PLUih

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Programme local de l'*habitat*

RAPPORT DE PRESENTATION

1/2

Document arrêté en Conseil de Communauté le 11 février 2019

Document approuvé en Conseil de Communauté le 10 février 2020

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Table des matières

TITRE I. RAPPEL REGLEMENTAIRE 3

TITRE II. CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE 5

CHAPITRE A. SITUATION ADMINISTRATIVE 5
CHAPITRE B. DOCUMENTS CADRES 6

TITRE III. PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC 9

CHAPITRE A. PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES 9
CHAPITRE B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 15
CHAPITRE C. BESOINS LIES A L'AGRICULTURE 20
CHAPITRE D. DEVELOPPEMENT FORESTIER 21
CHAPITRE E. AMENAGEMENT DE L'ESPACE : MORPHOLOGIE, FONCTIONNEMENT URBAIN, ARCHITECTURE ET PAYSAGE 22
CHAPITRE F. BIODIVERSITE 28
CHAPITRE G. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT 31
CHAPITRE H. TRANSPORTS, DEPLACEMENTS 35
CHAPITRE I. COMMERCES 40
CHAPITRE J. EQUIPEMENTS ET SERVICES 44

TITRE IV. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BATIS 46

CHAPITRE A. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE 46
CHAPITRE B. ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BATIS 48

TITRE V. INVENTAIRE DES CAPACITES DE STATIONNEMENT DE VEHICULES MOTORISES, DE VEHICULES HYBRIDES ET ELECTRIQUES ET DE VELOS DES PARCS OUVERTS AU PUBLIC ET DES POSSIBILITES DE MUTUALISATION DE CES CAPACITES 53

TITRE VI. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 55

CHAPITRE A. DOCUMENTS DE REFERENCE ET DE PLANIFICATION 55
CHAPITRE B. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 67
CHAPITRE C. RESSOURCES NATURELLES 71
CHAPITRE D. RISQUES 114
CHAPITRE E. NUISANCES ET POLLUTIONS 130
CHAPITRE F. GESTION DES DECHETS 232
CHAPITRE G. SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX 236

Titre I. Rappel règlementaire

Par délibération du 21 décembre 2015, le Conseil Communautaire de Morlaix Communauté a prescrit un PLUi valant PLH. Actuellement, le territoire regroupant 26 communes est doté de cartes communales, POS et PLU.

L'élaboration du PLUi valant Programme Local de l'Habitat (PLH) Morlaix Communauté (MC) est réalisée conformément aux dispositions des articles L.151-1 et R. 151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme introduits notamment par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (SRU) du 13 décembre 2000, la loi « Urbanisme et Habitat » (UH) du 2 juillet 2003, de la loi « Engagement National pour l'Environnement » dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010 et de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) du 27 juillet 2010, la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dont l'amendement MACRON), l'ordonnance du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre I du Code de l'Urbanisme, la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, ainsi que la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

L'article L.151-2 du Code de l'Urbanisme précise que :

« Le plan local d'urbanisme comprend :

1° Un rapport de présentation ;

2° Un projet d'aménagement et de développement durables ;

3° Des orientations d'aménagement et de programmation ;

4° Un règlement ;

5° Des annexes.

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. Ces documents graphiques peuvent contenir des indications relatives au relief des espaces auxquels il s'applique. »

Par ailleurs, en vertu de l'article L.151-44 du Code de l'Urbanisme :

« Lorsqu'il est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat, le plan local d'urbanisme peut tenir lieu de programme local de l'habitat. [...] »

Les articles L.151-45 et L.151-46 du Code de l'Urbanisme ajoutent que :

« Lorsque le plan local d'urbanisme tient lieu de programme local de l'habitat [...], il comporte un programme d'orientations et d'actions.

Le programme d'orientations et d'actions comprend toute mesure ou tout élément d'information nécessaire à la mise en œuvre de la politique de l'habitat [...] définie par le plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat [...]. Dans ce cas, le rapport de présentation explique les choix retenus par ce programme. »

« Le plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat poursuit les objectifs énoncés à l'article L.302-1 du code de la construction et de l'habitation.

Les orientations d'aménagement et de programmation précisent les actions et opérations d'aménagement visant à poursuivre ces objectifs. »

L'article L.101-1 du Code de l'Urbanisme dispose que :

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.

Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.

En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L.101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie. »

L'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme expose que l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

« 1° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;

b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;

c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales. »

Titre II. Carte d'identité du territoire

CHAPITRE A. Situation administrative

- Région : Bretagne
- Département : Finistère
- Arrondissement : Morlaix
- Canton(s) : Plouigneau et Morlaix
- Intercommunalité : Morlaix Communauté
- PNR : Parc Naturel Régional d'Armorique

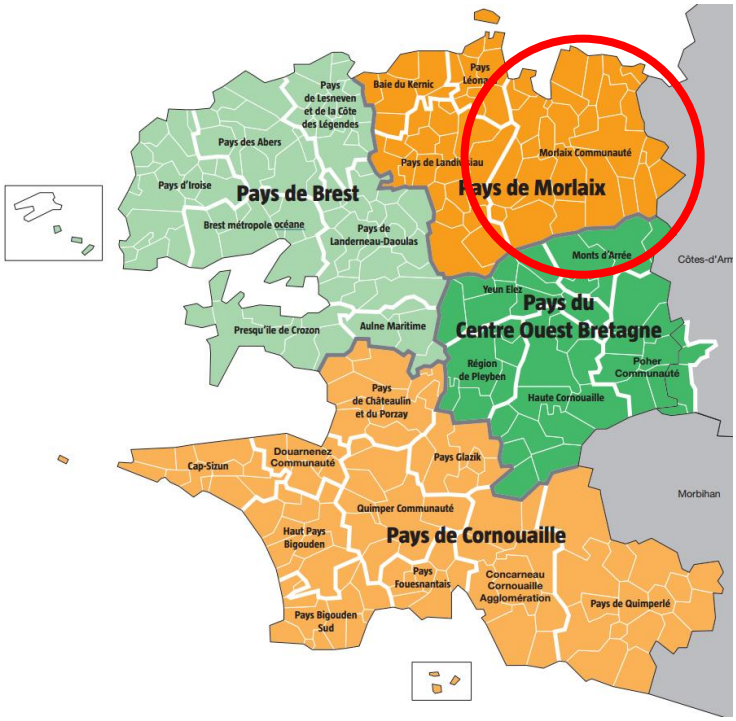

Suite à la création de la commune nouvelle de Plouigneau (issue de la fusion de Plouigneau et du Ponthou par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2018), Morlaix Communauté compte en 2019 26 communes, à savoir :

- Botsorhel ;
- Carantec ;
- Le Cloître-Saint-Thégonnec ;
- Garlan ;
- Guerlesquin ;
- Guimaëc ;
- Henvic ;
- Lanmeur ;
- Lannéanou ;
- Locquénolé ;
- Locquirec ;
- Morlaix ;
- Pleyber-Christ ;
- Plouégat-Guerrand ;
- Plouégat-Moysan, ;
- Plouezoc'h ;
- Plougasnou ;
- Plougonven ;
- Plouigneau ;
- Plounéour-Ménez ;
- Plourin-Lès-Morlaix ;

- Saint-Jean-Du-Doigt ;
- Saint-Martin-des-Champs ;
- Sainte-Sève ;
- Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner ;
- Taulé.

CHAPITRE B. Documents cadres

Conformément à l'article L.151-1 du Code de l'Urbanisme, le PLU est « *est compatible avec les documents énumérés à l'article L. 131-4 et prend en compte ceux énumérés à l'article L. 131-5* ».

COMPATIBILITE		
Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Rôle intégrateur du SCoT : le SCoT est compatible avec (article L.131-1 du Code de l'Urbanisme) :	X	SCoT de Morlaix Communauté, approuvé le 12/11/2007
▪ Les dispositions particulières au littoral et aux zones de montagnes, la directive territoriale d'aménagement	X	
▪ Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	X	SRADDET Bretagne (en cours d'élaboration)
▪ Les chartes des parcs naturels régionaux (PNR)	X	Charte du PNR d'Armorique, 2009 - 2021
▪ Les chartes des parcs nationaux		
▪ Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)	X	SDAGE Loire-Bretagne 2016 - 2021
▪ Les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	X	SAGE Léon-Trégor, SAGE de la Baie de Lanion et SAGE de l'Aulne
▪ Les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation	X	PPRI révisé et approuvé en 2004 pour Morlaix, Plourin-Lès-Morlaix et Saint-Martin-des-Champs
▪ Les directives de protection et de mise en valeur des paysages		
Schéma de mise en valeur de la mer	-	-
Plan de déplacements urbains (PDU)	-	-
Programme local de l'habitat (PLH)	X	PLH 2014-2019, adopté le 9 Décembre 2013

Dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes	X	PEB (Plan d'Exposition au Bruit) de l'aérodrome de Morlaix-Ploujean en cours d'élaboration

PRISE EN COMPTE		
Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)	X	PCAET du Pays de Morlaix (en cours d'élaboration)
Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)	X	SRCE de Bretagne adopté le 2 Novembre 2015
Programmes d'équipement Etat, collectivités territoriales, établissement et services publics		
Documents stratégiques façades maritimes	X	Document stratégique de façade « Nord Atlantique-Manche Ouest »
Schéma régional développement aquaculture marine	-	-
Charte Pays	-	-

AUTRES PLANS ET PROGRAMMES		
Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	X	SRADDET Bretagne (En cours d'élaboration)
Schéma régional climat air énergie (SRCAE)	X	SRCAE de Bretagne 2013 – 2018
Programme régional santé environnement (PRSE)	X	PRSE Bretagne – 2017
Plan régional d'agriculture durable (PRAD)	-	-
Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF)	-	-
Plan relatif aux déchets	X	Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, adopté en octobre 2009
Schéma départemental des carrières	X	Schéma du Finistère, approuvé le 5 Mars 1998

Schéma départemental des espaces naturels sensibles	X	Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité du Finistère 2015 – 2025

Titre III. Principales conclusions du diagnostic

En application de l'article L.151-4 du code de l'urbanisme « *Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques *et* démographiques *et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement* agricoles, *de développement* forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, *notamment en matière de* biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, *de* transports, de commerce, d'équipements et de services. *[...] »*

De plus, l'article R.151-1 du code de l'urbanisme stipule que « *Pour l'application de l'article L. 151-4, le rapport de présentation :*

1° Expose les principales conclusions du diagnostic sur lequel il s'appuie ainsi que, le cas échéant, les analyses des résultats de l'application du plan prévues par les articles L. 153-27 à L. 153-30 et comporte, en annexe, les études et les évaluations dont elles sont issues. [...] »

CHAPITRE A. Prévisions démographiques

L'évolution de la population

	MC	Finistère	Bretagne
Population en 2015	64 304	907 796	3 293 850
Évolution de la population (2010/2015)	-490	+10 168	+94 784
Variation annuelle moyenne de la population (2010/2015)	-0,2%	+0,2%	+0,6%

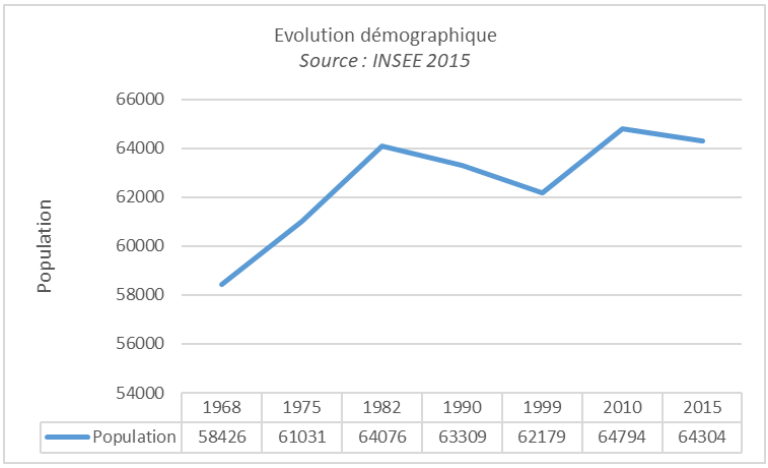

La population de Morlaix Communauté est en hausse sur la période 1962/2015. En une cinquantaine d'années, l'intercommunalité a accueilli 6 501 habitants supplémentaires soi, lissé sur la période, un taux annuel de variation moyen s'élevant à +0,2%. Cette augmentation ne reflète pourtant pas la période la plus récente (2010/2015) qui est marquée par une diminution de la population de l'ordre de -0,2% par an en moyenne.

L'évolution de la population est liée aux évolutions des soldes migratoires (différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties) et naturels (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès).

Entre 1968 et 2015, le solde migratoire varie de -0,1% à +0,7% alors que le solde naturel peine à être positif. Aussi, les variations de croissance de la population sur le territoire de Morlaix Communauté sont essentiellement liées aux oscillations du solde migratoire. Sur la dernière période de recensement 2010/2015 la diminution de la population s'explique par un solde naturel négatif (-0,3%) accompagné par un solde migratoire quant à lui positif (+0,1%) mais pas suffisant pour compenser.

Des disparités sont constatées entre les communes, avec des soldes naturels positifs dans les petites communes attractives pour les jeunes couples actifs. A l'inverse, les communes littorales vieillissantes et les communes de plus de 4000 habitants présentent majoritairement un solde migratoire négatif.

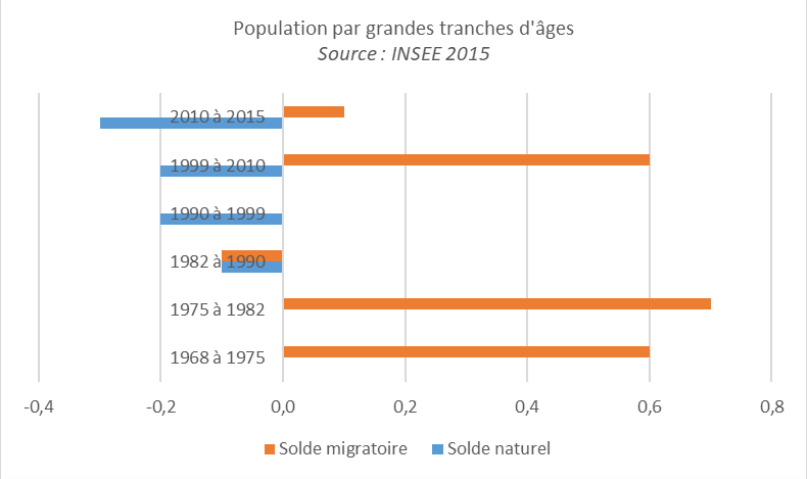

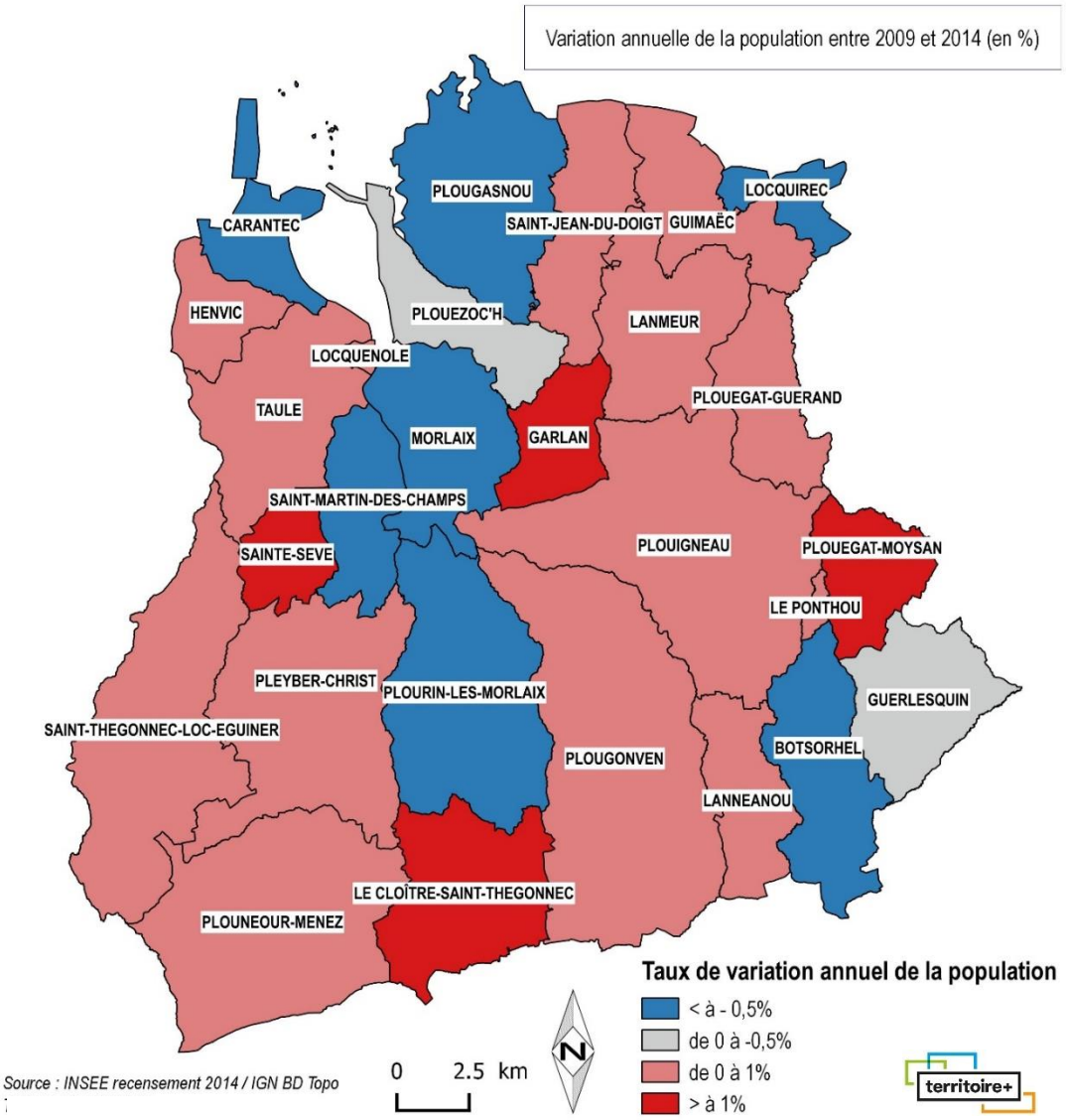

La répartition de la population sur le territoire

Morlaix, Plouigneau, Saint-Martin-des-Champs et Plourin-Lès-Morlaix se partagent à elles quatre environ 45% de la population des 26 communes de l'intercommunalité (Morlaix 23%). Leur influence en termes d'évolution démographique est forte. En effet malgré une majorité de communes présentant entre 2010 et 2015 une hausse de la population, les soldes naturels et migratoires négatifs des communes les plus importantes engendrent une diminution de la population sur l'ensemble de l'intercommunalité.

La structure de la population

Le **desserrement des ménages** est un facteur important à considérer dans l'analyse démographique. En 1968, les résidences principales comptaient en moyenne 3 occupants. Ce chiffre a chuté jusqu'en 1999 où il atteint 2,3 personnes par ménage, pour présenter en 2015 une moyenne de 2,1 personnes par ménage.

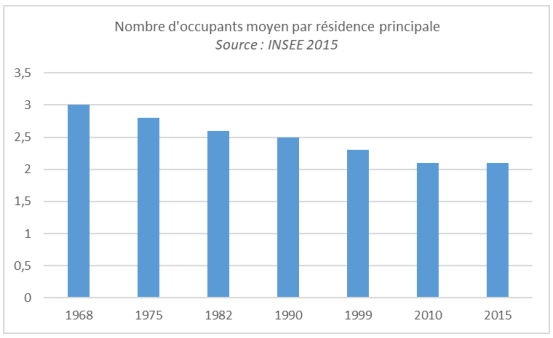

Ce phénomène induit un besoin de plus en plus important en foncier disponible pour pouvoir loger le même nombre de personnes. De même, les besoins en logements varient et s'orientent progressivement vers des logements de taille plus réduite, les ménages étant eux-mêmes de plus petite taille.

La **structure par âge de la population** dénonce une **hausse de l'âge médian**, tendance qui s'observe également à l'échelle nationale. En effet, la part des personnes âgées de plus de 60 ans sur le territoire de Morlaix Communauté est plus élevée que la moyenne départementale. L'indice de vieillissement de la population (Indice de vieillissement de la population : nombre de personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Plus l'indice est élevé et plus la population est âgée. Il permet de faire ressortir les territoires présentant peu de renouvellement démographique et concernées par le vieillissement de leur population.) est important à l'échelle intercommunale, s'élevant à 107. Certaines communes affichent des indices très élevés, notamment, les communes littorales telles que Carantec, Plougasnou ou Locquirec (indices supérieurs à 200). A l'inverse, la commune de Garlan par exemple affiche un taux inférieur à 50.

Par ailleurs, le cœur de la pyramide des âges regroupe 37% de la population comprenant les habitants ayant entre 30 et 59 ans.

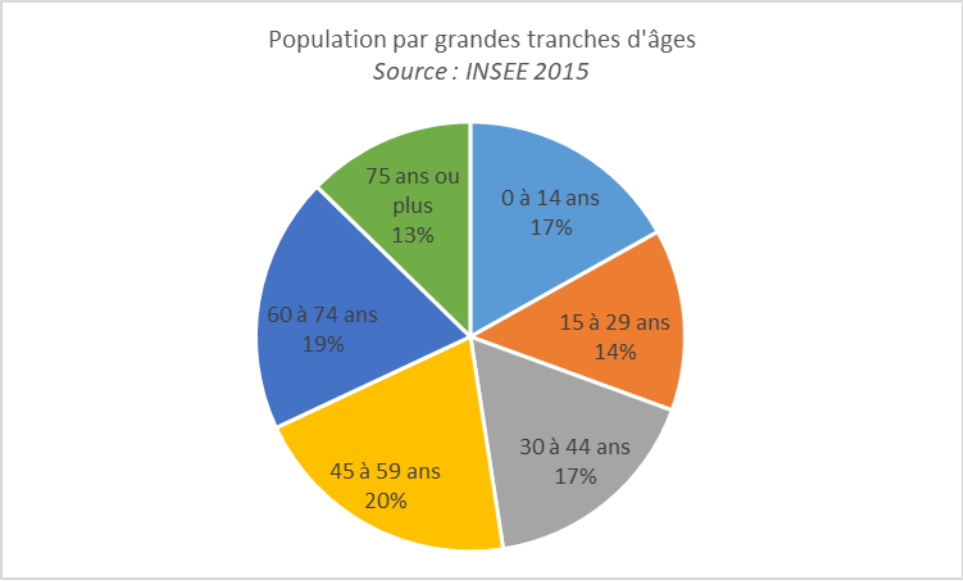

En corrélation avec la baisse du nombre de personnes par ménage et la hausse des personnes âgées, le nombre de **personnes vivant seules augmente** et représente en 2015 sur le territoire de Morlaix Communauté 39% de la population totale.

L'évolution des effectifs des jeunes reflète le dynamisme démographique du territoire. Entre 2014 et 2015, le solde migratoire des enfants de moins de 11 ans est positif sur le territoire de Morlaix Communauté.

Les migrations résidentielles influençant la structure de la population

Les conclusions qui suivent sont issues de l'analyse des flux migratoires réalisée par Compas dans le cadre de l'observatoire de la cohésion sociale (décembre 2018).

Les flux migratoires sur un territoire peuvent venir modifier la structure par âge de la population.

Lors de l'étude de l'évolution de la population, un solde migratoire positif a été constaté sur le territoire de Morlaix Communauté. Entre 2014 et 2015, 2 430 personnes ont quitté le territoire, parallèlement 2 890 personnes se sont installées. Ces flux se caractérisent par :

- Une taille moyenne des ménages quittant Morlaix Communauté inférieure à celle des nouveaux arrivants.
- 78% de personnes nouvellement arrivées sont âgées de moins de 45 ans. Sur la même période, 80% des personnes ayant quitté Morlaix Communauté sont âgées de 45 ans.
- 650 personnes seules ont quitté Morlaix Communauté quand 700 personnes seules l'ont rejoint.
- Les arrivées de couples parentaux sont plus nombreuses que les départs.
- Les arrivées de familles monoparentales sont plus nombreuses que les départs.
- Les populations quittant Morlaix Communauté rejoignent majoritairement le bassin de vie de Brest.
- Les personnes qui viennent s'installer sur Morlaix Communauté proviennent du bassin de vie de Paris ou de Brest.

La force du territoire, ce qui en fait son rayonnement et son attractivité s'est son patrimoine naturel et bâti, son histoire, son économie. La démographie en résulte.

Différents scénarios de prévisions démographiques à l'échelle de Morlaix Communauté à horizon 2040 ont été analysés. En plus du scénario « au fil de l'eau » d'autres scénarios sont proposés selon des logiques de développement global ou des logiques de redéploiement spatial. A des fins pédagogiques, ces scénarios ont été construits de façon volontairement contrastée.

- Le scénario « au fil de l'eau » reconduit les tendances observées depuis le début du 21ième siècle. Aussi, la population de l'agglomération morlaisienne augmenterait d'environ +0,2 %.par an entre 2015 et 2040.
- Le deuxième scénario se base sur la tendance observée entre 2010 et 2015. Morlaix Communauté perdrait des habitants et n'en compterait plus que 61 000 en 2040.
- Le troisième scénario consisterait à maintenir une population égale sur les 20 prochaines années.
- Enfin, le quatrième scénario, plus ambitieux, est de renforcer l'attractivité du territoire et donc la dynamique démographique à hauteur de +0,4%/an.
- L'INSEE réalise des projections démographiques mais à l'échelle du Pays de Morlaix. La projection annoncée est de +0,46%/an pour l'ensemble du Pays. Néanmoins, cette projection est fortement influencée par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (+0,6%/an) qui bénéficie directement de la croissance de la métropole Brestoise.

Dans tous les cas, un ralentissement progressif de la croissance démographique doit être pris en compte, résultant du vieillissement inéluctable de la population.

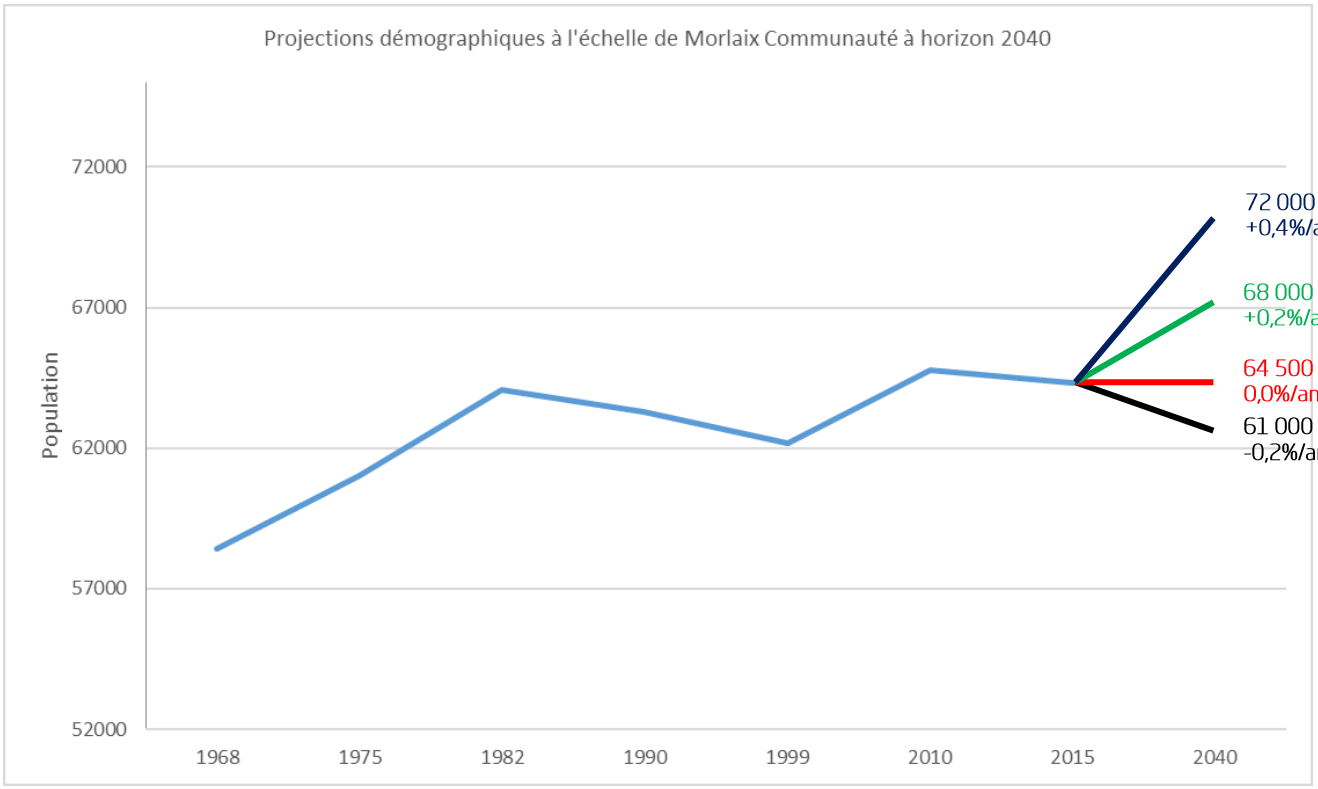

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,6	0,7	-0,2	-0,2	0,4	-0,2

Les hypothèses se basent sur de multiples composantes influençant l'attractivité du territoire. L'impact de la LGV et développement du pôle d'échange multimodal, le renouvellement industriel, le développement de l'économie présentielle, le développement des formations universitaires, la dynamique touristique, ... sont autant de leviers sur lesquels Morlaix Communauté s'appuie afin de renforcer la dynamique globale de son territoire. Aussi, l'objectif est d'atteindre 72 000 habitants à horizon 2040 (cf. le Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Pour aller plus loin ...

- Annexe RP1_1.1 – Démographie_INSEE2013_TERRITOIRE+
- Annexe RP1_1.2 – Observatoire de la cohésion sociale_2018_COMPAS
- Annexe RP1_1.3 – Dossier complet INSEE 2018

CHAPITRE B. Développement économique

Les caractéristiques de la population active

Le **taux d'activité** sur le territoire est similaire au taux **départemental** (72,6% et 72,4% - 2015). Il a progressé de +1,4% entre 2010 et 2015.

Le **taux d'actifs ayant un emploi** est 62,9% en 2015. Ce taux est relativement stable sur ces dernières années.

La **hausse du taux de chômage** à l'échelle nationale se vérifie sur le territoire de Morlaix Communauté. D'après l'observatoire de la cohésion sociale réalisé par Compas en décembre 2018, le chômage mesuré par Pôle Emploi au travers de la demande d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A diffère de celui du chômage mesuré par l'Insee (BIT), les personnes à la recherche d'un emploi n'étant pas toutes inscrites à Pôle Emploi. Entre le dernier trimestre 2014 et le dernier trimestre 2017, la progression des DEFM sur Morlaix comme sur son intercommunalité est avant tout le fait des 50 ans et plus. Ainsi les DEFM de moins de 25 ans ont diminué de 6% sur Morlaix Communauté, quand ceux de 50 ans et plus progressaient de 22%. Sur cette période, les DEFM de 50 ans et plus représentent 52% de l'évolution observée sur le territoire.

La part des retraités dans la population âgée de 15 ans ou plus est **légèrement supérieure** sur le territoire de Morlaix Communauté par rapport au département et à la région en 2015.

Les actifs sont majoritairement des **employés, des ouvriers et des professions intermédiaires**. A l'opposé, les cadres et professions intellectuelles supérieures, correspondant à la catégorie socio-professionnelle salariée la plus favorisée, tant sur le plan des diplômes que celui des revenus, représentent moins de 10% de la population active sur le territoire de Morlaix Communauté et leur nombre est en baisse.

Environ **52% des ménages sont imposables** en 2015 à l'échelle de l'EPCI (taux semblable à celui du département : 52,4% en 2015).

Dynamiques de l'emploi

Le nombre **d'emplois (publics + privés)** diminue depuis 2008 (-3,18 %) et ce surtout dans le secteur privé -9 % entre 2008 et 2015.

37% des emplois proviennent du **secteur public**, premier employeur de Morlaix Communauté.

Le **secteur tertiaire** représente 1/3 des emplois du secteur privé marchand.

L'indicateur de concentration de 102,2 montre que la **CA de Morlaix** est un **territoire avec un excédent d'emplois par rapport à la population** mais ce, essentiellement sur trois communes : Morlaix, Saint-Martin des Champs et Lanmeur.

Le **déséquilibre habitants/emplois** dans les autres communes de Morlaix Communauté entraine de nombreux **flux pour la plupart internes à la CA** (89%) sauf exception vers Landivisiau (6%), Brest (3%) ou Roscoff (2%).

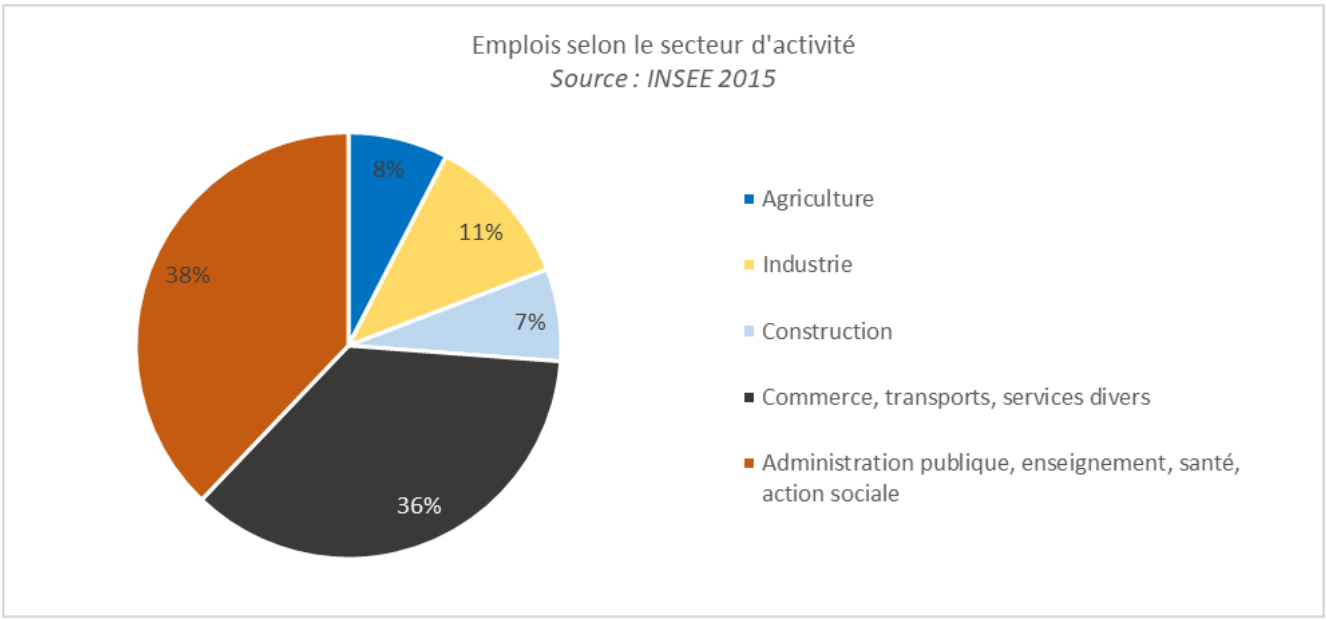

Démographie des entreprises et impacts sur l'emploi

Le nombre **d'établissements du secteur privé marchand diminue** de 2% entre 2009 et 2014.

Le secteur le plus touché par la baisse **du nombre d'établissements** est celui de la **construction** alors que le secteur **Eau/Energie** est plus touché par la **baisse de ses effectifs.**

Le **nombre de salariés a diminué de façon plus importante** que le nombre d'établissements.

Le nombre de **créations d'établissements diminue** entre 2014 et 2015

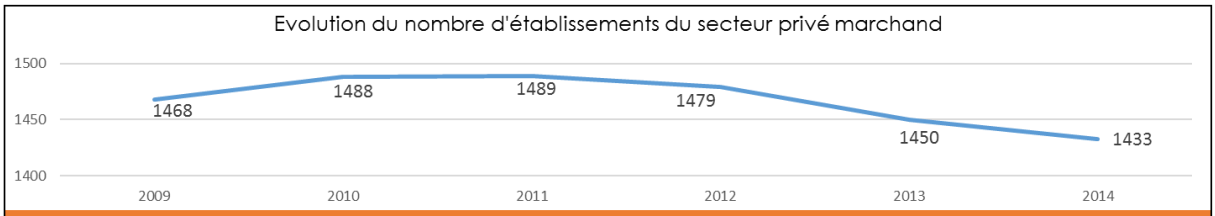

Secteur d'activités privés marchands	Taux d'évolution en nb d'établ	Taux d'évolution en nb de salariés
INDUSTRIE	-4%	-8%
EAU/ENERGIE	0%	-17%
CONSTRUCTION	-11%	-13%
COMMERCE INTERENTREPRISES	0%	-11%
COMMERCE HOTELLERIE RESTAURATION	-4%	-7%
TERTIAIRE	4%	-9%
TOTAL	-2%	-9%

Le tissu économique

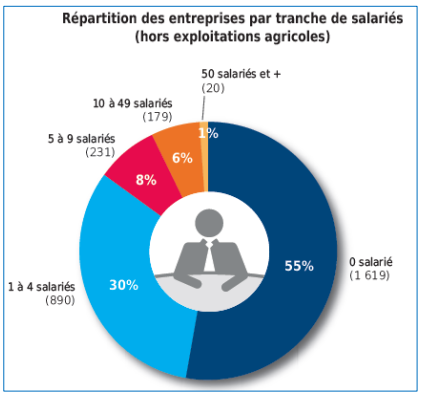

Longévité des plus grands employeurs du territoire qui regroupent 36% des emplois.

Des entreprises leaders sont implantées sur le territoire : Hop!, Sermeta, Bosch Thermotechnologies, Le Télégramme ...

Des industries qui induisent le développement de secteurs tels que : l'aéronautique, le génie thermique, la métrologie...

Un tissu économique structuré par les Très Petites Entreprises (93% des entreprises ont moins de 10 salariés dont 55%, hors exploitation agricole, avec 0 salarié).

Le marché foncier

Les deux pôles d'activités de Morlaix, Saint Martin des Champs se distinguent (49% du foncier vendu de 2010 à 2015, 1/3 des espaces économiques, 55% des surfaces de foncier à vocation économique).

La N12 structure le marché foncier (75,5% des ventes de foncier sur les 4 communes traversées par la N12, les plus grandes surfaces de foncier, les espaces les plus denses).

Les opérations publiques de vente de foncier sont fluctuantes d'une année sur l'autre pouvant passer du simple au double.

Le secteur Sud dénombre peu d'espaces économiques et des surfaces de foncier à vocation économique assez restreintes.

Une offre de commerces et services encore satisfaisante, malgré une tendance à la dévitalisation des centres-bourgs

L'ensemble des communes présente une offre de commerces et services de proximité relativement complète : toutes les communes de Morlaix Communauté disposent a minima d'un commerce de proximité.

On assiste aujourd'hui à un développement important de la périphérie, conséquence d'un long processus de dévitalisation des centres-bourgs, dont les origines sont multiples : absence de foncier, baux commerciaux souvent trop élevés et problématiques liées à l'accessibilité. Les consommateurs sont partis en périphérie, en profitant du développement massif des lotissements proposant des maisons individuelles, et la majorité des grandes enseignes les ont suivis.

Les secteurs spécifiques dynamiques de l'économie du territoire

- L'agriculture

Cf. diagnostic agricole.

- La pêche

La pêche professionnelle et embarquée, composée de 295 marins en 2014, avec une prépondérance de la petite pêche et de la pêche côtière. Pour le Pays de Morlaix, Roscoff concentre la moitié de la flotte. Sur le territoire on retrouve le port secondaire de Primel à Plougasnou, ainsi que des petits ports (Carantec, Térénez, Pont de la Corde...). Deux mareyeurs sont implantés à Plougasnou. Malgré la présence de Roscoff et de sa criée, cette activité est sous-représentée au regard des autres Pays finistériens.

La conchyliculture se développe exclusivement en Baie de Morlaix. Elle se concentre sur l'ostréiculture, et montre une hausse du nombre d'entreprises et d'emplois dans ce secteur. Les points de débarquements sont nombreux, mais se montrent néanmoins vétustes.

L'exploitation des algues est une spécificité du Nord-Finistère. Néanmoins aucune concession d'algoculture n'est installée sur le territoire. La récolte d'algues vives est en cours de structuration et de professionnalisation : 3 autorisations ont été délivrées pour le ramassage des algues d'échouage à Carantec.

- Le tourisme

Un patrimoine riche : un environnement naturel remarquable, un patrimoine culturel diversifié (Musée du Loup, Festival entre Terre et Mer, Château du Taureau, le Théâtre de Morlaix, ...).

De nombreuses activités et équipements de loisirs (activités nautiques et de bord de mer, activités de plein air, activités couvertes).

Une capacité globale d'hébergement pour la population non permanente élevée : 57,68%.

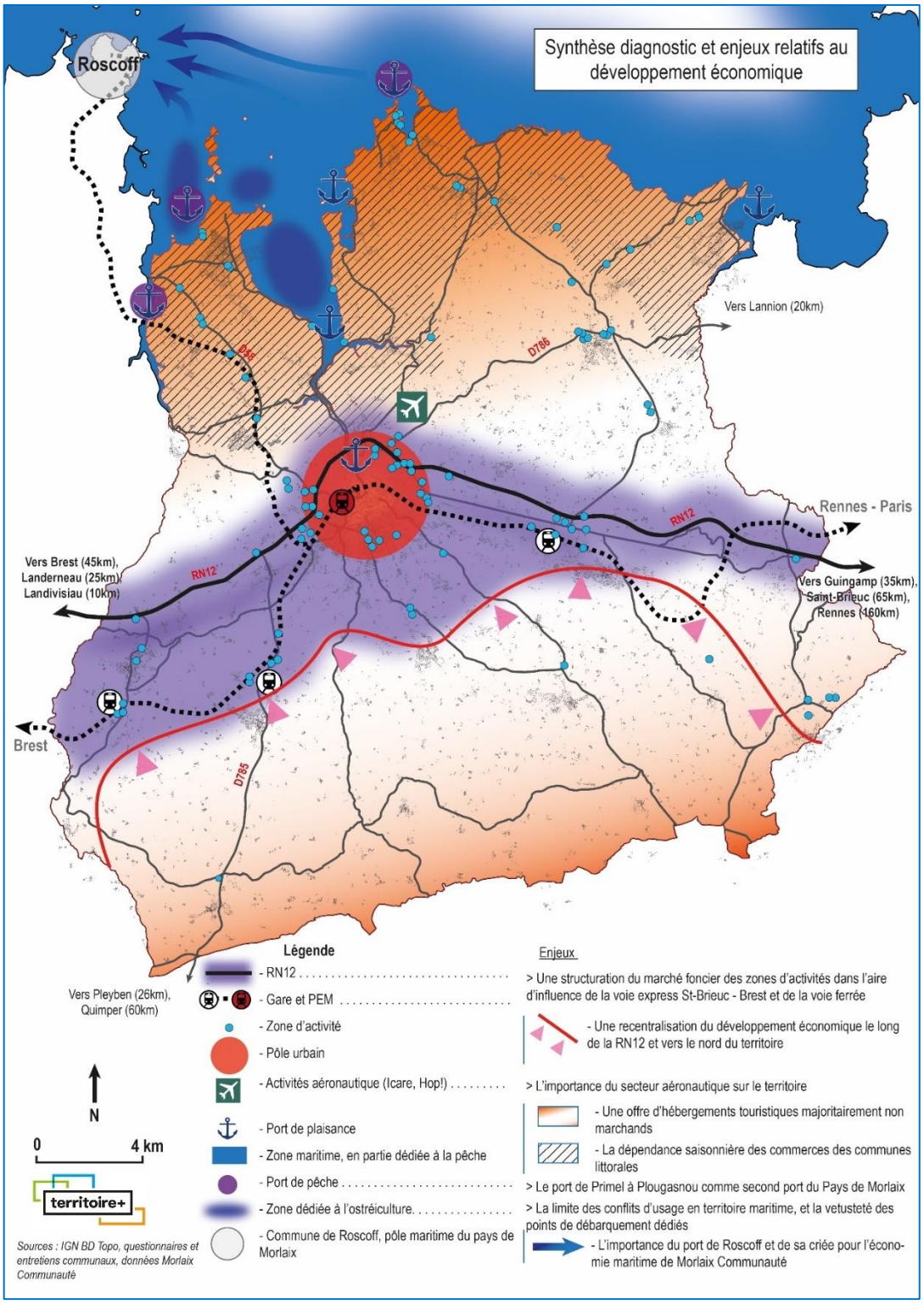

Parallèlement à l'élaboration du PLUi-H, Morlaix Communauté a réalisé un schéma territorial des zones d'activités économiques qui a permis d'alimenter les réflexions d'aménagement et la mise en place d'une réelle stratégie de développement économique à l'échelle intercommunale.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention entre Morlaix Communauté et a Région, 3 priorités économiques ont été définies :

- Innover et (2) créer de l'emploi grâce au numérique, au bio ressource, au potentiel touristique, à l'accompagnement de tous types d'initiatives économiques ;
- Redynamiser la ville centre (habitats, commerces, services) en tant que locomotives pour l'ouest breton.

Morlaix Communauté dispose d'un secteur industriel qui participe à l'image du territoire, il doit donc rester dynamique. La population étudiante et le secteur de la recherche sont des atouts à conforter. Le territoire comporte en effet de ressources capables de fédérer des acteurs autour de « clusters » qui conforteraient le secteur tertiaire en développement. Les activités agricoles, la pêche et le tourisme façonnent le territoire.

Par ailleurs, la localisation des activités le long de la RN12 et des axes principaux de circulation, en périphérie des centralités suppose une réflexion sur le devenir des zones d'activités existantes et projetées et sur leur spécialisation.

Pour aller plus loin …

- Annexe RP1_2.1 – Economie_INSEE2013_TERRITOIRE+
- Annexe RP1_1.3 – Dossier complet INSEE 2018
- Annexe RP1_2.2 – FlashEco_2017_ADEUPA
- Annexe RP1_2.3 – Les caractéristiques économiques de Morlaix Communauté_2017_ADEUPA

CHAPITRE C. Besoins liés à l'agriculture

Le foncier agricole est une ressource première qui doit être protégée en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique (article R.123-7 du code rural), l'entretien de l'espace et l'assurance d'un tissu social permanent. L'urbanisation peut avoir de lourdes conséquences sur le fonctionnement des exploitations agricoles (économiques : perte de revenu / environnementales et règlementaires : réduction des surfaces épandables / sur les systèmes de production : désorganisation du système et des filières de production mises en place / sociales : problème potentiel de cohabitation).

Le diagnostic agricole dans le cadre du présent PLUi a été réalisé par la Chambre d'Agriculture du Finistère.

Avec près de 600 entreprises agricoles, 667 emplois salariés et un chiffre d'affaire de 2016 millions d'euros, l'agriculture représente, sur le territoire de Morlaix Communauté, une entité économique à part entière, génératrice d'emplois et de richesses.

La surface agricole est largement dominante avec 59% des surfaces du territoire, suivent ensuite les surfaces boisées, puis les surfaces urbanisées et en « friches ». Cette occupation du sol met en exergue le poids et le rôle des exploitations agricoles dans l'aménagement du territoire.

40 404 ha de Surface Agricole Utile (SAU) ont été identifiés sur le territoire. 89% sont exploités par des exploitations ayant leur siège sur la Communauté d'Agglomération. 11% sont donc eux exploités par des exploitations extérieures.

La commune de Locquénolé et la commune déléguée du Ponthou (devenue récemment commune nouvelle de Plouigneau) sont les moins agricoles du territoire avec une SAU globale inférieure à 50ha. O l'inverse, 6 communes totalisent de 2000 à plus de 4000 ha de SAU et représentent 48% de la SAU du territoire (Plourin-Lès-Morlaix, Plounéour-Ménez, Pleyber-Christ, Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Plouigneau (hors commune déléguée du Ponthou) et Plougonven).

Néanmoins, un constat est clair, le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué sur les communes du territoire sur les 30 dernières années. Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre, a minima, dans les 5 années à venir. Les surfaces liées aux exploitations amenées à disparaître représentent environ 2 800 ha. La commune la plus impactée est la commune de Plougonven, suivie de Taulé et de Plouigneau, 3 communes très agricoles du territoire.

Au-delà de ces chiffres clés, l'approche qualitative du diagnostic a permis de faire ressortir certains points de vigilance et/ou pistes de réflexion pour l'élaboration du projet d'aménagement du territoire intercommunal à horizon 2040 :

- Le foncier : sa préservation, son accessibilité pour les agriculteurs du territoire, sa compensation en cas de projets d'urbanisation, mais également son optimisation (regroupement des parcellaires, ...) ;
- L'installation en agriculture et l'attractivité des métiers agricoles : inciter l'installation dans la période charnière que constituent les 5 à 10 ans à venir, favoriser l'installation et le salariat, travailler sur l'attractivité des métiers, donner une image positive des métiers, travailler sur la formation des scolaires et des adultes.
- Le maintien d'une agriculture dynamique et diversifiée : maintenir la production (volume), créer de la valeur ajoutée, ne pas opposer les systèmes entre eux.
- L'attente de reconnaissance et de soutien par les élus locaux : défendre les productions du territoire, ne pas opposer les systèmes, reconnaitre le poids économique de l'agriculture et du para agricole reconnaître le rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire.
- Le lien avec la société : améliorer / savoir gérer les relations avec les non agricoles, s'adapter aux besoins sociétaux, communiquer sur le métier, ainsi qu'agir pour une meilleure intégration des exploitations dans le paysage.

Les réflexions quant à l'aménagement futur du territoire de l'agglomération morlaisienne devront aboutir à un équilibre entre : préservation des terres agricoles, gage de pérennité des exploitations et de l'agriculture, et développement de l'urbanisation, nécessaire à l'attractivité du territoire.

Pour aller plus loin ...

- Annexe RP1_3.1 – Diagnostic agricole_2018_CA

CHAPITRE D. Développement forestier

La connaissance très précise des caractéristiques propres à chaque forêt permet d'orienter sa gestion à moyen et à long terme, dans le respect de la politique forestière et des principes de la gestion durable. C'est l'enjeu des aménagements forestiers, outils de planification des actions à mener dans les forêts qui relèvent du régime forestier.

De nombreux documents encadrent la gestion de ces espaces :

- Les Orientations Régionales Forestières (ORF), réalisées par le CRFPF (Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers).
- Les directives et schémas régionaux d'aménagement qui viennent en application des ORF et servent de cadre pour l'élaboration des aménagements forestiers.
- Les préconisations édictées par le SRCE de Bretagne adopté le 3 novembre 2015.

168,5 hectares d'espaces boisés sont gérés par l'ONF.

Par ailleurs, de nombreux boisements sont couverts par un plan simple de gestion.

Au sein du territoire très agricole de Morlaix Communauté, les boisements, que l'on retrouve essentiellement dans les vallées, revêtent une importance écologique et paysagère forte. Aussi, afin de **préserver la biodiversité forestière et une certaine fonctionnalité écologique entre les espaces boisés**, il convient de préserver ces espaces des différentes sources de fragmentation (infrastructures de transport, d'énergie, ...).

Pour aller plus loin ...

- Annexe RP1_4.1 – Développement forestier_TERRITOIRE+

CHAPITRE E. Aménagement de l'espace : morphologie, fonctionnement urbain, architecture et paysage

Aménagement de l'espace : morphologie et fonctionnement urbain

► La morphologie urbaine : des tissus urbains denses aux tissus plus aérés

Le tissu urbain des communes de Morlaix Communauté peut revêtir jusqu'à 7 morphologies différentes :

- Zone 1 : les constructions anciennes représentant le centre-bourg/ville ancien ;
- Zone 2 : le tissu urbain plus lâche en continuité du centre-bourg/ville, mélangeant généralement constructions récentes et anciennes ;
- Zone 3 : les constructions en périphérie du centre-bourg/ville ou dans les zones intermédiaires entre centre-bourg/ville et espaces non bâtis, mélangeant généralement constructions récentes et anciennes avec des densités souvent plus faibles qu'en zone 2 ;
- Zone 4 : les emprises d'équipements (enseignements, sportifs, culturels...) localisés au sein du tissu urbanisé ou en périphérie des communes ;
- Zone 5 : les zones à dominante d'activités (industrielle, commerciale, artisanale...) ;
- Zone 6 : les zones de grands immeubles collectifs, présents à Morlaix et Saint-Martin-des-Champs ;
- Zone 7 : les zones dédiées à de futurs projets de renouvellement urbains sur la commune de Morlaix.

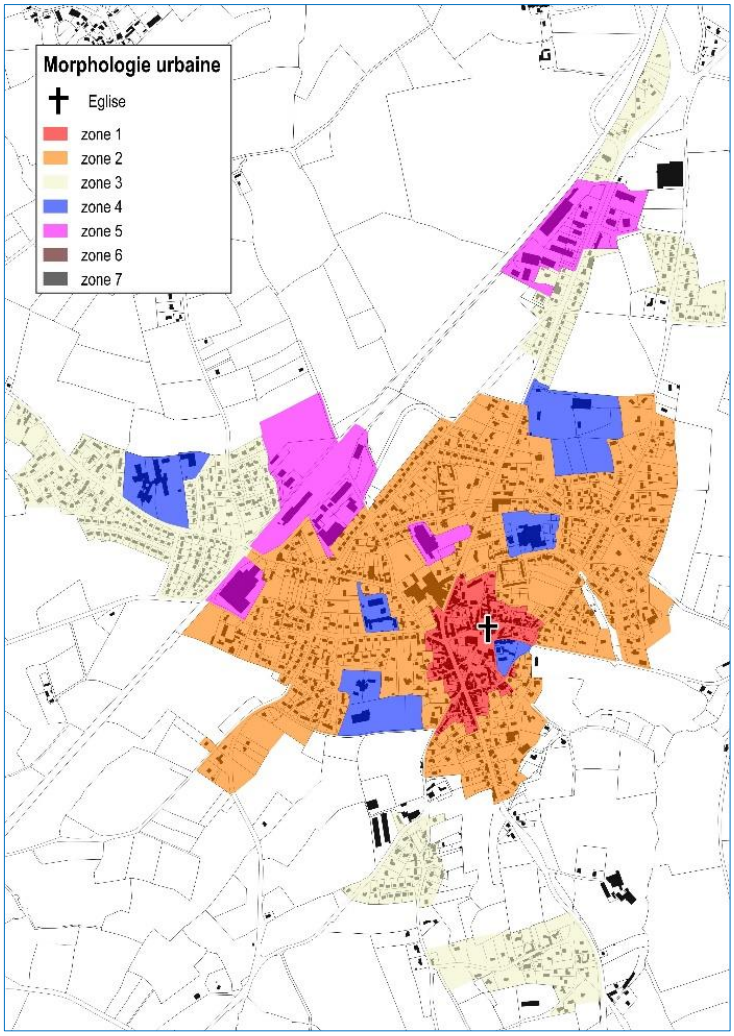

Exemple : Morphologie urbaine de la commune de Pleyber-Christ

Généralement, les centres sont structurés par des parcelles de petite taille, où les bâtiments sont alignés et implantés sur les voies et en limites séparatives, avec une densité élevée au regard des autres tissus urbains.

Les zones de type 2 constituent un mélange de formes urbaines récentes et anciennes, en extension directe du centre-bourg ancien le long des voies structurantes. Plus ou moins étendues, la densité y est très variable et l'implantation du bâti est alignée sur la voie ou en retrait des voies et emprises publiques.

Les zones de type 3 correspondent, pour chaque commune, aux franges urbaines. Elles sont constituées d'habitations lâches, aux densités faibles, et implantées avec un recul par rapport à la voie. Les parcelles sont souvent de grande taille. Ce tissu urbain se caractérise par son irrégularité. Pour quelques communes, comme Saint-Jean-du-Doigt ou Lanmeur, cette zone est constituée de bâti organisé de manière plus régulière qu'en zone 2, sous forme de lotissements pavillonnaires.

Les zones de type 4 et 5 correspondent aux emprises d'équipements et d'activités, principalement situées en bordure de la partie agglomérée des communes, ou en interface des zones de centre ancien et de tissu pavillonnaire. On retrouve quelques superettes ou cellules commerciales dans les petites communes où l'emprise de la parcelle est importante, comme c'est le cas à Plougonven, Saint-Thégonnec ou encore Garlan.

Les équipements publics structurent certains territoires par la présence notamment des écoles, soit en centre bourg, soit à l'extrémité du tissu aggloméré pour les plus récentes dont l'emprise est d'ailleurs plus importante.

Les zones de type 6 ne sont présentes qu'à Morlaix et Saint-Martin-des-Champs. Elles sont constituées de bâtis de logements collectifs importants, mais dont la densité bâtie sur les parcelles est moindre, laissant apparaître

de nombreux interstices entres les immeubles, où se retrouvent parkings, aires de jeux pour enfants et petits parcs urbains.

Les zones de type 7 représentent les différentes friches urbaines de Morlaix qui ont été identifiées dans le précédent document d'urbanisme de la commune. A l'avenir, elles feront l'objet d'opérations de renouvellement urbain et de requalification. Sont par exemple concernées la zone de la gare de Morlaix, ou encore la manufacture des tabacs.

Les typologies de constructions sont similaires sur toutes les communes, excepté pour l'agglomération de Morlaix, Saint-Martin-des-Champs et le nord de Plourin-Lès-Morlaix où la densité est plus forte, et les activités et équipements davantage présents. Le centre ancien de Morlaix se distingue également par sa taille et sa valeur patrimoniale, à partir duquel l'agglomération s'est développée.

On retrouve sur l'intercommunalité un développement conséquent de lotissements pavillonnaires, qui se sont constitués parfois en continuité directe du bâti existant, se mêlant au tissu plus ancien, soit en discontinuité, c'est le cas à Pleyber-Christ ou à Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner.

Certaines communes ont vu leur développement urbain impacté par des éléments structurant supra communaux, comme Plouigneau avec le Viaduc ferroviaire ou Plouégat-Moysan avec la RN12.

Par ailleurs, ces tissus urbains sont complétés par des espaces bâtis en discontinuité des centralités et qui présentent différentes caractéristiques en termes de :

- Densité ;
- Nombre de constructions ;
- Organisation spatiale ;
- Qualité architecturale ;
- Desserte par les réseaux ;
- Présence d'équipements, services ou commerces, ...

► Le fonctionnement urbain des communes

Les principaux équipements et services, sont situés à proximité d'une Eglise ou de la Mairie, au sein des centres anciens caractérisés par la zone 1 dans l'analyse précédente. Les centres anciens constituent les espaces sur lesquels les entités urbaines doivent s'appuyer afin de conserver, voire développer, leur dynamisme. Les communes disposent toutes d'un réseau de cheminements doux (recensé ou non au PDIPR) incitant aux déplacements piétonniers dans les zones agglomérées pour accéder aux équipements, services, commerces de proximité...

La commune de Morlaix, par sa taille et sa position stratégique au cœur du territoire intercommunal, propose une offre d'équipements, de services et de commerces de proximité plus importante.

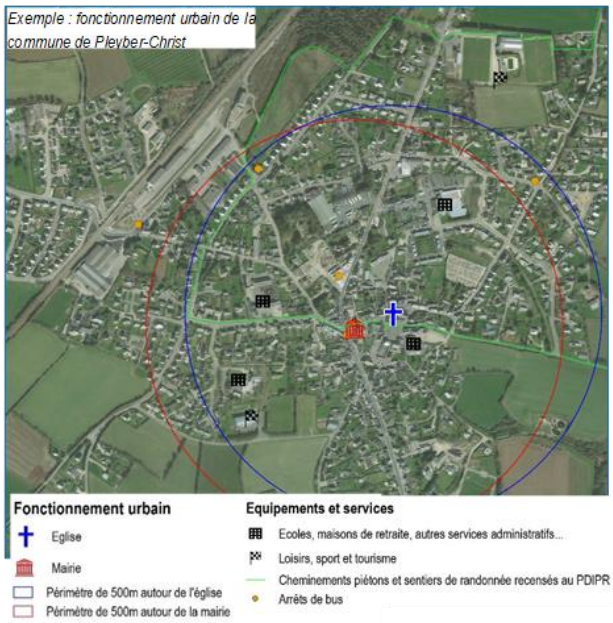

Aménagement de l'espace : morphologie et fonctionnement urbain

► Les unités paysagères

(Définition d'unités paysagères: «*ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée*», Atlas des paysages de Bretagne)

Le territoire s'inscrit au sein d'un enchaînement de plateaux bordés de vallées d'ouest en est, notamment par la vallée du Penzé à l'ouest, et la vallée du Douron à l'est. Il se situe entre l'Armor (littoral) et l'Argoat (intérieur des terres), entre la Manche au nord et les Monts d'Arrée au sud. Il est composé de cinq grandes unités paysagères :

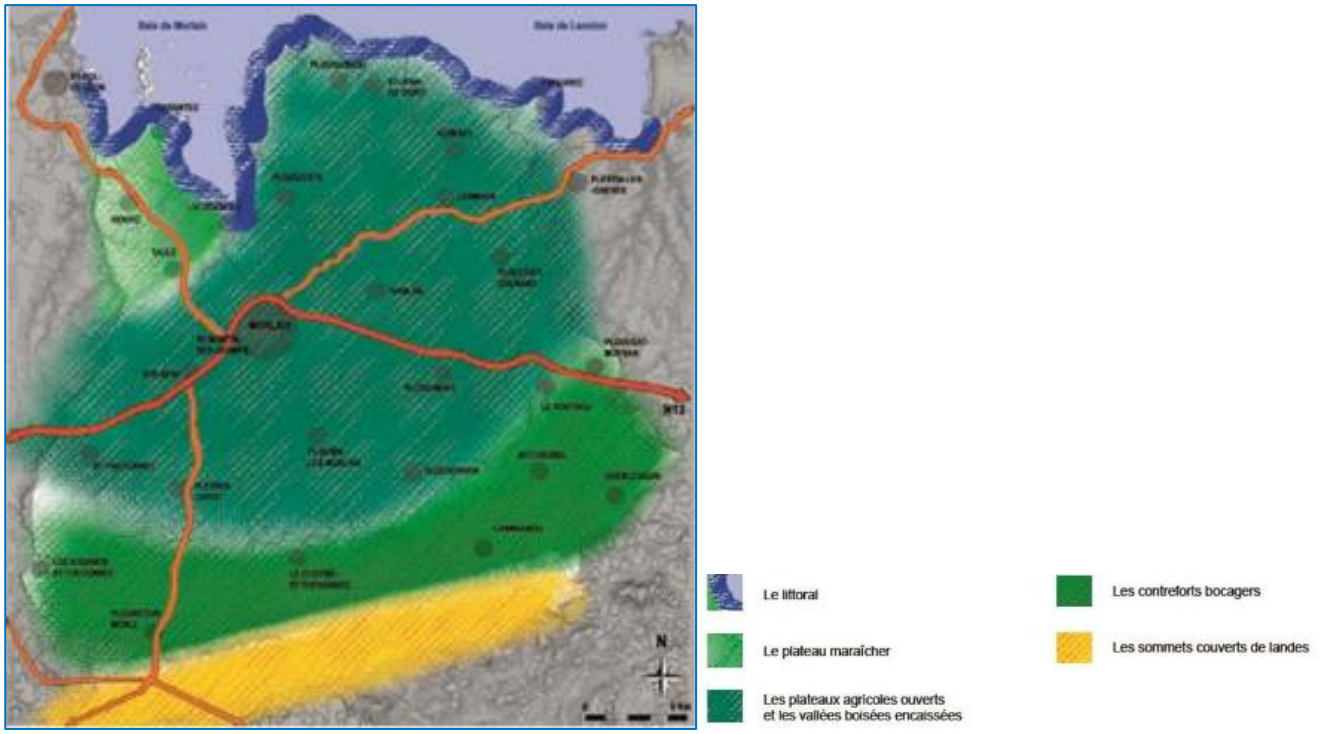

Le littoral offre une vue dégagée sur l'horizon. L'espace est rythmé par une succession de baies sablo-vaseuses : la baie de Morlaix et de Lannion, et de pointes rocheuses. Le plateau du bas du Leon se situe à l'ouest et le plateau du haut du Tregor, à l'est. L'habitat du littoral est diffus, réparti entre des hameaux (Carantec, Plouezoc'h, Plougasnou, Guimaec, Locquirec) et des stations balnéaires (Carantec, Plougasnou, Locquirec).

Le plateau maraîcher possède un sol propice aux cultures légumières. L'activité agricole y est intensive, axée notamment sur la culture de légumes tels que les artichauts, les choux. Ces différents types de cultures enrichissent les paysages et ouvrent des perspectives visuelles. Les haies bocagères, les boisements, les pavillons, les clochers et les bâtiments agricoles ponctuent l'horizon entre les parcelles cultivées.

Les vallées sont encaissées et boisées. Les principales (d'ouest en est) sont les vallées du Penzé, de la rivière de Morlaix qui se divise avec : le Queffleuth, le Jarlot, le Tromorgant, et enfin les vallées du Dourduff, et du Douron. Ainsi en suivant l'enchainement plateaux et vallées, la perception des paysages évolue (enchaînement de vues dégagées et de vues rapprochées). Le déploiement des zones d'activités, formant des « vitrines » le long de la RN12, tend à uniformiser le paysage.

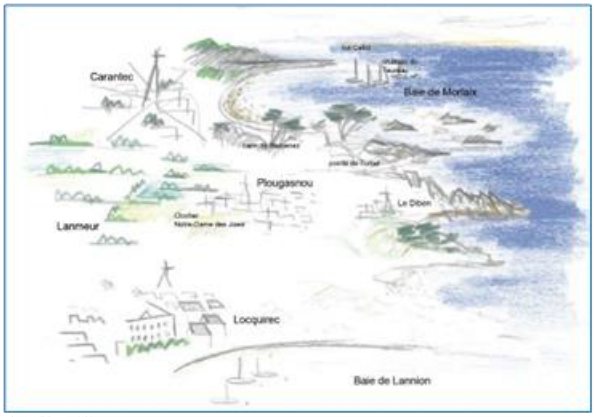

Le littoral

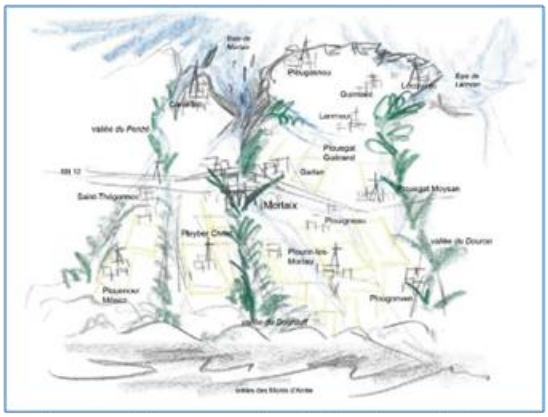

Les plateaux agricoles ouverts et les vallées boisées encaissées

Les contreforts bocagers présentent un paysage vallonné. Le bocage est relativement bien conservé. Les parcelles agricoles abandonnées ont été reconquises par les boisements. L'habitat est relativement isolé dans cette unité. Une vie culturelle animée s'y développe. Les centres bourgs accueillent les marchés qui mettent en relief la vie locale, à l'image des Fêtes du Pardon.

Les sommets marquent la limite naturelle au Sud du territoire de la communauté de Morlaix. D'Ouest en Est, le regard rebondit d'un roc'h à l'autre entre le Roc'h Trevezel, le Roc'h Tredudon et le Rocher du Cragou. Les lignes de crête partagent les eaux, qui formeront le départ des fleuves vers la mer. Elles figurent un vide, marquant l'isolement de ces espaces. Elles offrent une vue sur les contreforts bocagers et en arrière-plan, sur les plateaux du Tregor et du Leon, ainsi que sur les vallées.

Les contreforts bocagers

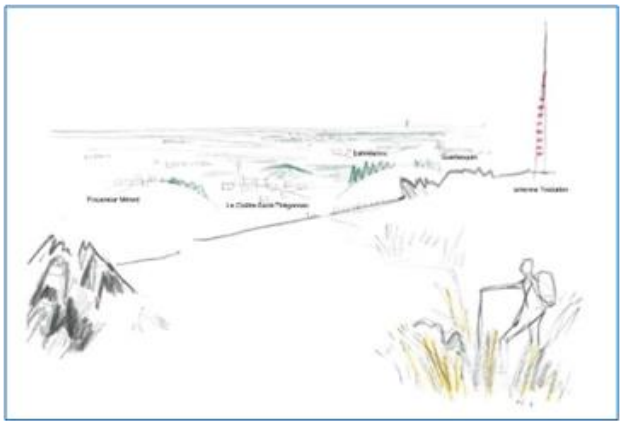

Les sommets

► <u>L'évolution des paysages depuis le milieu du XIXème siècle jusqu'au début du XXIème siècle</u>

Elle se caractérise par trois dynamiques :

- Une suburbanisation et une disparition des terres agricoles à proximité de l'hypercentre morlaisien ;
- Un étalement urbain et une apparition progressive de nouveaux paysages agricoles ;
- Un enfrichement des parcelles agricoles.

► Le patrimoine remarquable

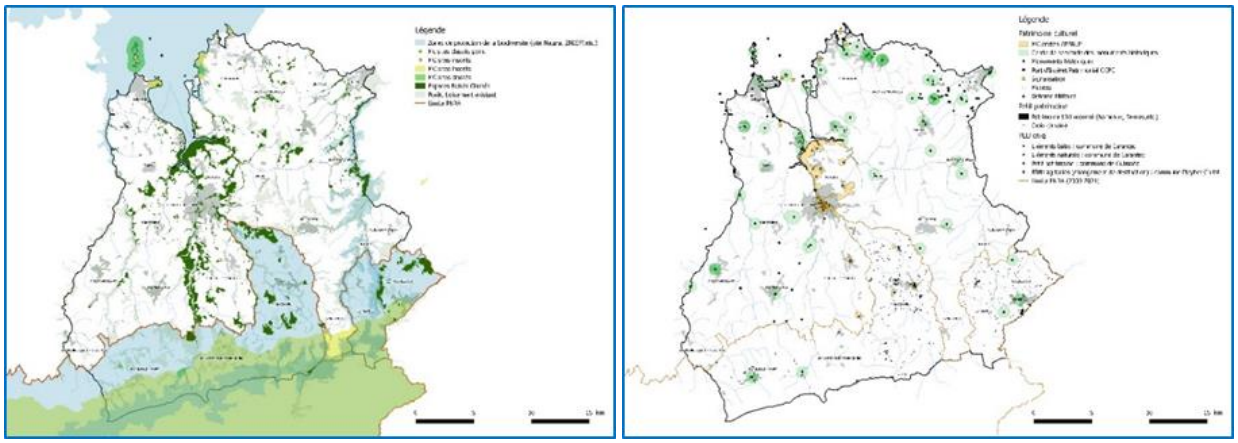

Le patrimoine naturel (carte précédente) est protégé par :

- Les sites classés, inscrits > Sites classés : « des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national », localisés sur le littoral (site de Saint-Samson, île Sterec et Callot) et vers les Monts d'Arrée (Manoir de Penhoat, village du Relecq et ses abords). > Sites inscrits : soumis à une consultation de l'architecte des Bâtiments de France, situés dans les Monts d'Arrée et les pointes littorales de Penn-an-Lann, Terenez, Diben, Primel, Beg an Fry.
- Les espaces boisés classés se retrouvent notamment autour de la rivière et la baie de Morlaix, le long de la vallée du *Queffleuth* et du *Jarlot*.
- Le Parc Naturel Régional d'Armorique, trait d'union entre Morlaix Communauté et les autres Pays (de la limite Ouest de Morlaix Communauté jusqu'à la Presqu'île de Crozon), il définit un certain nombre de mesures environnementales (une charte de gestion signée par les communes du Parc).

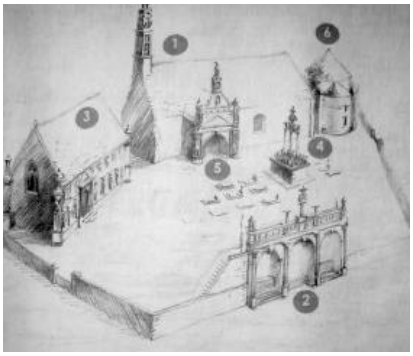

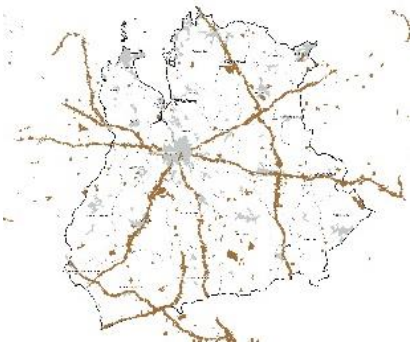

Le patrimoine historique, culturel (carte précédente) est représentée par :

- Les monuments historiques classés, inscrits (avec leur périmètre des 500 m). Ils sont souvent caractérisés par une paroisse et l'enclos paroissial. Les clochers forment des repères verticaux dans le paysage au centre des plateaux ouverts. On peut trouver comme autre monument marquant : les croix au croisement de routes et d'entrée de manoirs (ex : manoirs en pierre de Mezedern ou de Penhoat); les châteaux ; constructions mégalithiques comme le cairn de Barnenez, les tumulus, lec'h (stele), dolmens ou menhirs. Seulement deux moulins sont présents dans l'inventaire à Plourin-les-Morlaix et Plouezoc'h. Guerlesquin est reconnu en tant que «cité de caractère».
- Les Sites Patrimoniaux Remarquables succède aux trois dispositifs > Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager établi en 1983 (ZPPAUP Plourin-les-Morlaix, Plougonven) > Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine établi en 2010 (AVAP Morlaix) > Secteur sauvegardé.
- Les zones de présomption de prescription archéologique, ancien réseau viaire déployé sur tout le territoire
- Le Petit Patrimoine paysager et bâti, patrimoine non classé, non inscrit : arbres, croix et calvaires, chapelles, fontaine, lavoirs, manoirs, moulins, bâti industriel, bâti agricole (corps de ferme), bâti dans les hameaux, etc.

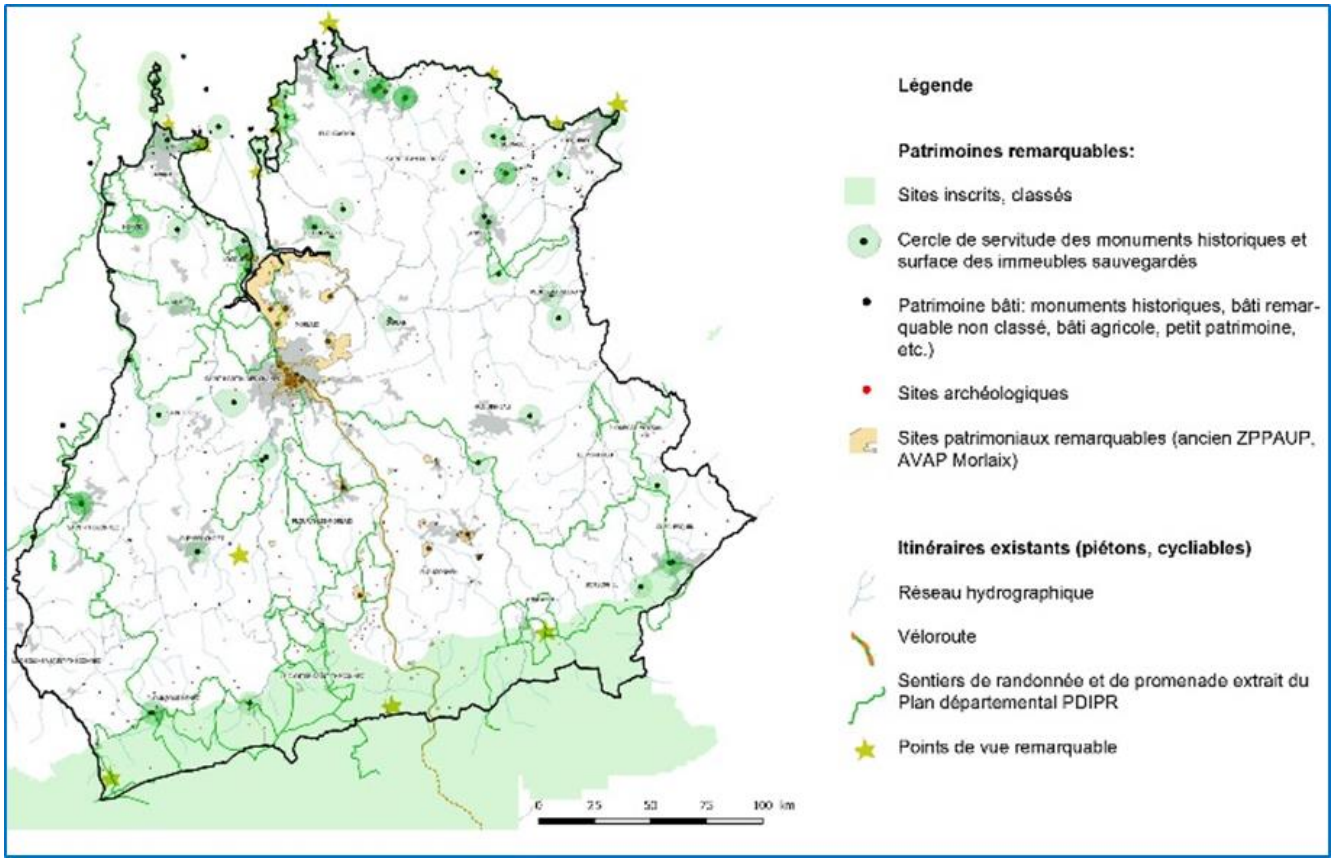

La qualité du patrimoine naturel et bâti du territoire constitue un support incontournable à la qualité du cadre de vie, mais également à l'attractivité touristique. Les 80 km de littoral et ses espaces remarquables, ainsi que les Monts d'Arrée font de Morlaix Communauté un lieu exceptionnel. Le PLUiH s'attache à associer les enjeux de développement du territoire et de préservation de la diversité de ses richesses .

Pour aller plus loin …

- Annexe RP1_5.1 – Aménagement de l'espace (morphologie et fonctionnement urbain)_TERRITOIRE+
- Annexe RP1_5.2 – Aménagement de l'espace (architecture et paysage)_A3

CHAPITRE F. Biodiversité

La biodiversité du territoire de Morlaix Communauté gravite autour de principaux ensembles identitaires du territoire : Le littoral, les monts d'Arrée, les grandes vallées telles que le Douron ou le Queffleuth, et le bocage.

Structurant le réseau écologique de Morlaix Communauté, ces entités à forte valeur patrimoniale constituent des réservoirs de biodiversité d'intérêt local, communautaire, régional voire européen, en témoignent les zonages environnementaux présents (4 périmètres Natura 2000, une zone d'importance communautaire pour la conservation des oiseaux, 8 arrêtés de protection de biotope, plus de 20 Zones Naturelles d'intérêt Faunistique et Floristique, les espaces remarquables du Littoral, une réserve naturelle régionale, le Parc Naturel Régional d'Armorique, 11 communes littorales, des réservoirs de biodiversité du SRCE, etc) et l'existence de

protections foncières (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, Périmètres d'Intervention Foncière, Espaces Naturels Sensibles du département...).

Le réseau Natura 2000

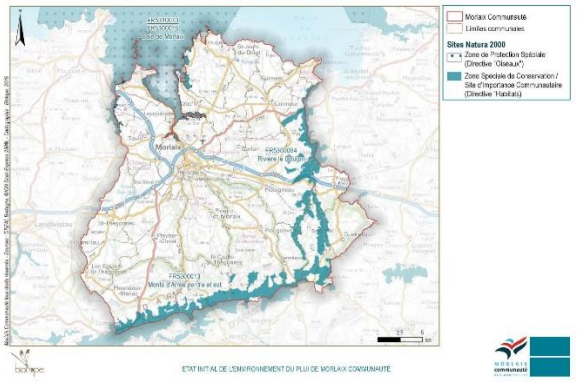

Localisation des périmètres d'inventaire en faveur du patrimoine naturel

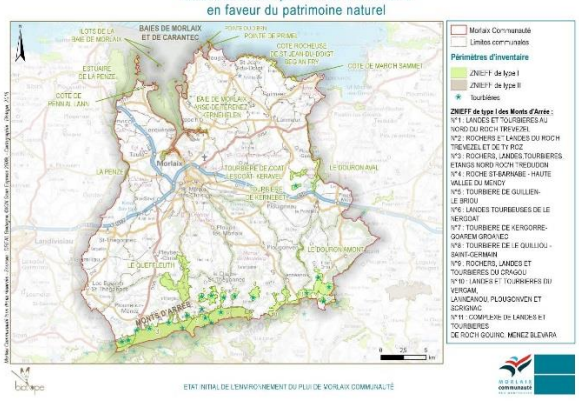

Le patrimoine naturel de Morlaix Communauté ne se limite pas aux seuls zonages environnementaux. La richesse écologique du territoire s'observe à travers **différents types de milieux**, du littoral à l'intérieur, en passant par les vallées boisées, les zones humides, landes, bocage, etc. Ces milieux sont habités par une faune et une flore diversifiés (Grand Cormoran, Faucon pélerin, Fauvette pitchou, Hirondelle de rivage, Petit et Grand Rhinolophes, Loutre d'Europe, Campgnol amphibie, Muscardin, Lamprois marine, Grande alose, Saumon atlantique, Damier de la succise, Courlis cendré, *Trichomanes speciosum*, etc).

Sur **1 km en arrière du trait de cote**, vers les terres, le littoral est essentiellement occupé par :

- Des **milieux agricoles** temporaires ou permanent : plus de 50%
- Des **espaces artificialisés** (tissu urbain discontinu, routes, parking, surfaces urbanisées) : 19%
- Des **espaces boisés** à 19% : forets mixtes, de feuillus, landes ligneuses, haies....

Les **milieux littoraux** sont diversifiés : estrans meubles, falaises, cordons littorau, etc.

Les vastes surfaces de **landes** atlantiques et de **tourbières** sont très localisées sur le territoire de Morlaix Communauté. Les plus grandes surfaces de landes se trouvent sur la frange littorale et dans l'intérieur dans les Monts d'Arrée comme pour les tourbières. Ces habitats d'intérêt communautaire, abritent à la fois des espèces à fort intérêt patrimonial comme le Courlis cendré, le Busard cendré, et des espèces plus communes.

Le territoire de Morlaix Communauté est marqué par un gradient nord-sud de son **paysage bocager**. Plus on s'éloigne du littoral, et plus le mètre linéaire de bocage augmente, pour atteindre son maximum dans les Monts d'Arrée.

De façon schématique, l'**agriculture** est partagée entre des entités avec de l'herbe dominante (monts d'Arrée) associée à l'élevage bovin/lait et viande, et des culture légumières (partie nord).

Sur le territoire de Morlaix Communauté, les **milieux boisés** sont essentiellement répartis autour des cours d'eau (forment des ripisylves et boisements alluviaux plus ou moins linéaire ou massifs) et au sein des Monts d'Arrée. L'entité paysagère boisée est appelée le **Trégor morlaisien**.

Les prairies humides permanentes, les boisements humides, les roselières et marias, tourbières et landes humides sont les milieux naturels les plus riches sur le plan écologique. Ils le sont d'autant plus que leur surface, leur hétérogénéité ou encore leur connectivité sont grandes. Certains paramètres ne peuvent être appréciés sur le plan cartographique ou bibliographique, mais les principaux sites à forte valeur patrimoniale pour la sous-trame des **zones humide** sont :

- Les têtes de bassins versants et complexes de zones humides des Monts d'Arrée.
- Les boisements et prairies humides des grandes vallées et leurs affluents : Douron (notamment le maquis de Saint-Laurent – SM Trégor), Tromorgant (notamment de Kerstrad à moulin bréon – SM Trégor), Dourduff, Queffleuth, Coat Toulzac'h, Penzé.

- Les zones humides arrières littorales, entre Plouezoc'h et Guimaëc, autour des ruisseaux côtiers de Plougasnou et « La Donan ».
- La Baie de Morlaix et de Carantec – habitats littoraux et estrans.

La trame verte et bleue, à l'échelle régionale et plus précisément sur Morlaix Communauté, a été identifiée et est représentée sur la carte ci-dessous.

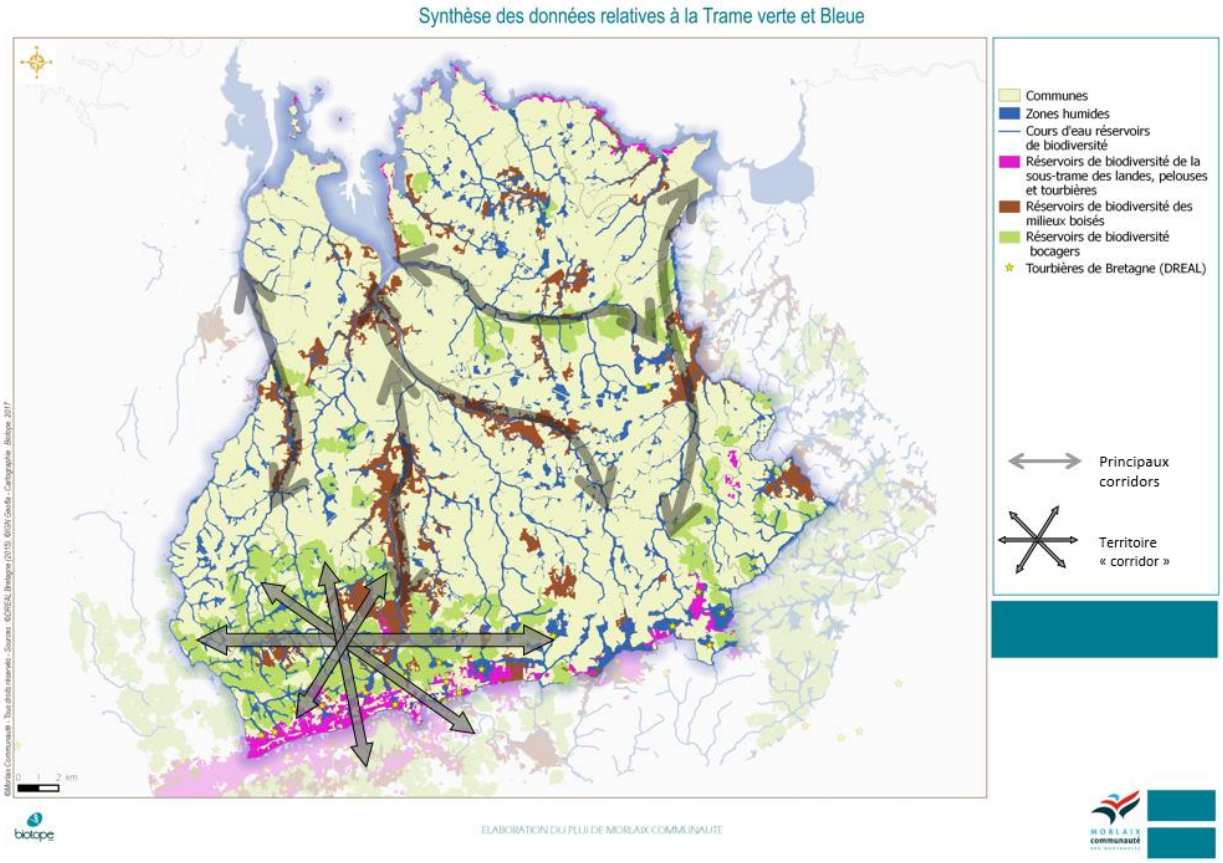

Morlaix Communauté présente une richesse des milieux naturels (Monts d'Arrée, Littoral, Mer, Vallée, zones humides, boisements, ...), une diversité de la faune et de la flore remarquable et une biodiversité garante d'un cadre de vie de qualité. L'aménagement futur du territoire doit permettre de préserver le cadre de vie et les paysages, de lutter contre la chute « inédite » de la biodiversité et de protéger et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels.

Pour aller plus loin ...

- Annexe RP1_6.1 – Biodiversité_BIOTOPE

CHAPITRE G. Equilibre social de l'habitat

Les ressorts des besoins en logement sont fortement liés aux dynamiques démographiques du territoire. Si aujourd'hui, le développement est porté par les communes périurbaines et les communes bénéficiant d'une situation géographique plus favorable (proximité de la RN12), la ville centre et les communes littorales peinent à attirer une nouvelle population et connaissent un certain vieillissement de leur population. En matière de logement, la plupart des ménages passent par plusieurs étapes classiques au fil de leur vie (parcours résidentiel). A l'échelle de Morlaix Communauté, le logement peut représenter un frein au maintien de la population en place ou à l'installation de nouveaux ménages.

La structure du parc de logement

Part des catégories de logements sur Morlaix Communauté en 2015

Source : INSEE 2015

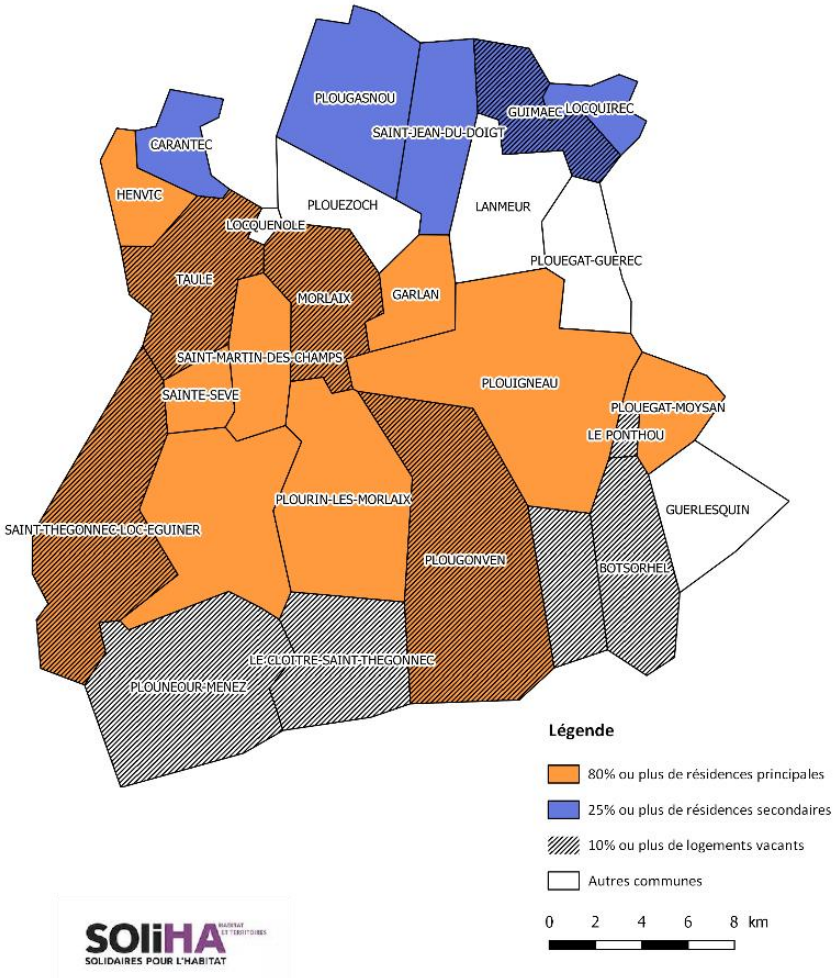

Le parc de logement de Morlaix Communauté se compose de 39 499 logements. La ville de Morlaix représente le pôle d'habitat principal avec 9 819 logements *(soit 25% des logements de l'EPCI)*. Le reste du parc se répartit de la façon suivante : *communes périurbaines (28%), communes littorales (28%) et communes rurales (13%).*

Le parc non résidentiel (résidences secondaires et logements vacants) est en augmentation sensible et représente désormais près du quart du parc total.

5 503 résidences secondaires en 2015 (14%) : un marché qui, après une période de stagnation, est en augmentation sur la période récente (+478 logements entre 2010 et 2015) et impacte principalement les cinq communes littorales du territoire, très attractives pour le tourisme (taux RS>24%).

Une augmentation préoccupante du nombre de logements vacants : 3 961 logements recensés vacants en 2015 (+19% depuis 2010) touchant en premier lieu la ville centre : 1 612 logements vacants recensés sur la ville de Morlaix soit 16% de son parc de logements.

Des gisements bâtis en voie de déqualification (environ 1 428 logements vacants depuis plus de 3 ans) qui nuisent le plus souvent aux centralités.

Le parc résidentiel

30 034 résidences principales à l'échelle de l'EPCI en 2015 *(76% du parc de logements)*, en faible hausse sur la période récente à l'image de la dynamique démographique récente.

Evolution du parc de logements
Source : INSEE 2015

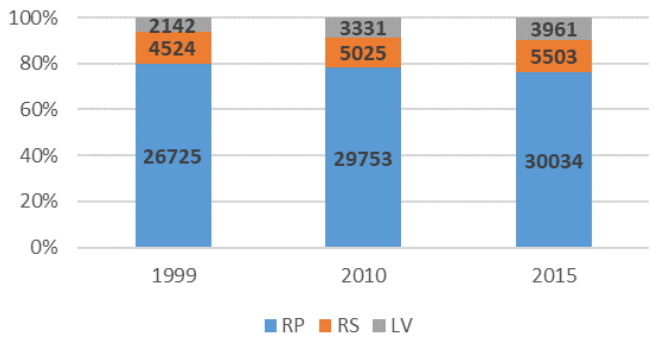

Répartition du parc en 2015
Source : INSEE 2015

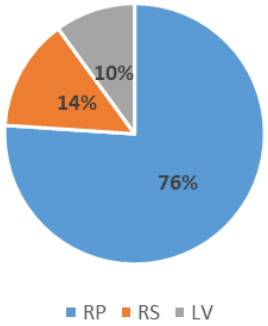

Un parc de logements vieillissant *(57% des résidences principales construites avant 1990)* avec des **besoins en amélioration qui restent importants** malgré les politiques volontaristes menées depuis de nombreuses années par Morlaix Communauté.

Période de construction des RP
Source : INSEE 2015

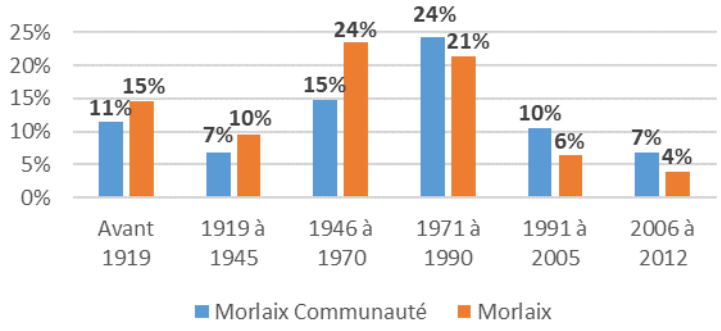

Un **modèle d'habitat prédominant** sur Morlaix Communauté : la maison individuelle *(sans compter Morlaix, 92% des RP sont des maisons)*. Le pôle urbain fait exception puisque la moitié des RP sont des appartements *(5 273 appartements sur 4 505 résidences principales)*.

Des **résidences principales occupées très majoritairement par leur propriétaire** *(71% de propriétaires occupants à l'échelle de Morlaix Communauté)* : un statut d'occupation très vite recherché dans le parcours résidentiel des habitants du territoire.

Le parc locatif

Un parc locatif insuffisant (8 198 logements locatifs soit 27% des résidences principales) et fortement concentré sur la ville centre (près de la moitié localisée sur Morlaix – 3 018 locataires).

70% des logements locatifs sont privés (5 719 logements – 19% des RP) mais l'offre peine à se développer (+1 logement depuis 2010) et à se diversifier.

Parallèlement, on compte 2 480 logements HLM sur le territoire (8%), là aussi fortement concentrés sur Morlaix (52%). Un parc qui peine également à se renouveler, seulement 20 logements en plus depuis 2010 – 137 logements en moins sur Morlaix).

De manière générale le parc locatif souffre d'une certaine obsolescence nuisant fortement à son attractivité : 63% du parc HLM construit avant 1990 et 66% du parc locatif privé avant 1975. Des réponses à trouver avec les bailleurs : réhabilitation, vente, démolition-reconstruction…

Une majorité des locataires est logée en appartement dans le pôle urbain. Toutefois, 30% du parc locatif total (soit près de 2 500 logements) est constitué de maisons, un taux qui monte à 48% pour le parc locatif privé.

De manière générale, le parc locatif loge une population très fragile (beaucoup de personnes seules, familles recomposées) et captive d'un parc locatif à bas loyer.

Rappel : 3 communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU (Plouigneau, Plourin-lès-Morlaix et St Martin-des-Champs), avec l'objectif (PLH en cours) de réaliser 120 logements locatifs sociaux

Les dynamiques récentes

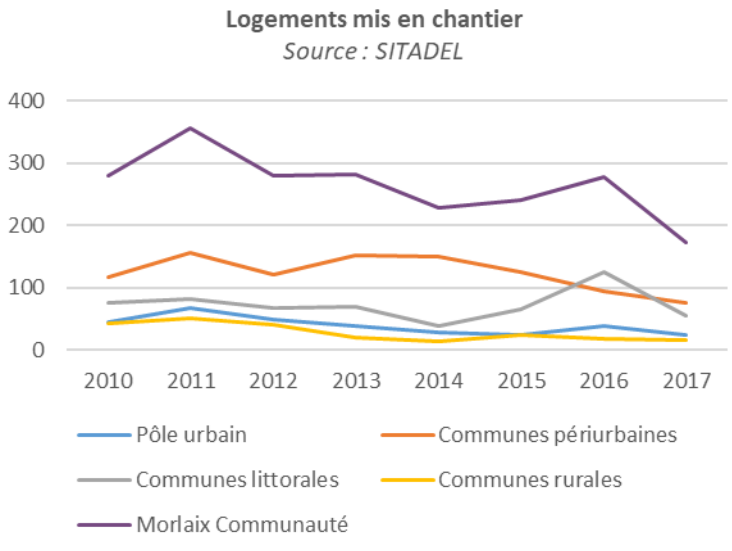

A l'image des tendances nationales, la production neuve connait une baisse globale sur l'ensemble de l'EPCI pour atteindre son taux le plus bas en 2017 : environ 172 logements mis en chantier (contre 279 en 2010).

Cette **production neuve reste ciblée sur l'individuel pur** *(en moyenne 70% de la production neuve depuis 2010)* même si sa part tend à diminuer *(59% en 2017)*. Des efforts entrepris essentiellement par le pôle urbain (51%) et les communes périurbaines (52%).

Sur ces 10 dernières années, **65% de la consommation foncière s'est faite pour l'habitat** *(300ha/465ha consommés entre 2005 et 2015)*. Mais des progrès sont à mettre en avant avec une **diminution progressive de la taille des parcelles** commercialisées.

Les **transactions dans l'ancien représentent le moteur immobilier principal avec environ 600 ventes par an,** un constat d'autant plus vrai compte-tenu du **contexte actuel plutôt favorable** *(PTZ dans l'ancien, baisse des prix et des taux d'intérêt…)*.

Prix médian (2015) *Source : DVF – traitement ADEUPA*	Maison	Appartement
Morlaix	107 084 €	55 031 €
Morlaix Com.	121 595 €	68 019 €
Finistère	140 109 €	88 914 €

Des dynamiques favorables qui ne suffisent cependant pas à réduire le phénomène de la vacance qui touche un **parc de logement déqualifié en décalage avec les produits recherchés** par les accédants (localisation, typologie…), phénomène touchant en particulier les centres-bourgs.

Le **manque d'anticipation des ménages** sur certains coûts liés au logement peut représenter une véritable difficulté *(coûts liés aux déplacements domicile/travail, liés à l'énergie, aux travaux à réaliser…)*.

Des besoins spécifiques

Un vieillissement de la population marqué et généralisé sur Morlaix Communauté : **3 546 ménages âgés de plus de 80 ans (12%)** et un nombre en augmentation. Des ménages pour lesquels la question du logement est primordiale. Les demandes sont de plus en plus fortes et principalement orientées sur les centralités.

La tranche d'âge 15-24 ans (14%) est en diminution sur le territoire intercommunal, question fortement liée à l'emploi et au logement.

Des ménages défavorisés (plus de 8 200 ménages présentent des revenus inférieurs à 60% du plafond PLUS *(27% des ménages)* qui peuvent rencontrer des **difficultés d'accès et de maintien dans un logement de qualité**. Actuellement 12% de la population de Morlaix Communauté vit sous le seuil de pauvreté (ce taux est de 22 % pour les ménages de moins de 30 ans). 80% de ces ménages sont actuellement logés dans le parc privé.

Des **dispositifs d'urgence et d'hébergement bien représentés sur la ville centre** mais des réponses complémentaires restent à développer sur des secteurs spécifiques et à étendre sur une partie du territoire (logements d'urgence).

Gens du voyage : des équipements saturés et des besoins pas/peu couverts en termes de sédentarisation (PLAI) ainsi qu'en aires de grand passage.

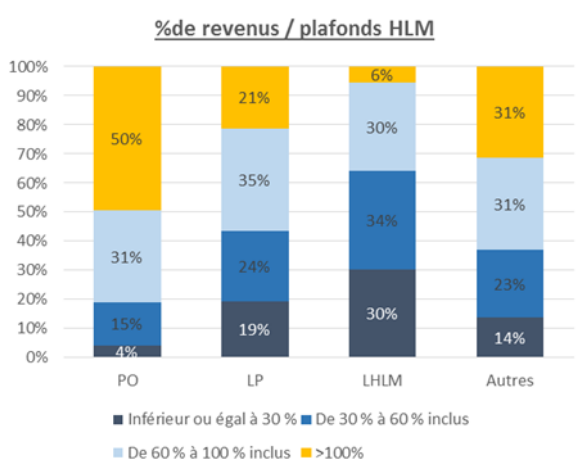

Morlaix Communauté porte une politique habitat depuis de nombreuses années, traduite aujourd'hui dans son 3ème PLH. Ainsi différentes actions publiques volontaristes ont été mises en place afin d'intervenir plus particulièrement sur certaines thématiques (copropriétés, production à caractère social...). De plus, Morlaix Communauté a choisi de devenir délégataire des aides à la pierre pour assurer une meilleure opérationnalité des financements sur l'habitat.

Face à la stagnation de sa population, à l'implantation des ménages en périphérie et un taux de logements vacants qui devient inquiétant, Morlaix Communauté souhaite se saisir du PLUiH pour maintenir un dynamisme de développement. Le but étant de définir une capacité de production de logements suffisante en cohérence avec l'objectif démographique et la lutte contre la vacance tout en assurant une distribution de la production sur la base d'une organisation intercommunale.

Pour aller plus loin ...

- Annexe RP1_7.1 – Equilibre social de l'habitat_INSEE2013_SOLIHA
- Annexe RP1_1.3 – Dossier complet INSEE 2018

CHAPITRE H. Transports, déplacements

Les flux et pôles générateurs de déplacements

L'analyse des pôles générateurs débute par le recensement et la localisation des équipements existants ou futurs sur le territoire à l'origine de la mobilité des habitants. Les pôles générateurs de déplacements se concentrent principalement au pôle urbain central et dans les pôles secondaires.

- A l'échelle du pôle urbain, les établissements scolaires et les pôles administratifs se situent dans le centre tandis que les zones d'activités commerciales et les parcs d'activités (existants et futurs) sont implantés en périphérie.
- Parmi les 19 413 déplacements internes à Morlaix Communauté, Morlaix s'impose comme le pôle générateur central de mobilité domicile-travail avec 33% de ces flux.

Les besoins modaux de la population

Le moyen de déplacement le plus utilisé sur le territoire est l'automobile : 88% des ménages ont au moins une voiture, 84% des actifs se rendent sur leur lieu de travail en voiture

Le réseau routier est structuré par :

- Un axe principal est-ouest ;
- Un axe secondaire Roscoff-Morlaix-Quimper ;
- Un axe complémentaire Morlaix-Lannion ;
- De nombreuses liaisons locales qui irriguent l'ensemble du territoire intercommunal.

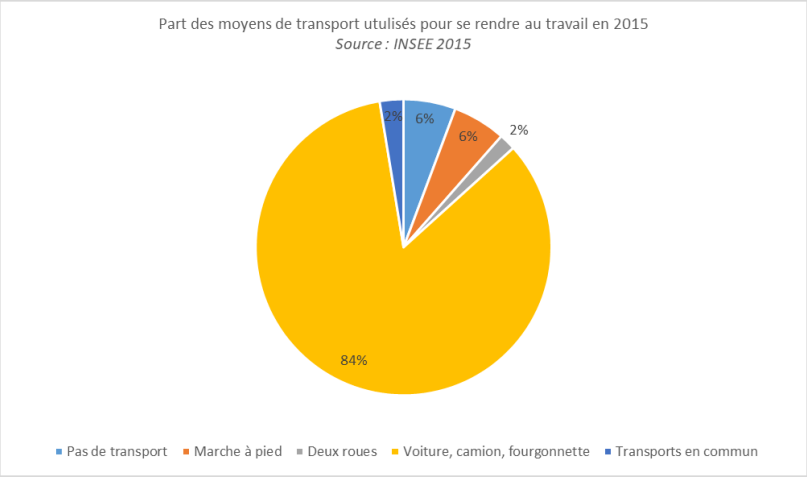

Un réseau viaire performant

Le territoire de Morlaix Communauté est traversé par la RN12 (Rennes-Brest), voie express située au nord du territoire qui scinde son espace. Le second axe routier structurant du territoire après la RN 12 est la D769 (axe Lorient-Roscoff). Le reste du réseau est construit en étoile autour de l'agglomération morlaisienne. Il est globalement correct voire de plus en plus performant avec la récente mise en 2x2 voies d'une partie de la RD 58 reliant Morlaix au Pont de la Corde à Henvic. Un élément important en termes d'incidences notamment foncières et urbaines : le projet de contournement sud-est de Morlaix.

L'objectif de cette voie de contournement est multiple :

- Améliorer la circulation sur le réseau du fait de l'engorgement progressif de la RN12,
- Offrir une meilleure irrigation des espaces ruraux et favoriser le développement touristique depuis le littoral vers le patrimoine de l'intérieur,
- Développer l'accès de ces territoires aux pôles d'emplois, commerciaux, de santé, d'éducation et de secours,
- Améliorer le cadre de vie en centre-ville de Morlaix actuellement parasité par un trafic de contournement contraint de transiter par la place Traoulen,
- Participer au développement et rééquilibrage économique de l'agglomération.

Une valorisation esthétique des abords routiers devra être prévue dans ce paysage remarquable.

Le covoiturage

Le territoire de Morlaix Communauté compte 6 aires de covoiturage matérialisées : 4 se situent au niveau des embranchements de la RN12, et 2 sont identifiées à Carantec. La pratique du covoiturage tend à se développer sur le territoire.

Les transports en commun

Morlaix Communauté est desservi par plusieurs modes de transports collectifs. On retrouve parmi eux :

- Le réseau de transports urbain morlaisien TIM,

- Les réseaux périurbains et interurbains LINEO et Penn-ar-Bed,
- Le réseau scolaire,
- Les navettes estivales gratuites
- Le réseau ferroviaire (TER et TGV) avec 4 gares sur le territoire et un projet de Pôle d'Echange Multimodal (PEM) - en cours de réalisation.

Par ailleurs, le projet de Bretagne Grande Vitesse représente une véritable opportunité. Comprenant la modernisation des voies Rennes-Brest et Rennes-Quimper pour accroître le gain de temps ainsi que l'aménagement de 10 gares TGV-PEM (dont la gare de Morlaix). L'arrivée de la LGV en 2017 et les opportunités de développement qui en découlent doivent permettre de renforcer l'attractivité du territoire. Le territoire de Morlaix Communauté est une porte d'entrée maritime, routière et ferroviaire dans le département.

Parallèlement, la situation du rail sur le secteur peut offrir d'autres possibilités comme le développement d'une plate-forme rail-route notamment au niveau de la zone de Kériven sur Saint-Martin-des-Champs. Une liaison pourrait alors être créée entre la nouvelle ZAE majeure à Sainte-Sève et la ZAE historique de Kériven.

Les Cheminements doux

De nombreux **sentiers de randonnée** sillonnent le territoire de Morlaix Communauté et sont recensés au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Ces derniers sont plus denses sur le littoral ainsi que sur les Monts d'Arrée.

Le **GR 34** est l'un des plus emblématiques sentiers de Grande Randonnée française. Appelé « sentiers des Douaniers », il longe sur plus de 1 800 km l'ensemble des côtes bretonnes, offrant constamment d'imprenables vues sur la mer.

Par ailleurs, **La Vélodyssée**, permettant de relier à vélo Roscoff à Hendaye, plus de 1 200 km à vélo le long de l'Atlantique, traverse le territoire intercommunal. Du port de Roscoff, La Vélodyssée parcourt les petites routes du pays léonard vers la baie de Morlaix et le fameux viaduc. De Morlaix, c'est une voie verte, ancienne ligne du réseau ferré breton, qui mène à travers les Monts d'Arrée jusqu'à Carhaix.

La desserte aérienne

Un aéroport se situe sur la commune de Morlaix-Ploujean (maintenance de la flotte de Hop, filiale d'Air France). Il est utilisé à 25% par les avions privés d'entrepreneurs locaux et par un aéroclub de passionnés, et ne reçoit pas de lignes aériennes commerciales régulières.

L'aéroport international le plus près du territoire intercommunal se situe à Brest.

La desserte maritime

A moins de 30 kilomètres de Morlaix, la gare maritime de Roscoff propose des liaisons avec la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Espagne et le Portugal.

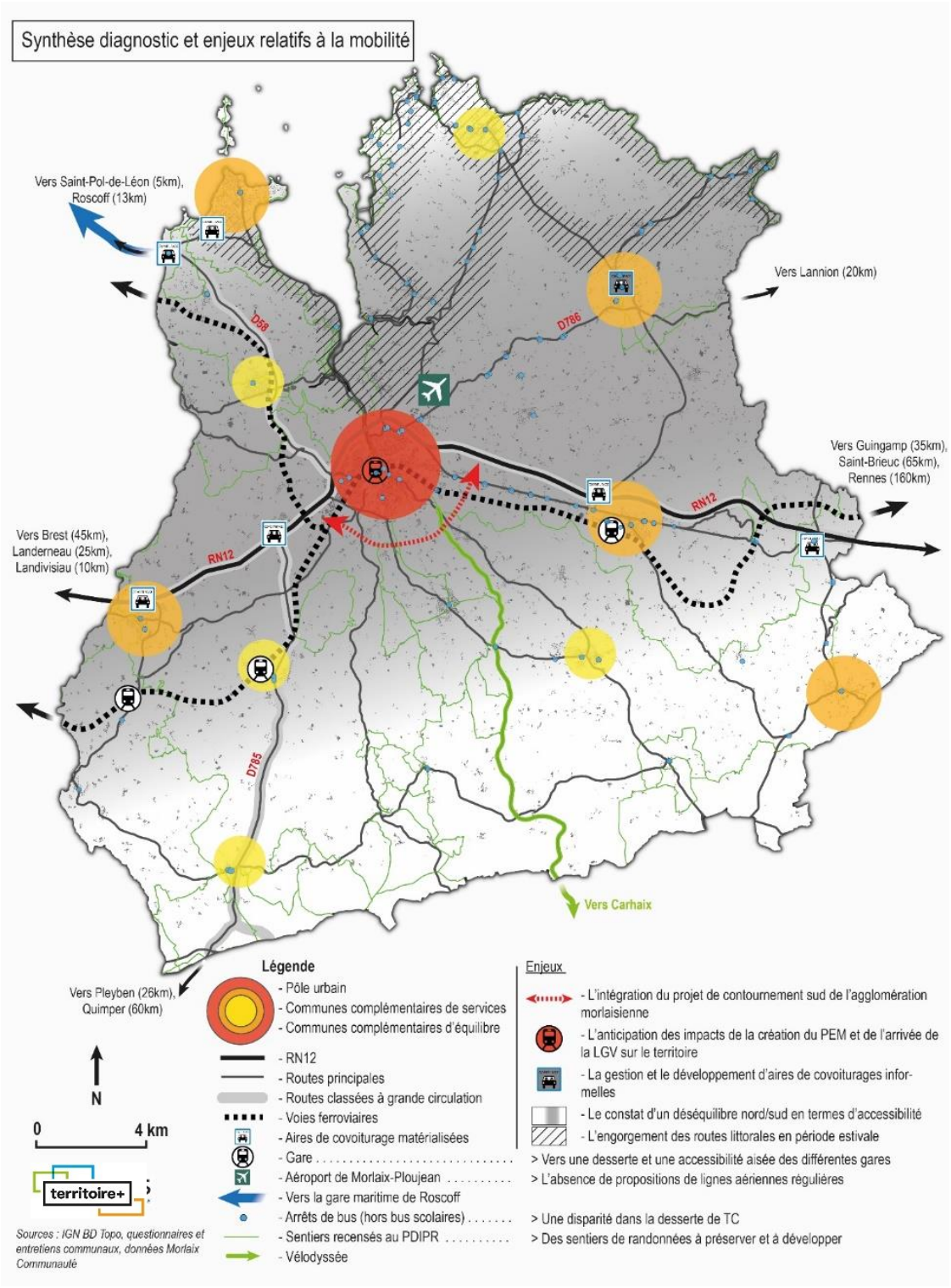

Les grands axes de circulation permettant d'irriguer le territoire intercommunal dont à conforter afin d'éviter les enclaves et isolements. Néanmoins, les grands axes traversant les centralités et les vastes emprises de stationnement sont le résultat d'une politique d'aménagement en faveur de la circulation automobile. La volonté de renforcer l'attractivité et la qualité des centres-bourgs et centres-villes, notamment pour favoriser un retour de la population dans les centralités, nécessité d'améliorer le cadre de vie et de réduire les nuisances. Les espaces dédiés à la circulation automobile doivent être mobilisés pour répondre à d'autres modes de déplacement (mobilités douces, ...).

Dans ce contexte, le Schéma des Transports de Morlaix Communauté a été adopté en octobre 2016. Ce nouveau document s'inscrit et intégre l'ensemble des projets intercommunaux (PEM, réhabilitation de la Manufacture, ZAC de Saint-Fiacre) et poursuit les objectifs suivants :

- Proposer une desserte du territoire cohérente,
- Renforcer l'attractivité du réseau de transports en commun,
- Rendre le réseau plus efficient.

Également, Morlaix Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma Vélo permettant de poser les jalons de la future politique cyclable de l'agglomération et visant à donner une véritable place à ce mode de déplacement. Ce schéma vélo constitue une des orientations du Schéma des Transports. Aussi, Morlaix Communauté dispose d'un document de référence permettant sur l'ensemble du territoire communautaire :

- De définir les aménagements cyclables intercommunaux et entre pôles majeurs afin d'organiser un réseau « structurant » et cohérent.
- De définir les services complémentaires pour développer la pratique du vélo : stationnements vélo, service de location, ...
- De proposer une programmation pluriannuelle des investissements.

Un plan d'action a été mis en œuvre. Il prévoit notamment d'engager les moyens pour la réalisation de quatre itinéraires cyclables sur la période 2019-2022 et de trois autres sur la période 2023-2026. Parallèlement, afin de favoriser la création de continuités cyclables avec les liaisons intercommunales et d'encourager les communes à créer des liaisons intra-communales, un fond de concours est mis en place destiné à l'ensemble des communes pour la réalisation d'aménagements cyclables.

Le Schéma de Vélo a été approuvé en novembre 2018.

Enfin, la création d'une liaison ville haute / ville basse sur la commune de Morlaix est en cours de réflexion. Le fonctionnement et la morphologie urbaine de la ville ont été conditionné par la présence de l'embouchure et de ses deux rivières qui se jettent dans la mer ayant creusé un profond talweg. La ville s'est d'abord développée au niveau bas du talweg située sur les deux rives du port, puis est remontée sur les versants pour ensuite s'étendre sur le plateau. Le développement du chemin de fer a conduit à construire le Viaduc qui franchit ce fond de ria. Différents projets se sont ensuite succéder pour relier la ville haute à la ville basse. Un tunnel existe, il relie la partie haute (gare ferroviaire) à la partie basse (centre-ville). Il a été creusé entre 1905 et 1908.

C'est le 4 juillet 2016 que la ville de Morlaix et Morlaix Communauté entérinent la nécessité d'une liaison verticale ville haute / ville basse afin de créer les conditions favorables à l'attraction des investisseurs, par une connexion renforcée avec le centre-ville. L'installation d'une remontée mécanique pourrait être une solution envisageable. En effet, une liaison rapide (environ 2 minutes) permettrait le développement du secteur de la gare, participerait au changement d'image et au désenclavement de ce secteur.

Pour aller plus loin ...

- Annexe RP1_8.1 – Transports, déplacements_TERRITOIRE+
- Annexe RP1_8.2 – Schéma Vélo d'agglomération_Synthèse_2018_EGIS
- Annexe RP1_8.3 – Schéma des transports de Morlaix Communauté_2016_TTK

CHAPITRE I. Commerces

Une zone de chalandise qui s'étend au-delà des limites de l'intercommunalité

Morlaix Communauté dispose d'une zone de chalandise importante, avec une population s'élevant à 118 700 habitants en 2014 et un nombre de ménages en augmentation (+1,5%). La présence du pôle centre de Morlaix, de Saint-Martin-des-Champs et de la partie nord de Plourin-Lès-Morlaix, permet un rayonnement qui s'étend au-delà de l'intercommunalité.

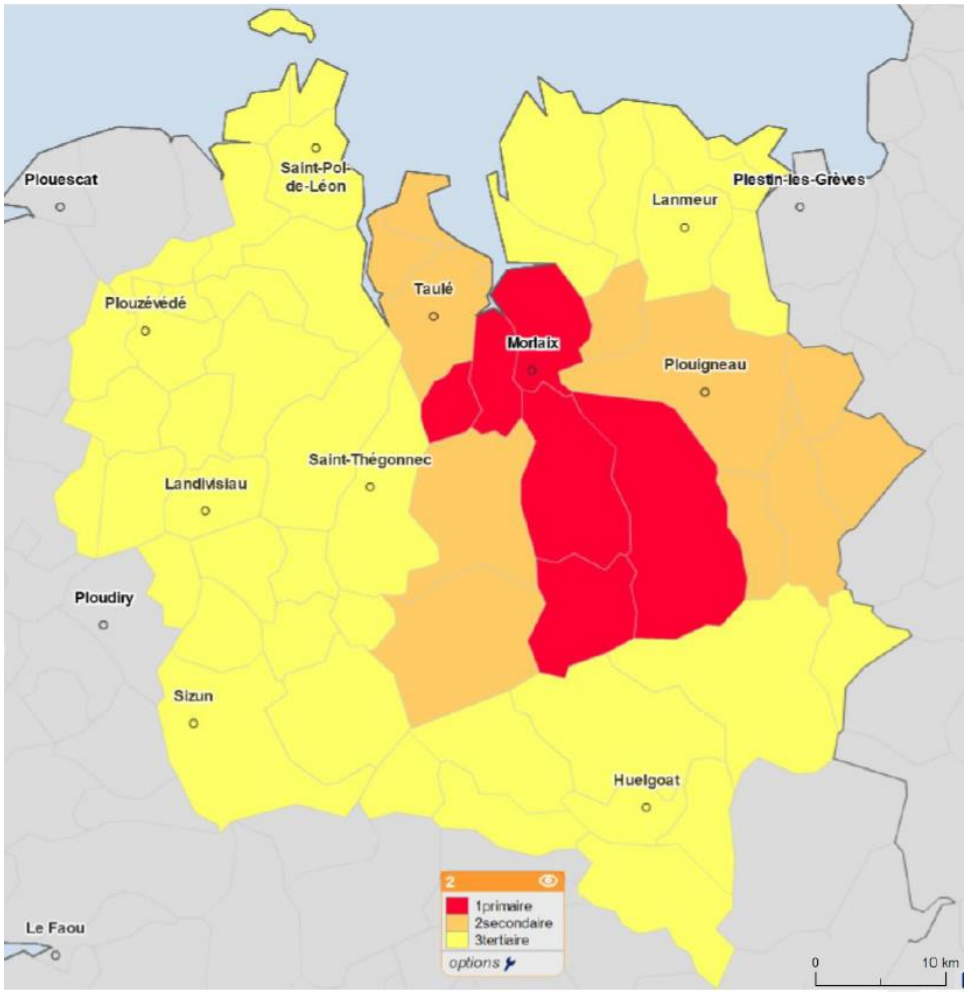

Zone de chalandise de l'agglomération de Morlaix
Source : CCI Morlaix – Novembre 2014 / Stratégie d'urbanisme commercial LA

De nombreux commerces et services qui structurent le territoire

1007 commerces et services de moins de 300 m² dominés par les cafés, hôtels et restaurants (26%).

Le **marché touristique** est significatif : 12,5% du chiffre d'affaires sur le territoire de Morlaix Communauté, généré par près de 9 200 habitants supplémentaires à l'année.

40% des établissements de l'intercommunalité se situent à Morlaix (380 unités), et 150 à Saint-Martin-des-Champs (150). Trois autres pôles se dessinent : Carantec (63), Plougasnou (59) et Plouigneau (49).

Le **taux de diversité** (part de l'offre en équipement de la maison et de la personne sur l'ensemble de l'offre commerciale hors garages et services) est élevé sur le territoire, et particulièrement fort sur la commune de Morlaix.

La tertiarisation de l'activité est normale sur Morlaix Communauté. Par ailleurs, la filière automobile est particulièrement présente (15%).

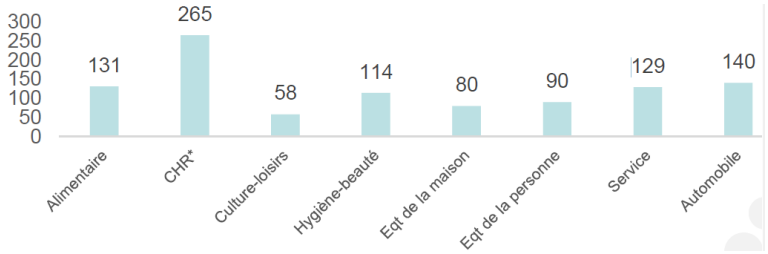

Répartition de l'offre commerciale par secteur d'activité
Source : CCI/CMA – Aout 2017 / Stratégie d'urbanisme commercial LA

L'offre commerciale de proximité alimentaire et traditionnelle

14 communes (84% de la population) disposent d'un tissu commercial complet. 94% des habitants de Morlaix Communauté bénéficient d'au moins un commerce alimentaire sur leur commune.

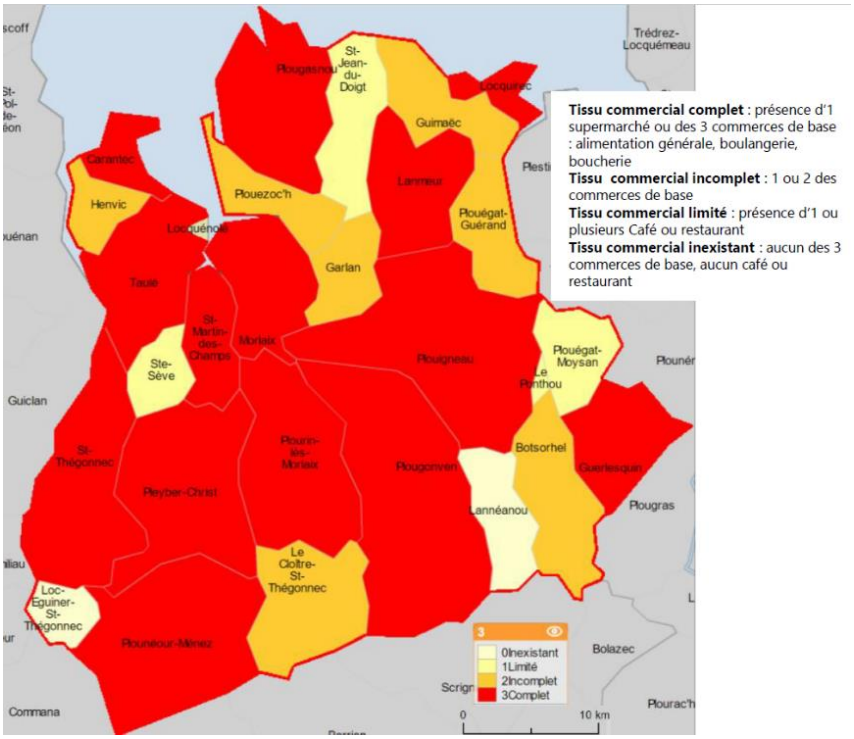

Carte du tissu commercial alimentaire de base
Source : CCI/CMA – Aout 2014/ Stratégie d'urbanisme commercial LA

La moyenne est de deux commerces alimentaires pour 1000 habitants (en baisse depuis 2004 par rapport au Pays de Morlaix : 2,3 commerces pour 1000 habitants ; source : ODESCA). Le territoire est bien équipé en alimentation spécialisée, mais faible en offre de boucherie et de boulangerie malgré l'influence touristique du territoire.

Le secteur de la culture et des loisirs est peu dense, car particulièrement représenté dans les grandes surfaces alimentaires et spécialisées.

Le **centre-ville historique de Morlaix concentre 69% des établissement de la commune**. Il montre un renouvellement moins fort de ses cellules commerciales (33% des commerces se sont installés depuis moins de 5 ans) par rapport au tissu hors centre-ville (40%).

Les grandes et moyennes surfaces (> 300m²)

La **surface de plancher commerciale a augmenté de 37%** depuis 2005 (+ 31 729 m² supplémentaire) pour une surface totale de 117 100 m². Pourtant, Morlaix Communauté n'a pas accueilli de nouveaux habitants, n'offre pas davantage d'emplois ni d'établissements commerciaux.

La concentration est forte sur la commune de Saint-Martin-des-Champs, qui s'est vue attribuée la moitié des nouvelles créations de ces 10 dernières années (+ 15 000 m²), pour une surface totale de plus de 56 000 m². Morlaix est le second pôle de l'agglomération avec 22 000 m², et Plouigneau s'affirme comme 3ème pôle avec plus de 13 700 m².

Grâce au taux de diversité commerciale élevé (35%), Morlaix Communauté rayonne sur une zone de chalandise qui s'étend hors des limites de l'intercommunalité.

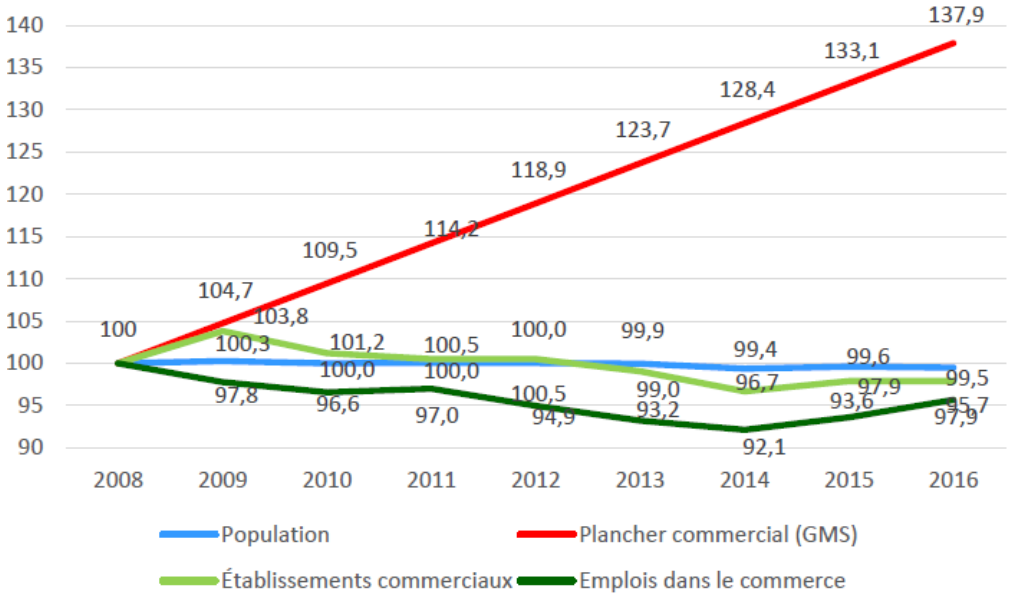

Source : ACOSS emploi, INSE, décisions CDAC/ Stratégie d'urbanisme commercial LA

Les comportements d'achat

Sur les dernières années, les grandes surfaces spécialisées et alimentaires voient leurs parts de marchés augmenter au détriment des petits commerces. Parallèlement, la vente à distance peine à émerger sur le territoire.

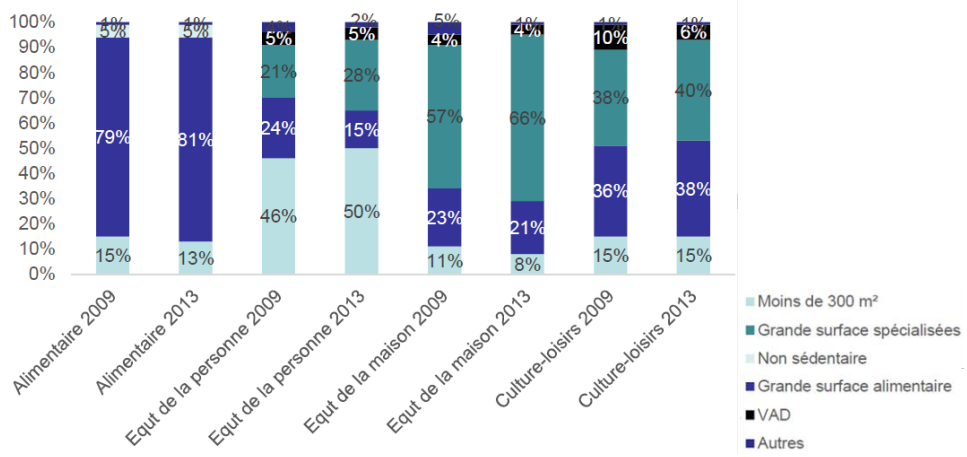

Comparaison de la répartition des achats des ménages de l'agglomération de Morlaix par circuit de distribution entre 2009 et 2013
Source : CCI Morlaix / OECC/ Stratégie d'urbanisme commercial LA

Morlaix Communauté doit faire face à une révolution commerciale et à un changement de modèle commercial où l'offre est supérieure à la demande.

Un nouvel urbanisme commercial	De nouveaux modes de consommation	Un nouveau contexte règlementaire	Un nouveau contexte financier
Croissance des m² Croissance des loyers Nouvelles Périphéries	Senior economy Circuits courts e-commerce Nouvelle proximité	LME Loi « Grenelle II » Loi Alur Loi Pinel	La réforme des finances publiques

Source : CCI Morlaix / OECC/ Stratégie d'urbanisme commercial LA

Aussi, elle s'est engagée dans la définition d'une politique locale du commerce. Le maintien du rayonnement commercial (Morlaix Communauté est le 3ième pôle commercial du Finistère), la lutte contre la fuite des commerces vers la périphérie, la modération de la consommation d'espace et le réinvestissement des friches ainsi que la revitalisation des centralités apparaissent comme les enjeux majeurs auxquels la stratégie d'urbanisme commercial doit répondre.

Pour aller plus loin …

- Annexe RP1_9.1 – Stratégie d'urbanisme commercial_2017_LA

CHAPITRE J. Equipements et services

Morlaix Communauté compte de nombreux équipements et services :

- Les équipements de sports et de loisirs sont présents sur toutes les communes ;
- Les écoles maternelles et primaires sont bien réparties sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- 11 collèges sont présents au sein de l'EPCI, dont 5 à Morlaix, et un seul pour les communes du sud-est.
- Les lycées sont quant à eux présents dans les villes les plus importantes : Morlaix, Saint-Martin-des-Champs, Plouigneau et Plourin-Lès-Morlaix.
- Les établissements de santé dont inégalement répartis sur le territoire. En effet, les services et équipements hospitaliers sont présents dans les communes de Morlaix, Plougonven et Lanmeur. S'agissant des soins de premier secours, selon une étude de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), le territoire polarisé par Plouigneau est considéré comme « fragile ». Cette qualification a été attribuée en fonction de plusieurs indicateurs (densité de médecins généralistes, part des médecins de plus de 55 ans, zonage des kinés...). Le reste du territoire de Morlaix Communauté est considéré comme « zone présentant peu de difficulté ».

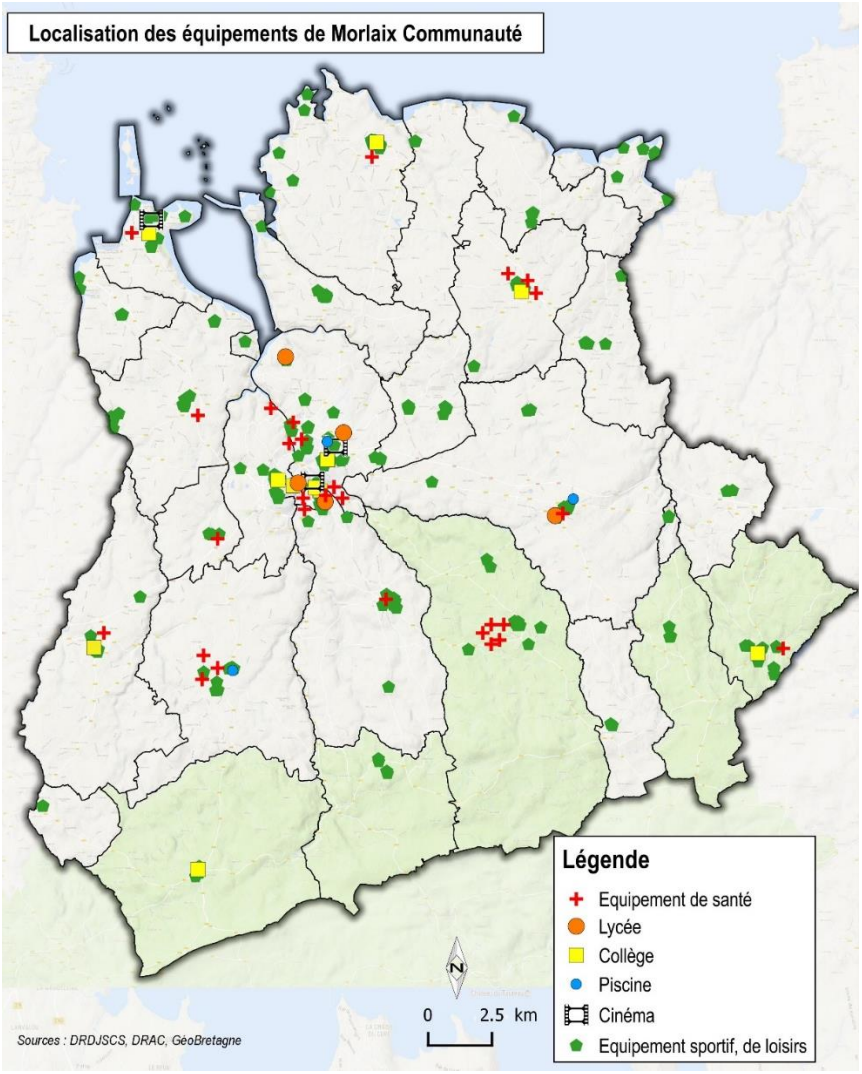

A l'échelle des communes, les équipements et services recensés sont majoritairement localisés au cœur des centralités, bénéficiant d'une bonne accessibilité.

Les communes littorales tirent atout de leur proximité à la mer, avec la présence de ports de plaisance et de zones de mouillage.

Le dynamisme culturel et des équipements de proximité sont de réels supports d'animation de la vie urbaine. L'attractivité des centralités de chacune des communes de Morlaix Communauté constitue un enjeu phare pour l'aménagement à venir du territoire. L'attractivité des centres :

- Pour accueillir une nouvelle population ;
- Pour prendre en compte le phénomène de vieillissement de la population ;
- Pour créer un projet de société autour du lien social et du rôle des centralités.

Pour aller plus loin …

- Annexe RP1_10.1 – Diagnostic des équipements et services_TERRITOIRE+

Titre IV. Analyse de la consommation de l'espace et les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

CHAPITRE A. Analyse de la consommation de l'espace

En application de l'article L.151-4 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation « *[…] analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.[…]* »

La suppression des espaces agricoles, la désaffectation progressive des centres-villes et des centres-bourgs, la dégradation des paysages, des entrées de ville, la banalisation des paysages périurbains, la multiplication des déplacements pour les ménages, les coûts pour les communes (réseaux, …), l'imperméabilisation des sols (inondations), la disparition d'espaces naturels et forestiers sont autant de conséquences liées à l'urbanisation.

L'analyse de la consommation de l'espace exposée ci-dessous a été réalisée par l'ADEUPa. L'ADEUPa a créé un outil spécifique : le MOS (Mode d'Occupation du Sol) qui permet de décrire de manière fine la répartition de l'occupation du sol, de quantifier les évolutions au cours d'une période donnée et de qualifier les destinations de la consommation. Cet outil permet de suivre les dynamiques foncière et d'analyse la consommation d'espace.

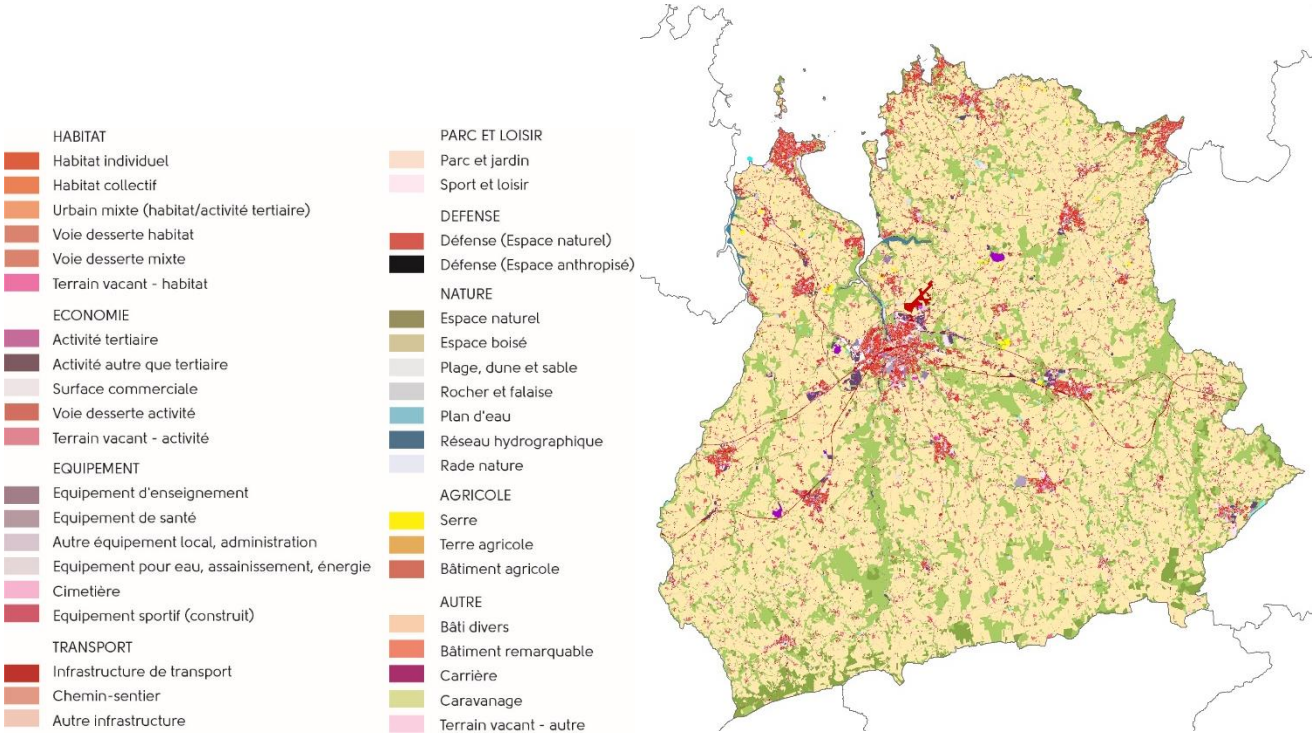

Occupation du sol de Morlaix Communauté – MOS – ADEUPa

Morlaix Communauté s'étend sur 68 650 hectares. L'occupation du sol est majoritairement agricole (63% de la superficie totale). L'espace urbanisé représente environ 13% de la superficie du territoire intercommunal.

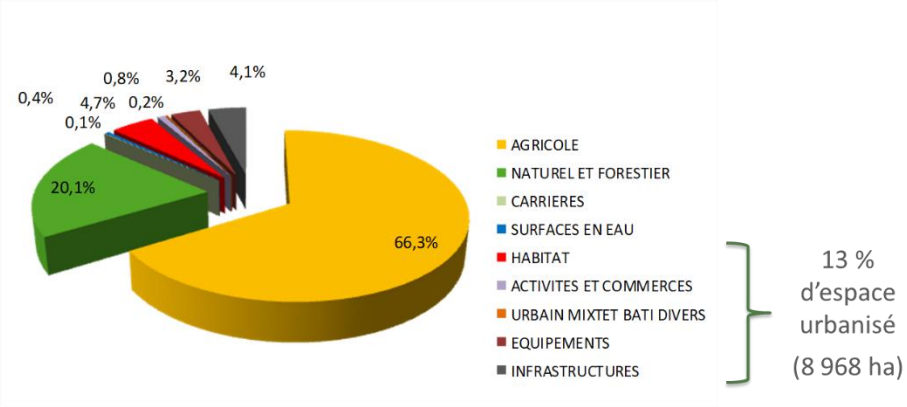

Répartition de l'occupation du sol de Morlaix Communauté – MOS – ADEUPa

Sur les dix dernières années (2008-2018), 409 ha de surfaces agro-naturelles ont été consommées, soit environ 41 ha par an.

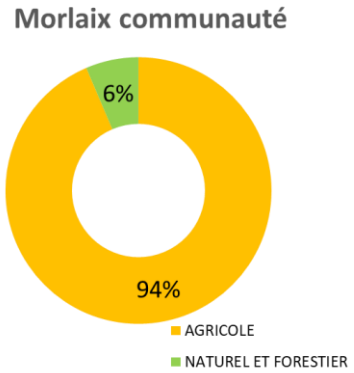

Consommation d'espace entre 2008 et 2018 – MOS - ADEUPa

L'habitat a été le plus gros consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers. En effet, 270 ha ont été urbanisés à cet effet. Les activités économiques ont quant à elles transformées 82 ha en espaces artificialisés. Suivent les équipements à hauteur de 51 ha. Enfin, 7 ha ont été affectés aux infrastructures.

		Surface urbanisée en zone agricole, naturelle ou forestière en hectare (2008/2018)
HABITAT		
	Habitat individuel	126
	Habitat collectif	1
	Voie desserte habitat	25
	Terrains vacants-habitat	51
	Jardins habitat (unité foncière)	49
	Sous-total	252
URBAIN MIXTET BATI DIVERS		
	Urbain mixte (habitat/activités tertiaires)	0
	Bâti divers	1
	Voie desserte mixte	1
	Terrains vacants-autres	16
	Sous-total	18
EQUIPEMENTS		

	Equipements d'enseignement	3
	Equipement de santé	1
	Autres équipements locaux, administrations	6
	Equipements pour eau, assainissement, énergie	6
	Cimetières	0
	Parcs et jardins	20
	Sports et loisirs	13
	Equipements sportifs (construits)	2
	Sous-total	51
ACTIVITES ET COMMERCES		
	Activités indéterminées	4
	Activités tertiaires	0
	Activités autres que tertiaires	40
	Surfaces commerciales	8
	Voie desserte activité	4
	Terrains vacants-activités	26
	Sous-total	82
INFRASTRUCTURES		
	Infrastructures de transport	1
	Chemin-sentier	1
	Autres infrastructures	5
	Sous-total	7
	TOTAL GENERAL	409

CHAPITRE B. Analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

En application de l'article R.151-1 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation *« [...] 2° Analyse les **capacités de densification** et de **mutation des espaces bâtis** identifiés par le schéma de cohérence territoriale en vertu du deuxième alinéa de l'article L. 141-3 ainsi que des autres espaces bâtis identifiés par le rapport lui-même en vertu du troisième alinéa de l'article L. 151-4. [...] »*

1. Objectif de l'étude

Afin d'identifier les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis un référentiel foncier a été réalisé en 2016/2017 (actualisation en 2018). Il s'agit d'une étude approfondie sur les potentiels de renouvellement du tissu urbain.

Le référentiel foncier vise :

- D'une part, à identifier au sein de l'enveloppe urbaine les gisements fonciers bâtis et non bâtis qui sont potentiellement mobilisables/mutables/densifiables,
- D'autre part, à apporter un éclairage sur sa capacité à mobiliser son foncier afin de répondre aux besoins et satisfaire les objectifs en matière de renouvellement urbain et de construction de logements.

En effet, investir les disponibilités foncières et immobilières constitue un enjeu majeur pour chaque commune de Morlaix Communauté, dont la richesse agricole et paysagère est à préserver. La mobilisation de ce potentiel foncier a aussi pour vertu de :

- Valoriser le centre-bourg ou le centre-ville : le retraitement global des centres délaissés permet de créer de la vie et donc de l'attractivité ;
- Favoriser la diversification du parc de logements, en proposant une offre de logements de bourg (maisons de ville, appartements) de taille adaptée aux besoins locaux ;

- Réduire le coût global : agir sur l'existant permet pour la collectivité de ne pas investir sur l'aménagement de nouveaux fonciers (voirie, assainissement à créer) et permet également de réduire le coût de gestion global à long terme.

2. Analyse des capacités de densification au sein des « dents creuses »

Le référentiel foncier réalisé repose sur la méthodologie suivante :

- Détermination des enveloppes urbaines définies à partir de zones tampons à distance de 15 m des bâtis « durs ».
  Seules les parcelles bâties et non bâties présentent en zone urbaine (U) à vocation habitat issues des Cartes Communales et PLU en vigueur, sont prises en compte. Ont également été intégrées les parcelles des zones 1AU qui sont bâties et en continuité d'une zone urbaine (U).

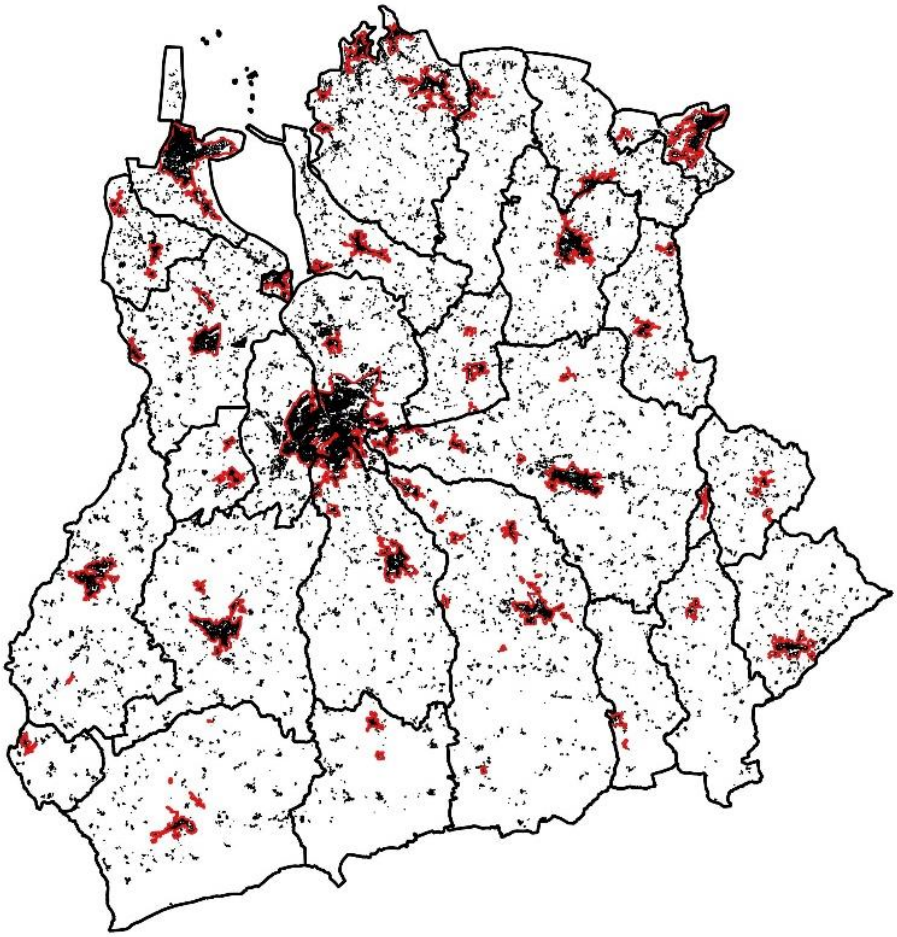

- Identification du potentiel foncier bâti et non bâti basé sur une exploitation SIG des données cadastrales. Ainsi, un traitement informatique a permis de repérer les parcelles non bâties d'une superficie égale ou supérieure à 400 m², ainsi que les parcelles non bâties contiguës totalisant une superficie elle-aussi égale ou supérieure à 400 m². Cette première approche s'est traduite par la réalisation de cartes mettant en évidence le potentiel foncier de renouvellement urbain.
- Vérification sur le terrain des gisements fonciers pré-repérés et évaluation du potentiel d'aménagement : *parcelle déjà bâtie, espace d'agrément (cour, jardin…) lié à une habitation, espace public (place, aire de stationnement, jardin…), morphologie particulière de la parcelle, peu propice à une construction, dénivelé très important, …*

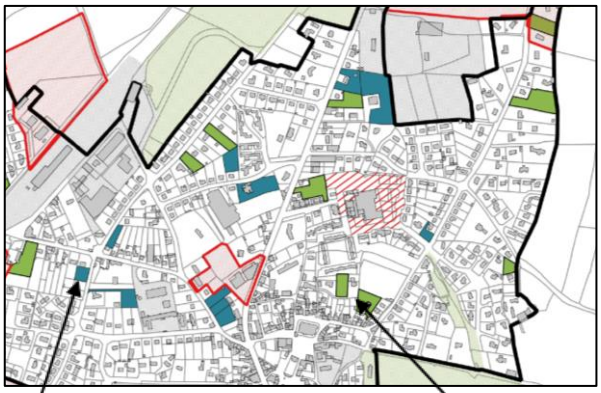

Les parcelles densifiables (Bimby) :
Correspond à une ou plusieurs parcelles déjà occupées par un bâtiment mais dont la surface permettrait d'accueillir au moins une nouvelle habitation.

Les parcelles non bâties ou dents creuses :
Le seuil du calcul du potentiel des parcelles non bâties est de 400 m² pour toutes les communes.

- Présentation des résultats auprès des élus et services de chaque commune pour échange et validation

Ces approches complémentaires ont abouti à la mise en évidence des potentiels fonciers de renouvellement urbain, avec des différences importantes entre communes. Par commune, le repérage du potentiel foncier s'est concrétisé par la production d'un fichier des parcelles concernées et d'une cartographie afférente.

Exemple carte de synthèse du repérage foncier :

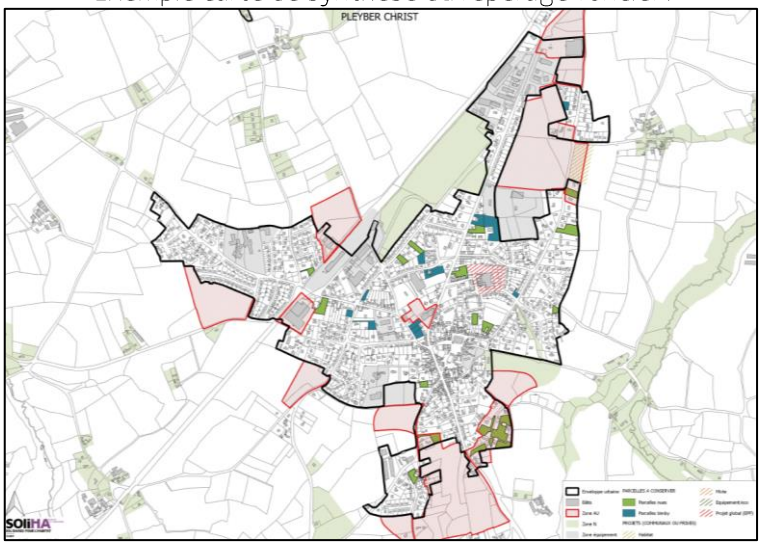

Le potentiel foncier théorique recensé au sein des enveloppes urbaines représente à l'échelle de Morlaix Communauté près de 131 ha dont 70 ha localisés au sein de zones à urbaniser (AU) et 61 ha en diffus au sein du tissu urbanisé.

Les résultats du recensement par enveloppe urbaine est le suivant :

NB : En tant que commune déléguée, suite à la fusion avec Plouigneau en date du 28 septembre 2018, Le Ponthou est qualifié, au sein de l'armature urbaine, de commune de proximité.

		Zones AU						Hors zones AU						Total zones AU + hors AU	
		Entités foncières < 2500 m²		Entités foncières > 2500 m²			TOTAL en ha	Entités foncières < 2500 m²		Entités foncières > 2500 m²			TOTAL en ha	TOTAL en m²	TOTAL en ha
		Potentiel global (en m²)	Potentiel global (en ha)	Nb d'entités	Potentiel global (en m²)	Potentiel global (en ha)		Potentiel global (en m²)	Potentiel global (en ha)	Nb d'entités	Potentiel global (en m²)	Potentiel global (en ha)			
Carantec	Centre-bourg	2416	0,24	5	58216	5,82	**6,06**	19098	1,91	5	22192	2,22	**4,13**	**101922**	**10,19**
	Kerdanet	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	9263	0,93	1	4556	0,46	**1,38**	**13819**	**1,38**
Plouezoc'h	Centre-bourg	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	8064	0,81	1	3974	0,40	**1,20**	**12038**	**1,20**
	Saint-Antoine	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	1122	0,11	0	0	0,00	**0,11**	**1122**	**0,11**
	Dourduff-sur-Mer	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	4954	0,50	0	0	0,00	**0,50**	**4954**	**0,50**
Henvic	Centre-bourg	2054	0,21	0	0	0,00	**0,21**	685	0,07	1	2837	0,28	**0,35**	**5576**	**0,56**
	Quartier de la Gare	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	1253	0,13	0	0	0,00	**0,13**	**1253**	**0,13**
Morlaix	Agglomération	3533	0,35	10	97612	9,76	**10,11**	18470	1,85	3	8410	0,84	**2,69**	**128025**	**12,80**
	Ploujean	0	0,00	1	5335	0,53	**0,53**	6921	0,69	0	0	0,00	**0,69**	**12256**	**1,23**
Guimaëc	Centre-bourg	0	0,00	1	5185	0,52	**0,52**	8952	0,90	2	7742	0,77	**1,67**	**21879**	**2,19**
Saint-Martin-des-Champs	Centre-bourg	5298	0,53	3	63130	6,31	**6,84**	10526	1,05	1	7359	0,74	**1,79**	**86313**	**8,63**
Saint-Jean-du-Doigt	Centre-bourg	0	0,00	2	9821	0,98	**0,98**	15507	1,55	1	2803	0,28	**1,83**	**28131**	**2,81**
Plouegat-Moysan	Centre bourg	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	3802	0,38	2	9504	0,95	**1,33**	**13306**	**1,33**
	Menez Bihan	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**0**	**0,00**
Plouigneau	Centre bourg	2630	0,26	1	3071	0,31	**0,57**	3030	0,30	2	10699	1,07	**1,37**	**19430**	**1,94**
	Saint-Didy	3817	0,38	1	2502	0,25	**0,63**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**6319**	**0,63**
	Croix Rouge	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**0**	**0,00**
	La Chapelle du Mur	2064	0,21	0	0	0,00	**0,21**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**2064**	**0,21**
	Restigou	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**0**	**0,00**
	Lanleya	1016	0,10	0	0	0,00	**0,10**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**1016**	**0,10**
Plounéour Ménez	Centre bourg	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	8984	0,90	2	11589	1,16	**2,06**	**20573**	**2,06**
	Resloas	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**0**	**0,00**
	La Villeneuve	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**0**	**0,00**
	La Grande route	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	2249	0,22	0	0	0,00	**0,22**	**2249**	**0,22**
	Goas Melcum	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	1097	0,11	0	0	0,00	**0,11**	**1097**	**0,11**
Plourin-lès-Morlaix	Centre bourg	2188	0,22	3	26224	2,62	**2,84**	3049	0,30	2	13302	1,33	**1,64**	**44763**	**4,48**
	Plourin Nord	4473	0,45	10	46748	4,67	**5,12**	11113	1,11	2	8436	0,84	**1,95**	**70770**	**7,08**
	Kerampronost	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	3258	0,33	0	0	0,00	**0,33**	**3258**	**0,33**
Sainte-Sève	Centre bourg	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	530	0,05	0	0	0,00	**0,05**	**530**	**0,05**
	Le Quinquis	428	0,04	0	0	0,00	**0,04**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**428**	**0,04**
Plouégat-Guerrand	Centre bourg	0	0,00	1	3661	0,37	**0,37**	7837	0,78	0	0	0,00	**0,78**	**11498**	**1,15**
	Convenant - St laurent	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	472	0,05	0	0	0,00	**0,05**	**472**	**0,05**
	Pont Ménou	0	0,00	1	2549	0,25	**0,25**	5767	0,58	0	0	0,00	**0,58**	**8316**	**0,83**
Loc-Eguiner	Centre-bourg	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	2373	0,24	0	0	0,00	**0,24**	**2373**	**0,24**
Pleyber Christ	Centre bourg	11797	1,18	1	3581	0,36	**1,54**	13871	1,39	2	7509	0,75	**2,14**	**36758**	**3,68**
	Penvern	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**0**	**0,00**
Le Ponthou	Centre-bourg	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	1646	0,16	0	0	0,00	**0,16**	**1646**	**0,16**
Le Cloître Saint Thégonnec	Centre bourg	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	6448	0,64	1	2507	0,25	**0,90**	**8955**	**0,90**
	Quillien	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	2815	0,28	1	4514	0,45	**0,73**	**7329**	**0,73**
Saint-Thégonnec	Centre bourg	4176	0,42	1	12845	1,28	**1,70**	5493	0,55	1	4876	0,49	**1,04**	**27390**	**2,74**
	Rusquec Bihan	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**0**	**0,00**
Lanmeur	Centre bourg	1207	0,12	6	32677	3,27	**3,39**	14257	1,43	2	6938	0,69	**2,12**	**55079**	**5,51**
	Bourg de Guimaëc	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	856	0,09	1	4635	0,46	**0,55**	**5491**	**0,55**
Lannéanou	Centre bourg	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	6909	0,69	2	8841	0,88	**1,58**	**15750**	**1,58**
	Cleuncoat	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	2401	0,24	0	0	0,00	**0,24**	**2401**	**0,24**
Guerlesquin	Centre bourg	0	0,00	2	24232	2,42	**2,42**	11173	1,12	4	18553	1,86	**2,97**	**53958**	**5,40**
	Guic	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	1448	0,14	1	6031	0,60	**0,75**	**7479**	**0,75**
Garlan	Centre bourg	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	5961	0,60	1	2818	0,28	**0,88**	**8779**	**0,88**
	Lot. de Coat Raden	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	0	0,00	2	18033	1,80	**1,80**	**18033**	**1,80**
	Bois de la Roche	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	506	0,05	1	8540	0,85	**0,90**	**9046**	**0,90**
Botsorhel	Centre-bourg	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	8932	0,89	3	13190	1,32	**2,21**	**22122**	**2,21**
Plougonven	Centre bourg	4064	0,41	1	2801	0,28	**0,69**	6757	0,68	1	9616	0,96	**1,64**	**23238**	**2,32**
	Justiçou	0	0,00	1	3891	0,39	**0,39**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**3891**	**0,39**
	L'Allée Verte	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	1214	0,12	0	0	0,00	**0,12**	**1214**	**0,12**
	Disqueou	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	803	0,08	0	0	0,00	**0,08**	**803**	**0,08**
	Coatelan	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	1550	0,16	0	0	0,00	**0,16**	**1550**	**0,16**
	Saint Eutrope	3843	0,38	0	0	0,00	**0,38**	1386	0,14	0	0	0,00	**0,14**	**5229**	**0,52**
	Cosquer	3554	0,36	1	4183	0,42	**0,77**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**7737**	**0,77**
	Kervigaouez	1958	0,20	1	4644	0,46	**0,66**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**6602**	**0,66**
	Spernen	1983	0,20	0	0	0,00	**0,20**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**1983**	**0,20**
	Venn Fo	1015	0,10	4	40672	4,07	**4,17**	2216	0,22	0	0	0,00	**0,22**	**43903**	**4,39**
	Coz Feunteun	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**0**	**0,00**
	Village Lannéanou	835	0,08	0	0	0,00	**0,08**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**835**	**0,08**
Locquirec	Centre-bourg	4272	0,43	7	48910	4,89	**5,32**	17997	1,80	5	16579	1,66	**3,46**	**87758**	**8,78**
	Trougourezou	0	0,00	1	8541	0,85	**0,85**	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	**8541**	**0,85**
Plougasnou	Centre bourg	7309	0,73	5	38145	3,81	**4,55**	16349	1,63	5	21246	2,12	**3,76**	**83049**	**8,30**
	Terenez	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	1436	0,14	0	0	0,00	**0,14**	**1436**	**0,14**
	Saint-Samson	1968	0,20	0	0	0,00	**0,20**	1391	0,14	0	0	0,00	**0,14**	**3359**	**0,34**
	Le Diben	4529	0,45	3	19710	1,97	**2,42**	3772	0,38	0	0	0,00	**0,38**	**28011**	**2,80**
	Primel Trégastel	1834	0,18	0	0	0,00	**0,18**	0	0,00	2	7480	0,75	**0,75**	**9314**	**0,93**
Loquénolé	Centre bourg	924	0,09	2	23960	2,40	**2,49**	6585	0,66	1	2872	0,29	**0,95**	**34341**	**3,43**
Taulé	Centre bourg	0	0,00	2	17800	1,78	**1,78**	5653	0,57	4	19336	1,93	**2,50**	**42789**	**4,28**
	Penze	5579	0,56	0	0	0,00	**0,56**	2806	0,28	0	0	0,00	**0,28**	**8385**	**0,84**
	La Gare	0	0,00	0	0	0,00	**0,00**	3350	0,34	0	0	0,00	**0,34**	**3350**	**0,34**
TOTAL		**90764**	**9**	**77**	**610646**	**61**	**70**	**314357**	**31**	**65**	**297517**	**30**	**61**	**1313284**	**131,33**

3. Analyse des capacités de densification via la mobilisation du parc existant

Parallèlement, le territoire de Morlaix Communauté est fortement impacté par l'existence d'un parc de logements vacants important. Près de 4 000 logements vacants sont recensés à l'échelle de Morlaix Communauté soit environ 10% du parc de logements. Cette vacance touche en premier lieu la ville centre avec près de 1 500 logements vacants, soit 15% de son parc immobilier.

Conscient du potentiel de logements que cela représente, la collectivité entend réutiliser ce parc vacant et/ou dégradé pour produire une offre nouvelle sans consommation foncière : réhabilitation, rénovation, démolition/reconstruction... A cette fin, une politique volontariste sera mise en œuvre afin de proposer des outils adaptés pour la mobilisation de ce foncier bâti stratégique.

Titre V. Inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités

Le stationnement automobile est un sujet complexe qui répond à différents enjeux et qui joue un rôle important pour l'attractivité d'un territoire. Il constitue :

- Une composante de l'offre automobile au même titre que les infrastructures routières : tout déplacement en voiture commence et se termine par un stationnement. La plus ou moins grande facilité à trouver une place de stationnement influe sur le choix d'utiliser ou non la voiture. Aussi, agir sur le stationnement permet d'influencer sur le choix du mode de transport et d'encourager l'usage des transports collectifs ou des modes actifs.
- Un élément d'attractivité et de développement économique des communes : des capacités de stationnement suffisantes doivent être garanties à la fois pour les résidents ainsi que pour les activités des communes, notamment les commerces. Agir sur le stationnement et sa règlementation permet d'influencer sur le type d'usages des places de stationnement et donc sur le type d'usagers pour lesquels on souhaite privilégier l'offre de stationnement : résidents, clients, visiteurs, pendulaires, ...
- Une composante du paysage et de l'environnement urbain car il occupe en partie l'espace public, une voiture étant immobile une grande majorité du temps. Agir sur le stationnement permet d'influer sur la qualité du cadre de vie des habitants en limitant l'espace occupé par la voiture là où elle rend difficile d'autres usages.

Deux types d'offre de stationnement existent :

- Le stationnement privé, souvent issu des normes de stationnement imposées par les documents d'urbanisme et sur lequel la collectivité n'a que peu de connaissance.
- Le stationnement public qui peut prendre plusieurs formes, notamment le stationnement libre ou régulé sur voirie mais également les parcs de stationnement en ouvrage.

Le stationnement régulé est principalement présent au sein des centralités des communes les plus importantes de Morlaix Communauté. Il permet, en limitant la durée possible de stationnement d'organiser une rotation des véhicules sur ces places et d'éviter que des voitures restent immobilisées et créent une pression sur le stationnement.

Le stationnement en ouvrage se situe uniquement sur le pôle urbain, là où la pression sur le stationnement est la plus élevée.

Suite à une analyse détaillée des places de stationnement existantes sur le territoire de Morlaix Communauté, l'offre en stationnement apparait globalement satisfaisante.

Certains secteurs présentent des contraintes (notamment dans les rues du centre historique de Morlaix) aboutissant à renforcer l'attractivité des transports en commun. De plus, lorsque les places de stationnement sur le domaine privé ne sont pas utilisées, le stationnement automobile est généralement transféré sur l'espace public, ce qui peut poser des conflits d'usage quand il n'a pas été conçu dans cette optique.

Aucun projet de mutualisation des parcs publics de stationnement n'est envisagé à court ou moyen terme sur le territoire. La mutualisation des parcs publics de stationnement permet de :

- Favoriser un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de stationnement,
- Maîtriser la place de la voiture en ville,
- Économiser l'espace dédié au stationnement,

- Optimiser les coûts.

Elle consiste soit à limiter l'offre privée associée à chaque projet immobilier en créant des parkings mutualisés qui répondent aux besoins complémentaires de plusieurs projets proches ; soit à faire jouer la complémentarité d'usage entre des parkings publics et/ou privés existants pour éviter par exemple la construction d'un nouvel ouvrage. La mutualisation peut donc être initiée dans le cadre d'opérations urbaines à venir (ZAC, etc.) ou envisagée dans le cas d'un tissu urbain déjà existant

Par ailleurs, l'intermodalité concerne l'ensemble des déplacements s'effectuant avec des modes de transports différents. Ainsi, les pôles d'intermodalité sont les parkings relais mas également les gares desservies par les transports en commun ou les parcs de stationnement vélo au droit des arrêts de train ou de bus. L'intermodalité reste encore rare sur le territoire intercommunal, notamment dans les communes les plus rurales où seule la voiture est utilisée comme moyen de déplacement. Par ailleurs, le pôle d'échange multimodal créée au niveau de la gare de Morlaix constitue quant à lui l'exemple le plus emblématique sur le territoire d'offre intermodale : passage du train, à la voiture, au bus ou aux déplacements doux (vélos, piétons).

Titre VI. Analyse de l'état initial de l'environnement

En application de l'article R.151-1 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation « [...] 3° Analyse **l'état initial de l'environnement**, expose la manière dont le plan prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement ainsi que les effets et incidences attendus de sa mise en œuvre sur celui-ci. »

CHAPITRE A. Documents de référence et de planification

De nombreux documents de planification et de référence (eau, déchets, énergie, habitat...) encadrent l'action des intercommunalités, notamment dans le cadre de l'aménagement.

1 Le porté à connaissance de l'état

Au travers de ce document, le préfet porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents le cadre législatif et réglementaire à respecter **dans le cadre de l'élaboration des PLUiH**, ainsi que les projets des collectivités territoriales et de l'Etat en cours d'élaboration ou existants.

Concernant Morlaix Communauté, il s'agit d'un document (Avril 2016) de 131 pages qui détaille notamment le cadre législatif et juridique du porté à connaissance et de l'élaboration des PLUiH, **ainsi que les principales politiques publiques à prendre en compte**.

Sur le plan de l'environnement naturel (milieux physiques, ressources naturelles, énergie, déchets, biodiversité, etc) le PAC cite notamment :

- La protection des milieux naturels et de la biodiversité : zones naturelles et forestières, corridors et réservoirs écologiques, espaces boisés, natura 2000, ZICO, ZNIEFF, espaces naturels sensibles (ENS), zones humides ; cours d'eau, etc
- La protection, l'aménagement et la mise en valeur du littoral : loi « littoral », eaux de baignade, etc
- La protection et la gestion de la ressource en eau : eau potable, captage.
- La prévention des risques et nuisances ; risques naturels et technologiques, nuisances sonores, gestion des déchets.

2 Le SCOT de Morlaix communauté

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

Le SCoT comprend 3 documents :

- Un rapport de présentation, **qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale ;**
- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

- Le document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui est opposable aux PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m2, réserves foncières de plus de 5ha...).

Le SCOT de Morlaix Communauté, approuvé le 12/11/2007. Il porte sur l'ensemble des 28 communes de Morlaix Communauté.

La procédure d'élaboration du document, engagée fin 2003, a été l'occasion d'entreprendre une réflexion approfondie sur le développement et l'aménagement de l'espace tout en faisant intervenir une large concertation locale.

L'élaboration du SCoT, du Schéma de Déplacements Urbains et Communautaires, et du Programme Locale de l'Habitat ont alors progressé conjointement, renforçant l'approche transversale de l'organisation et de l'aménagement du territoire.

Le diagnostic, conduit sur l'année 2004 avec la mobilisation des principales forces vives du territoire (municipalités, acteurs du monde économique, culturel, associations, services de l'Etat et autres collectivités locales) avait fait ressortir un territoire contrasté, en mutation, présentant des potentiels qui méritaient une meilleure articulation.

Sur la base de ces constats et l'identification des enjeux, les Elus ont bâti un projet d'aménagement et de développement durables le long de l'année 2005, reposant sur 7 orientations fondamentales, déclinées ensuite dans ce qui s'appelait encore alors le DOG (Document d'Orientations Générales) sous forme soit de préconisations (vers quoi il serait bon de tendre...) soit de prescriptions (ce qu'on se doit d'appliquer...).

7 grandes orientations (arrêtées par le Conseil communautaire le 28/02/2005) :

- S'appuyer sur un pôle urbain central fort ;
- Accompagner le développement de l'ensemble du territoire par des pôles d'équilibre ;
- S'appuyer sur la qualité des paysages et du patrimoine architectural pour développer son attractivité ;
- Tirer parti du positionnement du territoire ;
- Donner au territoire une lisibilité attractive pour les entreprises et définir une stratégie foncière ;
- Organiser le développement global du territoire dans le respect de ses composantes et des objectifs du développement durable ;
- Conforter les vocations agricole et maritime de Morlaix Communauté et leur évolution.

Le bilan du SCoT de 2007, approuvé par le Conseil de Communauté le 6 octobre 2014 :

- L'obligation légale d'analyser les résultats de l'application du SCoT est passée de 10 à 6 ans. Pour Morlaix Communauté, date butoir est donc janvier 2017.
- Morlaix Communauté a fait le choix de réaliser ce bilan avec les élus qui ont eu à l'appliquer sur la période 2008-2013, et de le finaliser avec les élus de la mandature actuelle.
- Morlaix Communauté, au vu de cette analyse, a délibéré sur la mise en révision du document en décembre 2014.

3 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne

Le comité de bassin Loire Bretagne a adopté le 4 novembre 2015 le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour les années 2016 à 2021 et il a émis un avis favorable sur le programme de mesures correspondant. L'arrêté du préfet coordonnateur de bassin (18/11/2015) approuve le SDAGE et arrête le programme de mesures.

Le SDAGE est un document de planification concertée qui écrit les priorités de la politique de l'eau pour le bassin hydrographique et les objectifs.

- Il définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.
- Il fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et secteur littoral.
- Il détermine les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Le SDAGE est complété par un programme de mesures qui précise, secteur par secteur, les actions techniques, financières, réglementaires, à conduire d'ici 2021 pour atteindre les objectifs fixés. Sur le terrain, c'est la combinaison des dispositions et des mesures qui permettra d'atteindre les objectifs.

Aujourd'hui, 26 % des eaux sont en bon état et 20 % s'en approchent. C'est pourquoi l'objectif de 61 % des eaux, déjà énoncé en 2010, est maintenu. C'est un objectif ambitieux qui nécessite que chacun des acteurs se mobilise :

- L'État à travers ses missions de coordination, de programmation et de police des eaux,
- Les élus gestionnaires des collectivités et des établissements publics locaux, auxquels les lois de décentralisation confèrent un large pouvoir de décision,
- Les divers usagers et leurs groupements, socio-professionnels et associatifs,
- Les citoyens car les gestes au quotidien de chacun d'entre nous conditionnent la réussite des politiques environnementales.

Le SDAGE répond à quatre questions importantes :

- Qualité des eaux : que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?
- Milieux aquatiques : comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
- Quantité disponible : comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?
- Organisation et gestion : comment s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques ? Comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?

<u>Repenser les aménagements de cours d'eau</u>

Les modifications physiques des cours d'eau perturbent le milieu aquatique et entraînent une dégradation de son état.

Exemples d'actions : améliorer la connaissance, favoriser la prise de conscience des maîtres d'ouvrage et des habitants, préserver et restaurer le caractère naturel des cours d'eau, prévenir toute nouvelle dégradation.

<u>Réduire la pollution par les nitrates</u>

Les nitrates ont des effets négatifs sur la santé humaine et le milieu naturel.

Exemples d'actions : respecter l'équilibre de la fertilisation des sols, réduire le risque de transfert des nitrates vers les eaux.

Réduire la pollution organique et bactériologique

Les rejets de pollution organique sont susceptibles d'altérer la qualité biologique des milieux ou d'entraver certains usages.

Exemples d'actions : restaurer la dynamique des rivières, réduire les flux de pollutions de toutes origines à l'échelle du bassin versant.

Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides

Tous les pesticides sont toxiques au-delà d'un certain seuil. Leur maîtrise est un enjeu de santé publique et d'environnement.

Exemples d'actions : limiter l'utilisation de pesticides, limiter leur transfert vers les eaux.

Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses

Leur rejet peut avoir des conséquences sur l'environnement et la santé humaine, avec une modification des fonctions physiologiques, nerveuses et de reproduction.

Exemples d'actions : favoriser un traitement à la source, réduire voire supprimer les rejets de ces substances.

Protéger la santé en protégeant la ressource en eau

Une eau impropre à la consommation peut avoir des conséquences négatives sur la santé. Elle peut aussi avoir un impact en cas d'ingestion lors de baignades, par contact cutané ou par inhalation.

Exemples d'actions : mettre en place les périmètres de protection sur tous les captages pour l'eau potable, réserver pour l'alimentation en eau potable des ressources bien protégées naturellement.

Maîtriser les prélèvements d'eau

Certains écosystèmes sont rendus vulnérables par les déséquilibres entre la ressource disponible et les prélèvements. Ces déséquilibres sont particulièrement mis en évidence lors des périodes de sécheresse.

Exemples d'actions : adapter les volumes de prélèvements autorisés à la ressource disponible, mieux anticiper et gérer les situations de crise.

Préserver les zones humides

Elles jouent un rôle fondamental pour l'interception des pollutions diffuses, la régulation des débits des cours d'eau ou la conservation de la biodiversité.

Exemples d'actions : faire l'inventaire des zones humides, préserver les zones en bon état, restaurer les zones endommagées.

Préserver la biodiversité aquatique

La richesse de la biodiversité aquatique est un indicateur du bon état des milieux. Le changement climatique pourrait modifier les aires de répartition et le comportement des espèces.

Exemples d'actions : préserver les habitats, restaurer la continuité écologique, lutter contre les espèces envahissantes.

Préserver le littoral

Le littoral Loire-Bretagne représente 40 % du littoral de la France continentale. Situé à l'aval des bassins versants et réceptacle de toutes les pollutions, il doit concilier activités économiques et maintien d'un bon état des milieux et des usages sensibles.

Exemples d'actions : protéger les écosystèmes littoraux et en améliorer la connaissance, encadrer les extractions de matériaux marins, améliorer et préserver la qualité des eaux.

Préserver les têtes de bassin versant

Ce sont des lieux privilégiés dans le processus d'épuration de l'eau, de régulation des régimes hydrologiques et elles offrent des habitats pour de nombreuses espèces. Elles sont très sensibles et fragiles aux dégradations.

Exemples d'actions : développer la cohésion et la solidarité entre les différents acteurs, sensibiliser les habitants et les acteurs au rôle des têtes de bassin, inventorier et analyser systématiquement ces secteurs.

Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques

La gestion de la ressource en eau ne peut se concevoir qu'à l'échelle du bassin versant. Cette gouvernance est également pertinente pour faire face aux enjeux liés au changement climatique.

Exemples d'actions : améliorer la coordination stratégique et technique des structures de gouvernance, agir à l'échelle du bassin versant.

Mettre en place des outils réglementaires et financiers

La directive cadre européenne sur l'eau énonce le principe de transparence des moyens financiers face aux usagers. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques renforce le principe « pollueur-payeur ».

Exemples d'actions : mieux coordonner l'action réglementaire de l'État et l'action financière de l'agence de l'eau.

Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

La directive cadre européenne et la Charte de l'environnement adossée à la Constitution française mettent en avant le principe d'information et de consultation des citoyens.

Exemples d'actions : améliorer l'accès à l'information, favoriser la prise de conscience, mobiliser les acteurs.

4 Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont les outils stratégiques de planification de la ressource en eau **à l'échelle d'unités hydrographiques cohérentes**. C'est l'outil privilégié de mise en œuvre de directive cadre sur l'eau (DCE).

La DCE et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 ont renforcé la portée juridique des SAGE : création du règlement, augmentation de la participation du public, intégration des objectifs de la DCE, reconnaissance de l'importance des commissions locales de l'eau (CLE).

Emergence, instruction, élaboration et mise en œuvre sont les phases d'avancement d'un Sage. Il est issu d'une initiative locale et est le résultat de plusieurs années de concertation.

Le SAGE est constitué d'un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource, d'un règlement ainsi que d'un rapport environnemental.

Le territoire de Morlaix Communauté est essentiellement couvert par le SAGE Léon-Trégor, et, sur une petite partie au sud et à l'est, par le SAGE Aulne et Baie de Lannion.

5 Schéma Régional de Cohérence Ecologique

La trame verte et bleue est un nouvel outil d'aménagement durable du territoire, complémentaire des démarches existantes. Elle a pour objectifs :

- De freiner la disparition et la dégradation des milieux naturels, qui sont de plus en plus réduits et morcelés par l'urbanisation, les infrastructures et les activités humaines ;
- D'éviter l'isolement des milieux naturels et de maintenir la possibilité de connexions entre eux.

La trame verte et bleue concerne à la fois les milieux terrestres (trame verte) et les milieux aquatiques (trame bleue). Elle est formée d'un réseau de continuités écologiques, qui comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (cf. schéma ci-contre).

À l'échelle régionale, la mise en œuvre de la trame verte et bleue se concrétise par l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Bretagne, co-piloté par l'État et la Région.

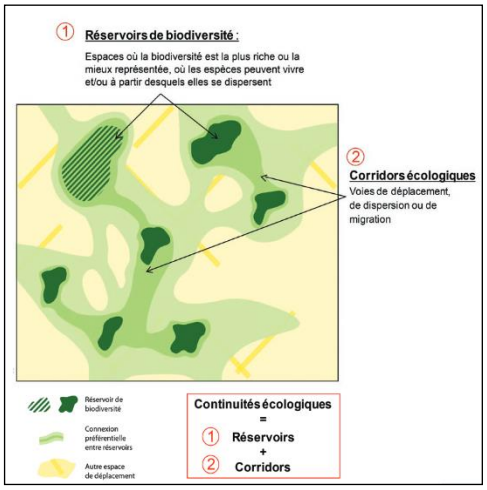

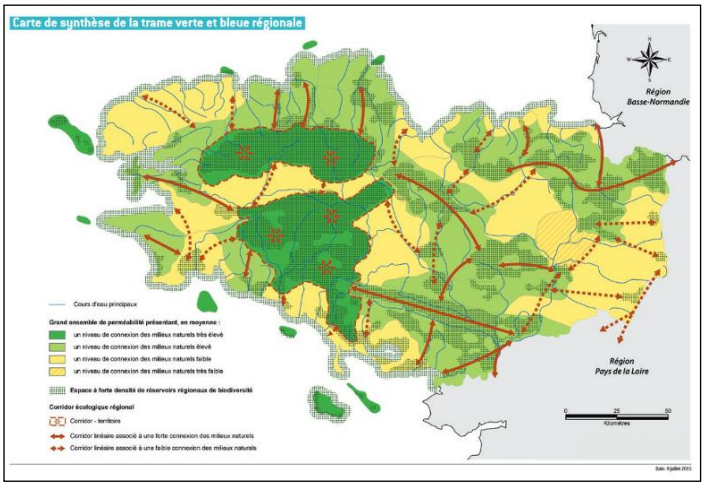

Le SCRE comporte 3 grandes parties :

- Un diagnostic territorial et une identification des enjeux, établis sous l'angle des continuités écologiques ; état de la connaissance, caractéristiques des milieux, incidences des activités humaines, actions déjà menées en faveur de la biodiversité, enjeux bretons associés aux continuités écologiques
- Un plan d'action stratégique, qui explicite la prise en compte du SRCE, expose les objectifs assignés aux différents constituants de la trame verte et bleue régionale, et présente le plan d'actions sur le territoire.
- Une évaluation environnementale qui appréhende les effets du SRCE sur l'environnement dans toutes ses composantes et propose des mesures visant à réduire les effets dommageables

Le SRCE n'est pas une couche supplémentaire dans la réglementation existante. Il ne peut pas créer de nouvelles réglementations. Il s'agit d'un outil d'alerte et de cadrage pour aider les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue à l'échelle locale, notamment les collectivités.

Le code de l'environnement précise que les documents de planification et les projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements prennent en compte les SRCE.

La Trame Verte et Bleue de Morlaix communauté est produite en parallèle du PLUiH et s'attache à identifier localement le réseau écologique et sa fonctionnalité.

Le SRCE Bretagne inclut un cadre méthodologique pour l'identification des trames vertes et bleues aux échelles infra-régionales :

Le SRCE préconise une approche écologique pour l'identification de la TVB des territoires infra-régionaux : c'est-à-dire une réalité écologique du territoire

- La cartographie de la TVB ne peut être un simple agrandissement de la TVB régionale, cela implique des travaux à l'échelle du territoire
- Le SRCE préconise une approche à la fois par sous-trame et toutes sous trames confondues
- L'identification de la TVB intègre les milieux artificialisés et, à ce titre, prend en compte la notion de reconquête des connexions
- L'identification de la TVB d'un territoire suppose la prise en compte des connexions avec les territoires périphériques
- La démarche d'identification de la TVB locale s'appuie sur une concertation avec les acteurs du territoire.

6 La charte du Parc Naturel Régional d'Armorique

La charte 2009-2021 est le texte fondateur d'un PNRA. Elle fixe, pour une durée de 12 ans, les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures de mise en œuvre. La charte engage les collectivités du territoire (les communes, les communautés de communes et d'agglomération, le département, la et région) qui l'ont adoptée, ainsi que l'État qui l'approuve par décret.

Le PNRA a placé le paysage au cœur de son nouveau projet de territoire en l'inscrivant comme fil conducteur de la charte 2009-2021, « Pour des paysages d'Armorique choisis ». Les axes de travail de cette nouvelle charte sont :

- Axe 1 : Conforter la richesse et l'originalité des éléments de patrimoine qui fondent la qualité de vie des habitants ;
- Axe 2 : Conjuguer l'évolution des activités de l'homme et la valeur des patrimoines naturels, terrestres, insulaires et maritimes ;
- Axe 3 : Faire vivre les patrimoines et la création artistique par des projets fédérateurs ;
- Axe 4 : Transcrire l'esprit du partenariat, du local à l'international.

Ces axes sont déclinés en de nombreuses orientations opérationnelles, qui engagent (en particulier) le PNRA, l'état, la région, le département et les collectivités.

Concernant les collectivités, ces engagements sont les suivants (détaillés en annexe) :

- Orientation opérationnelle 1.1 : GARANTIR UNE GESTION PATRIMONIALE DES MILIEUX ET ESPÈCES REMARQUABLES
- Orientation opérationnelle 1.2 : CONSERVER TOUTES SES FONCTIONNALITÉS À LA NATURE ORDINAIRE
- Orientation opérationnelle 1.3 : CONFORTER LA QUALITÉ DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES
- Orientation opérationnelle 1.4 : CONSTRUIRE ET DIFF USER UNE CULTURE COMMUNE DU PAYSAGE
- Orientation opérationnelle 1.5 : INSCRIRE L'URBANISME DANS UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE
- Orientation opérationnelle 2.2 : ORGANISER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES ESPACES FORESTIERS
- Orientation opérationnelle 2.3 : ENRICHIR L'OFFRE DE PRODUITS TOURISTIQUES CULTIVANT LES LIENS ENTRE L'HOMME ET LES PATRIMOINES
- Orientation opérationnelle 2.4 : ORGANISER LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE
- Orientation opérationnelle 2.5 : STIMULER LES EFFORTS D'EXEMPLARITÉ DES ENTREPRISES AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE
- Orientation opérationnelle 2.6 : LUTTER LOCALEMENT CONTRE LES CAUSES ET LES EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE
- Orientation opérationnelle 3.1 : ACCOMPAGNER LES PROJETS DE MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES
- Orientation opérationnelle 3.2 : RENOUVELER L'OFF RE ET ÉLARGIR LES MISSIONS DES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL SUR LE PARC

- Orientation opérationnelle 3.3 : METTRE EN PLACE UNE MISSION DE MÉDIATION DES PATRIMOINES ENTRE NATURE ET CULTURE
- Orientation opérationnelle 3.4 : PROPOSER UNE TRANSMISSION VIVANTE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL
- Orientation opérationnelle 4.2 : OUVRIR LE PARC AUX COOPÉRATIONS

7 Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de Bretagne a fait l'objet d'une élaboration sous la double autorité du Préfet de région et du Président du Conseil régional, en concertation avec les acteurs régionaux.

Ce schéma définit des objectifs et des orientations régionales aux horizons 2020 et 2050 en matière de :

- Amélioration de la qualité de l'air,
- Maîtrise de la demande énergétique,
- Développement des énergies renouvelables,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- Adaptation au changement climatique.

Il présente, en annexe, le Schéma Régional Eolien (SRE) qui fixe des objectifs quantitatifs et des recommandations guidant le développement de l'éolien terrestre dans les zones favorables identifiées.

Le SRCAE de Bretagne constitue un maillon charnière de l'action publique. L'échelle régionale le positionne entre les grandes décisions internationales et nationales qui fixent les cadres généraux de l'action de lutte contre le changement climatique, et les actions opérationnelles dans les territoires. Le SRCAE joue le rôle de courroie de transmission entre les échelles de décision et d'action.

La mobilisation et l'implication dès à présent de tous les territoires et de tous les acteurs bretons, privés comme publics, est la condition sine qua non de l'atteinte des objectifs ambitieux du schéma régional.

Le SRCAE de Bretagne 2013-2018 a été arrêté par le Préfet de région le 4 novembre 2013.

8 Le Plan Climat Energie Territorial du Finistère

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Le PCET vise deux objectifs :

- L'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire.

Depuis 2010, la France oblige les collectivités de plus de 50 000 habitants à adopter un Plan Climat Energie territorial (PCET). Le Conseil départemental du Finistère est l'un des premiers à avoir mis en place le sien, dès 2009.

Dans son 2ème PCET (2014-2018), le Finistère a procédé à un état des lieux d'améliorations possibles avant de se focaliser sur trois objectifs : réduire de 20% les émissions des gaz à effet de serre, réaliser 20%

d'économies d'énergie et développer les énergies renouvelables de 20%. Ces objectifs se déclinent en actions concrètes, qui sont déjà en marche.

L'incitation à utiliser les transports collectifs, avec un réseau départemental de bus à un tarif unique, et le financement de 55 aires de co-voiturage, contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'aide au diagnostic énergétique, à la construction ou à la réhabilitation de bâtiments publics BBC ou THQE/HQE ont permis depuis 2009 une réduction des consommations d'énergie de 308 GWh (Giga Watt Heure).

Quant aux énergies renouvelables, trois grands projets ont déjà été soutenus par le département : l'hydrolienne Sabella D10, le Coat Bro Montroulez produisant des plaquettes de bois-énergie, l'unité de méthanisation du Gaec du Millier.

Entre octobre et décembre 2015, de multiples initiatives citoyennes, comme les Simul'ONU, ont également reçu le soutien du Conseil départemental.

Le PCAET est en cours d'élaboration.

9 Le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

En 2009, un plan de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés était adopté pour couvrir une période de 2008 à 2018.

Trois grands objectifs ont été définis, la réduction, la valorisation et l'optimisation de ces déchets. L'année 2014 était une année charnière au cours de laquelle ce plan a été évalué à mi-parcours. Cela a été l'occasion de le réviser pour intégrer l'ensemble des déchets non dangereux, conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement.

Ainsi, ce projet de plan déchets non dangereux était soumis aux différents acteurs compétents en matière de gestion des déchets. Tous ont émis des avis favorables.

Les objectifs à mener pour les déchets non dangereux sont les mêmes que ceux amorcés pour les déchets ménagers et assimilés : la réduction, la valorisation et l'optimisation.

Concernant la réduction, l'enjeu principal est de réduire les quantités et la nocivité des déchets produits et collectés. La valorisation s'attache quant à elle à améliorer le taux de valorisation des déchets. Enfin, l'optimisation a pour but d'optimiser la gestion territoriale des déchets.

Pour 2018, les principaux objectifs à atteindre sont les suivants :

- un ratio d'ordures ménagères de 188 kg par habitant.
- un taux de valorisation des déchets non dangereux de 86 %.
- un coût de gestion des déchets ménagers de 89 €/habitant.

Dès 2013, les actions menées ont eu des résultats très encourageants par rapport aux objectifs fixés.

Pour la réduction, l'objectif 2013 (233 kg d'ordures ménagères par Finistérien) a été atteint (224 kg).

Concernant la valorisation, les 77 % de valorisation espérés ont également été dépassés (81 %)

Enfin, malgré une légère augmentation, le coût de gestion des déchets (92,5 €/habitant) était en dessous de la moyenne nationale mais au-dessus de l'objectif fixé (89 €/habitant).

10 Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs

(DDRM - Edition octobre 2012 - Actualisation liste communes et cartographie 27/01/15)

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) : outil de référence de l'information préventive

Sur la base des connaissances disponibles, le dossier départemental des risques majeurs présente les risques majeurs identifiés dans le département, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement. Il souligne l'importance des enjeux exposés, notamment dans les zones urbanisées, il mentionne les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde et décrit les modes de mitigation qui peuvent être mis en œuvre, vis à vis de l'intensité des aléas et de la vulnérabilité des enjeux, pour en atténuer les effets. Il fait de même pour les phénomènes (risques diffus) qui peuvent affecter indifféremment toutes les communes du département, comme les tempêtes, les chutes abondantes de neige, les vagues de froid ou de forte chaleur et le transport de marchandises dangereuses, ...

Le DDRM mentionne l'historique des principaux évènements et des accidents qui peuvent constituer une mémoire du risque propre au département et récapitule les principales études, adresses des sites Internet, ou documents de référence qui peuvent être consultés pour une complète information. Il est précisé que ne peuvent figurer dans le DDRM des indications qui seraient susceptibles de porter atteinte au secret de la défense nationale, à la sûreté de l'Etat, à la sécurité publique, et aux secrets en matière commerciale et industrielle.

L''arrêté préfectoral n° 2015027-0001 du 27 janvier 2015, porte actualisation annuelle de la liste des communes dans lesquelles s'exerce le droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Finistère.

Sont annexés à cet arrêté :

- La liste des communes concernées avec surlignées en gris les communes ayant subi une modification ;
- Le cahier des cartographies des risques par communes.

11 Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne 2016 – 2021

Le PGRI est le document de planification dans le domaine de la gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Les dispositions s'y rapportant sont codifiées dans le Code de l'environnement, aux articles L. 566-1 et suivants, et R. 566-1 et suivants. Le PGRI est élaboré par le préfet coordonnateur de bassin et couvre une période de six ans.

Il est présenté en quatre parties :

- Le contexte, la portée du PGRI ainsi que ses modalités d'élaboration ;
- Les conclusions de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et les outils de gestion des risques d'inondation déjà mis en œuvre ;
- Les objectifs généraux et dispositions générales pour gérer les risques d'inondation et leurs modalités de suivi
- La synthèse de l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques pour les territoires à risque d'inondation important.

Le PGRI est un document opposable à l'administration et à ses décisions (il n'est pas directement opposable aux tiers). Il est applicable sur tout le district hydrographique Loire Bretagne. Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme et les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau.

Conformément aux articles L. 111-1-1, L. 122-1-13 et L. 123-1-10 du code de l'urbanisme, les schémas de cohérence territoriale et, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu, doivent être compatibles ou rendus compatibles avec :

- Les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par le PGRI ;
- Les orientations fondamentales et les dispositions de ce plan définies en application des 1°et 3° de l'article L. 566-7 du code de l'environnement.

12 Le Plan de prévention des risques d'inondation sur Morlaix communauté

Les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) constituent un outil essentiel de la politique définie par l'État en matière de prévention des inondations* et de gestion des zones inondables.

Ces plans ont pour vocation de délimiter les zones exposées aux risques et celles où tout aménagement pourrait aggraver ou favoriser l'apparition de risques, et de définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre par les collectivités publiques ou par les particuliers.

Le règlement du PPRI s'applique sur le territoire des communes de Morlaix, Plourin-les-Morlaix et St Martin-des-Champs situé en bordure du Dossen (rivière de Morlaix), du Jarlot et du Queffleuth reporté sur les cartes réglementaires de ce dossier et délimité suivant le zonage défini à l'article 2 de ce chapitre. Ce règlement édicte les mesures d'interdictions, de prescriptions, d'autorisations sous conditions et de recommandations. Elles sont applicables au territoire directement exposé au risque inondation* et non directement exposé au risque mais où certains aménagements peuvent aggraver ce risque.

Le PPRI du secteur de Morlaix a été prescrit le 17 mars 1997 puis approuvé par arrêté préfectoral du 21 juin 2000. Sa révision a été prescrite le 29 juin 2001.

Des mesures anticipatrices ont fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 04 avril 2002 à la suite des inondations* 2000-2001.

13 Les Documents d'objectifs des sites Natura 2000

Sur le territoire de Morlaix Communauté, plusieurs sites Natura 2000 sont recensés :

- Rivière Le Douron
- Monts d'Arrée centre et est
- Baie de Morlaix

Pour chaque site Natura 2000, le document d'objectifs définit les mesures de gestion à mettre en œuvre.

C'est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Issu d'un processus de concertation, il relève d'un droit administratif « négocié » plus que d'une procédure unilatérale classique. Il s'agit d'un document de référence pour les acteurs concernés par la vie du site.

En tant que document directeur de l'ensemble des paramètres d'un site Natura 2000, le DOCOB comprend :

- Une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection qui y sont, le cas échéant, applicables, les activités humaines exercées sur le site, notamment les pratiques agricoles et forestières ;

- Les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site ;
- Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs ;
- Un ou plusieurs cahiers des charges-types applicables aux contrats Natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à une contrepartie financière ;
- L'indication des dispositifs, en particulier financiers, destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- Les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées dans le cadre de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Le DOCOB est approuvé par l'autorité administrative :

- Pour les sites terrestres, par le préfet de département ;
- Pour les sites mixtes, par le préfet maritime conjointement avec préfet de département ;
- Pour les sites marins, par le préfet maritime.

Il n'est pas soumis à une procédure d'enquête publique préalablement à son approbation par le préfet. Il est simplement tenu à la disposition du public dans les mairies des communes situées à l'intérieur du périmètre du site.

14 Les documents d'urbanisme en vigueur

Les communes de Morlaix Communauté sont couvertes par des documents d'urbanisme à échelle communale : Cartes Communales, PLU, Plans d'Occupation du Sol (POS). Seule la commune de Garlan n'a pas de document de planification, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique.

Etat des lieux des documents d'urbanisme en vigueur au 01/01/2019 :

Commune	Document d'urbanisme	Date d'approbation / de la dernière révision ou modification
Botsorhel	Carte Communale	05/02/2018
Carantec	PLU	18/01/2018
Le Cloître-Saint-Thégonnec	Carte Communale	28/03/2018
Garlan	*Règlement National d'Urbanisme*	
Guerlesquin	PLU	18/01/2018
Guimaëc	PLU	27/11/2013
Henvic	PLU	12/09/2016
Lanmeur	PLU	28/03/2018
Lannéanou	Carte Communale	07/08/2006
Locquénolé	PLU	02/07/2018
Locquirec	POS	26/05/2008
Morlaix	PLU	19/01/2018
Pleyber-Christ	PLU	28/03/2018
Plouégat-Guerrand	PLU	25/04/2008
Plouégat-Moysan	Carte Communale	02/11/2011
Plouezoc'h	PLU	12/09/2016
Plougasnou	PLU	26/09/2018
Plougonven	PLU	11/2018
Plouigneau	POS	26/02/2015 / commune déléguée Le Ponthou 16/11/2007
Plounéour-Ménez	Carte Communale	28/06/2004
Plourin-Lès-Morlaix	PLU	12/09/2016

Saint-Jean-Du-Doigt	PLU	19/12/2016
Saint-Martin-des-Champs	PLU	26/05/2015
Sainte-Sève	PLU	28/03/2018
Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner	PLU	28/03/2018
Taulé	PLU	14/11/2016

CHAPITRE B. Environnement physique

1 Topographie

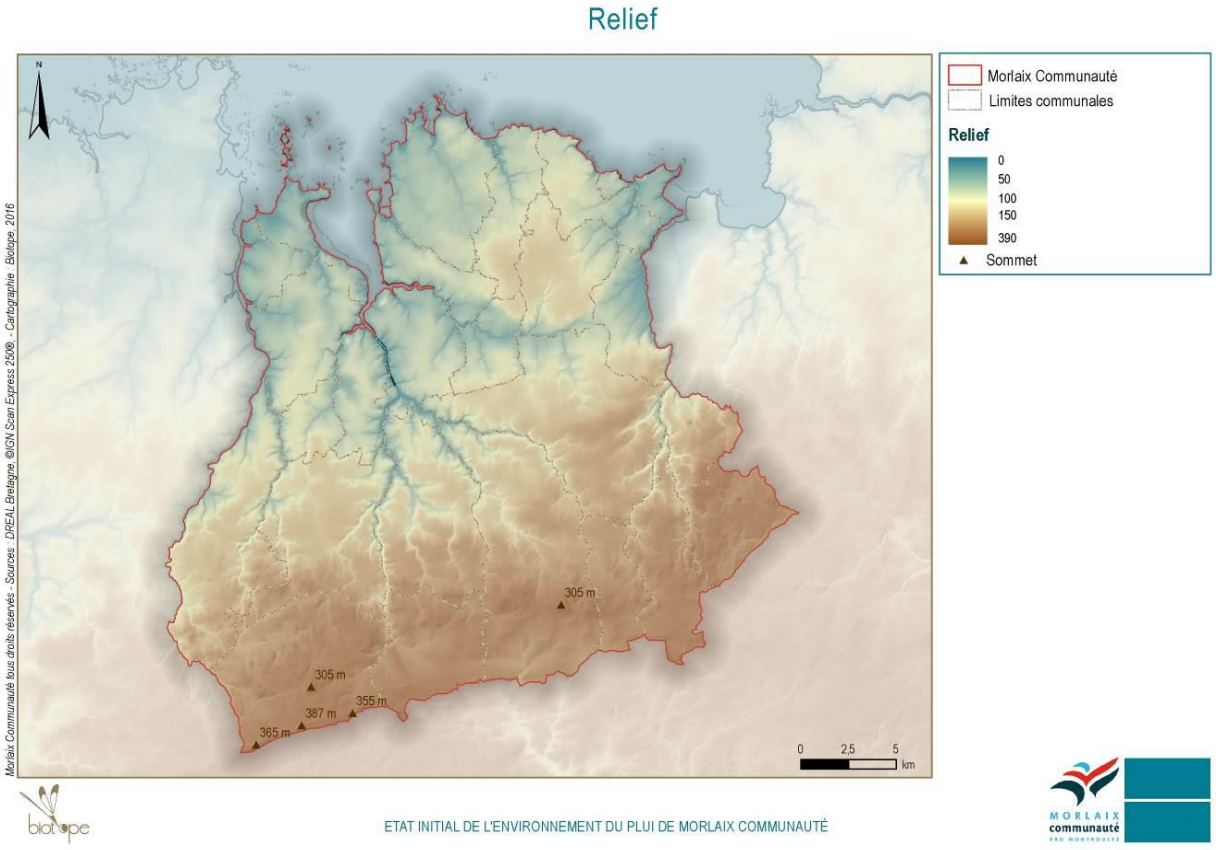

Le relief terrestre de la Bretagne ne dépasse pas 387 m d'altitude, tandis que les fonds marins dans la limite des eaux territoriales ne descendent pas sous les 100 m de profondeur.

De la côte au nord des monts d'Arrée, le territoire de Morlaix communauté est marqué par les grandes vallées du Dourduff, du Queffleuth, du Tromorgant, du Jarlot, de la Penzé, du Douron et du Coat Toulzac'h avec des altitudes souvent inférieures à 100 m.

Dans sa partie sud, le territoire de Morlaix communauté est occupé par les monts d'Arrée, dont le point culminant à 387 m (Roc'h Ruz à Plounéour-Ménez) est aussi celui de la Bretagne.

Conclusion : Le projet d'aménagement du PLUiH devra prendre en compte la topographie du territoire, qui est à la fois un atout pour la diversité paysagère et une contrainte possible sur le plan opérationnel.

2 Géologie

Le massif armoricain pour la région Bretagne peut être découpé en neuf grands domaines géologiques. Ces neuf grands domaines géologiques apparaissent sur l'illustration ci-dessous (carte SIGES).

D'Ouest en Est et du Nord au Sud, sur le territoire de Morlaix communauté on trouve :

- Le domaine varisque du Pays de Léon ;
- Le domaine cadomien nord-breton ;
- Le domaine varisque médio-armoricain occidental.

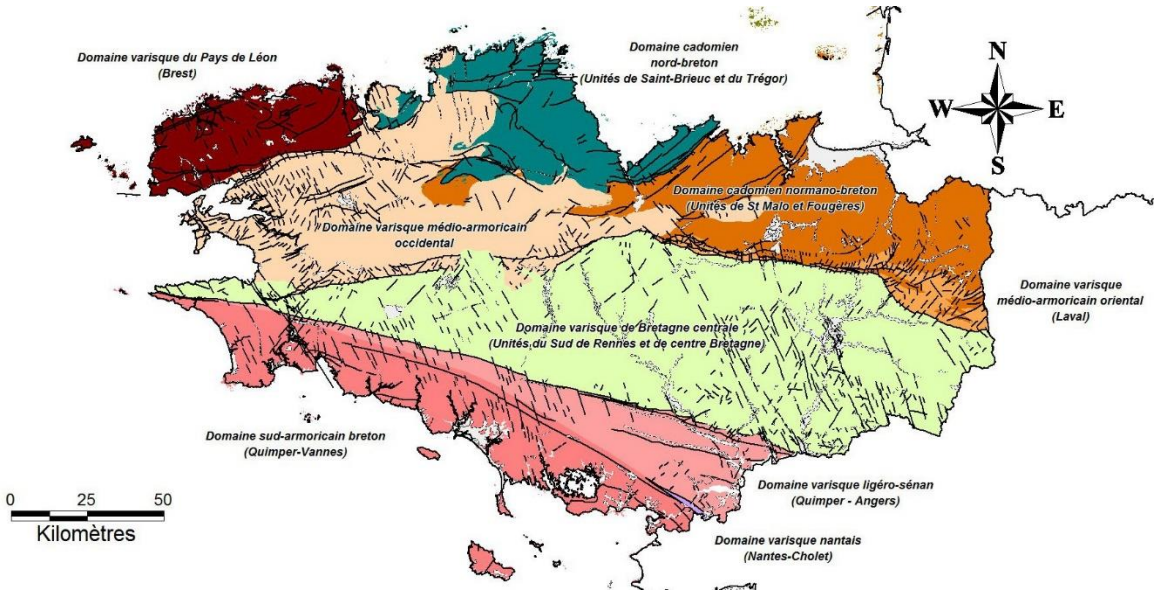

La carte géologique suivante présente le contexte sur le territoire de Morlaix, essentiellement composé de schistes, grès et granite.

Conclusion : Le projet d'aménagement du PLUiH devra prendre en compte la géologie du territoire, qui est à la fois un atout pour la diversité des milieux et une contrainte possible sur le plan opérationnel.

Géologie

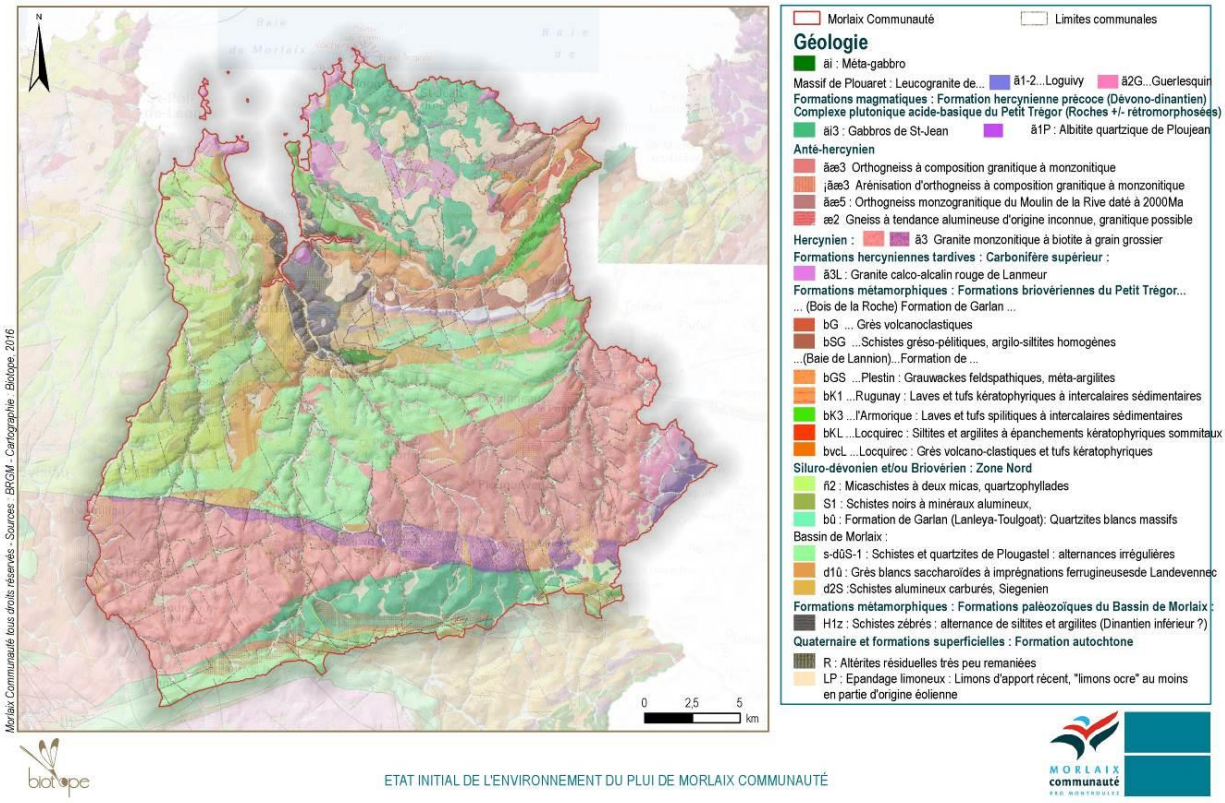

3 Climatologie

Sources : Infoclimat / meteofrance

Le territoire de Morlaix communauté est partagé entre un climat littoral (été frais, hivers doux, pluies moyennes) et intérieur (à dominante plus océanique), avec une influence sur sa partie sud des conditions climatiques des monts d'Arrée (hivers froids, peu de chaleurs, fortes pluies).

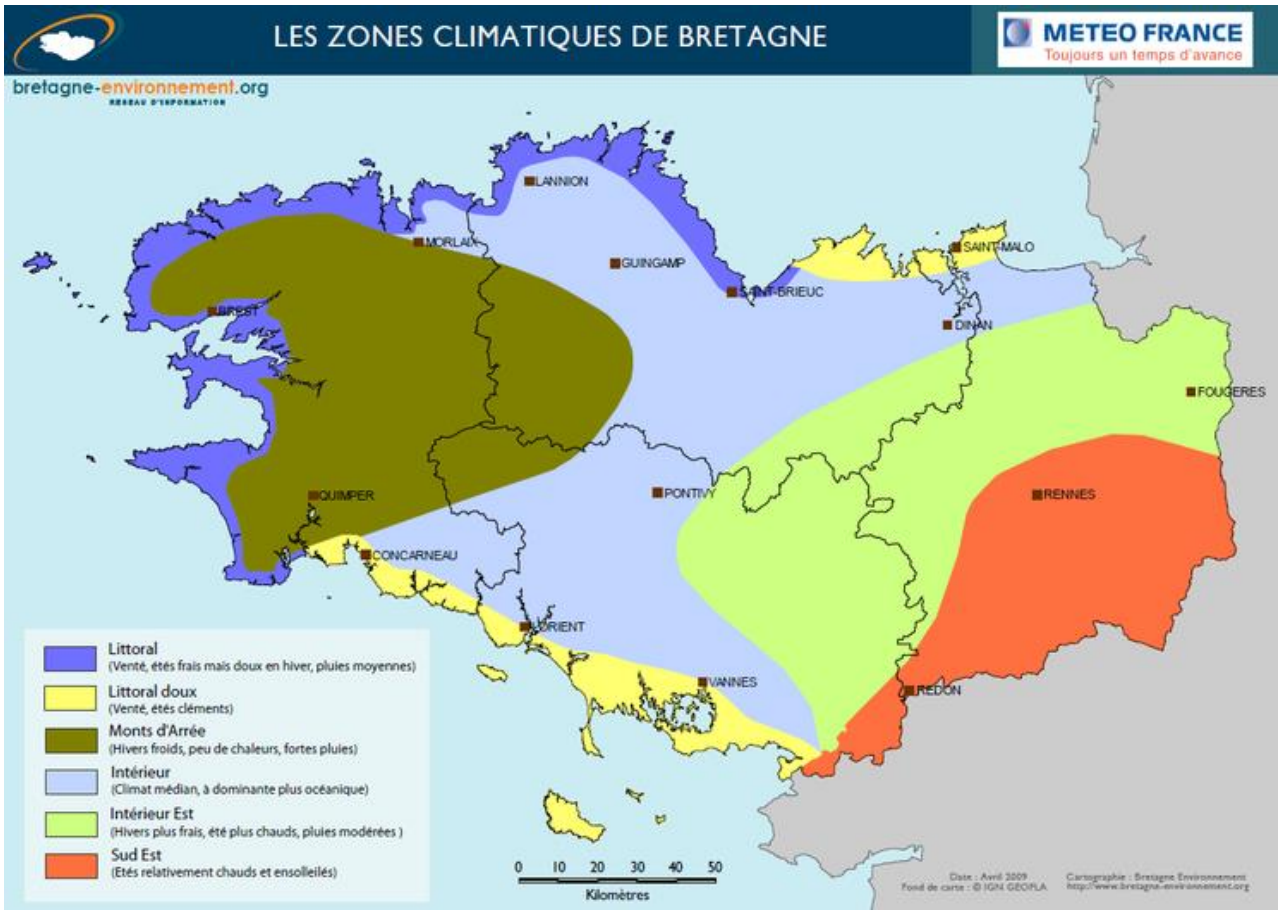

Les relevés de la station de Morlaix en 2015 et 2016 sont présentés ci-après, pour les températures, les précipitations, pressions et vent par mois.

Conclusion : Le climat doux et tempéré du territoire est un atout sur la plan environnemental (milieux naturels, activités humaines, etc).

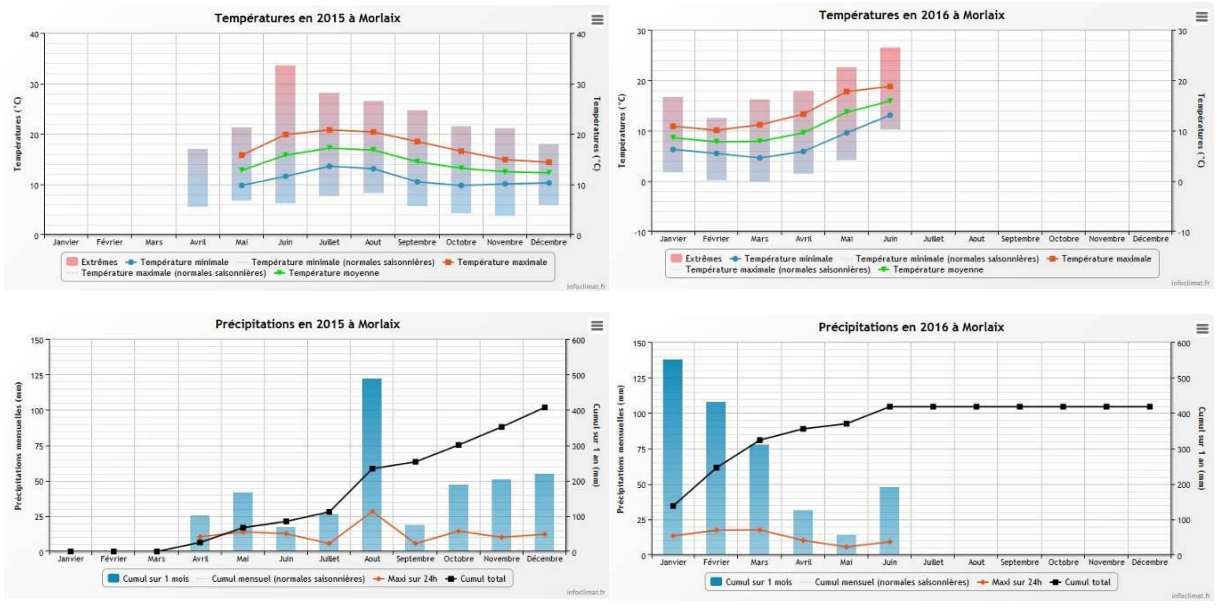

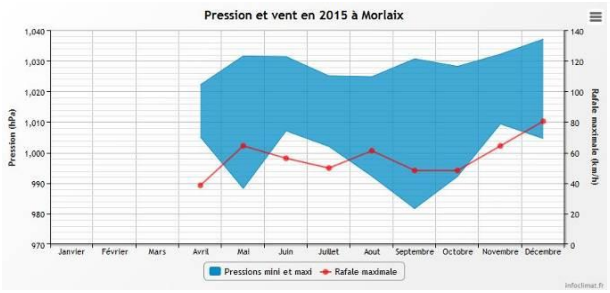

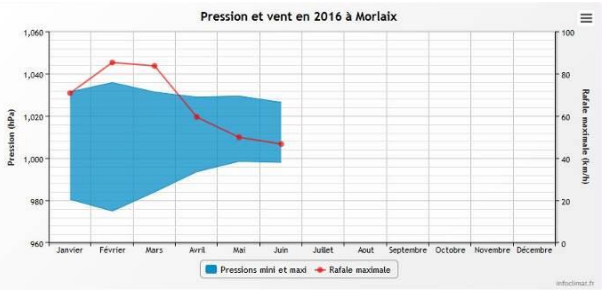

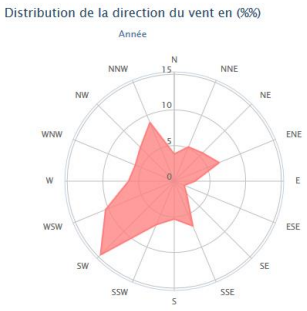

Figures : statistiques basées sur des observations entre 11/2000 - 06/2016 tous les jours de 7h à 19h, heure locale à la station Quimper Cornouaille Aéroport. (windinder)

Mois de l'année	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Année
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	1-12
Direction du vent													
Probabilité du vent >= 4 Beaufort (%)	48	51	53	41	29	23	33	22	23	22	52	24	35
Vitesse du vent moyenne (kts)	11	11	11	10	9	9	9	8	9	8	11	8	9
Temp. de l'air moyenne (°C)	9	8	9	13	15	17	19	18	16	14	13	9	13

CHAPITRE C. Ressources Naturelles

Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Les masses d'eau constituent le référentiel cartographique élémentaire de la directive cadre sur l'eau. Ces masses d'eau servent d'unité d'évaluation de la qualité des eaux. L'état (écologique, chimique, ou quantitatif) est évalué pour chaque masse d'eau.

Il existe 5 catégories de masses d'eau : masses d'eau de cours d'eau ; de plans d'eau ; de transition, ce sont les estuaires ; côtières pour les eaux marines le long du littoral et souterraines.

Source : SIGES

Afin d'aider à la gestion des ressources en eau souterraine, des référentiels hydrogéologiques ont été mis en place pour apporter une description physique des aquifères, suivant différents niveaux de prise en compte de la complexité du milieu souterrain.

Ces référentiels regroupent ainsi :

- Les masses d'eau souterraine, correspondant à des volumes distincts d'eau souterraine, à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères, destinées à être les unités d'évaluation de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE-2000/60/CE).
- Les aquifères : le type de représentation des aquifères disponibles pour les aquifères est le référentiel hydrogéologique français version 2 nommé BD LISA (échelle nationale, échelle régionale et locale) ;

Les entités du référentiel hydrogéologique national BD LISA et des masses d'eau souterraine ont ainsi des échelles de structuration différentes, des objectifs et des chronologies de mise en œuvre différentes. Ces deux notions ont toutefois des modes de construction proches et tendent à se rejoindre.

1 Eau souterraine

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE-2000/60/CE) introduit la notion de « masses d'eaux souterraines » qu'elle définit comme « un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères » (article 5 et Annexe II).

Selon cette même Directive Cadre, un aquifère représente « une ou plusieurs couches souterraines de roches ou d'autres couches géologiques d'une porosité et d'une perméabilité suffisantes pour permettre soit un courant significatif d'eau souterraine, soit le captage de quantités importantes d'eau souterraine ».

En Bretagne, on dénombre 26 masses d'eau souterraines, dont tout ou partie de la masse d'eau se trouve dans la région.

Parmi ces 26 masses d'eau souterraine :

- 24 appartiennent au domaine de socle,
- 2 sont des masses d'eau de type alluvial : alluvions de la Vilaine et de l'Oust.

1.1. Masses d'eau souterraines

Le territoire de Morlaix Communauté possède trois réservoirs d'eau souterraine, appartenant au domaine de socle :

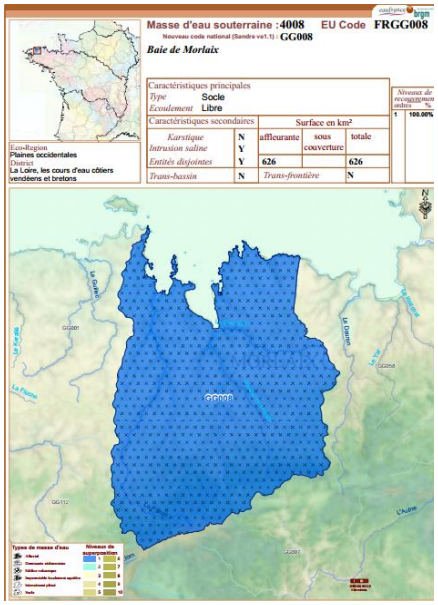

Essentiellement la Baie de Morlaix (FRGG008), écoulement libre

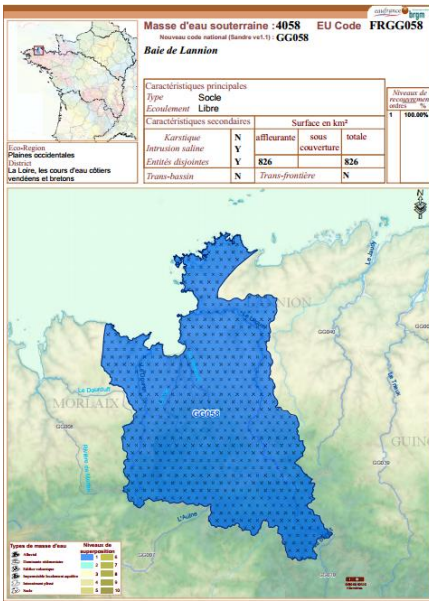

Dans une moindre mesure, la Baie de Lannion (FRGG058) à l'Est, écoulement libre

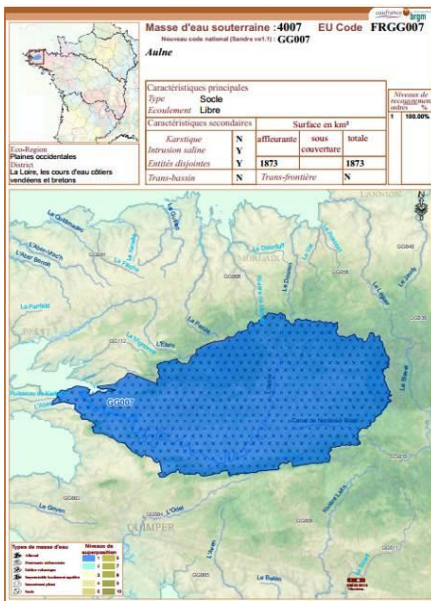

Dans une moindre mesure, au sud du territoire, l'Aulne (FRGG007), écoulement libre

Les fiches MESO détaillées des masses d'eau souterraines sont présentées en annexes.

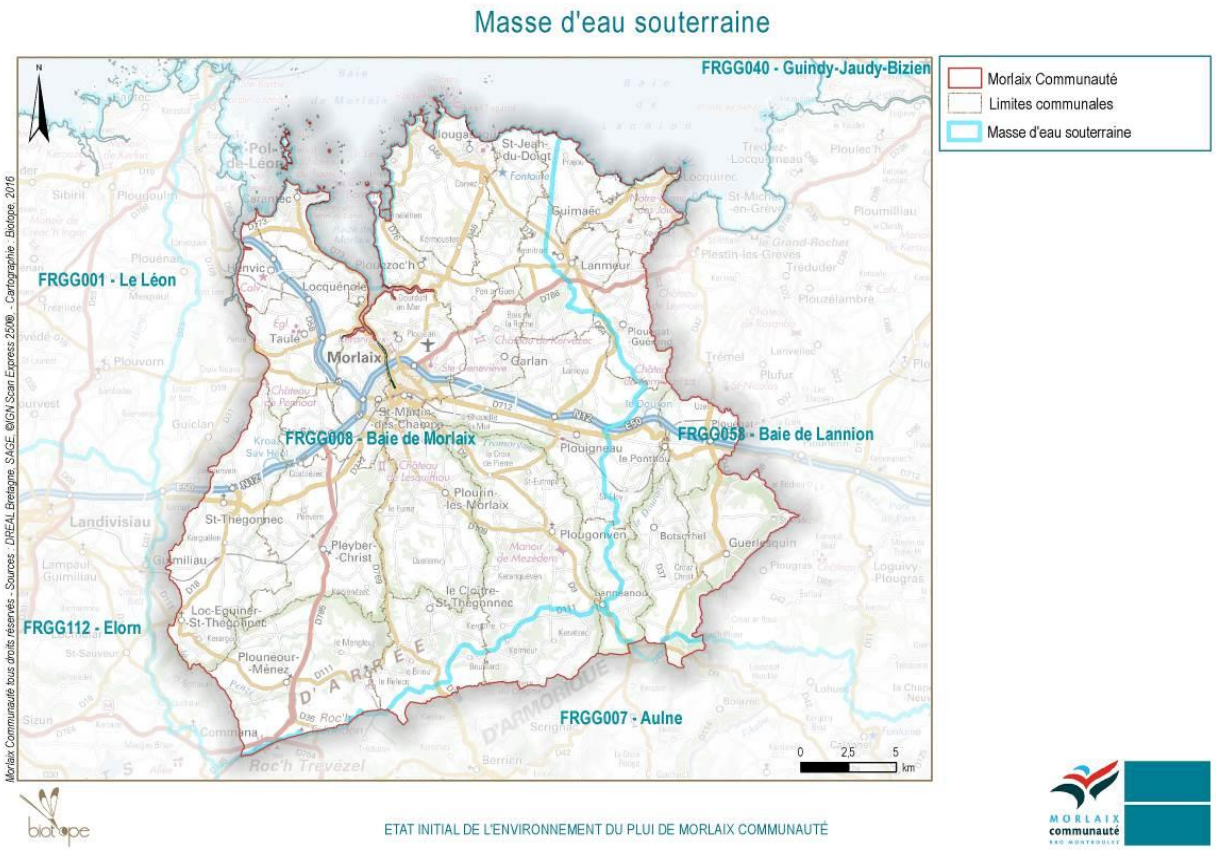

1.2. Entités hydrogéologiques

Source : BD Lisa

La BD LISA correspond à un découpage du territoire national en **entités hydrogéologiques** (formations géologiques aquifères ou non)

Une entité hydrogéologique est une partie de l'espace géologique délimitée en fonction de ses potentialités aquifères. Les entités présentées sur les figurent suivantes (189AE, 191AG, 189AI, 189AG et 189AC) sont concernées sur le territoire de Morlaix communauté et sont incluses dans deux grandes entités hydrogéologiques de niveau 1 :

- 189 : Socle du Massif armoricain dans les bassins versants côtiers du Trieux (exclus) à la pointe de Bloscon
- 191 : Socle du Massif armoricain dans les bassins versants côtiers de la pointe de Bloscon à la pointe du Raz, îles Ouessant et Batz

Les fiches des 5 entités hydrogéologiques sont présentées en annexes.

1.3. Qualité des masses d'eau souterraines

Afin d'avoir une ressource en eau durable, le SDAGE a pour objectif le « bon état » global des masses d'eau souterraine. Le « bon état » global apparait pour les eaux souterraines lorsque les « bons états » chimique ET quantitatif sont atteints.

- Le « bon état » chimique des eaux souterraines est défini en fonction de la concentration de substances spécifiques, déterminées aux niveaux national (métaux lourds : Pb, Cd, Hg… ; arsenic…) et européen (nitrates, ammonium, pesticides…).
- Le « bon état » quantitatif des masses d'eau est quant à lui atteint lorsque les prélèvements moyens à long terme n'excèdent pas la ressource disponible de la masse souterraine. En conséquence, le bon état quantitatif des masses d'eau souterraines assure un niveau d'eau suffisant pour permettre l'atteinte des objectifs environnementaux des eaux de surface associées, éviter des dommages aux écosystèmes terrestres dépendant directement de la masse d'eau souterraine et réduire les risques de remontée de biseau salé le cas échéant.

Le choix d'un report de délai ou d'objectif moins strict est motivé, conformément à la directive cadre sur l'eau, par :

- Les conditions naturelles (CN),
- La faisabilité technique (FT)
- Ou les coûts disproportionnés (CD).

La vulnérabilité des eaux souterraines s'avère faible à moyenne sur le territoire du SAGE (SAGE-Léon-Trégor).

La carte page suivante extrait du SAGE Léon Trégor présente l'évolution de la qualité de l'eau entre 2005 et 2010 sur le territoire de Morlaix communauté (territoire vert).

Sur les 6 points de contrôle, 4 ont été au moins une fois >50mg/L pour le paramètre Nitrate.

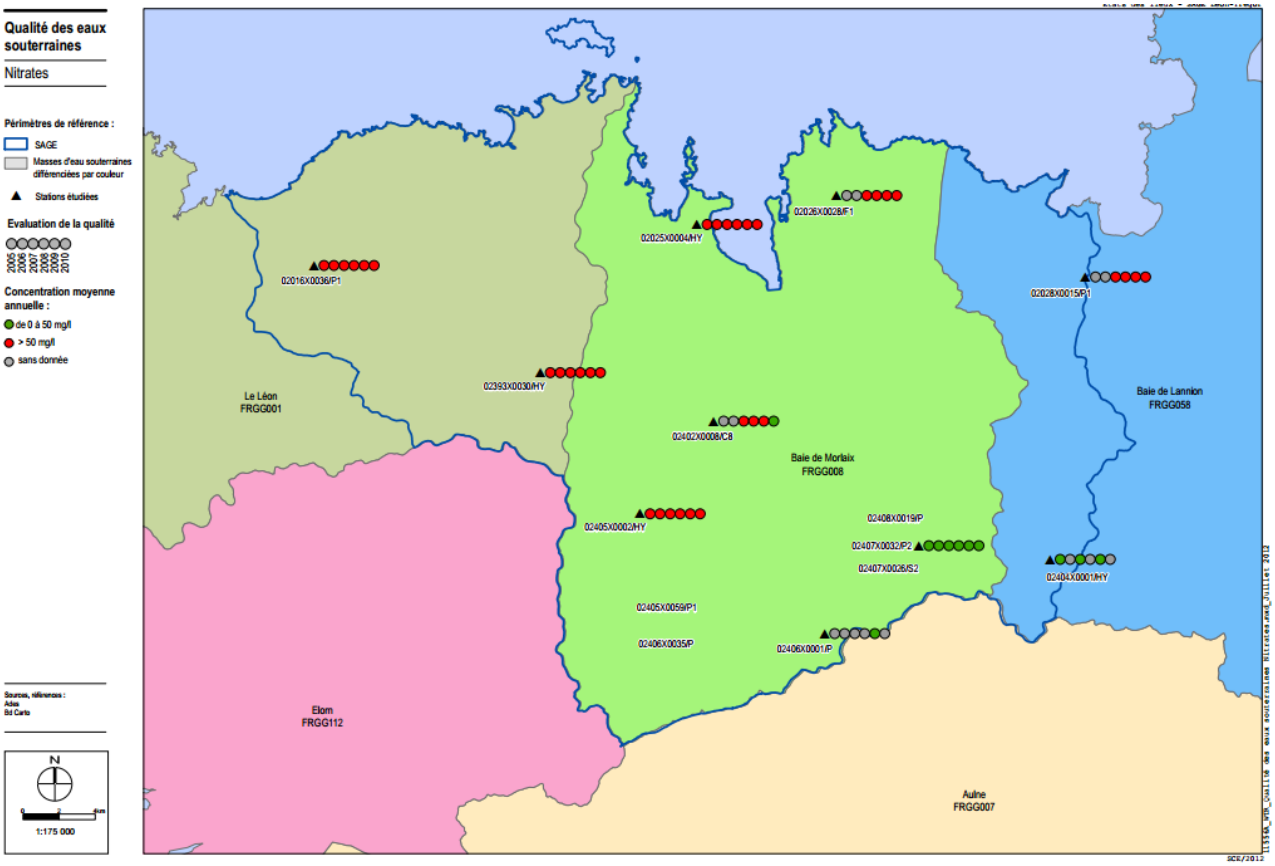

Etat des masses d'eau souterraines en 2013 (Agence de l'eau LB) :

Bassin Loire-Bretagne
Evaluation de l'état des masses d'eau souterraines

Date de mise à jour :	07/10/2015							
		Evaluation Etat	Evaluation de l'état					Tendance
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau		Etat chimique de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre	paramètre Nitrate 2 : bon état 3 : état médiocre	paramètre Pesticides 2 : bon état 3 : état médiocre	Paramètre(s) déclassant(s) de l'état chimique	Etat quantitatif de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre	Tendance significative et durable à la hausse
FRGG007	Aulne		2	2	2		2	
FRGG008	Baie de Morlaix		3	3	2	Nitrates	2	
FRGG058	Baie de Lannion		2	2	2		2	

Date de mise à jour :	07/10/2015					
		Objectifs	Objectifs du Sdage 2016-2021				
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau		Objectifs chimique	Paramètre(s) faisant l'objet d'un report objectif chimique	Motivation du choix de l'objectif chimique (CD=coût disproportionné, CN=Conditions naturelles, FT=faisabilité technique)	Objectif quantitatif	Motivation du choix de l'objectif quantitatif (CD=coût disproportionné, CN=Conditions naturelles, FT=faisabilité technique)
FRGG007	Aulne		2015			2015	
FRGG008	Baie de Morlaix		2021	Nitrates	CN	2015	
FRGG058	Baie de Lannion		2015			2015	

Cartes de présentation de la qualité des masses d'eau souterraines en 2013 :

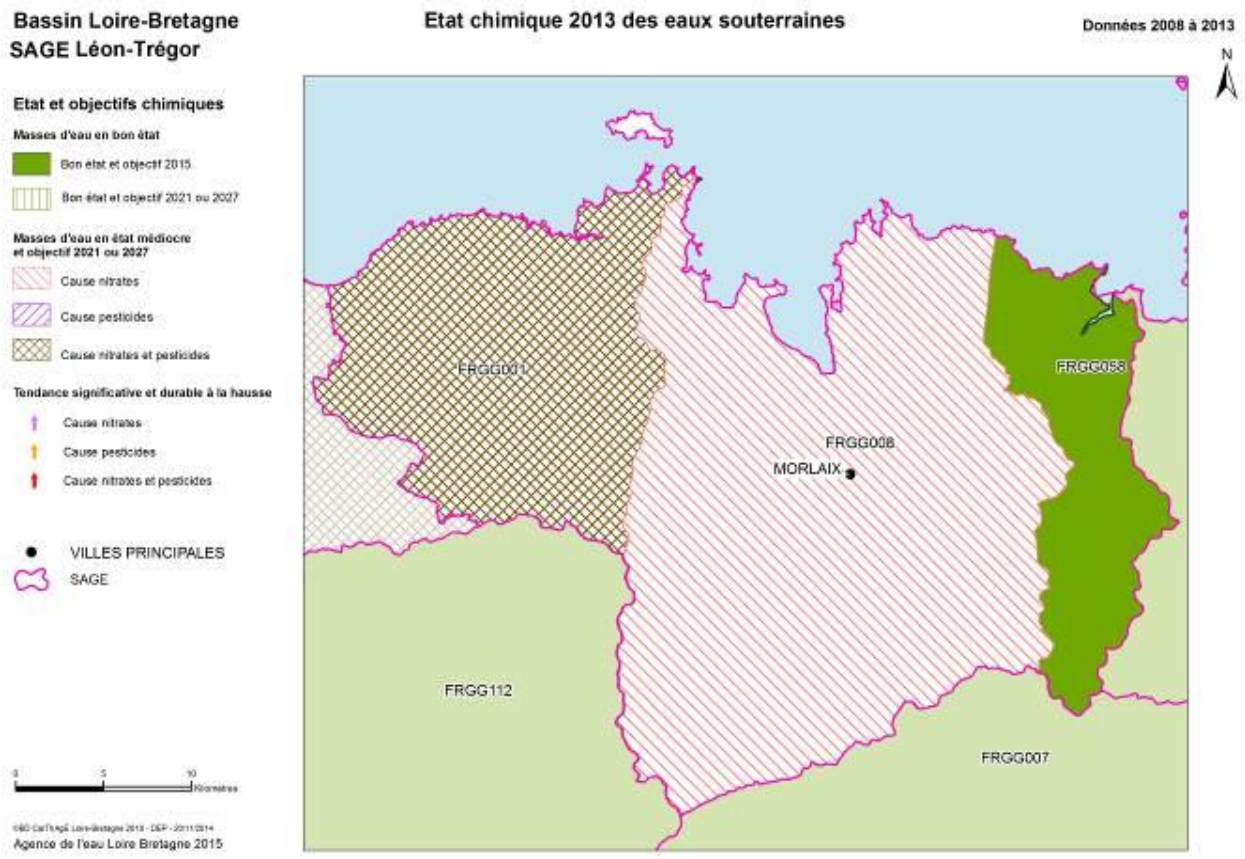

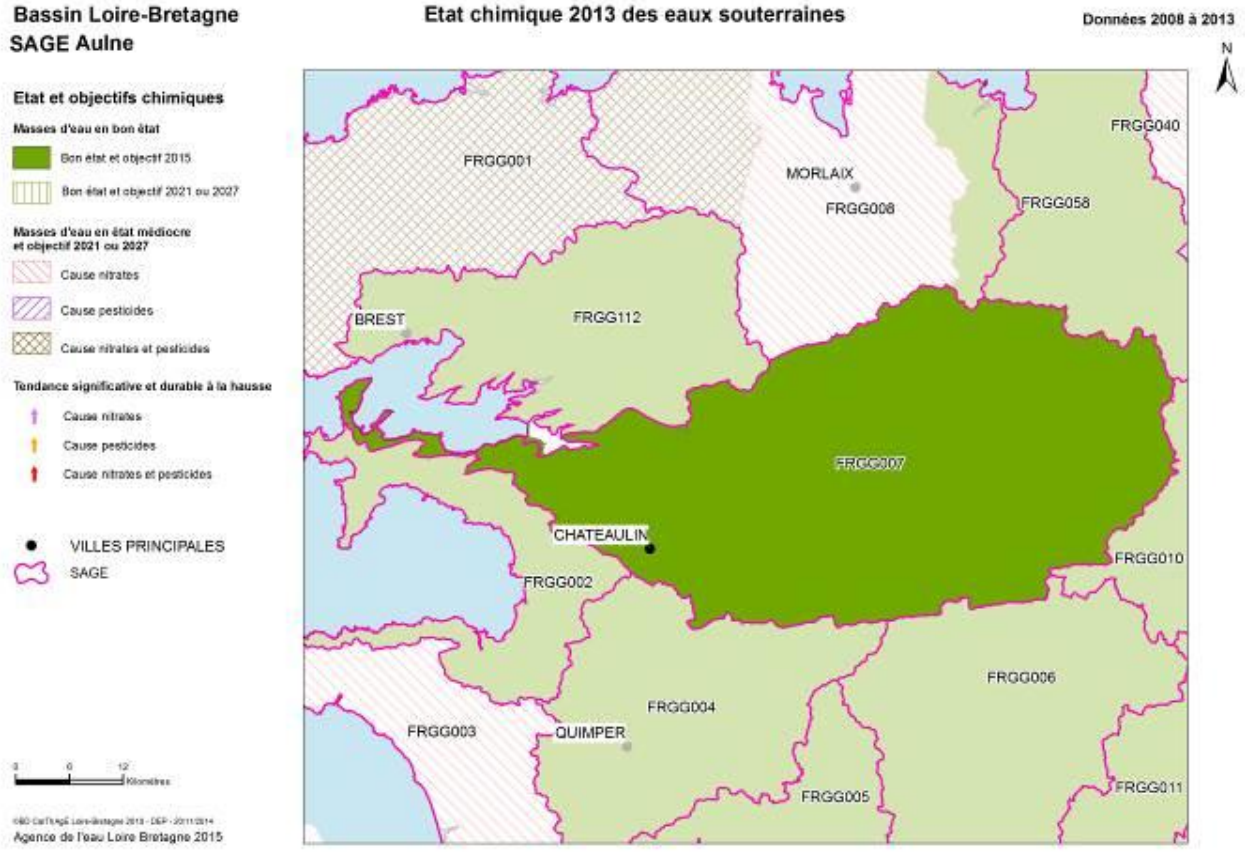

L'état chimique 2013 des eaux souterraines de la Baie de Morlaix est médiocre pour cause « nitrates »

L'état chimique 2013 des eaux souterraines de la Baie de Lannion et de l'Aulne est bon.

L'état quantitatif 2013 des masses d'eaux souterraines est bon.

2 Eaux superficielles

Parmi les eaux superficielles, on distingue les masses d'eau naturelles des masses d'eau fortement modifiées et artificielles. Les masses d'eau naturelles peuvent être des tronçons de cours d'eau au fonctionnement hydromorphologique homogène, des plans d'eau ou des eaux littorales (eaux côtières, eaux de transition). Les masses d'eau fortement modifiées désignent les eaux dont les caractéristiques ont été fondamentalement modifiées afin de permettre des activités économiques. Les masses d'eau artificielles, quant à elles, ont été créées pour assurer ces activités. Pour être désignées comme masses d'eau fortement modifiées ou masses d'eau artificielles dans les SDAGE, les masses d'eau doivent répondre à un certain nombre de critères énumérés dans la Directive Cadre sur l'Eau.

Le territoire de Morlaix communauté compte 11 masses d'eau cours d'eau (GR), 2 masses d'eau de transition (GT) et 3 masses d'eau côtières (GC), présentés sur la carte ci-dessous. Il n'y a pas de masse d'eau de type plan d'eau sur le secteur.

2.1. Masses d'eau cours d'eau

Sur le territoire de Morlaix communauté, les 11 masses d'eau superficielles sur le territoire Léon-Trégor sont :

- FRGR0049 : le Douron et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer
- FRGR0050: le Dourduff et ses affluents depuis lanmeur jusqu'à l'estuaire
- FRGR0051: Le Jarlot et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire
- FRGR0052: Le Queffleuth et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Jarlot
- FRGR0053: La Penzé et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire
- FRGR1453: Le ruisseau de Plougasnou et ses affluents depuis sa source jusqu'à la mer
- FRGR1454: Le ruisseau de Locquirec et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer
- FRGR1455: La vallée des moulins et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer
- FRGR1461 : Le Pennelé et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire
- FRGR1462: Le ruisseau de Carantec et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire

Sur le territoire de Morlaix communauté, les masses d'eau superficielles sur le territoire de l'Aulne sont :

- FRGR0068 : Le Squiriou et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Aulne

Délimitation des masses d'eau cours d'eau (Agence de l'eau LB – département du Finistère) :

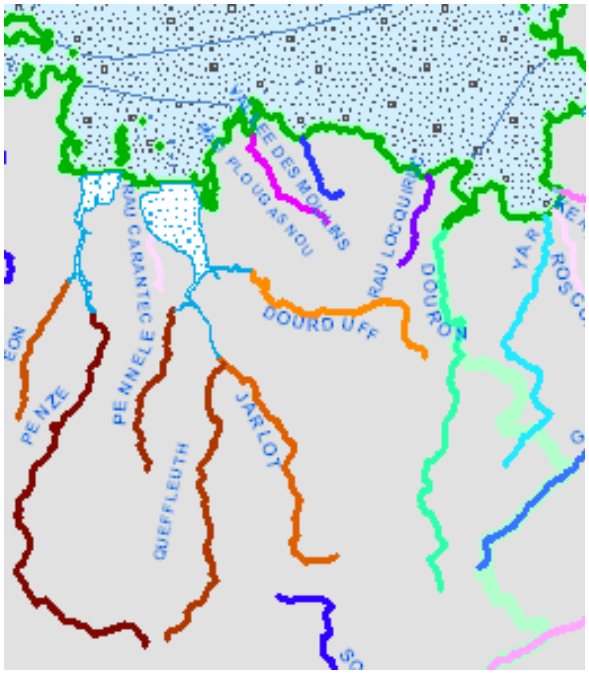

Masses d'eau cours d'eau

Chaque masse d'eau est identifiée par une couleur

Drains principaux des masses d'eau cours d'eau

Masses d'eau cours d'eau complètes

Autres masses d'eau

Masses d'eau côtières

Masses d'eau de transition

2.2. Masses d'eaux cotières et de transition

Délimitation des masses d'eau de transition (Agence de l'eau LB)

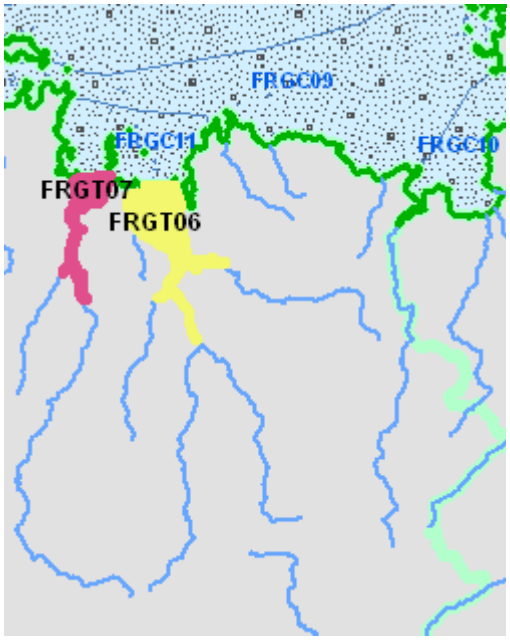

Masses d'eau de transition

Chaque masse d'eau est identifiée par une couleur

Autres masses d'eau

Drains principaux des masses d'eau cours d'eau

Masses d'eau côtières LB et autre bassin

Masses d'eau de transition autre bassin

Masses d'eau plans d'eau

Les masses d'eau de transition sur le territoire de Morlaix communauté sont FRGT06 Baie de Morlaix et FRGT07 La Penzé

Délimitation des masses d'eau côtières (Agence de l'eau LB)

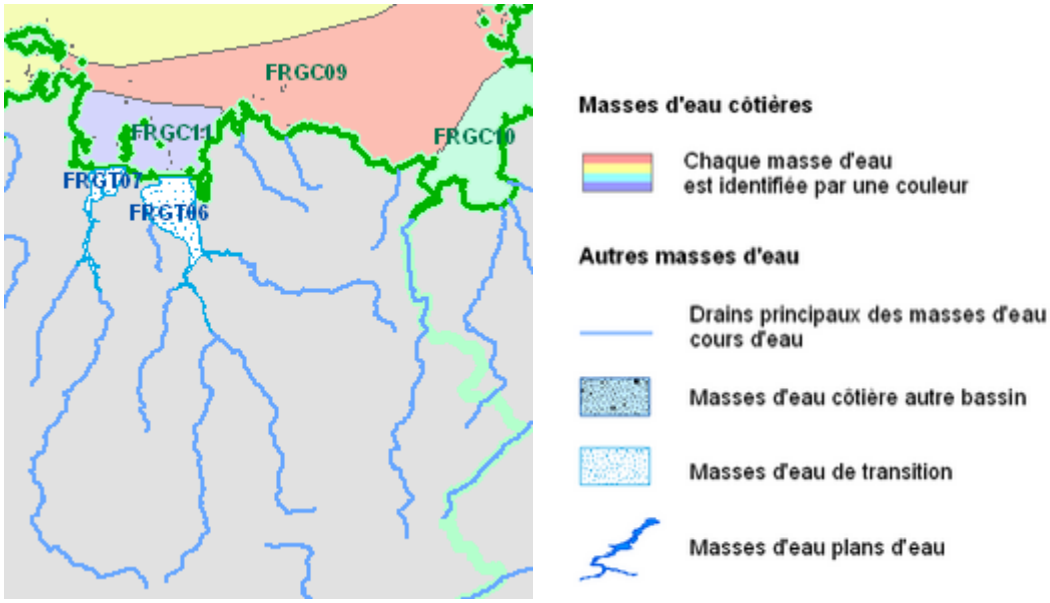

Les masses d'eau côtières sur le territoire de Morlaix communauté sont FRGC09 Perros-Guirec – Morlaix (Large), FRGC10 Baie de Lannion, FRGC11 Baie de Morlaix et FRGC12 Léon Trégor - large.

2.3. Qualité des masses d'eaux superficielles

A l'image des masses d'eau souterraines, les eaux de surface (cours d'eau, plans d'eau…) définies par les SDAGE sont caractérisées par leur état chimique et leur état écologique.

- L'état chimique : il est destiné à vérifier le respect des normes de qualité environnementales (NQE) fixées par les directives européennes pour 41 substances dites "prioritaires" ou "dangereuses prioritaires" recherchées et mesurées dans le milieu aquatique : pesticides (atrazine, alachlore…), polluants industriels (benzène, HAP) certains métaux lourds (cadmium, mercure, nickel…), etc. Ces seuils sont les mêmes pour tous les cours d'eau. Si la concentration mesurée dans le milieu dépasse la valeur limite (= la NQE), alors la masse d'eau n'est pas en bon état chimique.
- L'état écologique : il correspond au respect de valeurs de référence pour des paramètres biologiques, hydro-morphologiques et des paramètres physico-chimiques qui ont un impact sur la biologie.

Concernant la biologie, on s'intéresse aux organismes aquatiques présents dans la masse d'eau considérée : algues, invertébrés (insectes, mollusques, crustacés …) et poissons.

Pour la physico-chimie, les paramètres pris en compte sont notamment l'acidité de l'eau, la quantité d'oxygène dissous, la salinité et la concentration en nutriments (azote et phosphore).

Pour l'hydromorphologie, sont considérés notamment l'état des berges (ou de la côte), la continuité de la rivière, le régime des marées… L'état écologique s'établit suivant 5 échelles de classes, du très bon au mauvais état.

Cartes de présentation de l'état écologique des eaux de surfaces 2013 :

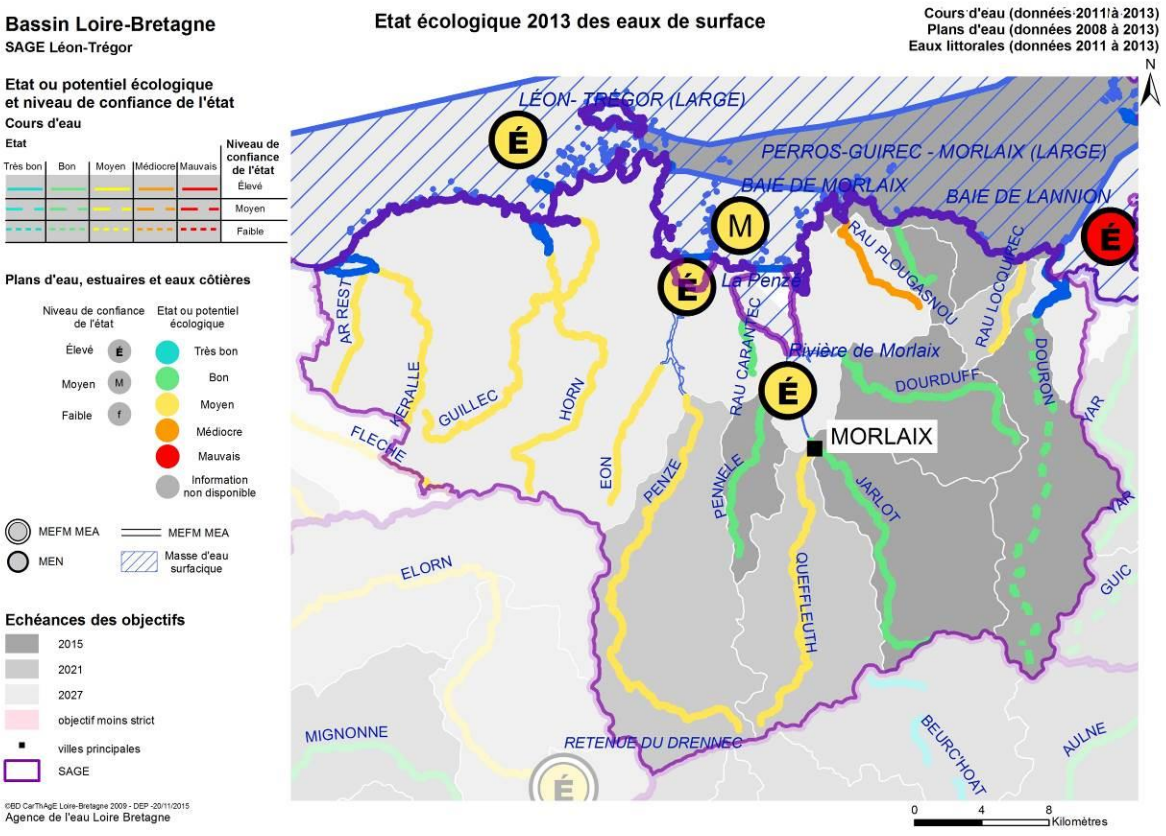

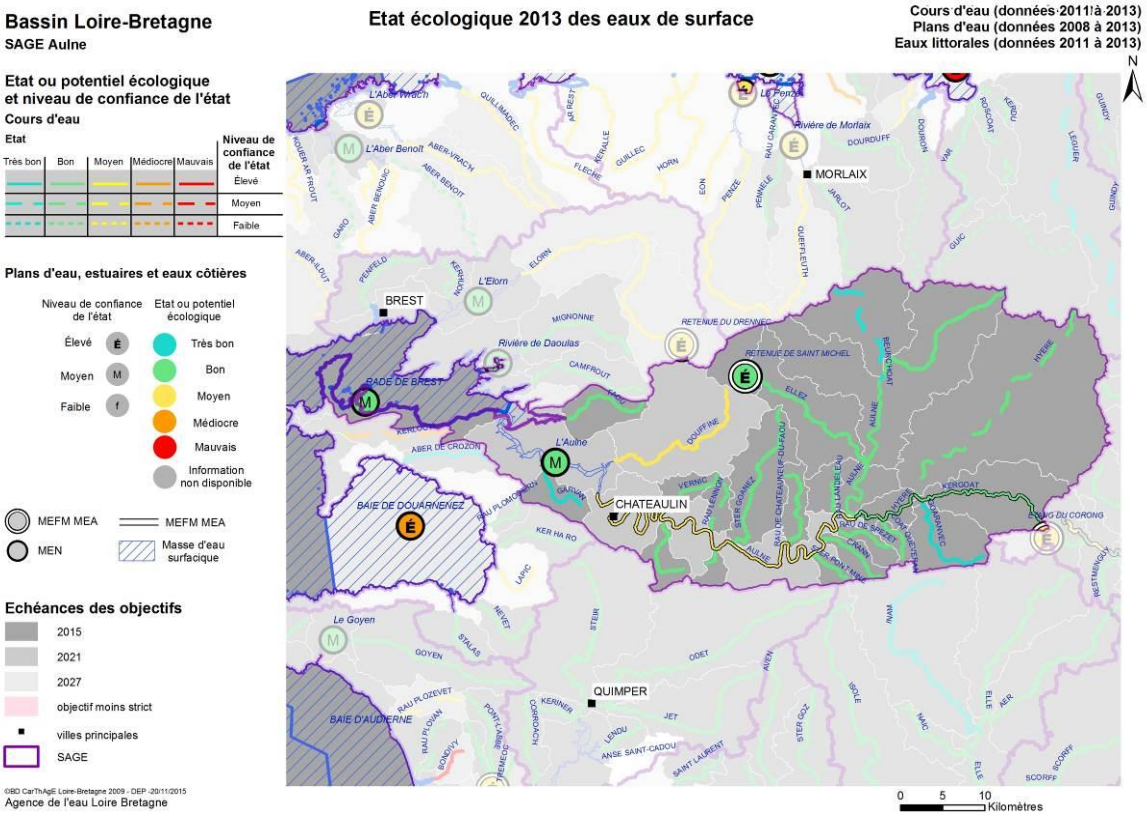

Etat écologique et chimique des masses d'eau côtières et de transition en 2013:

BASSIN LOIRE-BRETAGNE
Etat des eaux littorales : Eaux côtières et eaux de transition

mise à jour du fichier :		08/10/15		Etat Ecologique				Etat Chimique - Evaluation à prendre avec précaution (voir notice explicative de l'état des eaux).			Objectif Sdage	
Type ME (EC=eau côtière, ET = eau de transition)	Code de de la masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Masse d'eau fortement modifié (MEFM)	ETAT ECOLOGIQUE (Règles 2016-2021)	Etat écologique 1 : très bon état 2 : bon état 3 : moyen 4 : médiocre 5 : mauvais (selon référentiel de l'état des eaux en cours de révision)	Niveau de Confiance : 3 : Elevé 2 : Moyen 1 : faible 0 : inconnu /pas d'information	ETAT CHIMIQUE 2012	Etat Chimique 2 = bon, 3 = non-atteinte du bon état, U=inconnu/pas d'information	Niveau de Confiance : 3 : Elevé 2 : Moyen 1 : faible 0 : inconnu /pas d'information	OBJECTIF SDAGE 2009	Objectif écologique	Délai écologique
EC	EC	FRGC09	Perros-Guirec - Morlaix (large)	Non	1	3	2	2	2		Bon Etat	2015
EC	EC	FRGC10	Baie de Lannion	Non	5	3	2	2	3		Bon Etat	2027
EC	EC	FRGC11	Baie de Morlaix	Non	3	2	2	2	2		Bon Etat	2027
EC	EC	FRGC12	Léon - Trégor (large)	Non	3	3	2	2	3		Bon Etat	2027
ET	ET	FRGT06	Rivière de Morlaix	Non	3	3	2	2	2		Bon Etat	2027
ET	ET	FRGT07	La Penzé	Non	3	3	2	2	2		Bon Etat	2027

La masse d'eau côtière « Baie de Lannion » est en état écologique médiocre

Les masses d'eau côtières et de transition « Baie de Morlaix », « Léon-Trégor (large) », « Rivière de Morlaix » et « La Penzé » sont en état écologique moyen

La masse d'eau côtière de Perros-Guirec (large) est en très bon état écologique

L'état chimique des masses d'eau côtières et de transition est bon.

Etat écologique des masses d'eau « cours d'eau » en 2013 :

BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Etat écologique 2013 des cours d'eau *(Données 2011-2012-2013)*

MASSE D'EAU		Synthèse état des eaux	MASSE D'EAU : ETAT ECOLOGIQUE					Détail de l'état masses d'eaux (classes)	MASSE D'EAU : BIOLOGIE indicateurs (classe d'état)					Objectif du Sadge	OBJECTIF			
			Codes utilisés pour les colonnes avec des éléments de qualité de l'état écologique (état écologique, IBD, IBGN, IPR, Physico-chimiques généraux , ...) : Etat écologique = 1 : très bon état ; 2 : bon état ; 3 : moyen, 4 : médiocre ; 5 : mauvais ; U : inconnu /pas d'information ; NQ : non qulifié															
code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau		Etat Ecologique validé	Niveau de confiance validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques		IBD	IBG pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	IBGA pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	IBMR pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	IPR pertinent ou non(cas MEFM/MEA)		Objectif écologique	Délai écologique	Objectif chimique	Délai chimique
FRGR0049	LE DOURON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER		2	1		2									Bon Etat	2015	Bon Etat	ND
FRGR0050	LE DOURDUFF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LANMEUR JUSQU'A L'ESTUAIRE		2	3	2	2			2	1		1	2		Bon Etat	2015	Bon Etat	ND
FRGR0051	LE JARLOT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE		2	3	2	2			2	1		1	2		Bon Etat	2015	Bon Etat	ND
FRGR0052	LE QUEFFLEUTH ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE JARLOT		3	3	3	3			3	1		3	2		Bon Etat	2021	Bon Etat	ND
FRGR0053	LA PENZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE		3	3	3	3			3	1			2		Bon Etat	2021	Bon Etat	ND
FRGR0068	LE BEURC'HOAT (LE SQUIRIOU) ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AULNE		1	2	2	2			2	1			1		Bon Etat	2015	Bon Etat	ND
FRGR1453	LE RUISSEAU DE PLOUGASNOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER		4	3	4	4			4	2			3		Bon Etat	2027	Bon Etat	ND
FRGR1454	LE RUISSEAU DE LOCQUIREC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER		3	3	3	3	2		3	1			2		Bon Etat	2021	Bon Etat	ND
FRGR1455	LA VALLEE DES MOULINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER		2	3	2	2			2	1			2		Bon Etat	2015	Bon Etat	ND
FRGR1461	LA PENNELE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE		2	3	2	2			1	2			2		Bon Etat	2015	Bon Etat	ND
FRGR1462	LE RUISSEAU DE CARANTEC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE		2	3	2	2			2	1			2		Bon Etat	2027	Bon Etat	ND

Le ruisseau de Plougasnou et ses affluents sont en état écologique médiocre

Le ruisseau de Locquirec, le Queffleuth, la Penzé et leurs affluents sont en état écologique moyen

Le Douron, le Dourduff, le Jarlot, la Pennelé, le ruisseau de Carantec, la vallée des moulins et leurs affluents sont bon en état écologique

Le Squiriou est en très bon état écologique

2.4. Cours d'eau du SDAGE

Les principaux cours d'eau sont cartographiés sur la figure suivante « cours d'eau du SDAGE »

Le classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement se substitue aux classements des rivières réservées de 1919 et des rivières classées au titre de l'article L432-6 du code de l'environnement. Il a été arrêté le10 juillet 2012 par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne. Il est proposé de classer les cours d'eau selon deux listes

- Le classement en liste I interdit la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.
- Le classement en liste II fixe un délai de 5 ans pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Les axes à grands migrateurs amphihalins représentent le potentiel de développement de ces espèces migratrices amphihalines dans le bassin identifié par les COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs), dans l'état des connaissances actuelles.

Un Réservoir Biologique, qu'il s'agisse d'un cours d'eau, d'un tronçon de cours d'eau ou d'une annexe hydraulique, est un secteur jouant le rôle de pépinière, de « fournisseur » d'espèces susceptibles de coloniser une zone appauvrie du fait d'aménagements et d'usages divers.

L'article R. 214-108 définit ainsi les Réservoirs Biologiques comme « les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux qui jouent le rôle de réservoir biologique au sens du 1° du I de l'article L. 214-17 sont ceux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant ».

Les cours d'eau suivants et leurs affluents sont entièrement ou pour partie concernés par un classement (liste 1 ou 2), et/ou un réservoir biologique et/ou un axe migrateur :

- Rau de Plougasnou
- Vallée des moulins
- Rau de Locquirec
- Penzé
- Coatoulzac'h
- Pennelé
- Queffleuth
- Jarlot
- Tromorgant
- Dourduff
- Douron
- Leguer
- Squiriou

Cours d'eau du SDAGE Loire-Bretagne

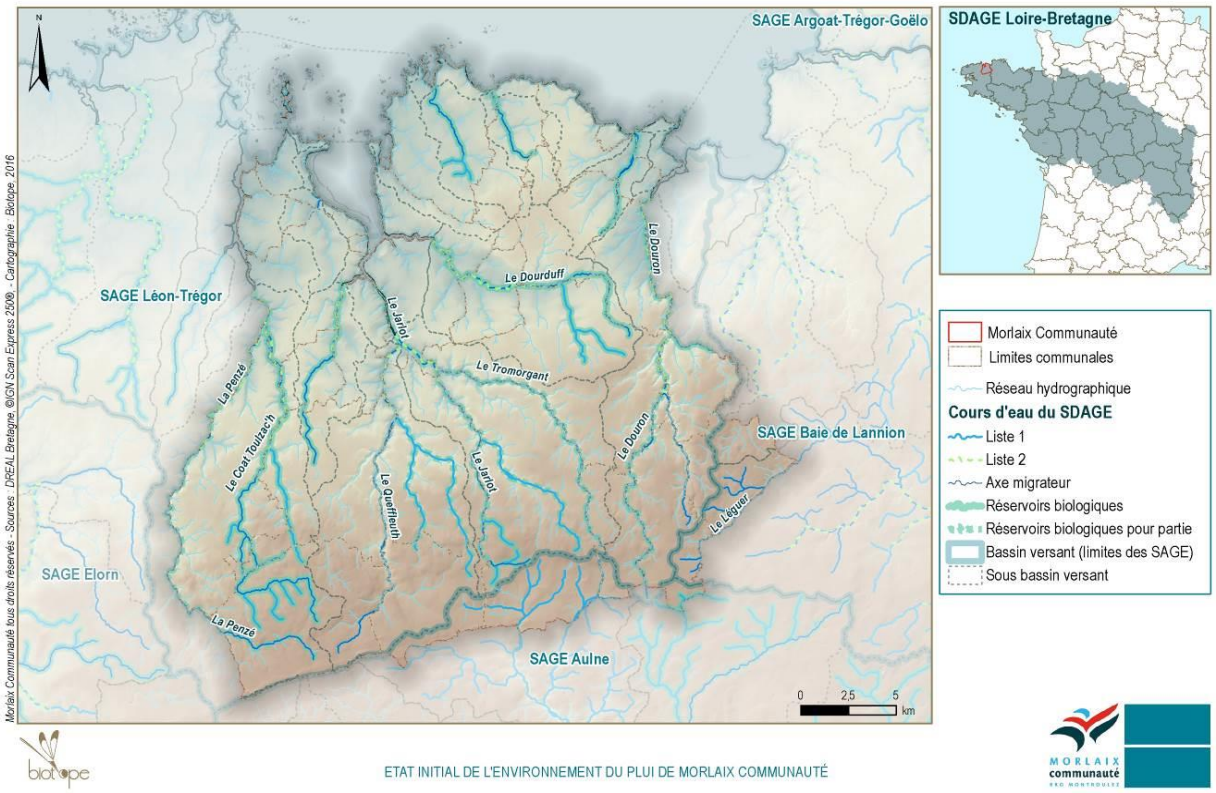

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU PLUI DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

3 Le SAGE Léon-Trégor : enjeux et pressions

La majeure partie du territoire de Morlaix communauté est concernée par le SAGE Léon-Trégor

Gesteau France :

Le territoire du projet du S.A.G.E. est drainé par une multitude de petits fleuves côtiers dont une bonne partie prend sa source dans les Monts d'Arrée et qui se jettent dans la Manche. Ces cours d'eau sont alimentés par un chevelu très dense d'affluents et ont des pentes généralement bien marquées.

La relative imperméabilité du sous-sol est défavorable à l'infiltration des eaux pluviales et ne permet pas la formation de réserves aquifères importantes. Le débit des cours d'eau est directement influencé par les précipitations et présente des variations saisonnières importantes avec de fortes irrégularités interannuelles. Les débits sont importants en période hivernale et peuvent être à l'origine d'inondations relativement fréquentes (Morlaix).

Les débits d'étiage sont relativement faibles bien que plus soutenus dans les cours d'eau situés à l'ouest de la baie de Morlaix. Le territoire couvert par le projet du S.A.G.E. est constitué d'une grande variété de milieux appartenant à la fois au domaine marin, aux espaces de transition littorale et au domaine terrestre (vasières, zones humides , marais littoraux, landes, forêts).

Thèmes majeurs sur le territoire :

- Restauration de la qualité des eaux pour l'alimentation en eau potable *
- Préservation du potentiel écologique de la baie de Morlaix
- Restauration de la qualité bactériologique des eaux

- Limitation de la prolifération des micro-algues et macro-algues
- Protection et développement de la conchyliculture et de la pêche à pied
- Développement des activités de loisirs
- Limitation des dommages dus aux inondations
- Préservation des populations piscicoles et des sites de reproduction

4 SAGEs Aulne et Baie de Lannion : aperçu

Les 6 enjeux du SAGE Aulne (approuvé en 2014):

- Maintien de l'équilibre de la rade de Brest et protection des usages littoraux;
- Restauration de la qualité de l'eau;
- Maintien des débits d'étiage (sécheresse) pour garantir la qualité des milieux et les prélèvements dédiés à la production d'eau potable;
- Protection contre les inondations;
- Préservation du potentiel biologique & Rétablissement de la libre circulation des espèces migratrices.
- Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Le SAGE Baie de Lannion est en cours d'élaboration.

5 Usages de l'eau

5.1. Prélèvements

Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021 met en avant plusieurs orientations qui visent à assurer ou sécuriser l'alimentation en eaux potables (qualité, quantité) tout en préservant un équilibre dans les prélèvements (notamment réduire la pollution par les nitrates, réduire la pollution organique et bactériologique, maîtriser et réduire la pollution par les pesticides, maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses, protéger la santé en protégeant la ressource en eau, maîtriser les prélèvements d'eau).

Conformément au Code Général des Collectivités Publiques (CGCT, art L. 2224-7-1), en application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, les collectivités compétentes doivent établir un schéma de distribution en eau potable. Ce schéma doit tenir compte des besoins de la population actuelle et future, en cohérence avec les projets de développement inscrit dans les PLU.

Le nouveau Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), approuvé par le conseil départemental du Finistère en janvier 2014, instaure quatre objectifs majeurs permettant de répondre aux problématiques finistériennes :

- Améliorer les performances des réseaux existants,
- Favoriser les économies d'eau,
- Renforcer la protection de la ressource,
- Assurer une sécurisation quantitative et qualitative de la production en eau potable.

Le développement de l'urbanisation doit ainsi prendre en compte le dimensionnement des réseaux. Les zones d'urbanisation et les besoins futurs qu'elles engendrent doivent être cohérentes avec les capacités de production.

Source SAGE Léon-Trégor:

Les informations concernant les prélèvements sur le territoire du SAGE Léon - Trégor sont issues de l'analyse des données sur les redevances prélèvement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour les années 2000 à 2010

pour l'irrigation et les prélèvements industriels et de l'analyse des données du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du Finistère pour les années 2004 à 2010 pour les prélèvements eau potable. Cependant, ces données ne permettent qu'un aperçu partiel des volumes prélevés puisqu'elles ne prennent pas en compte tous les prélèvements d'eaux souterraines des forages privés, qui sont en majorité utilisés pour des usages agricoles. Ainsi, les volumes prélevés et la part dédiée à l'agriculture présentés dans cette partie sont sous-estimés.

Les prélèvements en eau sur les communes du territoire du SAGE pour l'année 2010 représentent 8,4 millions de m³ (avec une moyenne de 8,5 millions de m3 entre 2004 et 2010). 80 % des prélèvements sont effectués dans les eaux superficielles (principalement à usage AEP sur les prises d'eau de Penhoat (Coatoulzac'h) et de Lannidy (Jarlot), Coz pors (Penzé), Trévien coz (Dourduff) et Coat ar ponthou (Douron)).

En moyenne sur la période 2004-2010 :

- avec 7,6 millions de m3, l'alimentation en eau potable représente 89,3 % des volumes prélevés ;
- avec 713 000 m3, l'irrigation représente 8,3 % des volumes de prélèvements, mais varie fortement (292 000 m3 en 2007 et 987 000 m3 en 2010),
- avec 202 000 m3, les industries représentent 2,4 % des volumes prélevés. Ces prélèvements concernent principalement la SICA de Saint Pol de Léon, les industries raccordées au réseau collectif n'apparaissent pas.

SCOT Morlaix communauté :

D'une manière générale, entre 1982 et 2000, les taux de nitrates ont augmenté dans les eaux brutes prélevées pour l'alimentation en eau potable. Au-delà du seuil de 50 mg/l, les eaux doivent être traitées. Des niveaux extrêmes ont été atteints pour l'eau du Syndicat de l'eau de l'Horn et de PleyberChrist (captage de la Chapelle) avec un taux de 100 mg/l dans les eaux brutes ce qui correspond à la limite maximale autorisée

(Source SAGE Léon-Trégor) Les concentrations moyennes aux prises d'eaux superficielles s'améliorent globalement depuis dix ans de façon presque continue, aux fluctuations près des conditions climatiques annuelles.

Des teneurs en pesticides supérieures à la norme ont également été relevées.

5.2. Eaux potables

La loi fait obligation d'instaurer des périmètres de protection de tous les captages publics utilisés pour l'alimentation en eau potable, dans le but de préserver la ressource contre les pollutions accidentelles, ponctuelles et locales.

- Le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.
- Le périmètre de protection rapprochée : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.
- Le périmètre de protection éloignée : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

Périmètres de captage des eaux potables

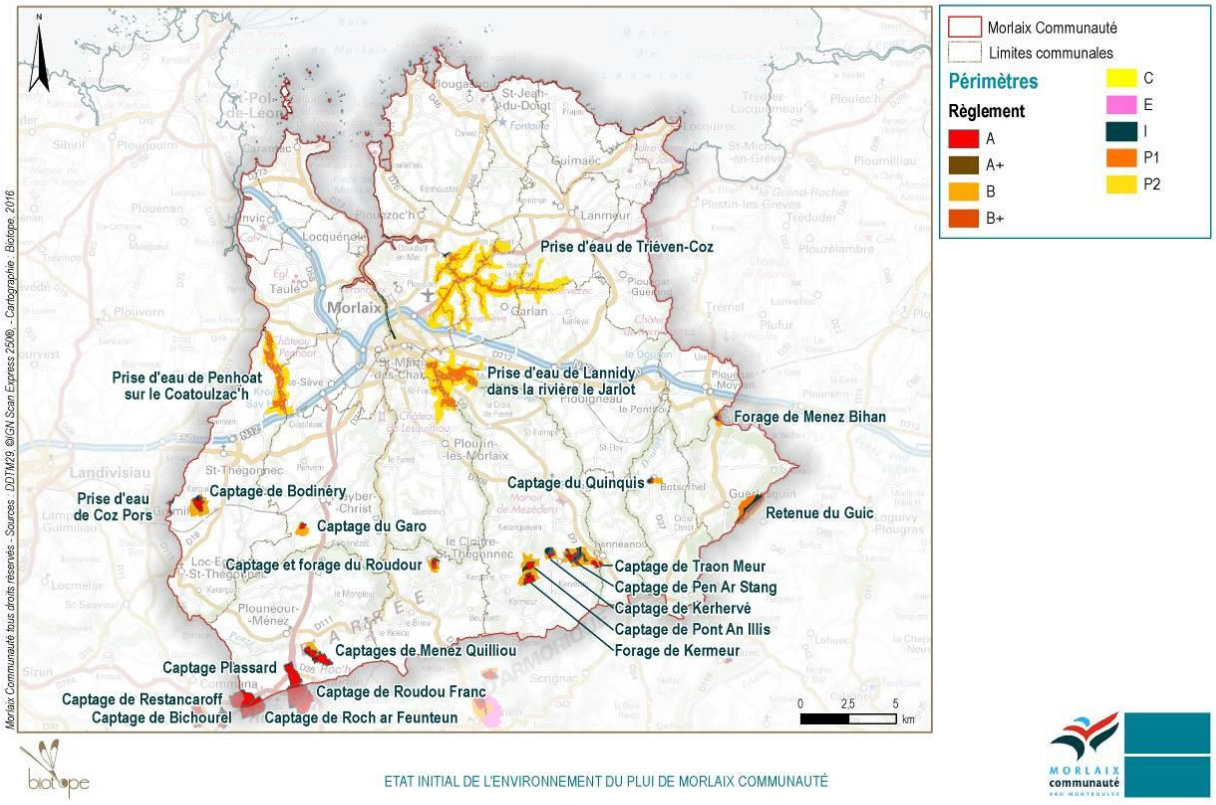

Périmètres de captage des eaux potables

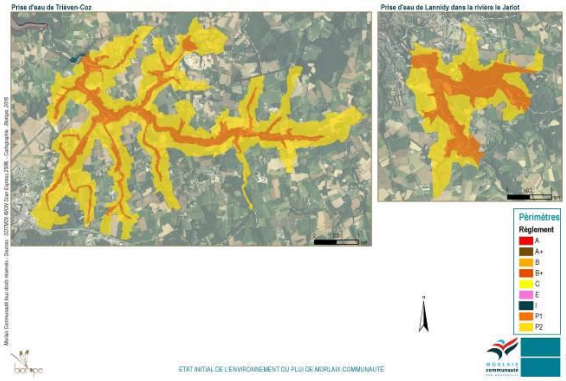

Périmètres de captage des eaux potables

Périmètres de captage des eaux potables

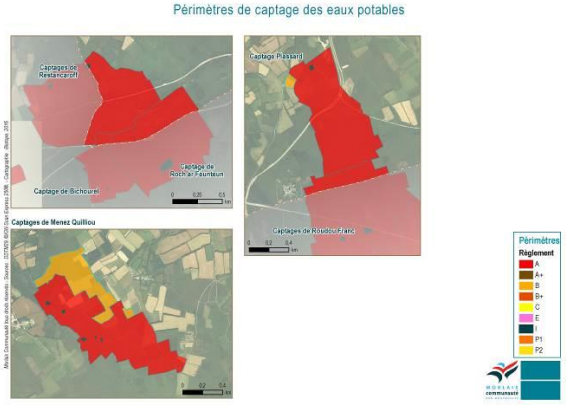

Périmètres de captage des eaux potables

Périmètres de captage des eaux potables

Les périmètres de protection situés sur les communes concernées, au nombre de 18, devront être intégrés dans les documents d'urbanisme (voir tableau ci-dessous - DDTM 29 – avril 2016)

Communes	PROVENANCE	TRAITEMENT DES EAUX	PERIMETRE DE PROTECTION
BOTSORHEL	Captage du Quinquis	Station du Quinquis	Captage du Quinquis et prise d'eau Coat ar Ponthou située sur le Douron et qui participe à l'alimentation en eau du syndicat du Val de Pen ar Stang
CARANTEC	Rivière du Coatoulzac'h	Usine du syndicat de l'Horn à PLOUENAN	NEANT
LE CLOITRE SAINT THEGONNEC	Captage du Roudour		Captage du Roudour
GARLAN	Rivière du Dourduff	Usine de Kerjean (syndicat de Lanmeur)	NEANT
GUERLESQUIN	Rivière du Guic	Usine du Guic	- Forage de Menez Bihan (adduction communale de Plouégat Moysan) - La prise d'eau du Guic
GUIMAEC	Rivière du Dourduff	Usine de Kerjean (syndicat de Lanmeur)	NEANT
HENVIC	Rivière du Coatoulzac'h	usine du syndicat de l'Horn à PLOUENAN	NEANT
LANMEUR	Rivière du Dourduff	Usine de Kerjean (syndicat de Lanmeur)	Les périmètres de protection de la prise d'eau sont pour partie situés sur la commune
LANNEANOU	Captage de Traon Meur	Station de Traon Meur	Captage Traon Meur
LOCQUENOLE	Rivière du Coatoulzac'h	usine du syndicat de l'Horn à PLOUENAN	NEANT
LOCQUIREC	Rivière du Dourduff	Usine de Kerjean (syndicat de Lanmeur) et en partie du syndicat de la Baie (Département des Côtes d'Armor)	NEANT
MORLAIX	Rivière du Jarlot	Usine du Pillion	Les périmètre de protection des prises d'eau de Trevien Coz 'Dourduff) et Lannidy (SIVOM de Morlaix) (en partie)
PLEYBER CHRIST	Mélange de l'eau souterraine avec l'eau de la rivière de la Penzé	Captage de Bodinéry et l'usine de Bodinéry	

Communes	PROVENANCE	TRAITEMENT DES EAUX	PERIMETRE DE PROTECTION
PLOUEGAT GUERRAND	Rivière du Dourduff	Usine de Kerjean (syndicat de Lanmeur)	NEANT
PLOUEGAT MOYSAN	Forage de Menez Bihan		Les périmètres de protection de ce forage sont pour partie situés sur la commune
PLOUEZOC'H	Rivière du Dourduff	Usine de Kerjean (syndicat de Lanmeur)	Les périmètres de protection de la prise d'eau sont pour partie situés sur la commune
PLOUGASNOU	Rivière du Dourduff	Usine de Kerjean (syndicat de Lanmeur)	NEANT
PLOUGONVEN	Eau d'origine souterraine	Station de Kerhervé et l'usine du Douron	- Captages de Pen ar Stang, Pont an Ilis, Kerhervé et le forage de Kermeur - Prise d'eau de Lannidy (SIVOM MORLAIX) - captage de Traon Meur (adduction communale de LANNEANOU
PLOUIGNEAU	Mélange de l'eau souterraine et de l'eau superficielle prélevée dans la rivière du Douron	Station de Kerhervé et l'usine du Douron	- Prise d'eau du Pillion (syndicat de Morlaix-St Martin des Champs - Prise d'eau du Dourduff (syndicat de Lanmeur - Prise d'eau de Coat ar Ponthou (syndicat du Val de Pen ar Stang)
PLOUNEOUR MENEZ	Eau d'origine souterraine	Station de Guirhoël	- syndicat des eaux de Commana (captage de Restancaroff) - Captages de Menez Quilliou et Plassart
PLOURIN LES MORLAIX	Captages de Pont an Ilis (syndicat du Val de Pen ar Stang)	Station de Dour ar Vern	Prise d'eau de Lannidy (SIVOM de Morlaix)
LE PONTHOU	Captage du Quinquis	Station du Quinquis (adduction communale de Botsorhel)	Prise d'eau de Coat ar Ponthou situé sur le Douron qui participe à l'alimentation en eau du syndicat du Val de Pen ar Stang
SAINT JEAN DU DOIGT	Rivière du Dourduff	Usine de Kerjean (syndicat de Lanmeur)	Les périmètres de protection de la prise d'eau sont pour partie situés sur la commune
SAINT MARTIN DES CHAMPS	Rivière du Jarlot	Usine du Pillon	NEANT
SAINTE SEVE	Rivière de Penzé	Syndicat de la Penzé à ST THEGONNEC	NEANT
SAINT THEGONNEC LOC EGUINER	Mélange de l'eau souterraine avec l'eau de la rivière de Penzé et captage de restancaroff (syndicat des eaux de Commana)	Captage de Bodinéry et l'usine de Bodinéry	- Captage de Bodinéry et de la prise d'eau de Coz Pors - la parcelle n° 86, section A, incluse dans le périmètre de protection de la prise d'eau de Penhoat sur le Coatoulzac'h
TAULE	Rivière de Coatoulzac'h	Usine du syndicat de l'Horn à PLOUENAN	Le périmètre de protection de la prise d'eau de Penhoat sur le Coatoulzac'h est pour partie situé sur la commune

Source : RAPPORT PHASE 1 Étude de faisabilité du transfert des compétences Eau Potable et assainissement collectif – Morlaix communauté 2016

Plusieurs communes ont gardé la compétence eau potable dans son intégralité (production, transport et distribution), il s'agit des communes de : BOTSORHEL, GUERLESQUIN, LANNEANOU, LE CLOITRE SAINT-THEGONNEC, LE PONTHOU (commune déléguée), PLOUEGAT-MOYSAN et PLOUNEOUR-MENEZ.

Certaines communes ont choisi de transférer la partie « Production et Transport » de leur compétence à des syndicats mais ont choisi de conserver la partie « Distribution ». Il s'agit des communes de :

- CARANTEC, HENVIC, LOCQUENOLE, et TAULE dont la compétence « production / transport » est transférée au Syndicat de l'Horn.
- PLEYBER-CHRIST et SAINTE-SEVE dont la compétence « production / transport » est transférée au Syndicat de la Penzé.

Les autres Communes ont transféré la compétence « Eau Potable » dans son intégralité à des Syndicats intercommunaux.

Au total, six syndicats intercommunaux sont présents sur le territoire de Morlaix Communauté, exerçant la compétence eau portable :

- SM DE L'HORN - Production et transport
- SI COMMANA - Production et Transport / Distribution
- SI LANMEUR - Production et Transport / Distribution
- SIVOM DE MORLAIX/SAINT-MARTIN DES CHAMPS - Production et Transport / Distribution
- SI VAL DE PEN AR STANG - Production et Transport / Distribution
- SI DE LA PENZE - Production et Transport pour les communes de PLEYBER-CHRIST et SAINTE-SEVE - Distribution / Production et Transport pour la commune de SAINT-THEGONNEC.

Sur le territoire de Morlaix Communauté, on dénombre 16 stations de production d'eau potable avec des procédés de traitement différents.

La capacité globale de production à l'échelle du territoire est de 34 340 m3/j, soit 12,5 millions de m3/an.

Pour mémoire, les besoins actuels sont de 12,9 millions de m3/an (correspondant à la somme des volumes annuels consommés par les communes et les syndicats présents sur le territoire sur l'année 2014).

Figure suivante : mode de gestion et maitrise d'ouvrage de la compétence eau potable

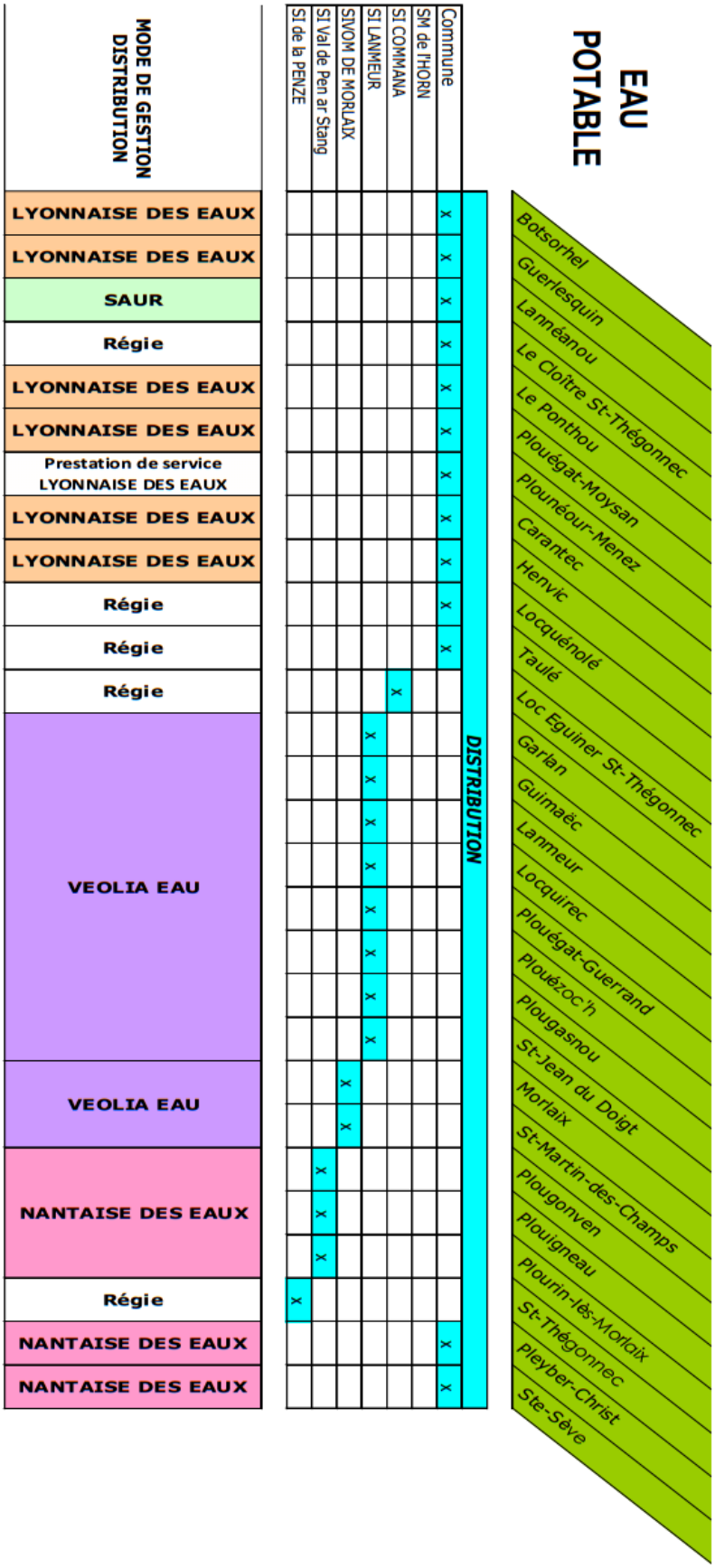
EAU POTABLE
MODE DE GESTION DISTRIBUTION
SI de la PENZE
SI Val de Pen ar Stang
SIVOM DE MORLAIX
SI LANMEUR
SI COMMANA
SM de l'HORN
Commune
DISTRIBUTION
LYONNAISE DES EAUX
LYONNAISE DES EAUX
SAUR
Régie
LYONNAISE DES EAUX
LYONNAISE DES EAUX
Prestation de service LYONNAISE DES EAUX
LYONNAISE DES EAUX
LYONNAISE DES EAUX
Régie
Régie
Régie
VEOLIA EAU
VEOLIA EAU
NANTAISE DES EAUX
Régie
NANTAISE DES EAUX
NANTAISE DES EAUX
Botsorhel
Guerlesquin
Lanméanou
Le Cloître St-Thégonnec
Le Ponthou
Plouégat-Moysan
Plounéour-Menez
Carantec
Henvic
Locquénolé
Taulé
Loc Eguiner St-Thégonnec
Garlan
Guimaëc
Lanmeur
Locquirec
Plouégat-Guerrand
Plouézoc'h
Plougasnou
St-Jean du Doigt
Morlaix
St-Martin-des-Champs
Plougonven
Plouigneau
Plourin-lès-Morlaix
St-Thégonnec
Pleyber-Christ
Ste-Sève

Figure suivante (SAGE Leon-Tregor) : Répartition des prélèvements AEP moyens (2004-2010) entre les différents producteurs sur le territoire du SAGE Léon - Trégor ; Source : SDAEP, 2012

*Autres : syndicat de Commana, Plounévez-Lochrist, syndicat de Locmélar / Saint-Sauveur, Plounéour-Ménez, Botsorhel, Lannéanou, Plouégat-Moysan, Le Cloître-Saint-Thégonnec.

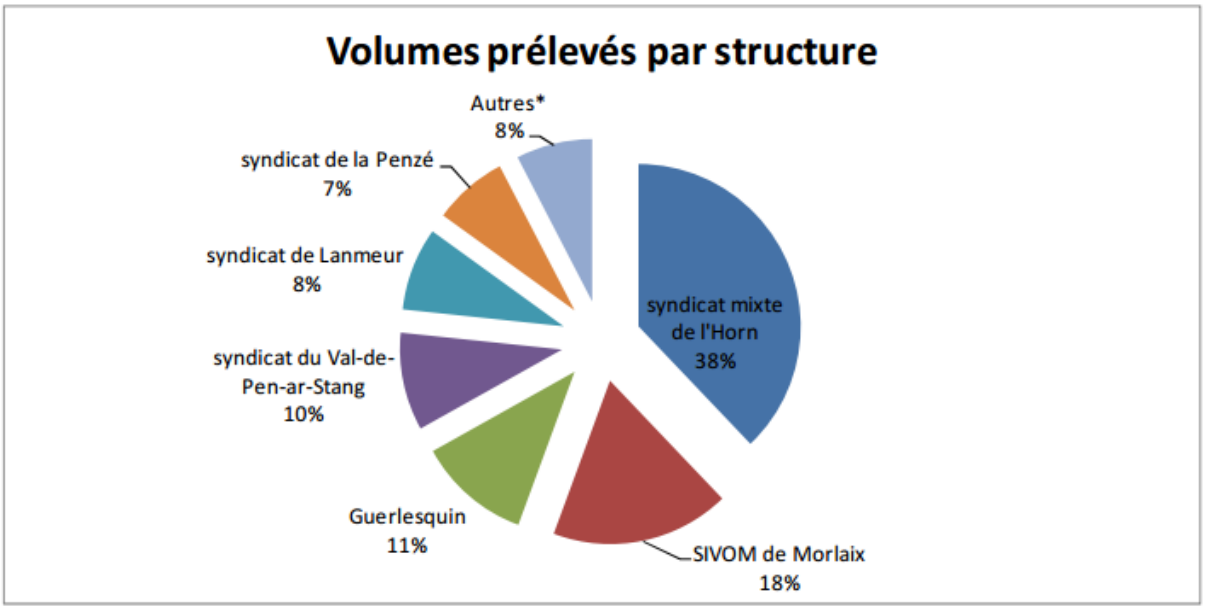

La surveillance de la qualité des eaux distribuées effectuée par l'ARS en 2010 met en évidence les points suivants :

- La teneur en nitrates des eaux est inférieure à 50 mg/l sur l'ensemble du territoire du SAGE,
- La teneur en produits phytosanitaires est globalement faible (< 0,1 µg/l),
- L'eau distribuée ne montre pas de contamination bactériologique pour 99,4 % des prélèvements analysés dans le Finistère.

5.3. Prélèvements industriels

Les prélèvements industriels en 2010 s'élèvent à 173 000 m³ à l'intérieur du périmètre du SAGE.

3 points de prélèvements ont été identifiés (1 prélèvement en eau superficielle et 2 prélèvements en eau souterraine), exploités par 2 industries :

- Primel Gastronomie à Plougasnou, préparation de plats surgelés qui concerne environ 15 % des prélèvements soit 25 600 m3 en 2010.
- SICA à Saint Pol de Léon, production, conditionnement de légumes frais pour 85 % des prélèvements soit 147 400 m3 en 2010.

5.4. Irrigation et alimentation en eau du bétail

Les données concernant les prélèvements d'eau à usage agricole proviennent des redevances de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la période 2000-2010. Cependant, ces données ne permettent qu'un aperçu partiel des volumes prélevés, ne prenant pas en compte les prélèvements d'eaux souterraines des forages privés, lesquels sont en majorité utilisés pour des usages agricoles

Les prélèvements agricoles en 2010 s'élèvent à 987 000 m³ à l'intérieur du périmètre du SAGE. Cette activité reste très dépendante des conditions climatiques. Sur la période considérée, les prélèvements fluctuent de 300 000 à près d'1 million de m³ pour une moyenne de 713 000 m³.

Les prélèvements sont principalement situés sur le littoral, et concernent surtout l'activité légumière.

Il est à noter la présence en zone légumière de potences communales servant au remplissage des pulvérisateurs agricoles. Les volumes d'eau prélevés via ces potences ne sont pas connus.

5.5. Eaux de baignade

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS). Il porte sur l'ensemble des zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'interdiction.

Les analyses microbiologiques concernent les germes (bactéries) témoins de contaminations fécales. Ces micro-organismes sont normalement présents dans la flore intestinale des mammifères (et de l'homme en particulier). Les bactéries recherchées sont Escherichia coli et les entérocoques intestinaux. Leur présence dans l'eau témoigne de la contamination de la zone de baignade.

Ils constituent ainsi un indicateur du niveau de pollution par des eaux usées et traduisent la probabilité de présence de germes pathogènes. Plus ces germes sont présents en quantité importante, plus le risque sanitaire augmente.

Le contrôle sanitaire inclut également une surveillance visuelle destinée à détecter la présence par exemple de résidus goudronneux, de verre, de plastique ou d'autres déchets.

Enfin, la surveillance de la baignade de baignade inclut également une surveillance d'autres paramètres, tels que les cyanobactéries, macroalgues, phytoplancton marin.

Au cours de la saison balnéaire, chaque résultat d'analyse est comparé aux seuils de qualité des critères microbiologiques (ci-après) :

Résultats des analyses d'*Escherichia coli* en UFC*/100mL

valeur guide = 100 valeur impérative = 2000		
RESULTAT BON	RESULTAT MOYEN	RESULTAT MAUVAIS
0	100	2000

Résultats des analyses d'entérocoques intestinaux en UFC*/100mL

valeur guide = 100 Pas de valeur impérative	
RESULTAT BON	RESULTAT MOYEN
0	100

* UFC : unité formant colonie

- L'eau est de bonne qualité lorsque les résultats sont inférieurs aux valeurs guides,
- L'eau est de qualité moyenne lorsque les résultats obtenus sont supérieurs aux valeurs guides mais restent inférieurs aux valeurs impératives,
- L'eau est de mauvaise qualité lorsque les résultats sont supérieurs aux valeurs impératives.

En cas de dépassement des valeurs impératives, la baignade peut être interdite par arrêté municipal ou préfectoral. Une enquête est alors menée pour rechercher les causes de la contamination.

A l'issue de la saison, un classement de chaque site de baignade est établi à partir de l'ensemble des résultats des prélèvements effectués au cours de la saison. Ce classement tient compte des résultats des 2 paramètres microbiologiques mesurés (Escherichia coli et entérocoques intestinaux).

En fonction du pourcentage de résultats d'analyse respectant les valeurs guides et impératives fixées par la directive 76/160/CEE pour ces 2 paramètres, sont définies les eaux conformes et les eaux non conformes.

- les eaux « conformes » au niveau européen correspondent aux eaux de bonne qualité (catégorie A, respect des valeurs guides et impératives) et aux eaux de qualité moyenne (catégorie B, respect des valeurs impératives) ;
- les eaux « non conformes » représentent les eaux momentanément polluées (catégorie C, entre 5 et 33% d'échantillons au-dessus valeurs impératives) et les eaux de mauvaise qualité (catégorie D, plus de 33% d'échantillons au-dessus des valeurs impératives).

Critères de classement de la qualité des eaux de baignade en France, jusqu'en 2012			
A	**Eau de bonne qualité**	**B**	**Eau de qualité moyenne**
	Au moins 80% des résultats en ***Escherichia coli*** sont inférieurs ou égaux au nombre guide Au moins 95% des résultats en ***Escherichia coli*** sont inférieurs ou égaux au nombre impératif Au moins 90% des résultats en **entérocoques intestinaux** sont inférieurs ou égaux au nombre guide		Au moins 95% des prélèvements respectent le nombre impératif pour les ***Escherichia coli*** Les conditions relatives aux nombres guides ne sont pas, en tout ou en partie, vérifiées.
Les eaux classées en catégories A ou B sont conformes à la réglementation européenne			
C	**Eau pouvant être momentanément polluée**	**D**	**Eau de mauvaise qualité**
	La fréquence de dépassement des limites impératives est comprise entre 5% et 33,3%.		Les conditions relatives aux limites impératives sont dépassées au moins une fois sur trois
Les eaux classées en catégorie C ou D ne sont pas conformes à la réglementation européenne			

Lorsque que les résultats d'analyse dépassent les valeurs impératives et qu'il existe un risque sanitaire pour les baigneurs, des interdictions peuvent être prononcées à titre temporaire. Dans ce cas, l'interdiction de baignade ne pourra être levée tant que les analyses ne respectent pas les valeurs réglementaires requises, sauf s'il est démontré que la cause de la pollution a été supprimée et que celle-ci n'a plus d'effet. Il peut être procédé, si nécessaire, à l'analyse de paramètres complémentaires (germes pathogènes, composés chimiques, ...).

Par ailleurs, en cas de développement de micro-algues toxiques de type cyanobactéries ou de présence d'hydrocarbures sur les plages et/ou dans l'eau, des interdictions temporaires de baignade et d'usage de l'eau peuvent également être prononcées.

Pour les zones connues comme étant vulnérables ou sur la base des conclusions du « profil de baignade », les maires peuvent également avoir recours à des interdictions préventives, sans réalisation d'analyses, pour anticiper une pollution prévisible suite à un évènement particulier (orage, dysfonctionnement d'une station d'épuration d'eaux usées, ...). Cette mesure permet de prévenir ainsi le risque d'exposition des baigneurs à l'éventuelle pollution.

Une zone de baignade non conforme (classée C ou D) à l'issue de la saison balnéaire peut être interdite la saison suivante sauf si des mesures curatives sont été mises en place afin de restaurer la qualité du milieu.

Classement 2015 des eaux de baignade :

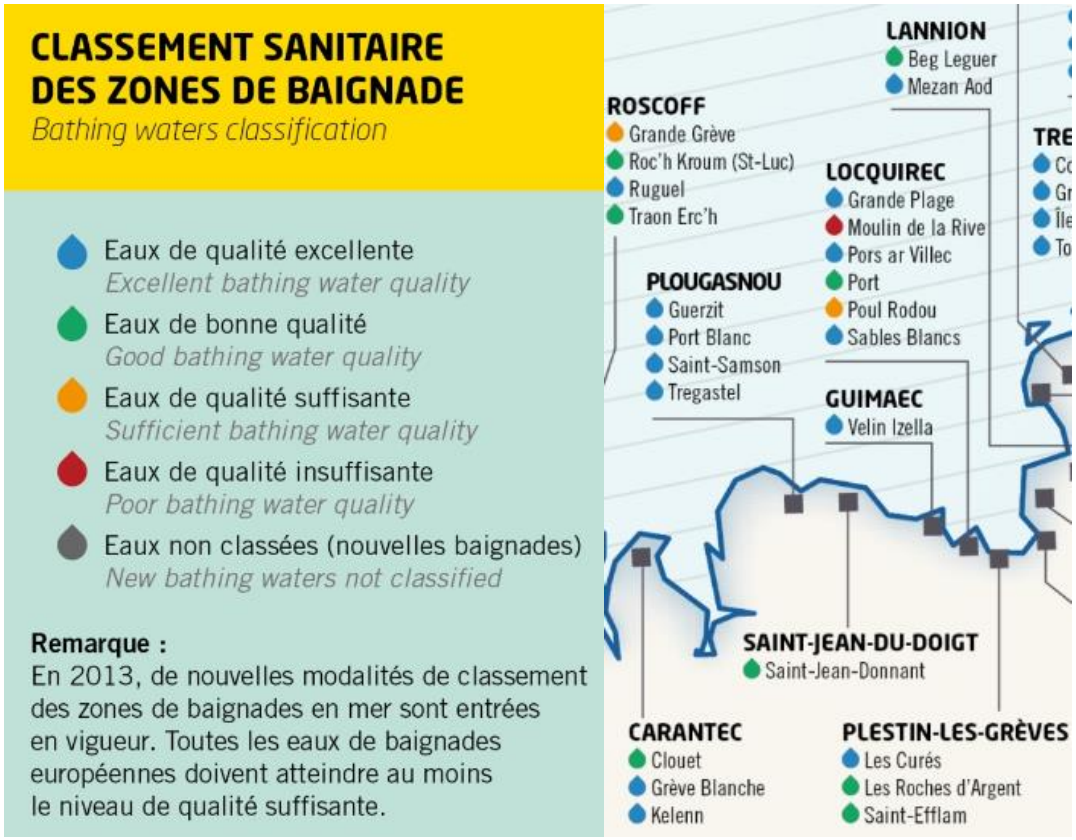

Sur le territoire d'étude, plusieurs sites de baignade sont contrôlés par l'ARS. La qualité des eaux de moulin de la rive est insuffisante, elle est suffisante à excellente sur les autres sites.

Afin de maintenir la qualité des eaux de baignades sur l'ensemble des communes et de reconquérir la qualité de l'eau du Moulin de la rive pour la commune de Locquirec, il s'agira d'agir sur les sources potentielles de pollutions mises en évidence lors de l'élaboration des profils de baignades.

5.6. Usages du littoral et de la mer

Source INPN :

Le site Natura 2000 Baie de Morlaix englobe un vaste espace d'activités maritimes dynamiques : pêche professionnelle, pêche côtière artisanale, conchyliculture (surtout huîtres) de part et d'autre des deux cours d'eau la Penzé et la rivière de Morlaix ; l'extraction de sables coquilliers ; la récolte d'algues d'échouage en rive ou par goémoniers embarqués ; des activités nautiques (ports de plaisance, cales et mouillages actifs à l'année, régates) et activités touristiques fortes en saison (voile, kayak de mer, autour de l'île de Batz, l'île Calot, et le Château du Taureau) ; de la pêche plaisance embarquée ou à pied dont l'ancrage territorial est très fort et dépend directement de la qualité du milieu ; du transport maritime avec les navettes de l'île de Batz et les excursions touristiques embarquées en baie, et l'activité de ferry vers le Royaume-Uni et. Les nombreuses activités humaines et les projets d'aménagement en cours en baie de Morlaix nécessitent une expertise renforcée et régulièrement actualisée en matière de connaissance de l'état de conservation des habitats et des espèces susceptibles d'être impactés par ces activités humaines.

Source SCOT 2007 :

Des espèces animales et végétales invasives sont parvenues dans le site, comme les gastéropodes Crépidule américaine, et plus récemment le méditerranéen Fuseau de Tarente (*Fusinus rostratus*) en zone ostréicole, ainsi que les très envahissantes «griffes de sorcières » (*Carpobrotus sp*) sur l'île Callot (campagnes d'arrachage déjà réalisées).Le littoral est un espace fragile vis à vis de l'urbanisation (la pression foncière se fait sentir) et de la

pollution terrestre et marine (macro déchets, marées noires). Des conflits peuvent naître de la coexistence de toutes ces activités.

L'activité ostréicole est très importante sur le secteur : les zones de production de coquillages, soumises à des objectifs de qualité, sont situées en rivière de Morlaix, rivière de Penzé et baie de Locquirec. L'enjeu principal de cette activité concerne son organisation et son évolution qui doit se faire en respectant l'équilibre environnemental du milieu naturel et en cohérence avec les autres activités littorales.

La baie de Morlaix est le premier site ostréicole départemental et le deuxième site de Bretagne Nord après la baie de Paimpol. La production y atteint près de 70 000 tonnes d'huîtres par an. Plus de 60 entreprises exercent une activité dans ce bassin ce qui génère environ 150 emplois en équivalent temps plein dans la région. Le chiffre d'affaires total dégagé par l'ostréiculture (entreprises extérieures comprises) avoisine les 8,8 millions d'euros.

Le littoral est également jalonné de ports. 15% de l'ensemble des marins finistériens appartiennent au quartier maritime de Morlaix soit 814 marins en 2006 répartis dont 451 marins travaillant sur des navires de type « commerce », 311 marins pêcheurs, 44 travaillant dans la conchyliculture et la petite pêche et 8 indéterminés (source CCI).

Les principales activités et usages de la mer et du littoral sont :

- Pêche professionnelle, pêche côtière artisanale, conchyliculture (La baie de Morlaix est le premier site ostréicole départemental et le deuxième site de Bretagne Nord après la baie de Paimpol)
- Extraction de sables coquilliers
- Récolte d'algues d'échouage en rive ou par goémoniers embarqués
- Activités nautiques et activités touristiques fortes en saison
- Pêche plaisance embarquée ou à pied
- Transport maritime avec les navettes de l'île de Batz et les excursions touristiques embarquées en baie,
- Activité de ferry vers le Royaume-Uni

5.7. Eaux conchylicoles classées

L'atlas des zones de production et de reparcage de coquillages (http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr) présente l'ensemble des zones professionnelles françaises de production et de reparcage de coquillages ainsi que leurs classements et statuts sanitaires.

Les classements sanitaires sont établis par des arrêtés préfectoraux de classement, fournis par les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM). Ils sont déterminés sur la base des résultats d'analyses microbiologiques menées sur les coquillages issus de la zone concernée (en nombre d'E. coli pour 100 g de chair et de liquide intervalvaire - CLI). Les contaminants de l'environnement sont également recherchés : plomb, cadmium, mercure, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et polychlorobiphényls (PCB).

Chaque zone fait l'objet d'une surveillance destinée à vérifier régulièrement sa qualité. Cette surveillance permet de mettre en évidence d'éventuelles contaminations des coquillages pouvant entraîner une modification du statut sanitaire de la zone (ouverture, fermeture) et des mesures de gestion spécifiques (interdiction ou restrictions de commercialisation des coquillages), dans le but d'assurer la protection de la santé du consommateur.

Le classement distingue 3 groupes de coquillages :

- Groupe 1 : les gastéropodes marins (bulots, bigorneaux, ormeaux, crépidules…), les échinodermes (oursins, concombres de mer) et les tuniciers (violets) ;

- Groupe 2 : les bivalves fouisseurs, c'est-à-dire les mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat est constitué par les sédiments (palourdes, coques…) ;
- Groupe 3 : les bivalves non fouisseurs, c'est-à-dire les autres mollusques bivalves filtreurs (huîtres, moules, coquilles Saint-Jacques…).

Le règlement européen prévoit que les gastéropodes marins non filtreurs (ex. bulots) et les pectinidés (ex. coquilles Saint-Jacques) peuvent être récoltés en dehors des zones classées, sous certaines conditions.

La qualité des zones de production professionnelle est évaluée régulièrement par l'analyse des données issues de la surveillance des zones, en règle générale des trois dernières années. Les règles de classement prévoient trois classes de qualité :

Critères de classement des zones conchylicoles (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) ci contre.

* A partir du 1er janvier 2017, le critère de classement pour les zones A devient : 80% des résultats ≤ 230 E. coli, 20% des résultats compris entre 230 et 700 E. coli et aucun résultat > 700 E. coli

Pour toutes les zones classées, les teneurs en contaminants de l'environnement doivent respecter les teneurs maximales définies dans le règlement (CE) n° 1881/2006 du 19 décembre 2006

Les zones ne respectant pas l'ensemble de ces critères, ou celles ne disposant d'aucune donnée sur leur contamination, sont non classées et toute production ou récolte y sont interdites.

NB :

- Le classement présenté ne porte que sur les zones où s'exerce une activité professionnelle. La pêche de loisir peut s'exercer dans les zones de production professionnelle classées A ou B (en dehors des concessions d'élevage et sans préjudice des règles propres à l'exercice de cette activité, notamment en termes de protection de la ressource et du littoral). Elle est interdite dans les zones de production professionnelle classées C.
- En dehors des zones classées, il convient de se rapprocher de la mairie de la commune ou de l'Agence Régionale de Santé (ARS) concernées.
- Le site fait apparaître la dernière situation connue concernant le classement de la zone considérée. Certaines zones peuvent faire l'objet de déclassement ou d'interdiction temporaire de récolte et de commercialisation suite à des contaminations microbiologiques, phycotoxiniques ou chimiques.

Le territoire d'étude est concerné par 9 zones professionnelles de production conchylicole classées :

- N°29.01.010 – Anse de Terenez
- N°29.01.050 – Baie de Morlaix large
- N°29.01.060 – Rivière de Penzé
- N°29.01.070 – Ile Callot
- N°29.01.020 – Rivière de Mrolaix et du Dourduff
- N°29.01.030 – Baie de Morlaix amont
- N°29.01.040 – Baie de Morlaix aval
- N°2229.00.03 - Port de Locquirec
- N°2229.00.02 - Baie de Locquirec-Plestin Les Greves
- N°2229.00.01 – Rivière du Douron

Classement pour le groupe 1 (toutes les zones sont non classées)

Classement pour le groupe 2 : Baie Morlaix aval en zone B, Baie de Locquirec Plestin-les grèves en zone C

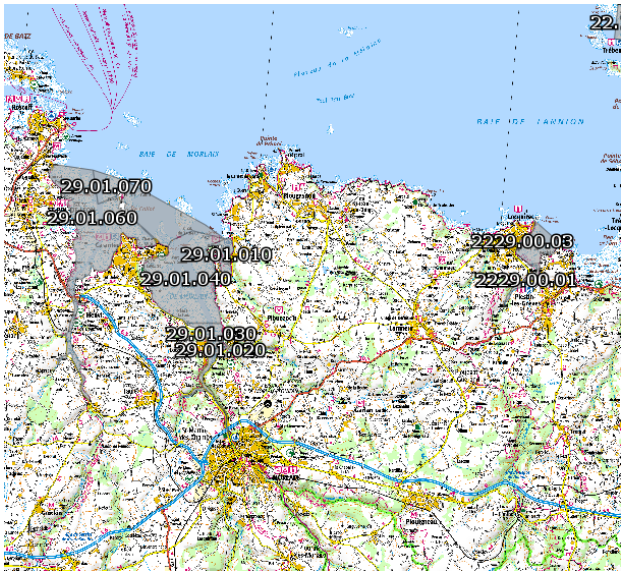

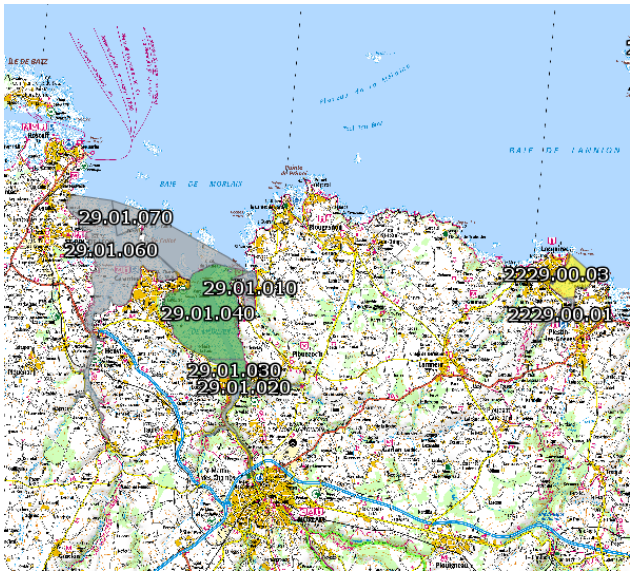

Classement pour le groupe 3 : Baie de Morlaix amont et aval, rivière de Penzé, Anse de Terenez et Ile Callot en zone B, Baie de Morlaix large en zone A

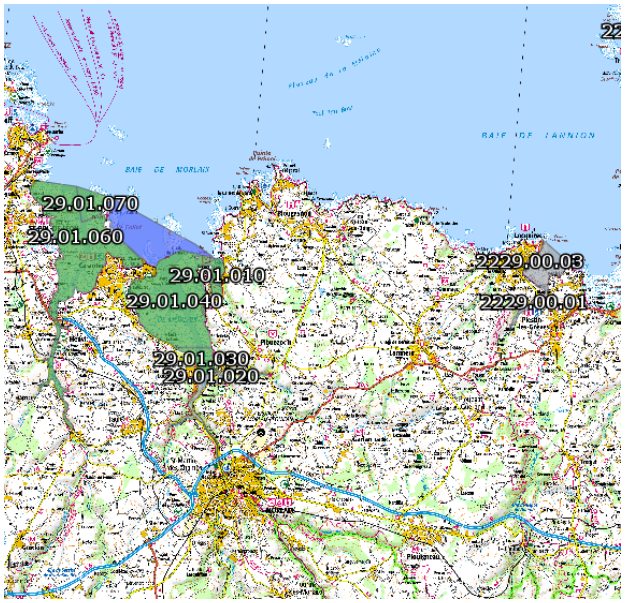

Légende

Zones A : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés et mis directement sur le marché pour la consommation humaine directe.

Zones B : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir été traités dans un centre de purification ou après reparcage.

Zones C : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après un reparcage de longue durée ou après traitement thermique dans un établissement agréé.

Zones NC : Zones non classées, dans lesquelles toute activité de pêche ou d'élevage est interdite. Ces zones comprennent également les anciennes zones D et toute zone spécifiquement interdite (périmètres autour de rejet de station d'épuration...).

Les zones dont le classement est provisoire sont affichées en motif rayé.

Morlaix Communauté couvre en partie l'estuaire de la Penzé et la rivière de Morlaix, ainsi que le bassin versant. Le bassin de production de la baie de Morlaix, formé par ces deux estuaires, constitue le premier site ostréicole départemental où la production atteint plus de 5000 tonnes d'huîtres par an. Près de 70 entreprises ont une activité dans ce bassin et le nombre de personnes y travaillant en conchyliculture s'élève à 194 (96,5 ETP), pour un chiffre d'affaires dégagé par les entreprises locales estimé à 6,32 millions d'euros (Etude socio-économique de la Conchyliculture en Bretagne Nord 2016 (chiffre de 2013).

Concernant les impacts potentiels de la conchyliculture sur les équilibres naturels, les conchyliculteurs se sont saisis depuis bien longtemps de ces questions et ont instauré un « gel » des créations de nouvelles concessions dans l'ensemble de la baie notamment afin de respecter l'équilibre trophique. En outre, le schéma des structures des cultures marines, document qui cadre l'activité, a fait l'objet d'une importante évaluation environnementale et des orientations ont été prises, notamment pour préserver les habitats les plus sensibles dont le maërl et les herbiers de zostères. En outre, la profession mène également des réflexions sur les déchets et sous-produits liés à son activité (recyclage, valorisation des résidus coquillers, recherche de matériaux bio-sourcés, organisation de campagne de nettoyage des estrans...). Enfin certains impacts potentiels de l'activité

conchylicole sont compensés par des services écosystémiques rendus par les cultures marines en mer (Ecosystémie – étude des bienfaits de la conchyliculture en Bretagne Nord, Systema Environnement, 2019 (en cours de finalisation).

5.8. Zones de pêche à pied

La pêche à pied est une activité ancestrale qui est aujourd'hui un métier pour certains et une activité ludique, bien souvent familiale, pour la plupart. Cette occupation se définit par l'ensemble des techniques de pêche pratiquées sans l'emploi (ou l'emploi accessoire) d'une embarcation sur le rivage, les rochers ou les îlots.

Bien que la pêche à pied soit une activité de loisir ouverte à tous, des réglementations existent afin de préserver l'environnement marin et de permettre à cette activité de perdurer. De plus, la consommation du produit de pêche est susceptible de présenter un risque pour la santé.

Ainsi, en tant que pêcheur à pied de loisir responsable, il convient donc de :

- Se renseigner sur la qualité sanitaire des sites de pêche à pied,
- Respecter les réglementations en vigueur,
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques pour garantir sa santé, sa sécurité et pour préserver l'environnement.

Ainsi, le portail WEB « RESP²ONSABLE » (RisquE Sanitaire de la Pêche à Pied & communicatiON) animé par Ifremer et l'ARS propose une information des pécheurs à pieds relative à la qualité des zones de pêche à pied.

Après l'obtention des résultats des analyses du réseau de l'Ifremer et du réseau de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, les sites de pêche à pied récréative sont classés selon leur qualité, sur le modèle du classement professionnel, mais adapté pour les pêcheurs de loisir, notamment parce que les pêcheurs à pied ne disposent pas des procédés d'épurations des coquillages des professionnels (reparcage, bassin de purification). Ainsi, un classement spécifique à la pêche de loisir a été créé. Il est fondé sur des données des trois dernières années complétées de dires d'experts.

Niveau de contamination (*Escherichia coli* pour 100 g de Chair et Liquide Intervalvaire)	Qualité	Message sanitaire
100% des résultats ≤ 230	Bonne	SITE AUTORISE
90% des résultats ≤ 1 000 et 100% des résultats ≤ 4 600	Moyenne	SITE TOLERE
90% des résultats ≤ 4 600 et 100% des résultats ≤ 46 000	Médiocre	SITE DECONSEILLE
100% des résultats ≤ 46 000	Mauvaise	SITE INTERDIT
Au moins un résultat > 46 000	Très mauvaise	SITE INTERDIT

Critères de classement des zones de pêche de loisir (Ifremer, ARS)

Une fiche bilan sur les risques sanitaires est éditée pour chaque zone de pêche à pied faisant l'objet d'une surveillance. Elle indique la localisation du site, sa recommandation (site toléré, interdit…), le coquillage utilisé pour les analyses, une synthèse des résultats avec la qualité sanitaire du gisement.

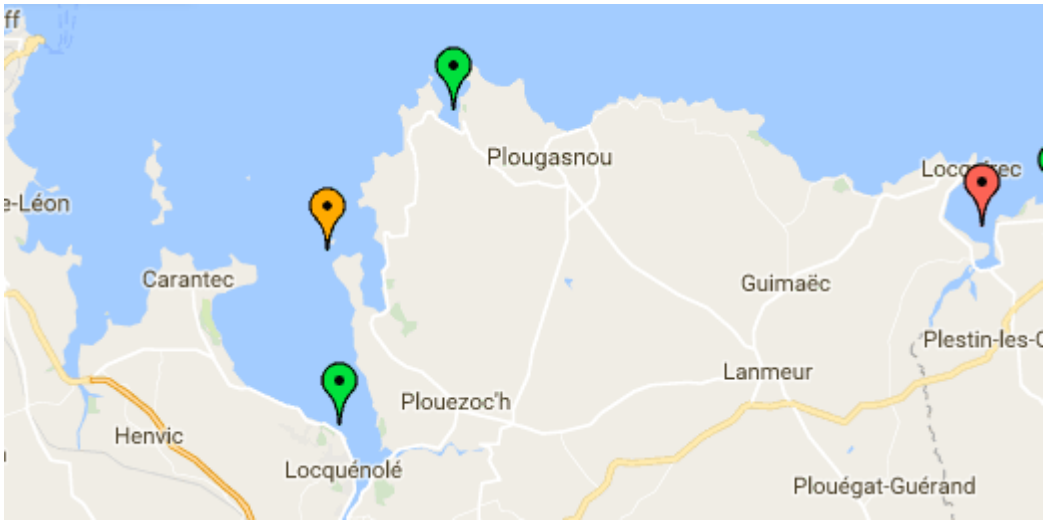

4 sites de pêche à pied sont référencés sur le site :

- La Palud sur la commune de Taule : site de pêche toléré. Ce point de surveillance se situe sur la rive gauche, au sud de la rade de Morlaix. Il est sous la dépendance des apports bactériens en provenance du bassin versant. La consommation de coquillage ne peut être considéré comme en permanence sans risque pour la santé. La cuisson est un moyen de réduire significativement le risque sanitaire.
- Barmenez sur la commune de Plouezoc'h : site de pêche déconseillé. Ce point de surveillance se situe à la sortie de la rade de Morlaix, au nord-est de la pointe de Barnenez. Il peut être soumis à des contaminations fécales en période estivale dont l'origine est à rechercher à proximité du gisement. La consommation de coquillage ne peut être considéré comme en permanence sans risque pour la santé. La cuisson est un moyen de réduire significativement le risque sanitaire.
- Diben (port) à Plougasnou : site de pêche toléré. Zone située dans une anse pouvant subir des pollutions du fait de l'existence de rejets pluviaux (QUINQUAI) et du ruisseau de PLOUGASNOU (recevant les effluents des stations d'épuration par lagunage de la commune et de la SA PRIMEL) ainsi que de la présence du port. Les coquillages prélevés sur ce site peuvent présenter quelques contaminations épisodiques. La consommation de coquillages ne peut être considérée comme en permanence sans risque pour la santé. La cuisson est un moyen de réduire significativement le risque sanitaire.
- Le Douron à Plestin-les-grèves : site de pêche interdit. Ce gisement, à cheval entre les départements du Finistère et celui des Côtes d'Armor, est situé en fond de baie. Il est à proximité d'une urbanisation littorale conséquente (Locquirec, Plestin-lesGrèves) et sous l'influence des rejets du Douron où se déversent des stations d'épuration. Ce gisement est classé alternativement B du 01/11 au 31/05 et C du 01/06 au 31/10 (Arrêté Préfectoral du 18 décembre 2015) pour les coquillages de la filière professionnelle bénéficiant de procédés d'épuration et de contrôles spécifiques. La qualité sanitaire de ce gisement semble s'améliorer depuis 2012, mais elle reste fragile à l'image du dernier pic de contamination de mai 2015. La pêche à pied de loisir y est interdite en saison estivale par arrêté préfectoral.

Alertes

La pêche à pied récréative peut être interdite de façon temporaire lorsqu'il est établi que la consommation des coquillages présente un risque sanitaire. C'est le cas en particulier lorsque les résultats de la surveillance sanitaire mettent en évidence une contamination microbiologique, une contamination par des phycotoxines (produites par des micro-algues toxiques) ou encore une contamination chimique.

Lorsque des incidents sont suspectés de rendre les coquillages impropres à la consommation (incidents sur les réseaux d'assainissement, pollution chimique accidentelle…), une interdiction temporaire de pêche peut également être prise, à titre préventif, dans l'attente de vérification d'une réelle contamination ou non.

Dans tous les cas de figure, les interdictions temporaires sont décidées par les autorités sanitaires compétentes (commune ou préfecture) et émises sous la forme d'arrêtés municipaux ou préfectoraux

4 sites de pêche à pied sont référencés sur le site : 2 sites tolérés pour la pêche, 1 site déconseillé et un site interdit

5.9. Les algues vertes en 2014

Source : atlas de la mer et du littoral

5 sites finistériens sont inscrits au PAV (plan algues vertes) dont fait partie Locquirec.

Le plan Algues vertes

Le développement massif d'algues vertes s'observe dans les baies peu profondes ou fermées du littoral, alimentées par un bassin versant où l'assimilation de l'azote et du phosphore par les milieux agricoles et naturels est insuffisante au regard des apports issus de l'agriculture, de l'industrie et des zones urbaines.

Ces échouages d'algues vertes constituent un risque sanitaire et provoquent des désordres écologiques.
La récurrence des échouages depuis 15 ans a conduit les pouvoirs publics à mettre en œuvre **différents plans d'action** (programme Prolittoral, puis plan algues vertes).

Le Plan Algues Vertes (PAV) 2010-2015 est un dispositif de l'État, appuyé par les collectivités locales, qui vise à **limiter la prolifération des algues vertes dans huit bassins versants bretons.** Il s'appuie sur trois volets : une **amélioration des connaissances** sur la prolifération algale, **un volet curatif** (ramassage et traitement des algues) et un **volet préventif** visant à limiter les flux d'azote.

Un phénomène persistant sur le littoral finistérien

Sur les huit sites bretons identifiés par le SDAGE*, cinq sont finistériens : les baies de **Locquirec**, de **l'Horn-Guillec**, de **Quillimadec-Alanan**, de **Douarnenez** et de **La Forêt**. Pour chacun, une **charte de territoire** est adoptée, visant notamment à engager les agriculteurs dans des pratiques à faibles fuites d'azote.

Financé à hauteur de **134 M€ sur 5 ans** (120 M€ pour le volet préventif), le PAV préconise la réduction des rejets de nitrate d'origine agricole, industrielle et domestique et fixe des concentrations cibles pour chaque cours d'eau alimentant les baies.

Selon les conditions climatiques, **les volumes d'algues vertes peuvent fortement varier d'une année à l'autre.** La baie de Douarnenez, qui représente environ la moitié des échouages du département, a vu ses surfaces baisser entre 2012 et 2014, tandis que certains sites du Nord-Finistère voyaient leurs surfaces augmenter.

Quel avenir pour le PAV ?

La mission interministérielle chargée du bilan du PAV préconise le prolongement du PAV sur 2016 et l'élaboration d'un **nouveau plan 2017-2021**, compte tenu des efforts à poursuivre.

La question du **foncier** devrait y être davantage développée car sa disponibilité est un facteur important pour une **agriculture à faible fuite d'azote.** Cela concerne en particulier le développement des surfaces en herbe, l'utilisation optimale des zones herbagères et la rationalisation des plans d'épandage. Les actions foncières permettent également de favoriser la **protection et la restauration des zones humides et milieux aquatiques** qui contribuent à filtrer les nitrates.

Repères

- 5 sites Finistériens inscrits au PAV
- 134 millions d'euros sur 5 ans financés par l'État, les collectivités territoriales, l'Agence de l'eau et l'Ademe
- 46 millions estimés pour les actions finistériennes

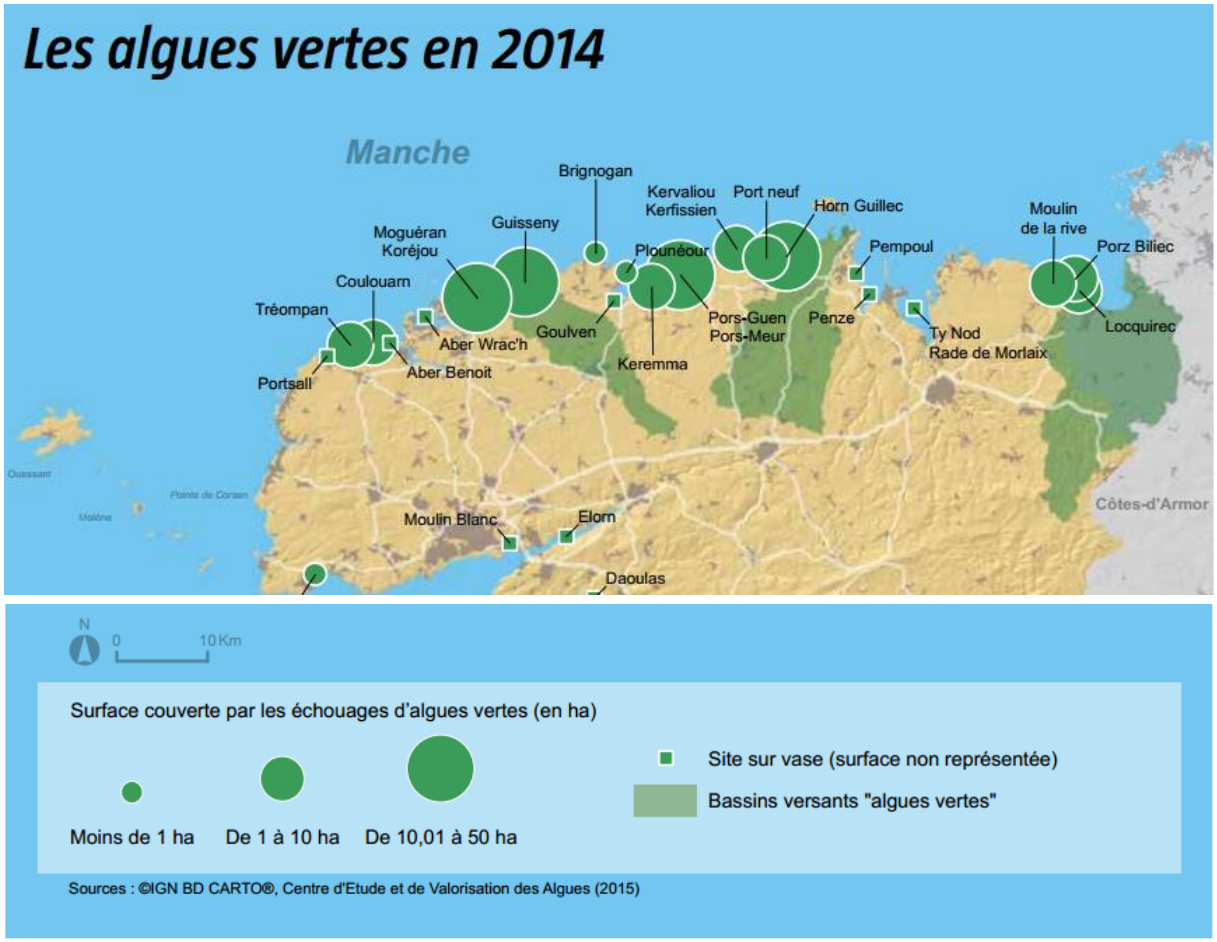

6 Energie

6.1. La situation énergétique de la Bretagne : chiffrés clés

Source : chiffrés clés 2014 de l'énergie en Bretagne – Edition 2016 – GIP Bretagne Environnement

Consommation d'énergie finale

L'année 2014 est marquée par une faible rigueur climatique pendant l'hiver : les températures relevées sont les plus élevées depuis un siècle en France. Par conséquent, la consommation d'énergie finale est en baisse en 2014, avec - 8,4 % à climat réel. Elle représente environ 4,3 % des consommations finales de la France métropolitaine (150,0 TWh en 2014 après correction climatique).

Les produits pétroliers constituent toujours de loin la première énergie consommée devant l'électricité avec environ 49 % des consommations d'énergie finale. Leur part est cependant en baisse, avec 9 points depuis 2000.

12 % de l'énergie consommée est d'origine renouvelable dont la majorité est produite localement.

Chiffres clés :

- Consommation finale d'énergie : 6383 ktep
- Part renouvelable de l'énergie finale consommée :12%
- Première énergie consommée : produits pétroliers (49%)
- Intensité énergétique : 2.0tep/hab, soir 23.5MWh par habitant après correction des variations climatiques

Production d'énergie

La Bretagne a produit 632 ktep d'énergie finale en 2014, ce qui représente une baisse de 2,5 % par rapport à 2013. Conjuguée à la diminution des consommations, cela entraîne tout de même une hausse du taux de couverture énergétique de la Bretagne, qui s'approche de près des 10 %, avec 9,9 % contre 6,1 % en 2000 et 11,4 % en 2013.

Du fait de la progression des autres énergies, la part du bois sous forme de bûches et granulés dans la production régionale a baissé de 26 points depuis 2000, mais la bûche reste la première énergie produite en Bretagne (51 %).

La Bretagne a livré 2,7 TWh au réseau électrique en 2014, c'est 7,7 % de mieux qu'en 2013 et cela représente 13,3 % de sa consommation électrique. L'éolien représente la majorité de cette production d'électricité avec 61 %.

La figure suivante situe le Pays de Morlaix dans la production énergétique finale, par type d'énergie.

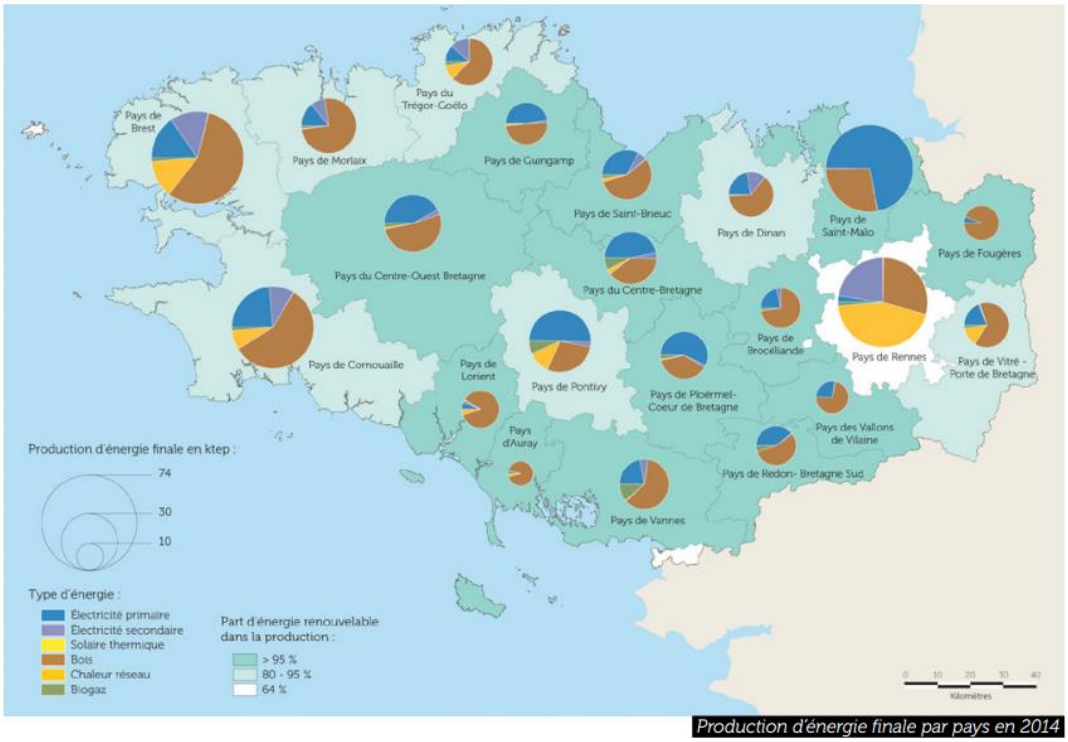

Production d'énergie finale par pays en 2014

Emission de GES

La consommation d'énergie finale a occasionné l'émission de 14,3 Mt de CO2 en 2014 dont 88 % ont été émises en Bretagne. Ces émissions sont en baisse de 9,7 % par rapport à 2013, ce qui s'explique par la baisse de la consommation d'énergie.

Le développement des énergies renouvelables (EnR) a permis d'éviter l'émission de 0,9 Mt de CO2 en substitution aux énergies fossiles, un résultat très proche de celui des années précédentes

6.2. Pays de Morlaix

Les chiffres clés présentés ci-après sont issus des exports de données du GIP Bretagne (données 2014)

Consommation d'énergie

En 2014, la consommation d'énergie du pays de Morlaix s'élève à 294.7 ktep et est répartie comme suit :

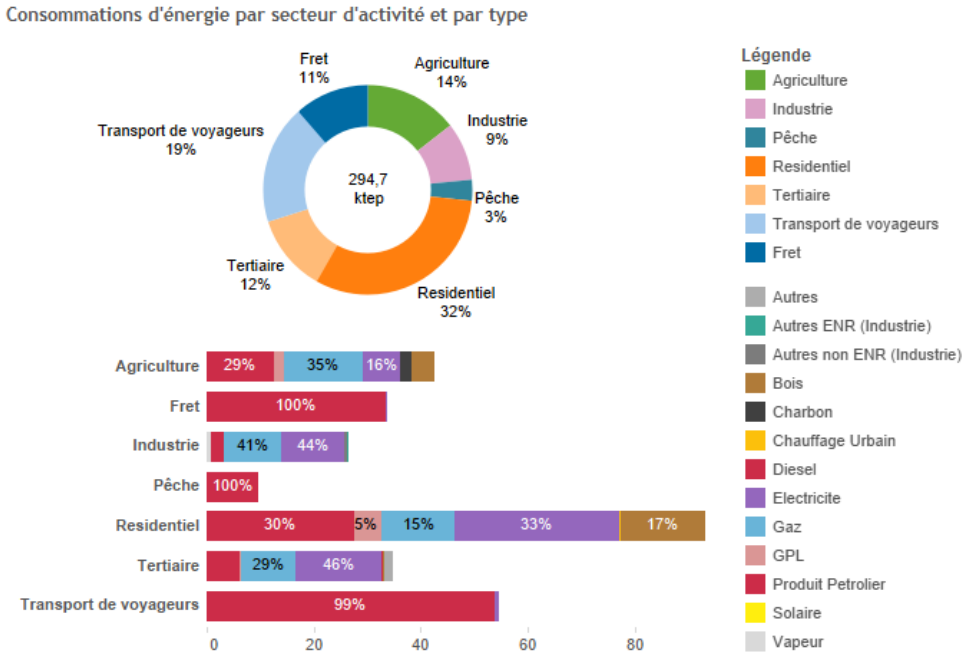

Les secteurs ls plus énergivores en 2014 sont :

- Le résidentiel 32%
- Le transport de voyageurs 19 %
- L'agriculture 14%
- Le tertiaire 12%

Emissions de GES

Les émissions de GES pour le Pays de Morlaix en 2014 s'élève à 1255.55 kt éq.CO2 et sont réparties comme suit :

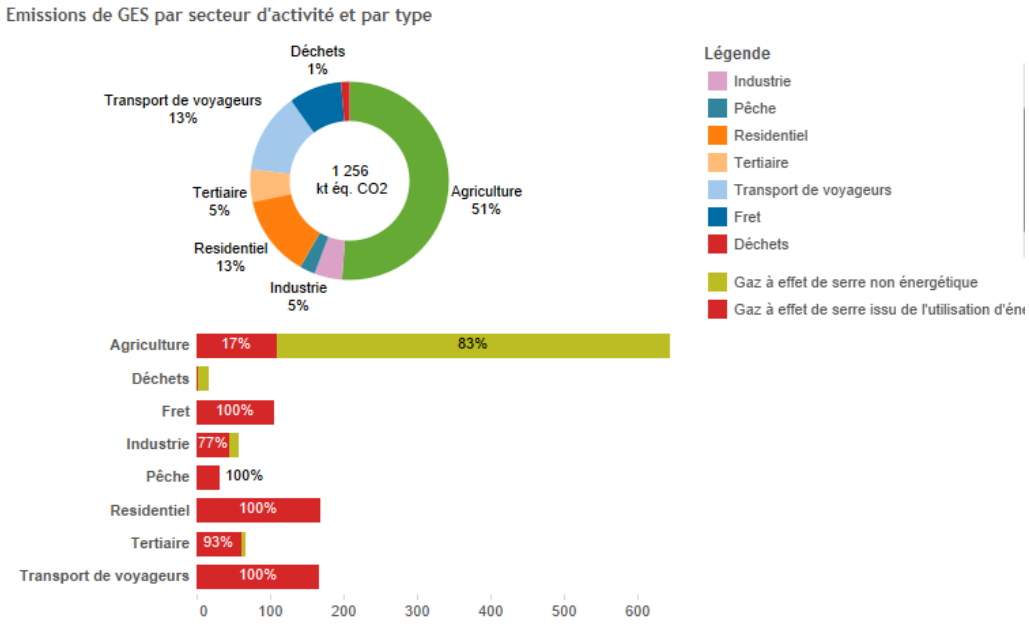

Les secteurs les plus émetteurs de GES sont :

- L'agriculture à 51%

- Le transport de voyageurs à 13%
- Le transport de voyageurs à 13 %

6.3. Morlaix communauté

Morlaix communauté dispose d'une PCET « livre blanc du plan climat énergie territorial – décembre 2013 – Morlaix communauté (année de référence 2005) ».

Consommation énergétiques 2005

La consommation d'énergie du territoire de Morlaix communauté a été recensée à 202 686 tonnes équivalent pétrole (tep) pour l'année 2005 ou 2 365 000 kWh EP (electricité Produite).

L'étude de cette consommation fait apparaître que deux formes d'énergies sont largement plus utilisées que les autres (2005):

- Les produits pétroliers : 37 %
- L'électricité : 45 %

Du point de vue de la consommation énergétique, les deux secteurs prépondérants sont le résidentiel et le transport de voyageurs. Le secteur tertiaire occupe également une place importante dans le bilan des consommations.

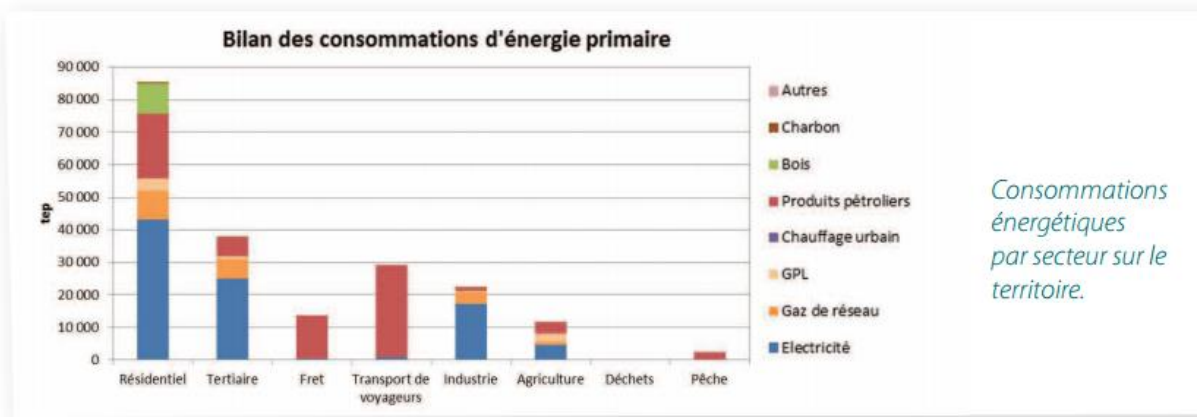

Consommations énergétiques par secteur sur le territoire.

Emission de GES (2005)

Les émissions de gaz à effet de serre sur la communauté de morlaix ont engendré 524 692 teq cO2, rapportées à la population nous obtenons 8,21 teq cO2/habitant. La moyenne française se situe à 8 teq cO2.

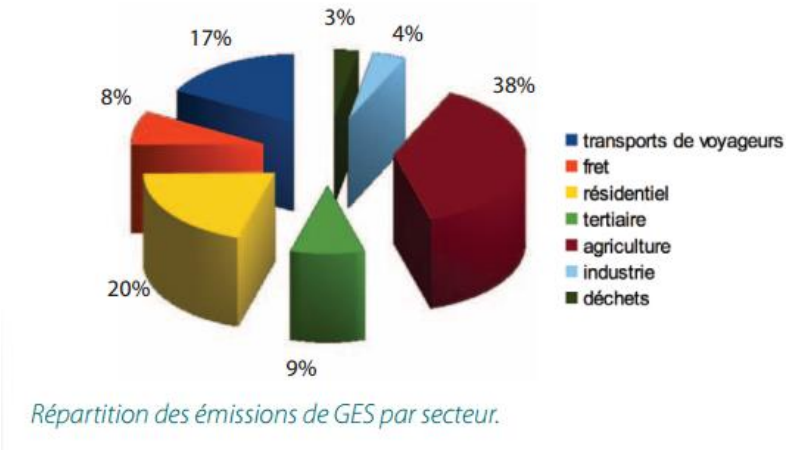

Répartition des émissions de GES par secteur.

Les secteurs les plus concernés :

- Le résidentiel :42 % des consommations d'énergie, 20 % des émissions de GES.
- Le tertiaire : 19 % des consommations d'énergie, 9 % des émissions de GES.
- Les transports : 21 % des consommations d'énergie, 25 % des émissions de GES.
- L'industrie :11 % des consommations énergétiques, 4 % des émissions de GES.

Production énergétique

Energies renouvelables :Chiffres 2014 sur la CC de Morlaix (GIP bretagne) :

Filière	Nombre	Puissance thermique MW	Production thermique GWh	Puissance électrique MW	Production électrique GWh	Total GWh produits
Eolien	3,0		0,0	18,1	33,8	33,8
Hydroelectrique	1,0		0,0	0,1	0,1	0,1
Photovoltaique	291,0		0,0	3,7	3,9	3,9
Solaire thermique	73,0	0,3	0,1			0,1
Bûche et granulé			79,8			79,8
Bois déchiqueté	11,0	9,9	31,7			31,7
Total	379,0	10,2	111,6	21,9	37,8	149,5

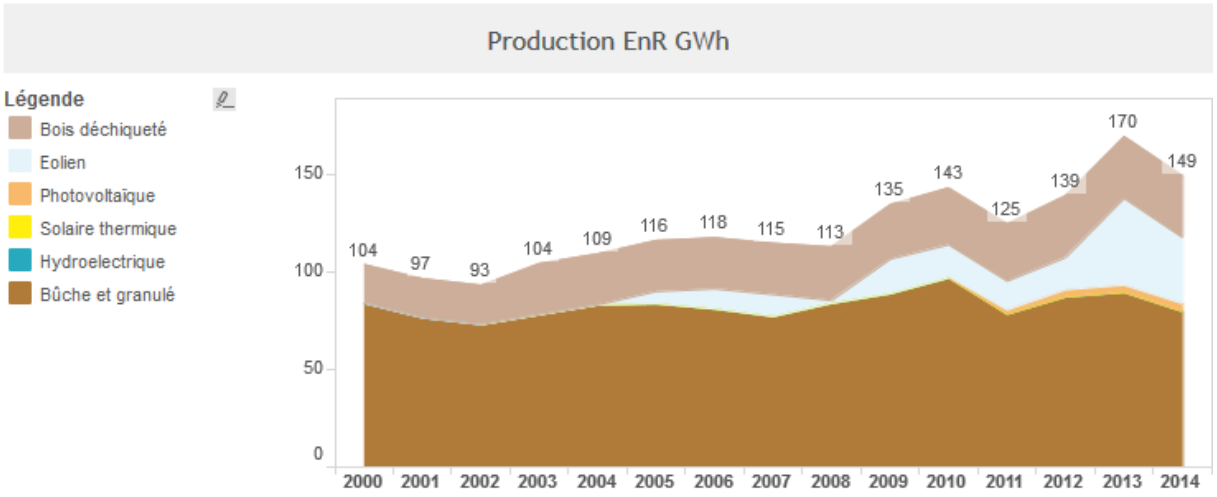

Les principales sources d'énergie renouvelables produites sur Morlaix communauté sont le bois et l'énergie éolienne

Deux sites éoliens en activité sur le territoire (Coat Conval et Ty Ru) ainsi que plusieurs parcs en projet ou abandonné :

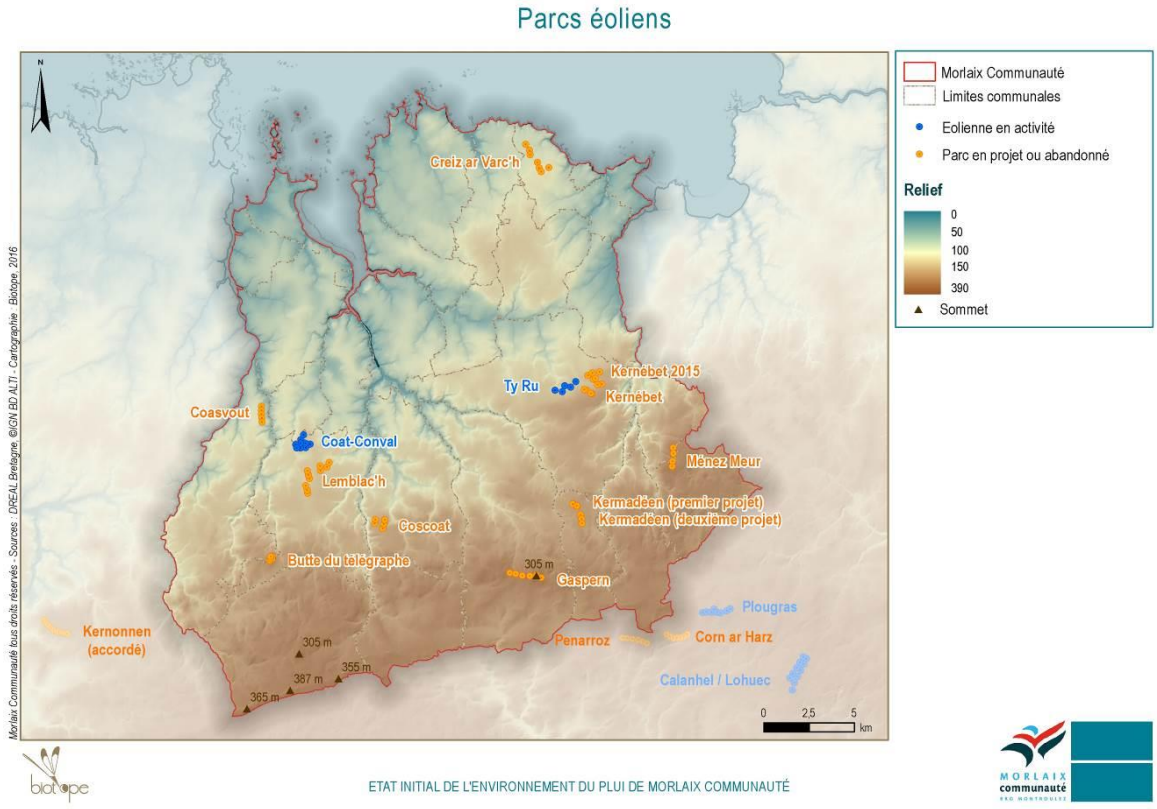

Potentiel hydroélectrique

Selon cette étude de l'agence de l'eau Loire Bretagne de 2007 (Evaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Loire-Bretagne) le potentiel de développement de l'activité hydroélectrique sur le territoire du SAGE est faible.

La figure suivante représente la puissance hydroélectrique Bretonne.

Morlaix communauté n'a pas une place importante dans le domaine de l'hydroélectricité.

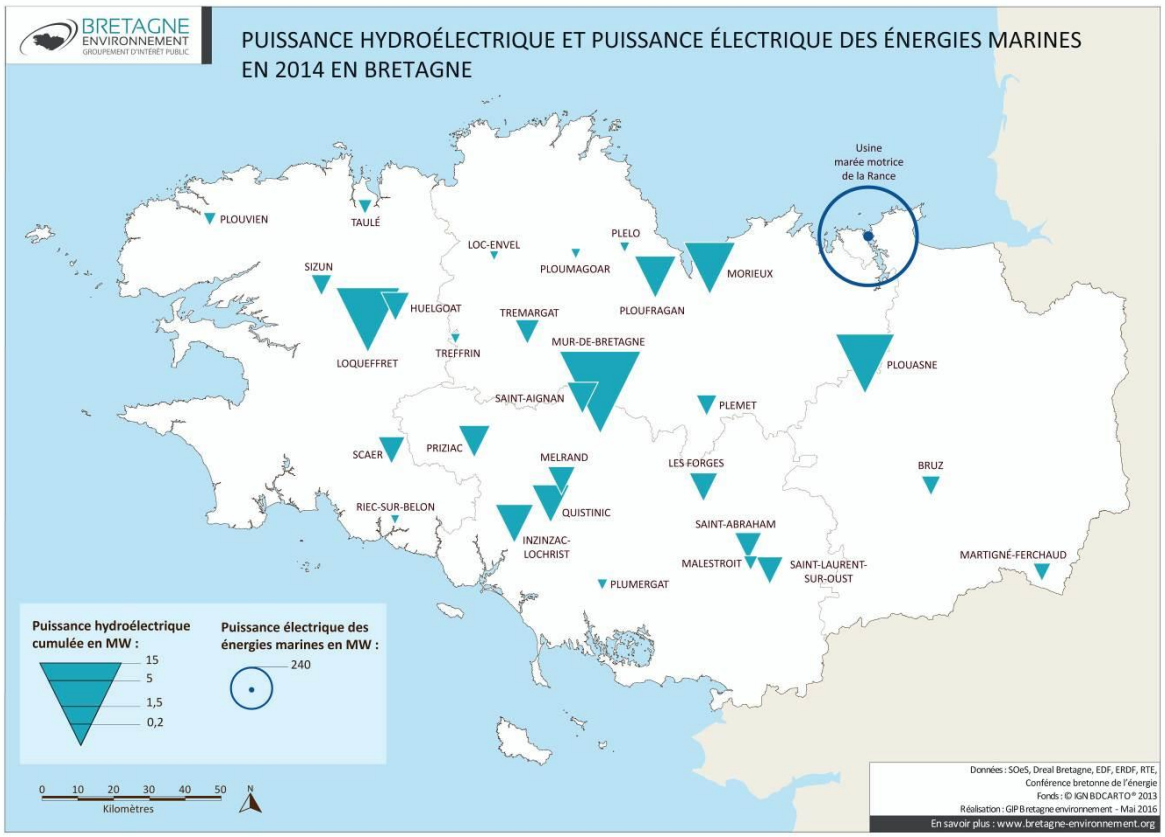

Potentiel de production

La production d'énergie actuelle sur le territoire est (en 2005) entièrement d'origine renouvelable (essentiellement le bois énergie pour l'énergie thermique, et l'éolien pour l'électricité). Cependant, le territoire de Morlaix Communauté ne produit que 8% de l'énergie finale qu'il consomme (2005).

Même si tout son potentiel de production d'énergies était exploité, le territoire ne produirait que 60% de l'énergie qu'il consomme. Il demeure donc essentiel de porter des efforts supplémentaires en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétiques.

6.4. Potentiels d'amélioration et leviers

Le potentiel d'amélioration de la situation à l'échelle de la région (réduction des consommations et des émissions de GES) a été modélisé selon différents scénarios, aux échéances 2020 et 2050 (Source : SRCAE Bretagne).

Deux secteurs présentent un important potentiel d'économie d'énergie : le bâtiment et les transports. Ce sont également les deux secteurs les plus énergivores. Les potentiels de réduction d'émissions des GES se trouvent dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment résidentiel et des transports.

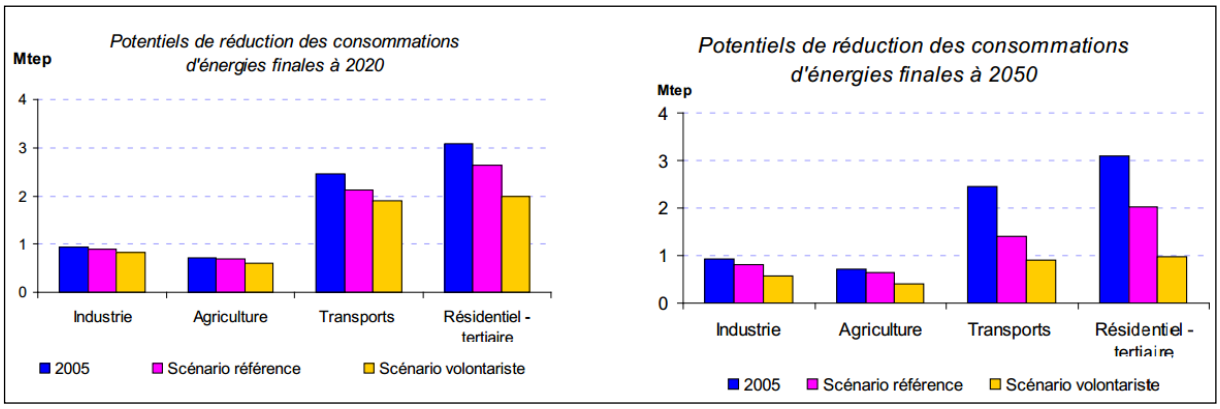

Potentiel de réduction des consommations énergétiques finales (SRCAE)

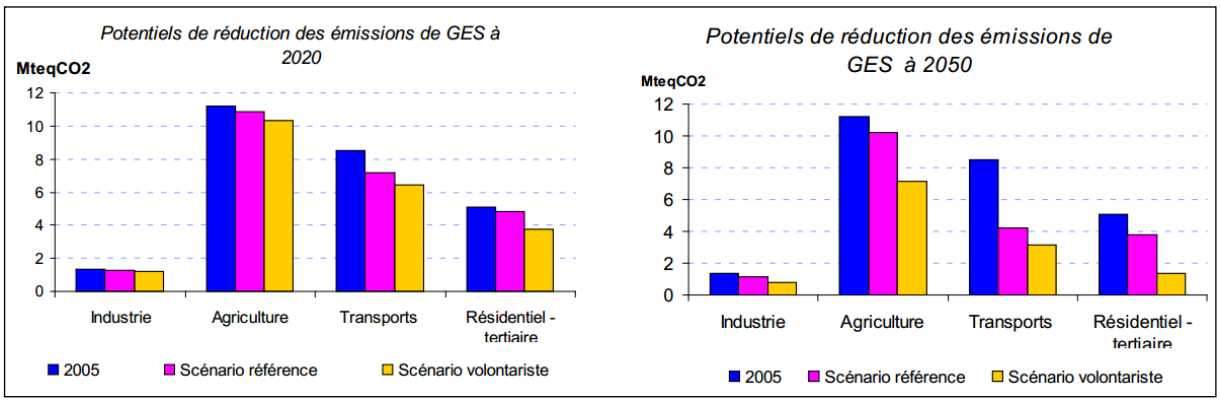

Potentiel de réduction des émissions de GES (SRCAE)

NB : Les performances énergétiques du bâti existant constituent un facteur très important de maîtrise des consommations énergétiques et des émissions des GES. Comme le montre le CEREN, la consommation énergétiques engendrée par le chauffage est relativement proportionnelle à l'âge du logement, et les habitations construites avant 1975 sont en moyenne 20 à 40% plus énergivores que les logements construits après 1999.

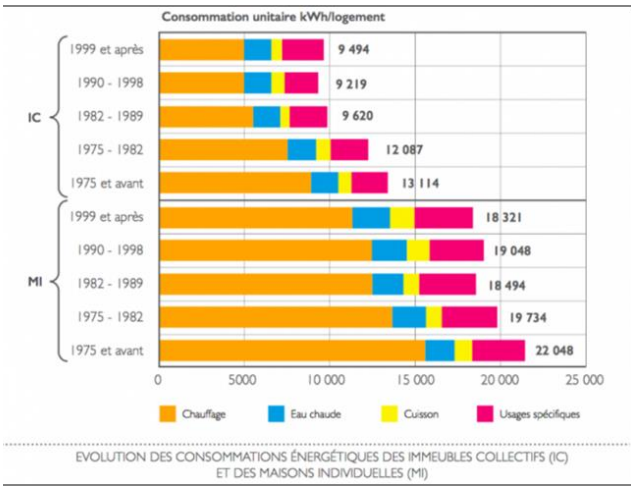

Evolution des consommations énergétiques des immeubles collectifs (IC) et maisons individuelles (MI) selon l'année de construction (source : CEREN)

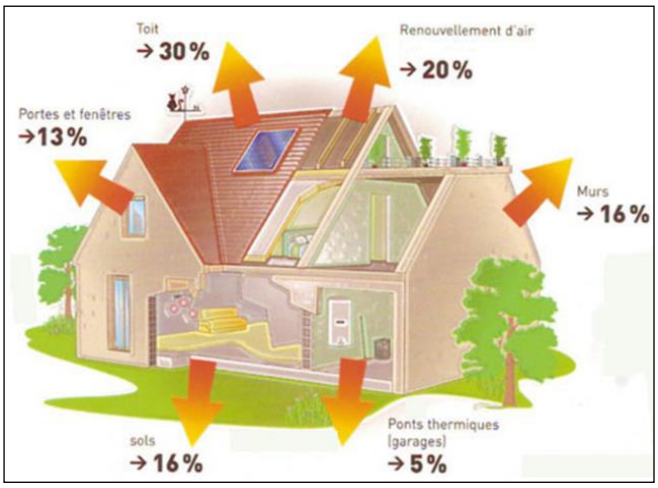

Déperditions énergétiques sur une construction mal isolée (source : Valenciennes Métropole)

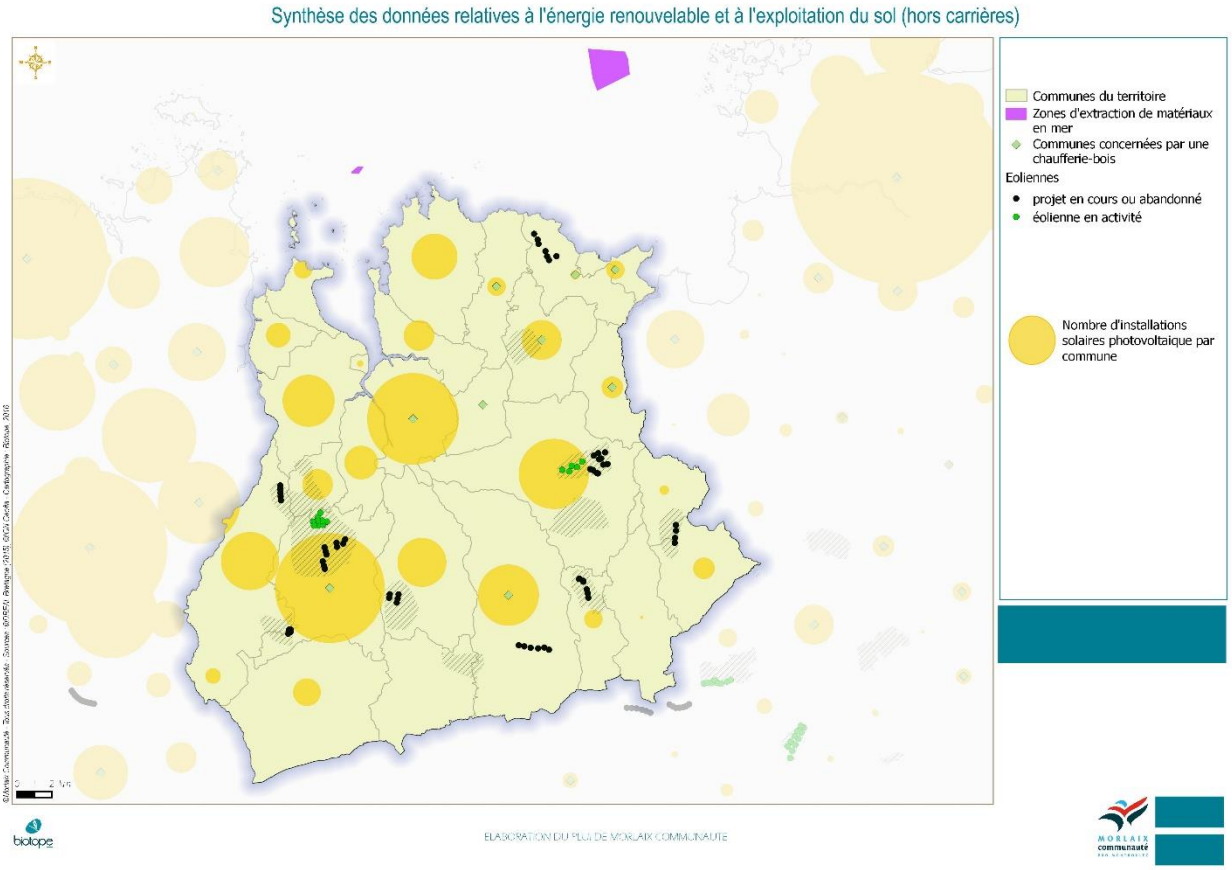

7 Richesse du sol et du sous sol

Sources : DREAL Bretagne,

La diversité géologique du sol du département est une richesse du territoire qu'il est important de préserver et valoriser. A cet effet, la loi du 4 janvier 1993, relative aux carrières, a imposé qu'un schéma départemental des carrières (SDC) soit élaboré et mis en œuvre dans chaque département français. Les procédures en ont été précisées dans l'article R.515-2 à R.515-7 du Code de l'Environnement.

Les schémas des carrières définissent ainsi les conditions générales d'implantation des carrières dans les départements. Ils doivent prendre en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières. Les autorisations d'exploitation de carrières doivent être compatibles avec ces schémas.

Dans l'attente du futur Schéma Régional des Carrières (instauré par la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite « ALUR »), le PLUI doit aujourd'hui prendre en compte les dispositions du Schéma Départemental des Carrières du Finistère (SDC 29) définissant des orientations en la matière, et approuvé par le préfet du Finistère le 5 mars 1998.

Les SCOT, PLU, POS, cartes communales doivent prendre en compte le Schéma Régional des Carrières dans un délai de 3 ans après sa publication

Les matériaux suivants sont exploités sur le Finistère :

- Roches massives à concasser : l'ensemble du département peut être considéré comme un gisement potentiel.
- Sur le territoire de Morlaix Communauté, les ressources les plus importantes sont situées sur la moitié sud avec des formations de schistes et quartzites et d'orthogneiss.
- Les sables siliceux marins ont déjà été fortement exploités et sont en voie d'épuisement. Ils sont principalement situés sur la côte nord du Finistère.
- Les matériaux alluvionnaires sont très faibles.
- Les roches ornementales et autres

SCOT 2007 :

Le sous-sol du département se caractérise par :

- La présence de schistes, quartzites, gneiss…
- L'absence de grandes formations calcaires,
- Un très faible gisement de matériaux alluvionnaires.

	Finistère			Communauté d'Agglomération
	ressource	**exploitation**	**besoins**	
Ardoise	- vallée de l'Aulne - Monts d'Arrée	Uniquement artisanale (développement envisageable)		
Granites	4 types de granites dans le Finistère	Difficile en raison de la superficie ou de l'altération		Carrières à Guerlesquin
Kaolin		Gisements exploitables uniquement si les quantités sont importantes car l'exploitation nécessite une usine de transformation	« ressource d'intérêt national »	- Une zone spéciale de recherche et d'exploitation est en place à Plouigneau. - Un projet d'exploitation du gisement à Botsorhel (en fonction de Natura 2000)
Tourbe		En général de faible superficie		Plounéour-Menez
Argile et calcaire		Gisements de faible importance		

La production annuelle du département est de :

- 5.5 millions de tonnes de granulats (dont 1,1 millions pour l'arrondissement de Morlaix) soit environ 6,6 tonnes par habitant et par an– le schéma prévoit une stagnation des besoins
- 20 000 t de roche ornementale – le schéma prévoit une diminution de la demande

- du kaolin produit par une seule société : la France importe la moitié de son kaolin, les gisements inventoriés du Finistère pourraient être exploités.

Principales carrières sur le territoire de Morlaix communauté :

Commune + (nom du site)	Etablissement	Production	échéance	Superficie (ha)	Production annuelle autorisée
Garlan	Goarnisson	Granite (granulats)	2012	11	Nc
Pleyber-Christ	Goarnisson		2014	16	Nc
Pleyber-Christ (ruvernisson)	SE Helary	Granite (granulats)	2010	13,2	200 000
Guerlesquin (treusker)	Fernandes	Granite (ornemental +bâtiment)	Janv. 2003	1,5	2 500
Guerlesquin (Quignec)	Crenn	Granite (ornemental +bâtiment)	Août 2000	1,5	6 000 t
Guerlesquin (Quignec)	Vaz	Granite (ornemental +bâtiment)	Mai 2002	0,65	1 000 t
Plougasnou (Créach Quellec)	Mairie de Plougasnou	Granite	2005	1,3	nc
Plougonven (Toulivinen)	Mairie de Plougonven	Tout-venant	2011	1,2	2 500
Saint-Martin des-Champs (Kérolzec)	Boderiou	Quartzite (TP)	2006	13,2	150 000
Saint-Thégonnec	Pouliquen	Quartz	1999	3,82	12 000
Saint-Thégonnec (Coastvout)	Société des Kaolins du Finistère	Quartz	2000	3,82	
Plounéour-Ménez (Runandol)	Cochard	Schistes ardoisiers		0,59	
Plouigneau (Kernizella)	Morin	Schistes		1	
Plouigneau (Menez Glaira)	Boderiou	Gneiss		13,5	

Source : Préfecture – schéma départemental des carrières, DDE « porter à connaissance »
Les lignes grises correspondent à des carrières qui ne sont plus exploitées.

Source : panorama de l'environnement industriel en Bretagne 2009/2010 (MEDDTL):

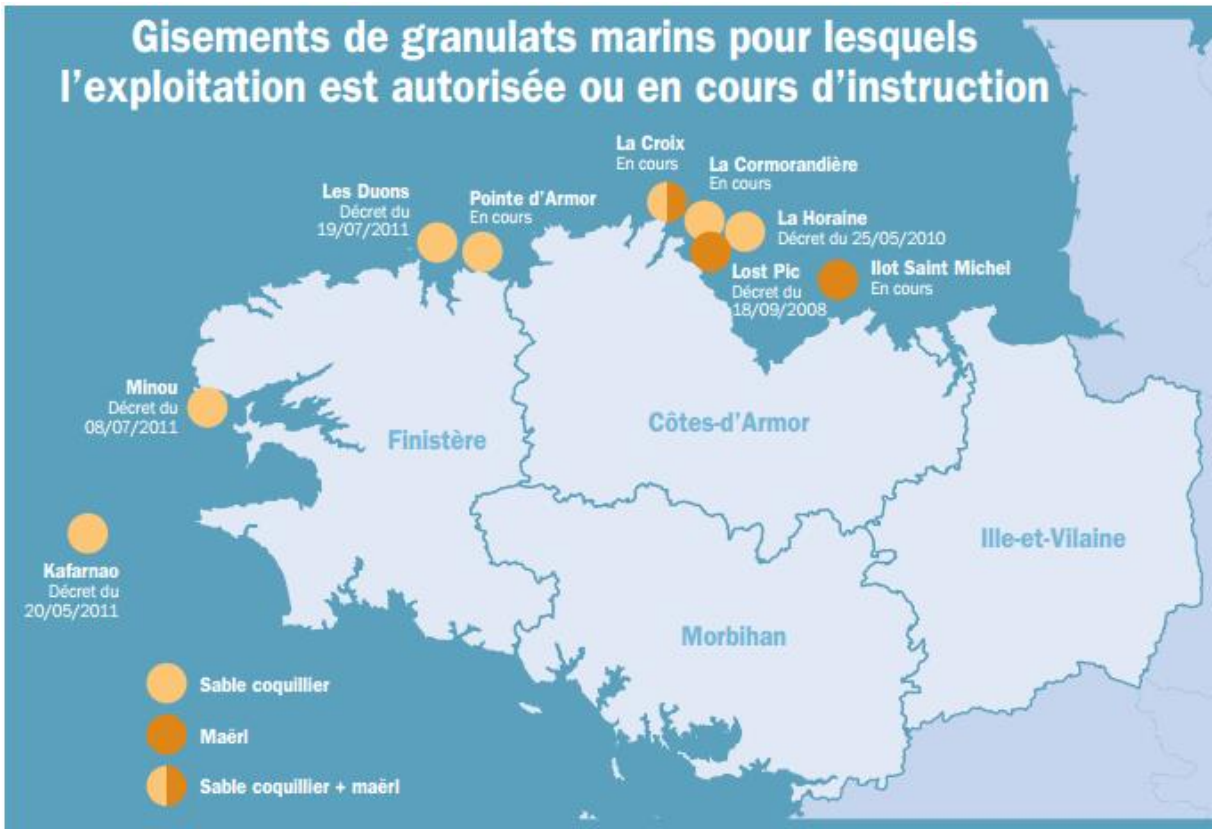

Les granulats marins, et notamment le sable coquillier, possèdent leurs contraintes propres. Les réserves théoriques sont loin d'être accessible en totalité : les précautions à prendre pour préserver l'environnement, et plus particulièrement, les zones où le dragage pourrait rompre l'équilibre écologique ou menacer certaines activités économiques, notamment la pêche, entraînent une réduction des ressources exploitables.

La production de granulats marins doit donc passer par la poursuite de la concertation et par l'exigence d'études d'impact approfondies, comme ce fut le cas pour le dossier de demande de concession et d'ouverture de travaux de « Pointe d'Armor » sur lequel repose, pour son pétitionnaire, le succès de la politique de substitution du sable coquillier au maërl.

Sur le territoire de Morlaix communauté, l'exploitation du sol et du sous-sol est représentée à travers :

- Des carrières de gneiss, schistes, quartz, de kaolin, granites et plus faiblement de tourbes
- Des exploitations de granulats marins et notamment de sables coquilliers

CHAPITRE D. Risques

1 Risques majeurs identifiés dans le finistère

1.1 Inondations terrestres ou par débordement de rivière

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux facteurs conjugués :

- l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement (aléa) ;
- le développement de zones urbanisées (habitat, équipements, zones dédiées à l'activité) dans la zone inondable (enjeu).

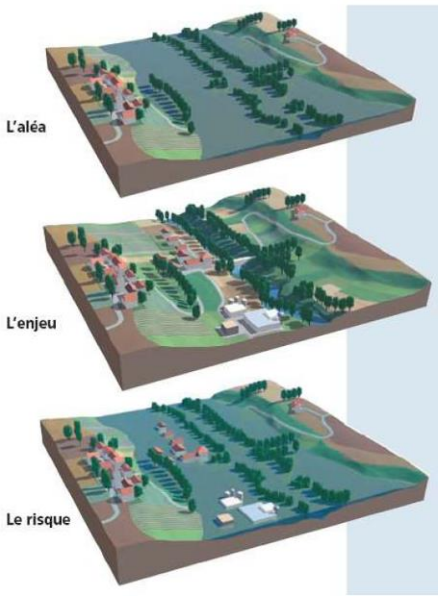

De par sa situation péninsulaire, le Finistère connaît un climat océanique et doux mais particulièrement exposé aux perturbations venues de l'Atlantique.

La péninsule bretonne est constituée par un socle de roches anciennes d'origine briovériennes, de nature schisteuse, quasi imperméable, donc à faibles ressources en eaux profondes.

Son altitude moyenne est faible, de l'ordre de 104 m.

Les points culminants sont constitués par des massifs granitiques : Monts d'Arrée au Nord et Montagnes Noires au Sud, d'altitude avoisinant 300 m, «barrant » transversalement la Bretagne d'Est en Ouest.

Du fait de la relative imperméabilité de son sol et de son climat, le Finistère possède un réseau hydrographique dense, caractérisé par de forts débits l'hiver et des basses eaux l'été et l'automne.

La saturation en eau du sol et du sous-sol en période hivernale, constitue de plus, au niveau local, un facteur aggravant le risque par l'intensification du ruissellement pluvial qu'il induit.

Le sous-sol breton est faiblement aquifère ; il ne contient pas - avec des nuances - de nappes profondes capables de réguler efficacement l'écoulement de surface, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de schistes briovériens.

De ce fait, les débits des cours d'eau réagissent rapidement aux alternances de temps sec et de périodes pluvieuses.

Les bassins versants, de faible superficie ont des temps de réponse de quelques heures seulement.

Une autre particularité régionale est celle de l'incidence de la marée sur le niveau des eaux dans les zones inondables, les villes concernées étant fréquemment situées au fond des rias. Si son niveau théorique dans les principaux ports est donné par l'annuaire des marées, le niveau réel de la mer est fonction de la géographie particulière de chaque estuaire ainsi que des conditions atmosphériques. En effet, les marées peuvent être augmentées de surcote au passage des dépressions et en cas de vents forts, ce qui va souvent de pair.

Cette rapidité de réaction des cours d'eau est très contraignante pour l'organisation à mettre en place, tant au niveau de l'annonce des crues que de la transmission de l'information et la mise en place des mesures de protection.

Trois types d'inondations peuvent survenir :

- Les inondations de plaine : phénomène lent dû à un débordement des cours d'eau ou à une remontée de la nappe phréatique ;
- Le ruissellement pluvial : lors de très fortes précipitations (orages violents de printemps et d'été), les réseaux d'évacuation des eaux pluviales ne parviennent plus à collecter et à faire transiter les eaux recueillies sur les surfaces imperméabilisées (toitures, parking, chaussées) ;
- Les coulées de boue et crues torrentielles : ce phénomène se produit lors de fortes pluies orageuses d'été, essentiellement dans les secteurs de pentes moyennes, de talwegs ou encore de terres à l'interface des terrains agricoles et des zones urbanisées qui n'absorbent plus.

Les principales inondations de cours d'eau qui ont affecté le département du Finistère depuis le milieu du 20ème siècle sont :

- Mi-février 1974, sur l'ensemble des cours d'eau du département, et en particulier sur la Laïta,
- L'Odet, la Douffine, l'Elorn et la rivière de Morlaix.
- Mi-février 1990, sur l'ensemble des cours d'eau du département.
- Décembre 1994 – Janvier 1995, sur l'ensemble des cours d'eau du département.
- Mi-décembre 2000, de façon sévère, sur l'ensemble des cours d'eau du département.
- Début janvier 2001, de façon moindre que la crue précédente de décembre 2000, sur l'ensemble des cours d'eau également.

La SDIS du Finistère mentionne 3 communes concernées par les inondations : Morlaix, Plourin-les-Morlaix et Saint-Martin-des-Champs.

Le plan de prévention des risques d'inondation a été approuvé le 29/09/2004. La carte suivante présente les niveaux de risques d'inondation de l'Atlas des Zones Inondables. Les zones inondables lors de la crue centennale de référence (dites zones de danger)

LA ZONE ROUGE correspond aux secteurs, y compris urbanisés, soumis à des hauteurs d'inondation supérieures à 1 m à l'occasion de la crue centennale ainsi qu'aux secteurs d'expansion des crues. Le principe est l'inconstructibilité de ces zones, exception faite toutefois des adaptations et transformations des constructions existantes, suivant l'encadrement défini au règlement.

LA ZONE ORANGE correspond - quelle que soit la hauteur d'inondation - "au centre urbain qui se caractérise par son histoire, une continuité bâtie et la mixité des usages entre logements, commerces et services". Les dispositions intéressant cette zone sont guidées par le triple souci de maintien de l'activité du centre ville, de préservation du patrimoine architectural et de protection des constructions nouvelles ou du bâti existant contre les inondations.

Risque inondation : PPRI de Morlaix

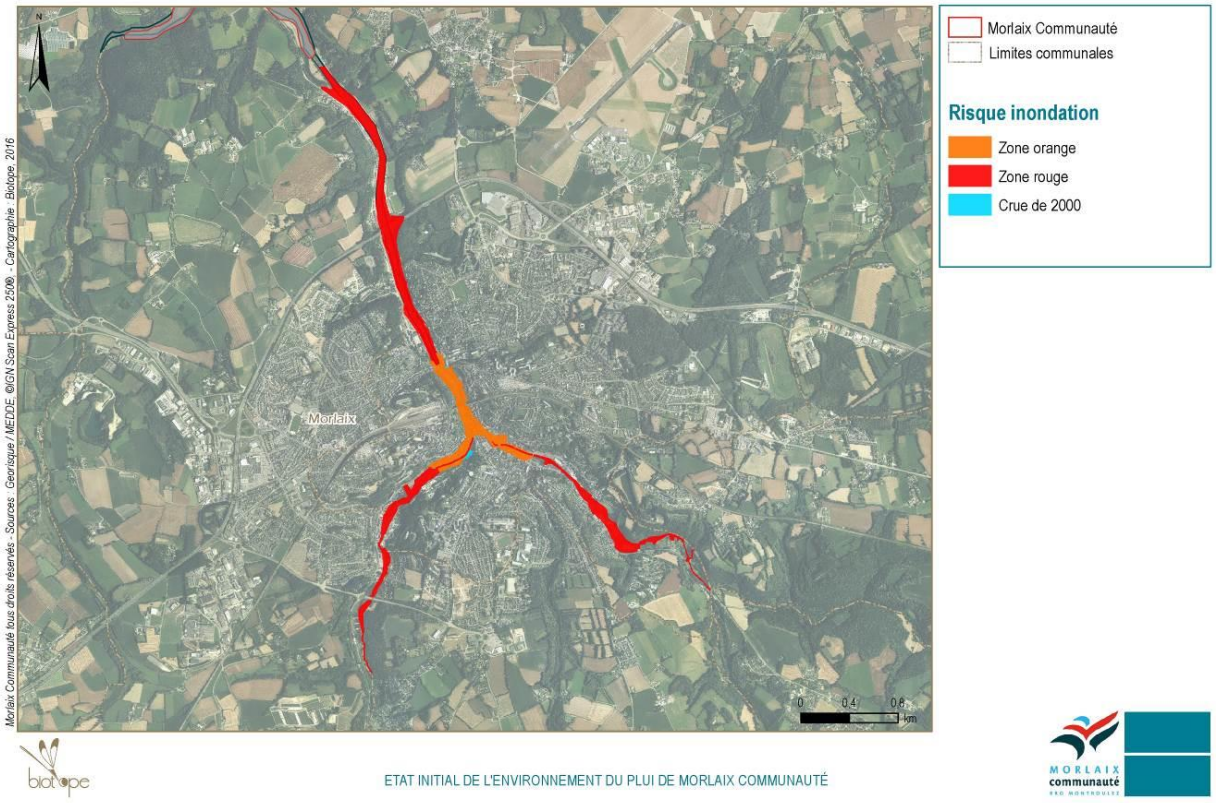

La gestion du risque « inondation » peut passer par différents stades, de la connaissance des aléas à leur surveillance, en passant par des mesures de protection actives et leur planification dans l'urbanisme règlementaire :

- La connaissance des aléas : cela passe par le recensement des zones inondables. Sur un territoire, plusieurs types de documents peuvent permettre d'appréhender l'aléa lié au débordement des cours d'eau: les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI), les atlas des zones inondables (AZI) et des études spécifiquement sur certains secteurs.
- La surveillance de la montée des eaux et alerte météorologique (rôle de Météo-France, du service d'annonce des crues et de la Sécurité Civile)
- Les études et travaux : afin de diminuer le risque ou les conséquences d'une inondation, des travaux peuvent être réalisés. Ils font généralement suite à des études hydrauliques et aboutissent notamment à des travaux sur les cours d'eau (curage, recalibrage, endiguements...) et sur son bassin versant (création de bassins de rétention, amélioration des réseaux de collecte des eaux pluviales, préservation de surfaces perméables, de zones tampons...)
- La maîtrise de l'urbanisme : dans les zones soumises au risque d'inondation, la meilleure prévention consiste à préserver les champs d'expansion des crues de façon à ce qu'ils jouent pleinement leur rôle d'écrêtement de la lame d'eau.

1.2 Inondations maritimes : zones basses littorales exposées au risque de submersion marine

Les conséquences dramatiques de la tempête Xynthia qui a affecté une partie importante du littoral Atlantique le 28 février 2010 ont conduit l'État à devoir prendre une série de mesures vouées à compléter les outils existants en matière de prévention des risques de submersion marine.

La circulaire interministérielle du 7 avril 2010 a notamment demandé aux préfets des départements littoraux :

- D'intensifier la mise en œuvre de plans de prévention des risques littoraux (PPRL),
- De porter à la connaissance des élus les études détenues par l'État sur l'exposition de leur commune au risque de submersion,
- De faire appliquer les dispositions de l'article R111-2 du code de l'urbanisme au sein des zones exposées à ce type de risque.

Le territoire de Morlaix Communauté est concerné par le risque d'inondation par submersion marine (carte suivante extraite du DDRM 29).

LE RISQUE D'INONDATION MARITIME

Communes identifiées comme étant exposées au phénomène
(d'après la note méthodologique du 22 janvier 2013 relative aux études
"statistiques des niveaux marins extrêmes des côtes de France"
éditées en 2008 et 2012 par le SHOM/CETMEF)

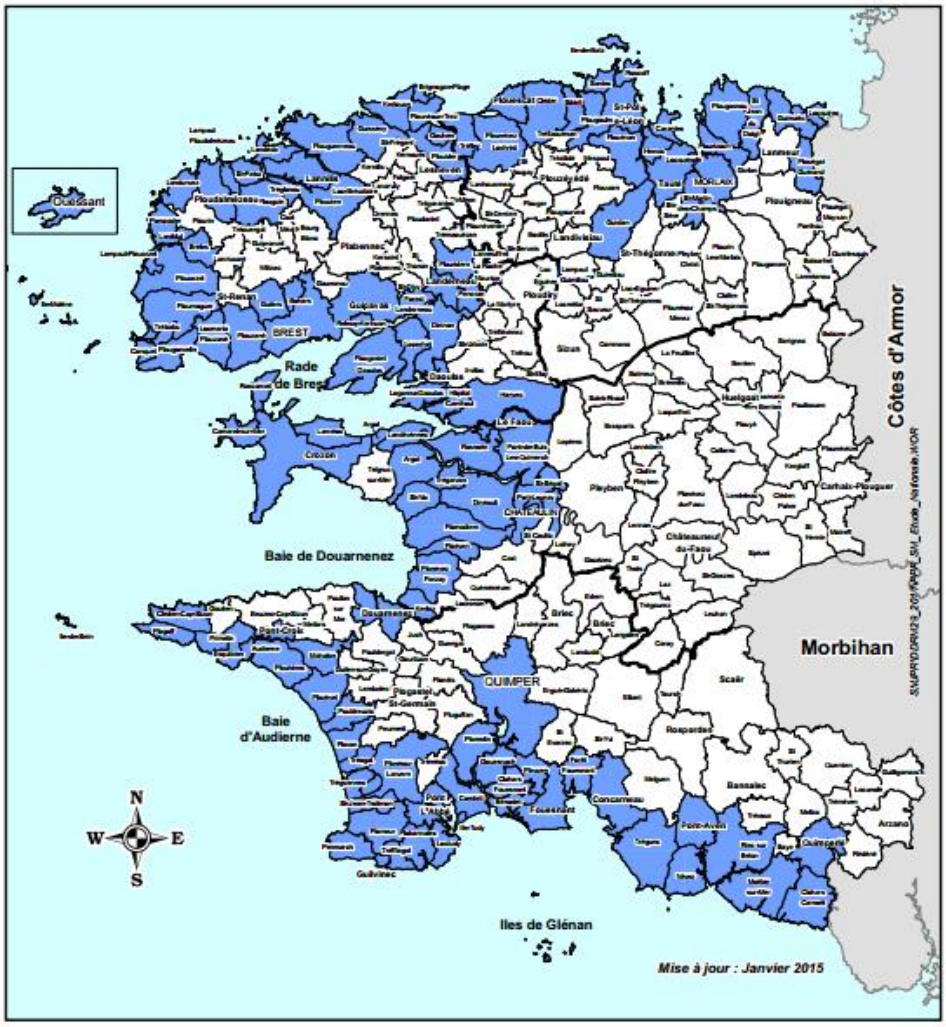

Début 2011, une première version des cartes des zones basses littorales a été produite en s'appuyant sur l'étude nationale « Vulnérabilité du territoire national aux risques littoraux » publiée en 2009 par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, et sur les données topographiques et bathymétriques alors disponibles.

Depuis, deux outils ont permis d'améliorer la qualité de ces données :

- Le levé topographique des données terrestres du produit Litto3D® (IGN),
- La note méthodologique relative aux études « Statistiques des niveaux marins extrêmes des côtes de France » (Service hydrographique et océanographique de la marine et Centre d'études techniques maritimes et fluviales).

Leur utilisation a permis, en 2013, d'affiner les cartes des zones basses littorales et de déterminer les zones d'aléa fort, moyen ou « liée au changement climatique » ainsi que les zones de dissipation d'énergie, à l'arrière des structures de protection connues contre les submersions marines (digues ou cordons dunaires). Ces zones sont considérées inondables pour un niveau marin de référence centennal défini par le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), augmenté de 20 cm afin de prendre en compte les hypothèses d'élévation du niveau marin liée aux effets de changement climatique.

Le territoire de Morlaix Communauté est concerné par des zones d'aléa. Aussi, le règlement du PLUI (pièces écrites et graphiques) devra prévoir des dispositions particulières pour s'assurer que les constructions susceptibles d'être implantées dans les zones soumis à aléa fort ou moyen, n'augmenteront pas la vulnérabilité de la population (restriction des destinations, niveaux minimums des pièces de vies, etc.) en application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme. Les cartes de localisation sont en annexe.

Le territoire est concerné par l'arrêté préfectoral 2015090-0005 du 2 avril 2015 fixant la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes situés en totalité ou en partie dans des zones soumises à un risque naturel ou technologique prévisible : camping de Bellevue à Locquirec.

1.3 Risque sismique et mouvements de terrain

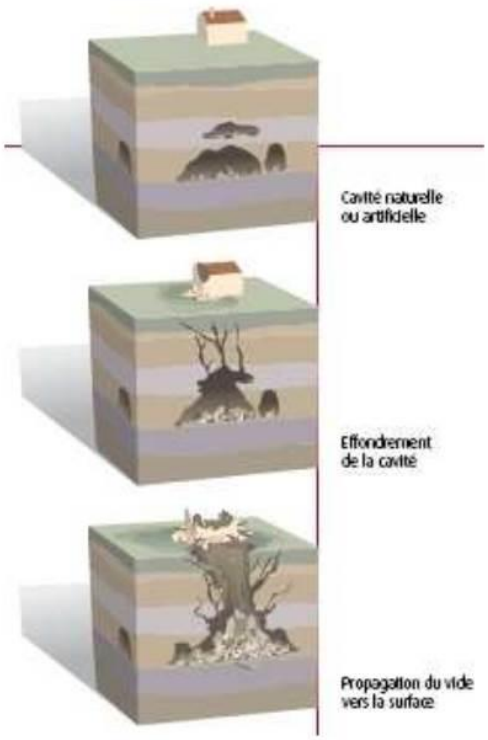

Source : Géorisques (site du MEDDE), DREAL Bretagne ; site du BRGM.

Les cavités souterraines abandonnées (hors mines)

L'évolution des cavités souterraines naturelles (karst, gouffres, grottes…) et artificielles (carrières, ouvrages souterrains…) peut entrainer la ruine du sol au droit de la cavité et provoquer en surface une dépression, voire un véritable effondrement.

A l'instar des aléas précédents, afin de mieux prévenir le risque, il convient d'abord de le connaître. C'est pourquoi le BRGM a recensé, en France métropolitaine, les cavités souterraines abandonnées (hors mines). Ces inventaires s'appuient sur la consultation de documents d'archives, d'organismes détenteurs d'informations dans le cadre de leurs activités, voire de visites de terrain. Toutefois, il convient de signaler que cet inventaire n'est pas exhaustif et que d'autres cavités, encore inconnues, peuvent encore être découvertes.

La commune de Morlaix est identifiée dans le DDRM comme significativement exposée au phénomène de mouvement de terrain.

La carte suivante recense les cavités naturelles et anthropiques (hors mines).

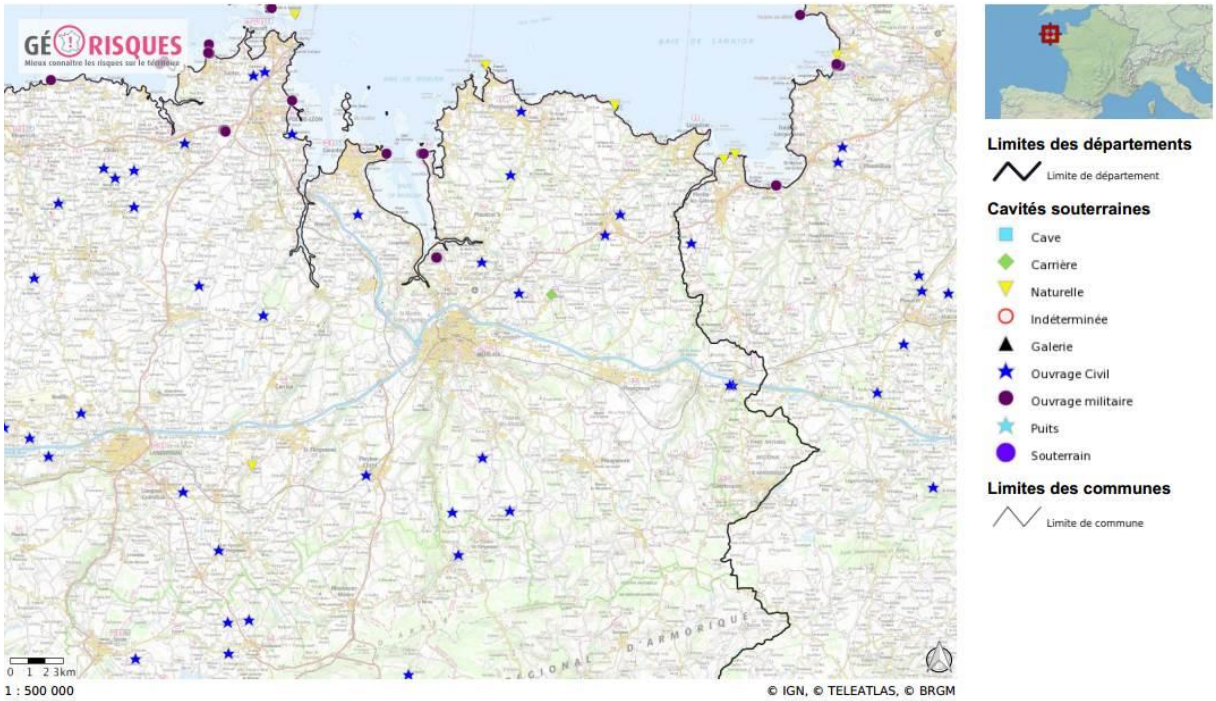

La prise en compte de l'aléa par la collectivité :

En l'absence de zonage règlementaire (PPRM) permettant d'encadrer règlementairement l'urbanisation par rapport à ces types de mouvement de terrain, diverses actions peuvent être menées :

- Pour les éboulements et chutes de bloc : la mise en place d'une protection active (ancrage, purge) et/ou d'une protection passive (mise en place de grillages, de filets…); le risque connu sera identifié sur le plan de zonage et rappelé dans le règlement afin de ne pas exposer de nouvelles populations à ce risque.
- Pour les effondrements de cavités souterraines :
  - Le risque connu sera identifié et reporté sur un document en annexe du PLUi. Des éléments prescriptifs peuvent être intégrés dans le règlement d'urbanisme, afin de ne pas exposer de nouvelles populations à ce risque.
  - Le comblement des carrières (fermeture et remblai intégral), afin d'éliminer le risque d'effondrement (solution définitive mais couteuse);
  - Le confortement des galeries ou vides (piliers supplémentaires, cerclage de piliers, poutres);
  - La ventilation des cavités, pour permettre le renouvellement de l'air, la diminution de la condensation et donc l'action érosive de l'eau;
  - Le maintien d'un accès pour autoriser l'inspection des carrières par les services spécialisés.

Rappelons que l'article R.111-2 du Code de l'Urbanisme donne l'opportunité aux maires, dans les secteurs à risques avérés en l'absence de PPRM, de refuser ou de soumettre à des prescriptions spéciales l'autorisation d'urbanisme si les travaux projetés sont de nature à porter atteinte à la sécurité ou à la salubrité publique.

Bien qu'ils soient sectorisés, les risques liés à l'effondrement des cavités souterraines et aux éboulements de falaises doivent être considérés dans le cadre du PLUI de la Communauté d'Agglomération afin de ne pas y exposer de nouvelles populations.

Des éboulements et glissement de terrain sont recensés par le BRGM et matérialisés sur la carte suivante.

Dans le Finistère, l'ensemble du département est classé en zone de sismicité 2 (faible). L'arrêté préfectoral n° 2011-0645 du 13 mai 2011, modifié, a retenu dans toutes les communes (283) l'obligation d'information des risques aux locataires ou acquéreurs de biens immobiliers.

Toutes les communes du Finistère sont exposées à un risque sismique de niveau 2.

Risque sismique et mouvements de terrain

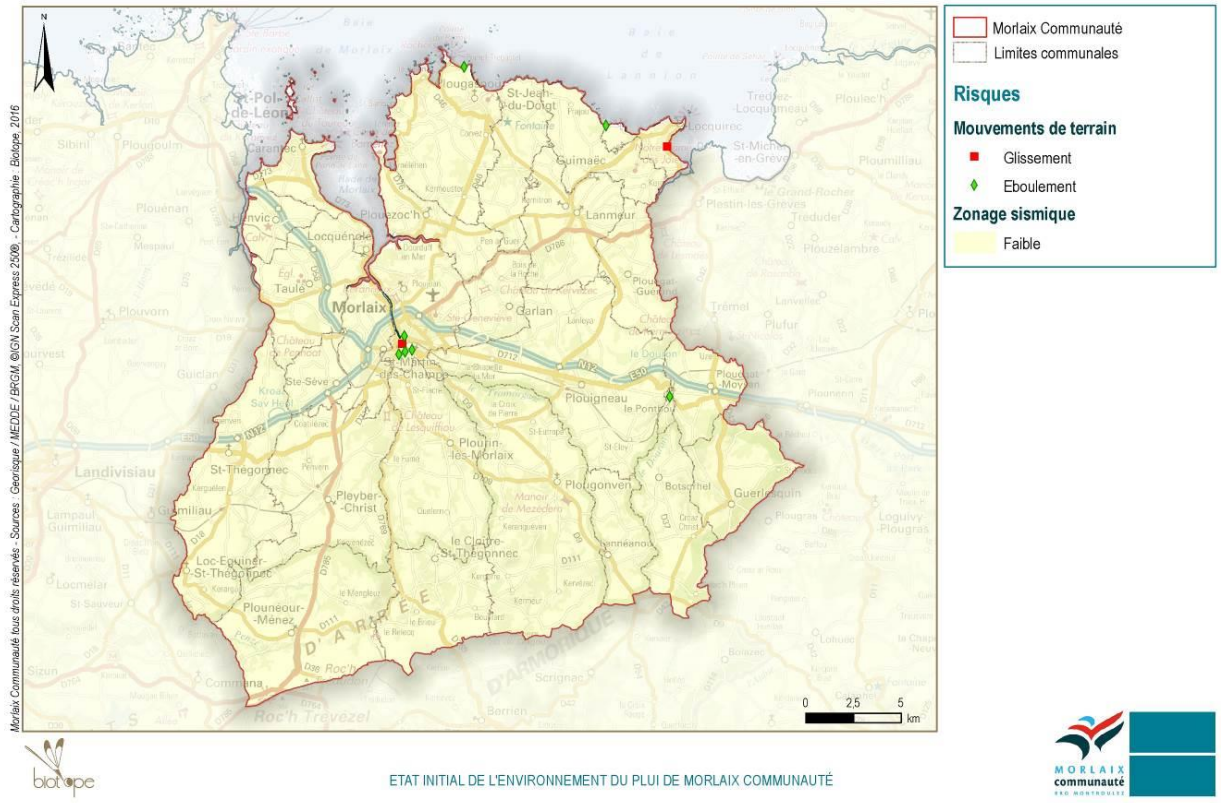

1.4 Incendies

Si le département du Finistère se révèle moins affecté que certaines régions méridionales du pays (PACA, Corse, Aquitaine), le Finistère n'en reste pas moins concerné par le risque d'incendie d'espaces naturels (landes et bois), les sinistres pouvant toucher des zones de plusieurs centaines d'hectares.

Le Finistère (avec le Morbihan) s'avère à cet égard plus exposé (nombre de feux sur la période 1992-1998) que la moitie septentrionale de la France. Davantage marqué par de grandes surfaces couvertes de landes et d'herbages que de fortes zones boisées (qui représentent, avec les landes, 81 000 km^2, soit 12% de la superficie du département), le département du Finistère nécessite, en période critique, une vigilance soutenue, ainsi qu'un lourd engagement de ses moyens de défense contre l'incendie. La sècheresse, souvent liée à des vents soutenus, est le début de la période a risque.

Cette situation justifie de mesures règlementaires visant à interdire ou à soumettre à prescriptions, les usages susceptibles de provoquer des incendies de forêts et de landes.

C'est dans ce sens qu'était intervenu l'arrêté préfectoral du 30 aout 2001, relatif à la protection des landes et forêts contre l'incendie. Cet arrêté différenciait deux périodes, l'une rouge, a risque maximal du 1er mars au 30 septembre, l'autre verte couvrant le reste de l'année, ainsi que deux zones géographiques, l'une correspondant aux zones sensibles (Monts d'Arrée et Presqu'ile de Crozon d'une part, extrême Sud-Est du département, de l'Aven et du Belon jusqu'à la Laïta, d'autre part), l'autre aux autres zones du Finistère. La distinction « zones sensibles/autres zones » s'est révélée à l'usage, en fonction des interventions des Services d'Incendie et de Secours, relativement artificielle (nouvel arrêté du 21 juin 2006 « prévention des feux de forêt »).

Il n'existe pas de PPR « Incendie de forêt » prescrits ou approuvés, le caractère dispersé des sites potentiellement concernes tendant à privilégier une réglementation départementale des usages a risque, de la nature de celle exposée précédemment.

Toutes les communes finistériennes sont donc potentiellement concernées par le risque « feu de forêt ».

De la même façon que pour les autres aléas, le DDRM détaille à l'échelle du département :

- La définition du phénomène et ses critères de description ;
- Les conséquences sur les personnes et les biens ;
- Les actions préventives ;
- Les consignes individuelles de sécurité ;
- L'organisation des secours ;
- L'évaluation et la gestion du risque « feu de forêt » dans le département.

1.5 Tempête

Le phénomène « tempête » constitue l'un des risques naturels caractéristiques du Finistère, avec en moyenne entre 2 et 3 tempêtes par an dépassant les 110 km/h. A l'échelle nationale, le Finistère est classé en zone de vent III (26 m/s), dans le classement établi en mars 2008 (régions de vent Eurocode 1 France - EN1991-1-4 NA - AFNOR Pr NF P06-114-1/NA).

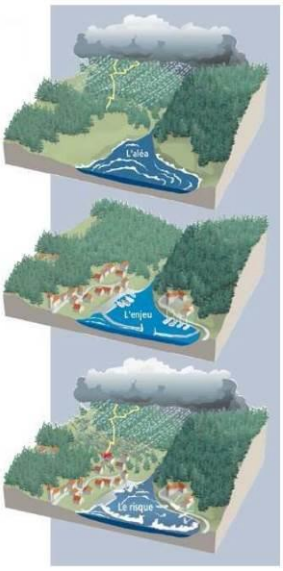

Le phénomène concerne l'ensemble du département, mais de façon plus marquée encore les communes littorales qui sont plus exposées aux vents puissants.

Toutes les communes finistériennes, et en premier lieu les communes littorales, sont potentiellement concernées par le phénomène tempête

1.6 Retrait gonflement des argiles

Le phénomène de retrait-gonflement concerne exclusivement les sols à dominante argileuse.

Ce sont des sols fins comprenant une proportion importante de minéraux argileux et le plus souvent dénommés « argiles », « glaises », « marnes » ou « limons ». Ils sont caractérisés notamment par une consistance variable en fonction de la quantité d'eau qu'ils renferment.

Les sols argileux se caractérisent essentiellement par une grande influence de la teneur en eau sur leur comportement mécanique.

Par suite d'une modification de leur teneur en eau, les terrains superficiels argileux varient de volume : retrait lors d'une période d'assèchement, gonflement lorsqu'il y a apport d'eau.

Les quelques espaces qui figurent sur la carte suivante montrent un aléa retrait-gonflement des argiles faible sur Morlaix communauté.

Aléa retrait - gonflement des argiles

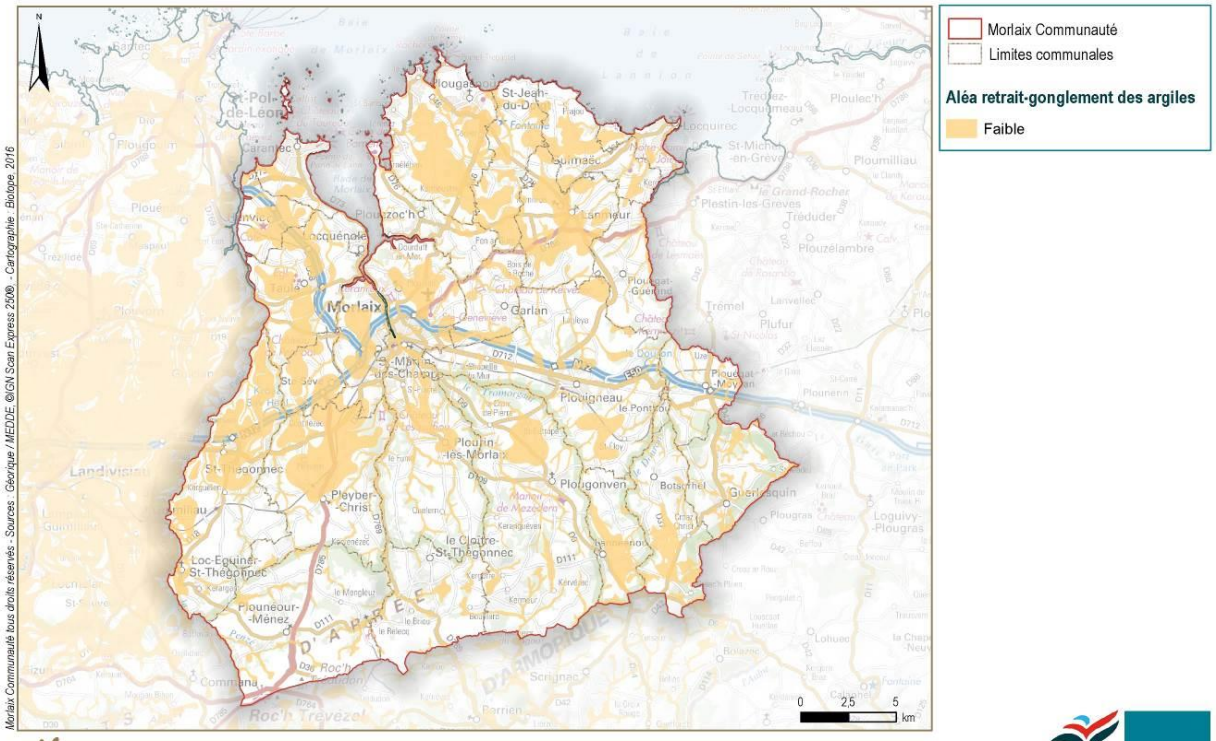

1.7 Risques technologiques, industriels et ICPE

Le risque industriel

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel de l'établissement, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les industries à l'origine de ces risques sont :

Les industries chimiques qui produisent des produits chimiques de base, les produits destinés à l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, ...)

Les industries pétrochimiques produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole.

Ces établissements produisent, utilisent ou stockent des produits répertoriés.

Les effets peuvent être thermique (lié à une combustion ou à une explosion), mécaniques (liés à une surpression résultant d'une onde de choc) ou toxiques (inhalation d'une substance toxique)

Les conséquences peuvent être humaine (personnes physiques directement ou indirectement exposées), économique ou écologique (atteinte grave sur les écosystèmes comme la destruction de la faune et la flore, la pollution dans la nappe phréatique, ...).

Les établissements classés « SEVESO 2 », par référence à la directive européenne du 9 décembre 1996, sont qualifiés de risques majeurs. Au sien des établissements classés SEVESO, une distinction est faite selon les produits traités (« seuil haut » autorisés avec servitude d'utilité publique et « seuil bas »).

Il n'y a pas d'établissement SEVESO sur le territoire.

Le risque technologique

Sur la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner il existe des zones de surpression de 50 à 20 mars relatives à l'usine « SAS Sanders Bretagne ». Ces zones font l'objet de SUP annexées au présent PLUi-H.

Le risque nucléaire

Le risque nucléaire provient des accidents conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs prévus pour les contenirs. Les accidents peuvent survenir lors du transport de matériau radioactif, d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de disfonctionnement grave sur une installation nucléaire civile ou militaire.

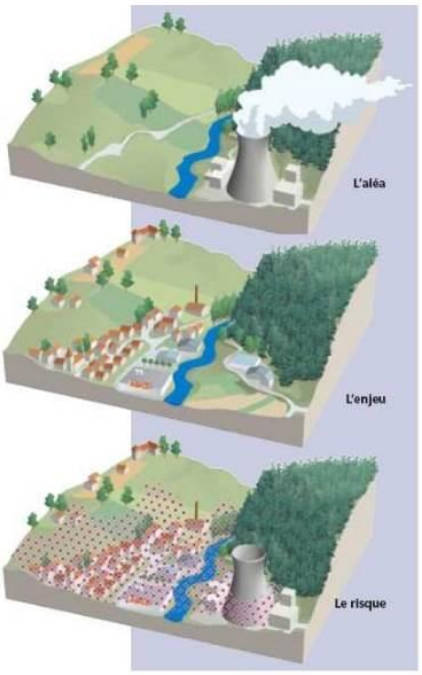

Depuis le démantèlement de la centrale nucléaire des Monts d'Arrée à Brennilis, le département ne compte plus d'installations nucléaire industrielle civile.

Le dossier départemental des risques majeures fait état de deux sites nucléaires de la défense : le port nucléaire de Brest qui comporte deux installations nucléaires de base secrète et l'Ile-Longue à Crozon qui en compte également deux.

Les scénarios d'accidents majeurs autour de ces installations sont ceux qui sont examinés dans le plan particulier d'intervention (PPI) élaboré pour ces sites, approuvé par arrêté préfectoral du 13 décembre 2005.

Aucune commune du territoire n'est comprise dans la zone d'effet du plan d'urgence.

Le risque rupture de barrage

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel établi le plus souvent en travers d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau.

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage.

La commune de Guerlesquin est concernée par un risque de rupture de barrage, il s'agit du barrage de Trogoaredec dont les caractéristiques sont : Hauteur 13.5m, volume 1.76 millions de m3, surface 27ha, réalisé en 1977

2 Autres risques

2.1. Remontée de nappe

Si le risque d'inondation est souvent associé au débordement des cours d'eau, il peut également survenir suite aux remontées de nappes phréatiques, autrement appelées nappes « libres » car aucune couche imperméable

ne les sépare du sol. Ces nappes sont alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltre dans le sol et rejoint la nappe. Lors de phénomènes pluvieux forts, le niveau de la nappe peut parfois atteindre la surface du sol : c'est l'inondation par remontée de nappe.

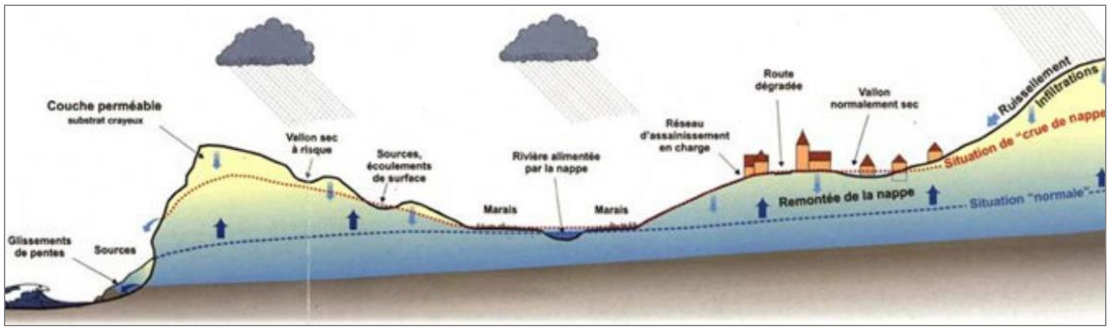

LE PHENOMENE DE REMONTEE DE NAPPES EN SCHEMA (SOURCE : BRGM)

Plusieurs conséquences sont à redouter, liées soit à l'inondation elle-même, soit à la décrue de la nappe qui la suit. Les dégâts le plus souvent causés par ces remontées sont les suivants :

- Les inondations de sous-sol, de garages semi-enterrés ou de caves,
- Fissuration d'immeubles,
- Remontées de cuves enterrées ou semi-enterrées et de piscines,
- Désordres aux ouvrages de génie civil après l'inondation,
- Pollutions (commun à tous les types d'inondation).

Le BRGM a réalisé des études permettant de cartographier, à l'échelle du départementale, les zones sensibles aux remontées de nappes, selon une méthodologie nationale. Cette cartographie résulte de l'état des connaissances sur ce phénomène pour chaque département.

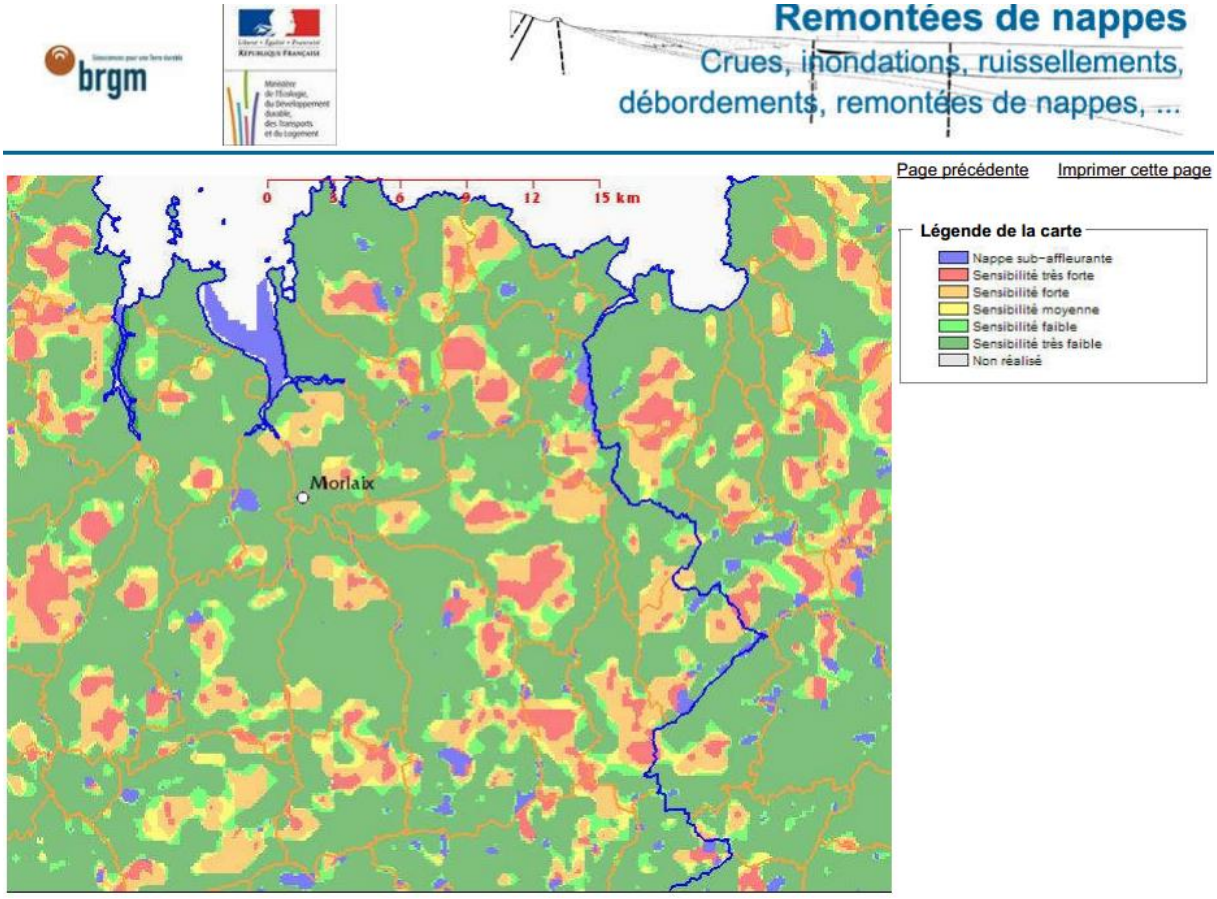

Comme le montre la carte des zones sensibles aux remontées de nappes sur le territoire de Morlaix communauté (carte sans portée réglementaire), la majeure partie des communes du territoire sont plutôt propices à l'aléa, lié à la dominance d'un socle ancien peu perméable.

2.2. Dégâts côtiers

Le territoire de Morlaix communauté est concerné par des dégâts côtiers comme le montre les cartes suivantes (DDTM 2016)

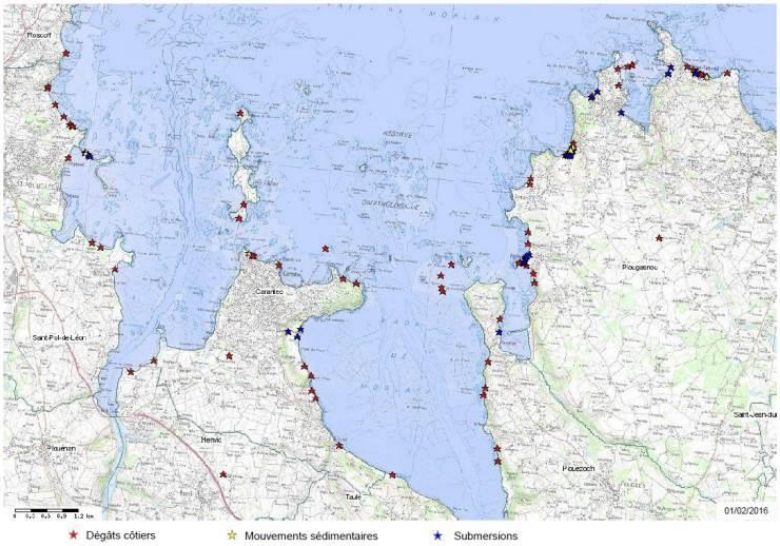

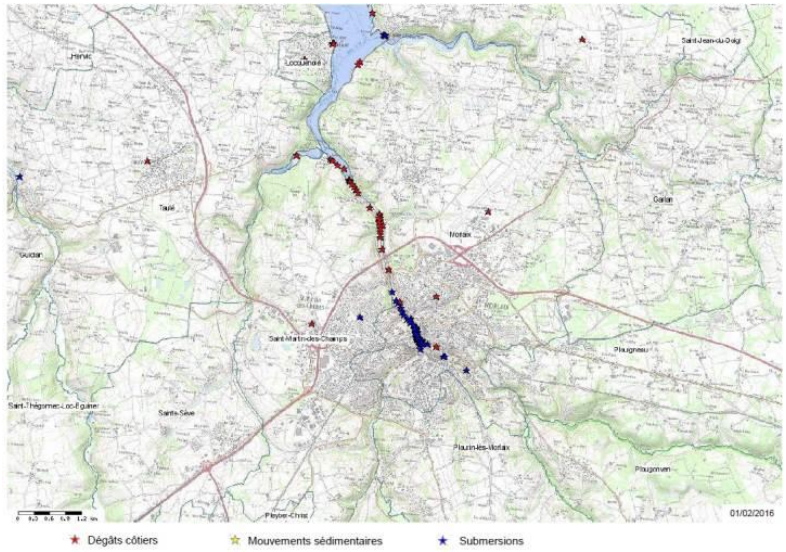

2.3. Risques liés aux canalisations de transport de gaz

Source : PAC (DDTM 2016)

Au-delà de la servitude liée à la canalisation de transport de gaz (bande non aedificandi dans laquelle le propriétaire s'est engagé par convention à ne pas procéder, sauf accord préalable de GRTgaz, à certains travaux), l'arrêté du 4 août 2006 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gazcombustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques impose, dans des cercles centrés sur la canalisation, les contraintes suivantes :

- Zones de dangers très graves (circulaire 2006-55 ou BSEI n°06-254) :
  - Pas d'ERP de plus de 100 personnes ;
  - Pas d'immeuble de grande hauteur ;
  - Pas d'installation nucléaire de base.
- Zone des dangers graves (circulaire 2006-55 ou BSEI n°06-254) :
  - Les ERP de 1er et 3e catégorie (<300 personnes),
  - Les immeubles de grande hauteur,
  - Les installations nucléaires de base

Nécessitent une analyse de la compatibilité de manière obligatoire, conformément aux articles L555-16 et R555-30 du code de l'environnement

- Zone de dangers significatifs (circulaire 2006-55 ou BSEI n°06-254) :
  - Consultation de GRT Gaz pour tout projet d'urbanisme

Dans l'ensemble de la zone des dangers significatifs, le transporteur doit être informé des projets d'urbanisme envisagé pour qu'il puisse gérer l'évolution de l'environnement de la canalisation.

Le territoire de Morlaix Communauté est impacté par la présence de plusieurs ouvrages de transport de gaz naturel haute pression, sur les communes de Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Pleyber-Christ et Sainte-Sève.

CANALISATION	DN	(1) Coefficient de sécurité	PMS (bar)	(2) Zone de dangers très graves Rayon (m)	(2) Zone de dangers graves Rayon (m)	(2) Zone de Dangers Significatifs Rayon (m)	(3) Zone d'Effets Dominos Rayon (m)
SAINT-ELOY_SAINTE-SEVE	200	B	67.7	35	55	70	55

1 Coefficients de sécurité définis conformément à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014,
2 Zones de dangers définies dans la circulaire 2006-55 ou BSEI n°06-254
3 Zones de dangers définies pour un seuil de 8 kW/m2

POSTE	(2) Zone de dangers très graves Rayon (m)	(2) Zone de dangers graves Rayon (m)	(2) Zone de Dangers Significatifs Rayon (m)	(3) Zone d'Effets Dominos Rayon (m)	(4) Servitude d'Utilité Publique Rayon (m)
POSTE DE SAINT THEGONNEC	25	25	25	28	35
POSTE DE SAINTE SEVE	25	25	30	28	35

1 Coefficients de sécurité définis conformément à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014,
2 Zones de dangers définies dans la circulaire 2006-55 ou BSEI n°06-254
3 Zones de dangers définies pour un seuil de 8 kW/m2
4 A titre d'information, sous couvert des arrêtés préfectoraux définitifs : zones de servitudes d'utilité publique nécessitant une analyse conformément à l'arrêté ministériel du 5 mars 2014,

Ces ouvrages sont susceptibles, par perte de confinement accidentelle suivie d'une inflammation, de générer des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines.

Carte des canalisations gaz

2.4. Le risque radon

Source : DDRM 2018

Qu'est-ce que c'est ?

« On entend par risque radon, le risque sur la santé liée à l'inhalation du radon, gaz radioactif présent naturellement dans l'environnement, inodore et incolore mettant des particules alpha. Le radon se désintègre pour former des particules solides, elles-mêmes radioactives et qui émettent un rayonnement alpha et bêta. Le radon représente le tiers de l'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants. »

Le risque dans le Finistère :

La péninsule bretonne est constituée par un socle de roches anciennes d'origine briovériennes de nature schisteuse, quasi imperméable. De plus, les points culminants sont constitués par des massifs granitiques (Monts d'Arrée au nord et Montagnes Noires au sud) d'altitude avoisinant 300 m, « barrant » transversalement la Bretagne d'Est en Ouest. Le département du Finistère a été déclaré prioritaire en 2004 par arrêté ministériel. A partir de la connaissance de la géologie de la France, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a établi une carte du potentiel radon des sols. Elle permet de déterminer les communes sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevéees dans les bâtiments est la plus probable.

La concentration des communes du département est comprise entre 101 et 150 Bq.m3, supérieure à la moyenne nationale (90 Bq.m3). Le niveau d'exposition de chaque commune vis-à-vis du risque « radon » figure dans l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français. Cet arrêté est entré en vigueur le 1er juillet 2018.

Les différentes actions préventives et enjeux sont présentées dans le DDRM du Finistère.

L'arrêté du 20 février 2019 relatif aux informations et aux recommandations sanitaires à diffuser à la population en vue de prévenir les effets d'une exposition au radon dans les immeubles bâtis est annexé au présent rapport de présentation.

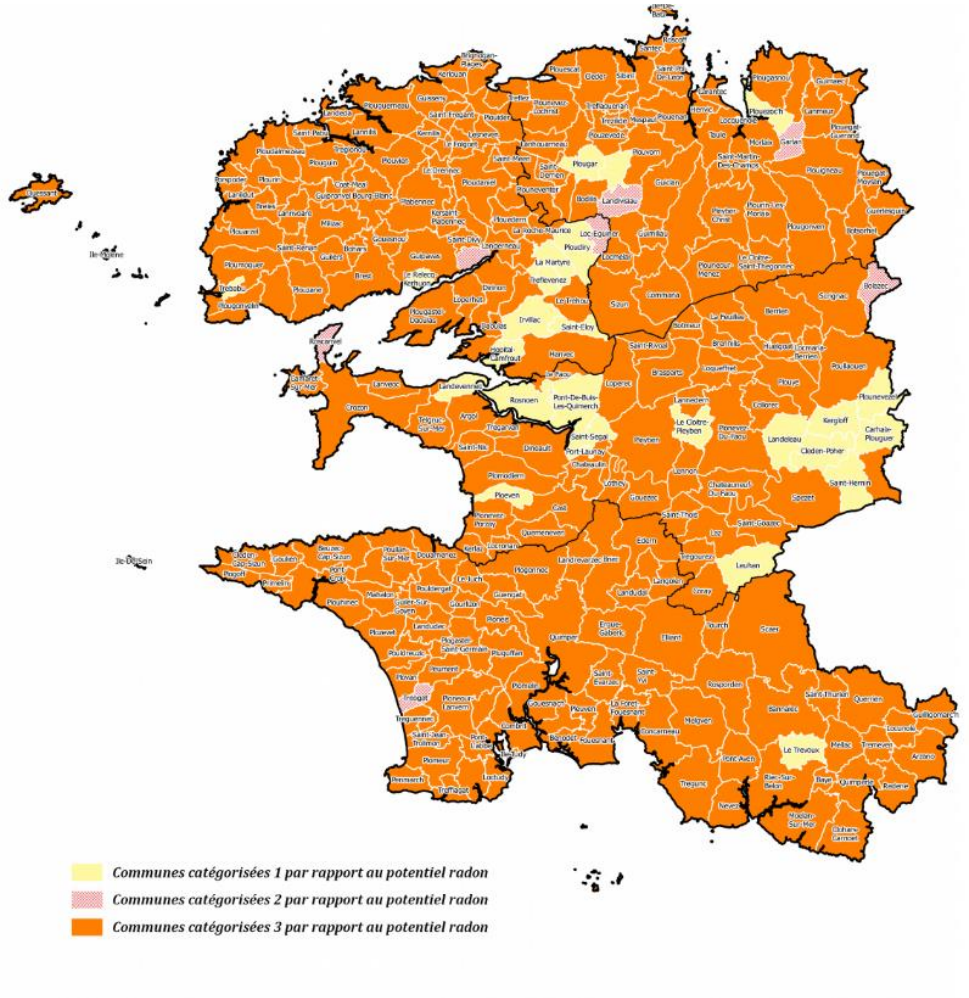

Les communes de Morlaix Communauté présentent un potentiel radon moyen à fort.

CHAPITRE E. Nuisances et pollutions

1 Air

La Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie du 30 décembre 1996) fixe les normes de la qualité de l'air à respecter et la réduction des émissions à la source. Les entreprises bretonnes sont ainsi soumises à des quotas d'émissions de gaz à effet de serre. Cette loi a conduit à la mise en place d'un Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA), le premier datant de 2001, révisé pour la période 2009-2013.

En Bretagne, la présence de vents et la douceur des températures est favorable à l'atténuation des pollutions atmosphériques. La Bretagne a considérablement réduit ses émissions, toutefois certains polluants sont toujours présents dans l'air en quantité variable, notamment l'ammoniac. Des indicateurs montrent que la pollution industrielle en Bretagne est très faible, la pollution d'origine automobile est devenue prépondérante en zone urbaine, la pollution photochimique est particulièrement surveillée ainsi que la pollution d'origine agricole (l'ammoniac issu de l'élevage intensif et les produits phytosanitaires sont des polluants préoccupants). De plus, la radioactivité naturelle est très importante en raison du sous-sol breton.

LES RESEAUX DE SURVEILLANCE

- Air Breizh est l'organisme de surveillance agréé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDDE). La station de mesure la plus proche se situe à Brest. L'air y est globalement de bonne qualité mais s'est néanmoins dégradé : le nombre de jours où la qualité de l'air est moyenne à mauvaise est passé de 12 jours en 2000 à 45 jours et a atteint un maximum de 55 jours en 2003 (été chaud et ensoleillé).
- Le réseau Capt'Air est l'association qui réalise les analyses de particules biologiques dans l'air (analyse pollinique). Le site d'analyse le plus proche est également présent à Brest qui apparait peu sensible aux problèmes allergopolliniques.

Eléments clés du bilan d'activité 2015 de la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne par Air Breizh :

Les dispositions relatives à la surveillance de la qualité de l'air ambiant sont établies par les articles R. 221-1 et suivants du code de l'environnement. La réglementation impose la surveillance de la qualité de l'air pour toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Sur le territoire, l'agglomération de plus de 100 000 habitants la plus proche est Brest.

A Brest, la qualité de l'air est mesurée en continu par Air Breizh, organisme agréé par le ministère chargé de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne, afin de vérifier le respect des normes sanitaires. Lorsque les relevés et les données météorologiques indiquent un dépassement réel ou prévisible des seuils admis, une procédure d'information ou d'alerte selon la situation, est lancée par la Préfecture.

A Brest, la mesure est réalisée sur 3 sites choisis soit pour leur proximité de gros émetteurs de polluants atmosphériques, soit en plein centre-ville sur des axes à forte circulation, soit en zone rurale pour mesurer les déplacements de la pollution. Elle concerne (en continu) 6 polluants différents :

- 1 indicateur de la pollution industrielle : le dioxyde de soufre (SO_2) ;
- 4 indicateurs de la pollution des transports routiers : les oxydes d'azote (NO et NO_2), le monoxyde de carbone (CO), les hydrocarbures (HC) et les poussières (Ps) ;
- 1 indicateur de la pollution photochimique : l'ozone (O_3).

Le dernier bilan (2015) de la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne montre que, bien que la majorité des seuils réglementaires soit respectée dans les villes bretonnes en 2015, deux polluants connaissent des dépassements plus ou moins réguliers :

- Le dioxyde d'azote dont les concentrations peuvent être problématiques notamment à proximité d'axes de circulation importants

Des épisodes de pollution aux particules (PM10) peuvent apparaître sur l'ensemble des stations en cas d'advection de masses d'air polluées depuis d'autres régions et/ou lorsque les conditions météorologiques sont stables et défavorables à la dispersion des polluants.

L'inventaire régional des contributions aux différentes sources de pollutions atmosphériques (années, source) indique, pour chaque catégorie de polluants, la contribution de chaque secteur d'activité (Erreur ! Source du r envoi introuvable.).

Inventaire régional des contributions aux différentes sources de pollutions atmosphériques (Air Breizh) :

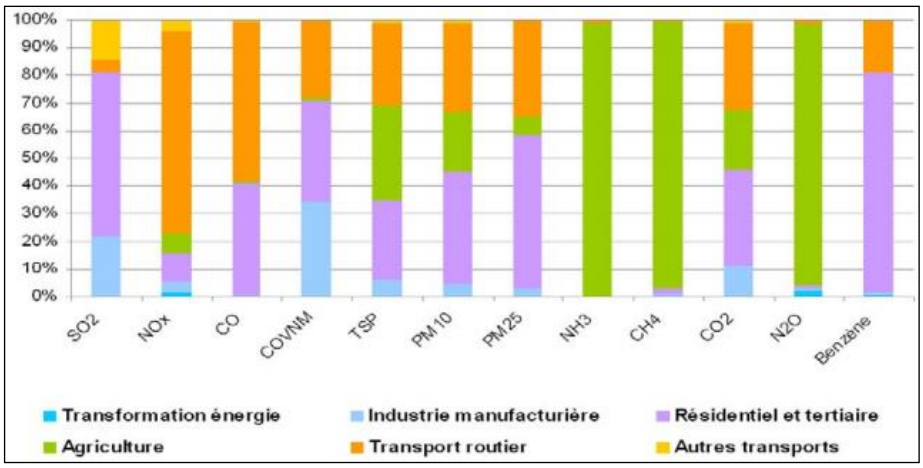

2 Sites et sols pollués

La pollution des sols est la conséquence d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes susceptibles de provoquer une nuisance ou un risque pour l'environnement. Ces sols sont pollués par des métaux lourds, hydrocarbures, solvants qui peuvent dater de plusieurs dizaines d'années et évoluer dans le temps. Ces pollutions se différencient des pollutions diffuses issues des pratiques agricoles ou des pollutions automobiles.

2.1. BASOL

La base de données BASOL inventorie les sites et sols pollués nécessitant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Il n'existe aucun site BASOL sur le territoire

2.2. BASIAS

La base de données BASIAS recense les anciens sites industriels de d'activités de service, suivi par le BRGM, qui sont potentiellement pollué et qui ont un caractère préoccupant vis-à-vis de la situation actuelle du site et les risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles.

Sur le territoire, entre 50 et 100 sites BASIAS (anciens sites industriels) sont recensés (cf. carte et liste ci-après)

Risques technologiques

N
Morlaix Communauté
Limites communales
Anciens sites industriels et activités de service
0
2,5
5
km
Morlaix
Garlan
Plouigneau
Locquénolé
St-Thégonnec
Guerlesquin
Plougonven
Botsorhel
le Cloître-Thégonnec
Plounéour-Ménez
Roc'h Trévézel
Commana
Scrignac
Guimaëc
Lanmeur
Plestin-les-Grèves
Trégastel
Plufur
Trémel
Ploujean
Plouezoc'h
Saint-Jean-du-Doigt
Le Ponthou
Ploujean
Guiclan
Sibiril
Plougoulm
Carantec
Locmelar
Lampaul-Guimiliau
Loguivy-Plougras
Trédrez-Locquémeau
Locquirec
Saint-Michel-en-Grève
Trézilidé
Mespaul
Plouézélambre
Tréduder
Saint-Pol-de-Léon
Andivisiau
Ste-Sève
Kroas Sav Hent
Le Dourdon
Plouezoc'h
Fontaine
Kermouster
Kermiton
Fen ar Guer
Bois de la Roche
Château du Kervézec
Château du Ponthoat
Château de Lesquiffiou
Manoir de Mesguen
Kerangueven
Quelerno
Kervézec
Kermeur
Boudiard
le Releq
le Mengleuz
Kerargoat
Pervern
St-Eloy
St-Eutrope
la Croix de Pierre
Tramorgan
Kerbrat
Kerhuel
Kerhuellan
Kerhuellanou
Kerhuellanou
Kerhuellanou

Identifiant	Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Adresse	Etat occupation	Code activité	Libellé activité
BRE2901742	BOTSORHEL	Rolland Pierre, commercant, transport, station service/Rolland Désiré, station service		Bourg	En activité	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900045	CARANTEC	Le Men Jean, garage, station service	Service d'autobus		Activité terminée	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900047	CARANTEC	Merret Père et fils Sté/Merret Jean, garage, station service	Garage du Kelenn	Grève de Carantec-Henvic	Activité terminée	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900604	CARANTEC	Kerrien Michel, agent Renault/Kerrien Gabriel/Le Bihan.E, garage, station service		Pasteur (rue)	En activité	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé

							(station service de toute capacité de stockage)
BRE29 00790	CARAN TEC	Hellard Marcel, mécanicien cycles-motos, station service		Albert Louppe (rue)	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 00791	CARAN TEC	Fauqueux Marc, atelier de réparation autos et machines agricoles, tôlerie et peinture/Garrec, garage , station service		Roz ar Grillet	Activité terminée	G45.21A,G47.30Z,C28.30Z,G45.21B	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation,Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules…)

BRE29 01078	CARANTEC	Coopérative des Marins Pêcheurs/Coopérative des pêcheurs de Carantec/Desmarais frères/Moguerou Eugène, carburant pour bateaux		Port	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 01233	CARANTEC	Keramoal Jacques, café, station service		Kerjeanne	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 01342	CARANTEC	Sibiril Alain/ Ernest Sibiril chantiers/Casenave, construction navales		Duguay Trouin (rue)	Activité terminée	C30.1	Construction navale
BRE29 01820	CARANTEC	Mevel François, construction bois petits navires de pêche			Activité terminée	C30.1	Construction navale
BRE29 01821	CARANTEC	Moguerou Eugène, construction bois petits navires de pêche			Ne sait pas	C30.1	Construction navale
BRE29 01822	CARANTEC	Sibiril François Marie, construction bois petits navires de pêche		Ker Estoun	Activité terminée	C30.1	Construction navale

BRE29 01823	CARAN TEC	Sibiril Jean François, construction bois petits navires de pêche		Porz Treiz (impasse du) - Pen a Lan	En activité	C30.1	Construction navale
BRE29 01824	CARAN TEC	Produits chimiques Sté, incinération d'algues			Activité terminée	C20.80Z	Fabrication de produits chimiques à usage industriel
BRE29 01825	CARAN TEC	Ségalen Josette/Ségalen Jean Yves/Le Gall et Wagogne/Le Pape Pierre/Bertevas, station service		Créach Caouët	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 02939	CARAN TEC	Jacq Pierre, atelier de réparation autos		Guernevez	En activité	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 03001	CARAN TEC	Scouarnec Robert, station service, DLI		Kerdudal	Activité terminée	V89.03Z,G47.30Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 03667	CARAN TEC	Cloarec/Faugeras, réparation autos, peinture		Neuve (rue)n°65 - port de Carantec	Activité terminée	G45.21B,G45.21A	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Garages, ateliers,

							mécanique et soudure
BRE2903668	CARANTEC	Coopérative des Pêcheurs, avitaillement		Port	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900773	LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC	Bécam Pierre, garage autos, station service		Bourg - D111	Activité terminée	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900774	LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC	Piriou François, café-épicerie, station service		Plessis (Le), D769-D111	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2902073	LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC	Rognant Pierre, atelier de réparation de MA		Gare (La), D7	Activité terminée	C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation

BRE29 03166	LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC	Commune du Cloître Saint Thégonnec, DOMC		CV 7	En activité	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE29 00592	GUERLESQUIN	Allain Yves et Brignonen Marie, garage Citroën, carrosserie, peinture, station service		Guic (route de), D242	Activité terminée	G47.30Z,G45.21B,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 00597	GUERLESQUIN	L'Helias Jean, dépôt permanent d'explosifs		Clénaër	Activité terminée	V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)
BRE29 00729	GUERLESQUIN	Pétroles Shell-Berre Société, DLI		Run ar Bleiz	En activité	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de

							toute capacité de stockage)
BRE29 01290	GUERL ESQUIN	Peron Francis, garage, station service		Boeufs (Place aux boeufs)	Activité terminée	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 02480	GUERL ESQUIN	Moy Thierry et Lionel SARL/Moy Claude, station service/Nicol Guillaume, quincaillerie, charbon, station service		Champ de bataille (Place du)	En activité	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 03152	GUERL ESQUIN	Brigand Gilbert/Peron Jean, atelier de mécanique autos		Poulfanc Bihan, D42	En activité	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 03681	GUERL ESQUIN	Lahellec-Le Gac, DLI		Guernel ouarn ar C'heun	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 00401	GUIMA EC	Limousin et Cie Société, dépôt d'explosifs			Activité terminée	V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)

BRE29 00688	GUIMAEC	Le Cotton/Querou François, atelier de réparation autos et MA, station service		Penquer (Le)	En activité	G47.30Z,G45.21A,C28.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure,Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation
BRE29 00699	GUIMAEC	Bannier, atelier de forge et mécanique		Bourg	Activité terminée	C25.50A,C25.62B	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres,Mécanique industrielle
BRE29 02156	GUIMAEC	Troadec Jean, crêperie, DLI/Sté des <pétroles hell-Berre, DLI		Départementale 64	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 01179	HENVIC	Bohic Francis, transports, station service		Bourg	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE29 02504	HENVIC	Jacq Michel/Jacq Jean Louis ou Louis, entrepreneur en bâtiment, station service		Le Croissant	En activité	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 03590	HENVIC	DOMB		Le Band	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE29 03592	HENVIC	DOMB		Kerouant	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE29 03593	HENVIC	DOMB		Coat Glaz	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE29 00143	LANMEUR	Dusaux Veuve, commercante/ Dusaux-Pichodou, garage, station service		Place Tanguy Prigent, anciennement Grande Place - Morlaix à Lannion (route de)	Activité terminée	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de

							toute capacité de stockage)
BRE2900144	LANMEUR	Daniellou Loïc/Denis François/Gosserez Marcel/Turluer/Scouarnec Désiré, garage, station service Total		Tanguy Prigent (Place), anciennement Grande Place - Chemin de grande circulation n°64 Morlaix-Lannion	En activité	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900145	LANMEUR	Le Bars Jean Pierre(AD5M85) ou Jean François(AD5M65), tannerie		Kernitron - Chemin de Saint Jean	Ne sait pas	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE2900195	LANMEUR	Le Lous Frères, atelier de réparation de MA, station service/Le Lous Guy, station service		Place du bourg ou Place de l'Eglise	Activité terminée	C28.30Z,G47.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE2900680	LANMEUR	Thomas Auguste, usine (tannerie, corroirie, mégisserie)			Ne sait pas	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE2900692	LANMEUR	Boubennec Pierre, atelier de réparation de MA		Quatre Vents (Les), D786	Activité terminée	C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation
BRE2900875	LANMEUR	Olier Gérard/Montilaud Joseph/Rollan d Yves, station service		Plestin (route de)	En activité	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900984	LANMEUR	SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de traitement des OM)de Lanmeur, décharge d'OM contrôlée et décharge de ferraille et carcasses autos		Pen ar Stang	En activité	E38.11Z,E38.32Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie),Récupération de déchets triés non métalliques recyclables (chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreaut ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou

							avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z)
BRE29 01355	LANMEUR	Rivoal Yves, taxi, station service		Départementale 64, anciennement Route Nationale 786	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 02944	LANMEUR	Mel Jean Pierre, DLI, charbon		Ruscoen	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 03693	LANMEUR	Cloarec Philippe		Pen ar Guer	Ne sait pas	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
BRE29 03694	LANMEUR	Le Lous Guy, agent Citroën, station service		Poul an Avelec	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE29 03695	LANMEUR	Hôpital rural de "Parc ar Mam Goz"		Parc ar Mam Goz	En activité	Q86.1,V89.03Z	Activités hospitalières,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 01312	LANNEANOU	Beuzit Jean/Beuzit François, garage, station service		Bourg	En activité	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 02575	LOCQUENOLE	Person Jean, garage, station service/Gouleguer Mr, station service		Bruly (Le)	Activité terminée	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 00153	LOCQUIREC	Cazuc Mr, commercant, station service		Route communale de la plage	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE29 00154	LOCQUI REC	Tous François/Le Saux Mr, garage, station service		Pennene s, D64	Activi té termi née	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Comm erce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 00155	LOCQUI REC	Page Henri, station service			Ne sait pas	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 00402	LOCQUI REC	Limousin et Compagnie Société, dépôt d'explosifs			Activi té termi née	V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)
BRE29 00403	LOCQUI REC	Limousin et Compagnie Société, dépôt d'explosifs			Activi té termi née	V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)

BRE2900694	LOCQUIREC	Le Masson Bernard/Khadine Maurice, atelier de réparation autos, station service		Pen Enez	En activité	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900697	LOCQUIREC	Commune de Locquirec/Groupement local des Marins Pêcheurs, station d'avitaillement pour bateaux		Port, au bout du môle	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900698	LOCQUIREC	Bourhis, DLI		Placéquer	Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2900906	LOCQUIREC	Commune de Locquirec, DOM		Menguy - Moulin de la Rive	En activité	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE2901038	LOCQUIREC	De Quemper de Lanascol Frédéric, construction, réparation de bateaux de		Toul an Hery (Port de)	Ne sait pas	C30.1	Construction navale

		plaisance en bois					
BRE2904118	LOCQUIREC		Moulin de la Rive - Site de stockage de déchets de marées noires		Activité terminée	V89.08Z	Stockages de déchets de marées noires (hydrocarbures et matériaux souillés suite à naufrages)
BRE2904119	LOCQUIREC		Les Sables Blancs - Site de stockage de déchets de marées noires		Activité terminée	V89.08Z	Stockages de déchets de marées noires (hydrocarbures et matériaux souillés suite à naufrages)
BRE2900198	MORLAIX	Kergoat Etienne, tanneur		Village de Parc au Duc	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE2900200	MORLAIX	Kernevez Jean Baptiste, tanneur		Parc-au-Duc	Ne sait pas	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)

BRE29 00201	MORLAIX	Le Gac Mr, tanneur		Pistigou au Valpinard	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE29 00202	MORLAIX	Le Maître Frères/Le Maître Jules, tanneur		Paris (rue de) - Traoulen (Place) n°15	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE29 00203	MORLAIX	Menou Yves, Le Duc Yves, Goden Jean Marie, Rolland, Mallegol, tanneurs, tannerie coopérative (union des tanneurs)		Parc-au-Duc	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE29 00384	MORLAIX	Chaigneau, teinturerie et dégraissage			Ne sait pas	C13.3	Ennoblissement textile (teinture, impression,...)
BRE29 00396	MORLAIX	Martin Joseph, moulin à broyer les phosphates fossiles et os secs et désinfectés, dépôt de ces matières			Ne sait pas	C20.15Z,A01.6	Fabrication de produits azotés et d'engrais,Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de

							phytosanitaires, pesticides, ...)
BRE2900446	MORLAIX	Lachuer Mr, café du Styvel, station service		Ploujean	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900447	MORLAIX	Bourven François, garage Simca, station service		Brest (rue de) n°54 (CG Brest-Paris)	Activité terminée	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900462	MORLAIX	Merer Mr, station service, garage	Station du Jarlot	Paris (rue de) n°30 ou Paris (rue de) n°20 et 22 (en 1922)	Activité terminée	G47.30Z,G45.20	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)

BRE2900472	MORLAIX	Quignon Roger, Garage de la Place Cornic, station service/Turlan et Quignon MM/Legac Mr, station service		Quai de Léon n°1 - Cornic (place)	Activité terminée	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900508	MORLAIX	Le Bayec François, garage, station service		Paris (rue de) - Parc au Duc	Activité terminée	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900603	MORLAIX	Malgorn, transports, station service		Lannion (route de)	En activité	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900606	MORLAIX	Salaun Guy, station service		Traon ar Velin	Ne sait pas	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900607	MORLAIX	Manufacture de tabacs, DLI		Léon (quai de)	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

BRE2900608	MORLAIX	Française de Raffinage Cie, station service		Brest (rue de) - Traon ar Velin	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2900609	MORLAIX	Ropars Lucien, concessionnaire Fiat, atelier de réparation et peinture autos, station service Esso		Brest (rue de) n°4 - D712	Activité terminée	G45.21A,G47.30Z,G45.21B	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
BRE2900613	MORLAIX	Daillet Ets, Alger Mr : directeur, atelier de mécanique générale/Auto Garage Morlaisien, Denmat L, garage, station service, importateur et revendeur de lubrifiants		Tréguier (quai de) n°19	Activité terminée	C25.62B,G47.30Z,G45.21A,C19.20Z	Mécanique industrielle,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure,Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales

BRE2900614	MORLAIX	Lecalvé Henri, atelier de travail des métaux		Callac (rue de) n°33	Activité terminée	C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres
BRE2900615	MORLAIX	Imprimerie Jossier Albert, Hamon, imprimerie		Coat Menguy - Ploujean - Lannion (route de)	Activité terminée	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
BRE2900616	MORLAIX	Garage Ford/Bourven Mr, garage, station service ou DLI		La Roseraie - Paris (route de)	En activité	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900617	MORLAIX	SNCF, DLI		Morlaix (gare de)	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2900618	MORLAIX	Le Floch. G SA Electro Diesel Ets/Le Floch Gabriel, atelier de réparation de moteurs électriques et mécaniques autos		Pen Lan	Activité terminée	C27.11Z,G45.21A,V89.03Z	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques,Garages, ateliers, mécanique et soudure,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

BRE29 00619	MORLAIX	Le Roux Jean, atelier de réparations mécaniques et MA		Coat Menguy	En activité	C28.30Z,G45.21A	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation,Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 00620	MORLAIX	Malgorn Jeanne, station service/Breton et Brignon/Langlois Guy, atelier de réparation, carrosserie et peinture autos, station service		Vierge Noire (la) - D786 - Ploujean	Activité terminée	G45.21B,G45.21A,G47.30Z	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules…),Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 00621	MORLAIX	Larchier SA, laverie de linge, atelier de nettoyage à sec		Fil (rue au) n°6	Activité terminée	S96.01	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons

BRE29 00622	MORLAIX	Pacific Auto, Ropartz Roger, réparation auto/Le Goff Hervé/Goarnisson Emile Henri/Keromnès François, atelier de réparation autos, station service, Garage de la Croix Rouge		La Croix Rouge - Paris (route de)	En activité	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 00623	MORLAIX	Cloarec Théophile, atelier de construction mécaniques		Croix Rouge (la) - Ploujean	Activité terminée	C25.62B,C28	Mécanique industrielle,Fabrication de machines et équipements n.c.a. (constructions mécaniques)
BRE29 00624	MORLAIX	Les Garages Huitric Sté, Baumard Mr : pdg, concessionnaire Renault, atelier de réparation et tôlerie autos, station service, transformateur au pyralène		La Croix Rouge	En activité	G45.21A,G45.21B,D35.44Z,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Transformateur (PCB, pyralène, ...),Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE2900625	MORLAIX	Merer François, garage, station service	Garage du Jarlot	Paris (rue de) n°27	Activité terminée	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900626	MORLAIX	Despretz Mr, cycles et motos, station service		Aiguillon (rue d') n°30 et 32	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900627	MORLAIX	Purfina Française Sté, Région Ouest-Bretagne, DLI		Brest (rue de)	Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2900630	MORLAIX	Imprimerie du Viaduc		Grand Rue n°20	Activité terminée	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,..)
BRE2900763	MORLAIX	Larchier Louis, garage		Brest (rue de) n°38 à 46	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900817	MORLAIX	LGM Ets, constructeur de matériel radio-électrique			Ne sait pas	C26.30Z	Fabrication d'équipements de communication (d'émission et de transmission,

							téléphone, radar,)
BRE2900821	MORLAIX	Vargha Nandor, atelier d'électricité et radio, fabrication de TSF		Brest (rue de) n°12	Activité terminée	C26.30Z	Fabrication d'équipements de communication (d'émission et de transmission, téléphone, radar,)
BRE2900897	MORLAIX	Pinçon Daniel Ets, atelier de réparation autos et peinture		Callac (route de) n°58	En activité	G45.21A,G45.21B	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
BRE2900901	MORLAIX	Parc Laurent, dépôt de ferrailles		Parc Hamon - Ploujean	En activité	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)

BRE2900981	MORLAIX	SIVOM de Morlaix-Saint Martin des Champs, usine de compostage d'OM, transformateur au pyralène		Pilodeyer	En activité	D35.44Z,E38.11Z	Transformateur (PCB, pyralène, ...),Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE2901044	MORLAIX	La Maison du Chromage, atelier de nickelage et chromage		Ange de Guernissac (rue) n°17	Activité terminée	C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)

BRE29 01060	MORLAIX	Garage Huitric, concessionnaire Renault, Baumart ou Baumont Mr : président, station service/Huitric Mr, garages de Bretagne, station service/Masson et Cie, station service		Brest (rue de) n°26	Activité terminée	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 01097	MORLAIX	Queinnec et Guillou, négociant, bois, DLI		Voie d'accès au port	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 01100	MORLAIX	Keromnès François, garage, station service		Traoulen (place) n°10 et 1 et Callac (rue de) n°3 (angle)	Activité terminée	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure

BRE29 01106	MORLAIX	Rochard René, Union Industrielle des Pétroles, station Glory Motor Oil/Livinec P et Le Lourec A, pneus, garage, station service		Brest (rue de)n°39	Activité terminée	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 01211	MORLAIX	Centre Hospitalier Hospice Civil de Morlaix, 2 cuves à mazout		Montagne (route de la)	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 01229	MORLAIX	Launay, atelier de peinture autos		Gambetta (rue) n°24	Activité terminée	G45.21B	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
BRE29 01324	MORLAIX	Garage du Pont Tournant, Hameury J veuve, station service		République (avenue de la), anciennement Rampe Saint Nicolas n°2	Activité terminée	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE29 01333	MORLAIX	Kerien Pierre, transporteur/ Garage Paris Brest, Merer Pierre, concessionnaire Simca, station service/Merer frères		Paris (rue de) n°20-22	Activité terminée	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 01334	MORLAIX	Cloarec Théophile, atelier de mécanique générale		Paris (rue de) n°17	Activité terminée	C28.30Z,C25.62B	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation,Mécanique industrielle
BRE29 01335	MORLAIX	Cloarec Théophile, atelier de mécanique générale et MA		Fracasserie (rue de la) n°7 - Le Pouliet	Activité terminée	C28.30Z,C25.62B	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation,Mécanique industrielle
BRE29 01470	MORLAIX	Ateliers Municipaux/Lycée mixte Tristan Corbière, DLI pour chauffage central		Esplanade nord du Lycée	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 01486	MORLAIX	Le Moal Sylviane/Le Provos, pressing		Lavoir (rue des) n°4	En activité	S96.01	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles,

							fibres textiles, chiffons
BRE2901628	MORLAIX	Imprimerie Jossier Albert, Hamon, imprimerie		Brest (rue de) n°18	Activité terminée	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,..)
BRE2901814	MORLAIX	Kerien Pierre, SCI de la Fontaine, transports		Boissière (ZAC de la)	Ne sait pas	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2901962	MORLAIX	Montfort Jean Louis, garage, station service Mobil/Boedec Mr, garage, station service/Meudec Mr, station service		Brest (route de)	Activité terminée	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2902565	MORLAIX	Bourdon Victor/Inizan Mr, blanchisserie du Pouliet			Activité terminée	S96.01	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons

BRE29 02601	MORLAIX	Cotty , tannerie Parc au Duc		Paris (route de) - Parc au Duc	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE29 02602	MORLAIX	Troadec Frères, tannerie, corroirie		Parc-au-Duc	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE29 02603	MORLAIX	Bocle, imprimerie, typographie		Gambetta (rue) n°9bis - Longue (rue) n°1	Activité terminée	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
BRE29 02604	MORLAIX	Guillou, imprimerie, typographie, lithographie		Parc au Duc (rue) n°29	Activité terminée	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
BRE29 02605	MORLAIX	Hamon, imprimerie, typographie		Brest (rue de) n°36	Activité terminée	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
BRE29 02606	MORLAIX	Imprimerie Nouvelle, typographie		Paris (rue de) n°18	En activité	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
BRE29 02607	MORLAIX	Saillour, imprimerie, typographie		Cornic (place) n°2	Activité terminée	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)

BRE29 02608	MORLAIX	Imprimerie André, typographie et offset		Grand Rue	Activité terminée	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
BRE29 02609	MORLAIX	Nourry Lintanf, importateur et revendeur de lubrifiants		Gambetta (rue) n°103	Activité terminée	C19.20Z	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales
BRE29 02610	MORLAIX	Le Télégramme de Brest et de l'Ouest		Anatole Le Bras (rue)	En activité	C18.1,V89.03Z	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...) ,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 02611	MORLAIX	Jegaden Jean Yves, vulcanisateur, station service		Paris (rue de) n°12	Activité terminée	C20.17Z,G47.30Z	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...),Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 02612	MORLAIX	Garion J, station routier Purfina		Paris (route de)	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE29 02613	MORLAIX	Le Bars Mr, station service		Otages (place des) ou Place Cornic (n°27 et 28)	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 02615	MORLAIX	Le Floch-Daillet/Daillet Ets, succursale, mécanique générale, reconstruction de moteurs, station diesel		Plouigneau-Morlaix (ZI de)	En activité	C25.62B	Mécanique industrielle
BRE29 02616	MORLAIX	Laurans Gabriel, atelier de nettoyage à sec		Otages (place des)	Activité terminée	S96.01	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons
BRE29 02617	MORLAIX	Lille et Bonnières Sté, DLI			Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 02618	MORLAIX	CIP, Cie Industrielle des Pétroles, DLI		Route de Callac	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 02938	MORLAIX	Banque de France, DLI		Tréguier (quai de) n°4	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 03056	MORLAIX	Hameury Jean Yves, entreprise de bâtiment et de TP, atelier de menuiserie		Vierge Noire (rue de la) n°28	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure

		et réparation de ses véhicules et engins					
BRE2903163	MORLAIX	Garage P Merer et fils, atelier de réparation autos, garage Ford		Boissière (ZAC de la) ?	Ne sait pas	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2903180	MORLAIX	Générale des Eaux Cie, usine de production d'eau potable, dépôt de chlore		Pillon (le) - Plougonven (route de)	En activité	V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)
BRE2903257	MORLAIX	Gaffric Gérard, atelier de carrosserie et peinture autos		Boissière (ZI de la)	En activité	G45.21B	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
BRE2903679	MORLAIX	Groupement Maraîcher de la Baie, M Lagadec, DLI		Le Rest - Ploujean - Morlaix	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2903680	MORLAIX	EDF/GDF		Boissière (ZI de la)	En activité	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE2903686	MORLAIX	Union des tanneurs/Montfort Ollivier, tanneur		Parc au Duc	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE2903687	MORLAIX	Guyomard Claude/Georget Mr/Montfort Hervé, tanneur		Parc au Duc	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE2903688	MORLAIX	Boulloc'h, tanneurs		Paris (rue de)	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE2903689	MORLAIX	Kerautret, Soubigou, Boulloc'h/Auzou-Castel, tanneurs		Fouasserie (la)	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE2903690	MORLAIX	Le Moign famille, tanneurs		Traon ar Velin	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie,

							corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE29 04016	MORLAIX	Martin Jacques, atelier de mécanique		Callac (route de) n°23	Activité terminée	C28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)
BRE29 04017	MORLAIX	Morvan Mr, garage		Brest (rue de) n°38	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 04018	MORLAIX	Morvan, garage, carrosserie		Paris (rue de) n°41	Activité terminée	G45.21B,G45.21A	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 04019	MORLAIX	Berthou Yves, garage		Quatre Vents - Paris (route de)	Ne sait pas	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure

BRE2904020	MORLAIX	Prat Max, atelier de construction mécanique		Brest (rue de) n°28-30	Activité terminée	C28.2,G45.20	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission), Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)
BRE2904021	MORLAIX	Du Penhoat J, MA, constructions mécaniques		Republique (avenue de la), anciennement Rampe Saint Nicolas n°3	Activité terminée	C28,C28.30Z	Fabrication de machines et équipements n.c.a. (constructions mécaniques),Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation
BRE2904023	MORLAIX	Bourven Mr, garage Ford/Guiader, constructions mécaniques		Paris (route de) n°12	En activité	G45.21A,C28.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation
BRE2904024	MORLAIX	Hamon F, réparation automobile		Gambetta (rue) n°17	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2904025	MORLAIX	Berigand Mr, réparations automobiles		Brest (rue de) n°63ter	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2904026	MORLAIX	Le Guen, réparations automobiles		Callac (route de) n°28	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure

BRE29 04027	MORLAIX	Menez Mr, réparations automobiles		Brest (rue de) n°58	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 04028	MORLAIX	Guennec Mr, réparations automobiles		Brest (rue de) n°75 (déplacé au n°96 en 1926)	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 04029	MORLAIX	Roux Mr, réparations automobiles		Brest (rue de) n°81	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 04030	MORLAIX	Troadec Mr, réparation sautomobiles		Porsmeur (rue du) n°14	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 04031	MORLAIX	Coopérative, carrosserie	Carrosserie morlaisienne	Traoulen (place) n°12	Activité terminée	G45.21B	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
BRE29 04032	MORLAIX	Clech Pierre, carrosserie		Paris (rue de) n°27	Activité terminée	G45.21B	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
BRE29 04033	MORLAIX	Trehony Albert, carrosserie		Callac (route de) n°23-27	Activité terminée	G45.21B	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage,

							internes ou externes, pour véhicules...)
BRE2904034	MORLAIX	Le Gouaziou Alexandre, imprimerie		Emile Souvestre (place) n°1	Activité terminée	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
BRE2904035	MORLAIX	Chevalier Berthe veuve, imprimerie, lithographie		Fontaines (rue des) n°29	Activité terminée	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
BRE2904036	MORLAIX	Jean Mr/Saillour Mr, imprimerie		Gambette (rue) n°8	Activité terminée	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
BRE2904037	MORLAIX	Lajat Alfred, imprimerie		Fontaines (rue des) n°32	Activité terminée	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
BRE2904038	MORLAIX	Prigent et Lautrou, garage	Garage des Quais	Edmond Puyo (place)	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2904039	MORLAIX	Launay et Rolland, tôlerie		Callac (petite rue de) n°2	Activité terminée	G45.21B	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)

BRE29 04040	MORLAIX	Bocle Mr, imprimerie		Emile Souvestre (place) n°40	Ne sait pas	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
BRE29 04042	MORLAIX	Guennec Mr, garage		Brest (rue de) n°96	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 04043	MORLAIX	Le Conte Frères, filature, blanchisseire		Berlinger, Plougonven (route de)	Activité terminée	C13.3,C13.1	Ennoblissement textile (teinture, impression,...),Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage
BRE29 00221	PLEYBER-CHRIST	Wolff Mr, épicier, station service		Saint Thégonnec (route de)	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 00222	PLEYBER-CHRIST	Souligou Jean Louis, fabrique de cuirs, tannage, coroyage et vernissage, gélatine, colle forte, phos^hayes, superphosphates et engrais		Moulin de la Lande (usine du)	Activité terminée	C20.52Z,C15.11Z,C20.15Z	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,,Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues),Fabrication de produits

							azotés et d'engrais
BRE2900775	PLEYBER-CHRIST	Mercier Francis, atelier de réparation de MA		République (rue de la) n°95 - Morlaix (route de) - D785	Activité terminée	C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation
BRE2900776	PLEYBER-CHRIST	Coopérative Agricole des Producteurs de Semences de Pommes de Terres (CAPS) représenté par SOBANA, DLI		Parmentier (rue) - La Gare	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2900778	PLEYBER-CHRIST	Combustibles d'Armorique/SOFIQUEM Société/Bloch Jean, DLI		Penker (impasse du), Le Bruluec	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2901287	PLEYBER-CHRIST	TOTAL Compagnie Française de Distribution Cap44/Desmarais Frères, 2 stations service		Run Duic	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE29 01420	PLEYBER-CHRIST	Disez-Kergoat Mr/Disez François, atelier de MA, station service		Republique (rue de la), ancienn ement Morlaix (route de)	En activité	G47.30Z,C28.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation
BRE29 01514	PLEYBER-CHRIST	Dilasser Jean Yves/Dilasser F, réparation de MA		Le Ceun Kerangoff	En activité	C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation
BRE29 02645	PLEYBER-CHRIST	Corre Auguste, cycles et écrémeuse, station service		François Coat (rue)	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 02649	PLEYBER-CHRIST	Pouliquen Renée/Hameury Yvonne, station service/Pouliquen Louis, taxi, station service		Republique (rue de la) n°97	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 03669	PLEYBER-CHRIST	Clément et Balloas, stockage de carcasses de véhicules		Vallon du Pont (Le) (Le Pont Corellou)	Activité terminée	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto…)

BRE2903861	PLOUEGAT-GUERAND	Bourhis Joseph, garage		Pont Menou	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2903862	PLOUEGAT-GUERAND	?, DOMB		Poulbriguou	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE2903863	PLOUEGAT-GUERAND	Moguen Jean Luc, garage			Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900900	PLOUEGAT-MOYSAN	Roig Victor, stockage et récupération de véhicules hors-service		Péran	Activité terminée	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
BRE2900685	PLOUEZOC'H	Ménez Mme née Troadec/Troadec, commerce, station service		Saint Antoine - bourg	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900686	PLOUEZOC'H	L'Hénoret Hervé Mme, café, station service		Bourg (Place du)	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE2900687	PLOUEZOC'H	Merer Pierre/Merer François, atelier de réparation autos et MA		Bourg	En activité	C28.30Z,G45.21A	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation,Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900693	PLOUEZOC'H	Guillore Victor, atelier de réparation d'autos et moteurs marins		La Palud - Le Dourduff-en-Mer	Activité terminée	C28.2,G45.21A	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission), Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900695	PLOUEZOC'H	Brigand Frères (Hervé et Joseph), forge et mécanique agricole		Bourg	En activité	C25.50A,C28.30Z	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres,Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation
BRE2900702	PLOUEZOC'H	Troadec Mr/Quéré Christian, atelier de réparation de machines agricoles		Carrefour du Rohou - Saint Antoine, D46	En activité	C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation

BRE2900876	PLOUEZOC'H	?, décharge d'OM clandestine		Le Dourduff - CD46	Ne sait pas	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE2901208	PLOUEZOC'H	Quéré Coquin Mme/Coquin, dépôt d'essence		Le Dourduff	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2902915	PLOUEZOC'H	Commune de Plouézoch, DOMC		Calamarant	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE2900243	PLOUGASNOU	Choquer Mr, hôtel, station service		Eglise (Place de l')	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900244	PLOUGASNOU	Rivallier Mr, hôtel Roc-Armor, station service/Guyomarch P, station service		Trégastel-Primel	Activité terminée	G45.40Z	Commerce et réparation de motocycles et de bicyclettes
BRE2900245	PLOUGASNOU	Marzin E, station service			Ne sait pas	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE29 00246	PLOUG ASNOU	Moal Frères/Moal Père et fils/Moal Vincent/Moal Vincent, Tanguy Jean, atelier de réparation autos et MA, station service, DLI		Primel (route de), ex D46	En activité	G47.30Z,C28.30Z,G45.21A,V89.03Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation,Garages, ateliers, mécanique et soudure,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 00248	PLOUG ASNOU	Thomas Jean, garage, station service		GC n°46 Trégastel-Morlaix	Ne sait pas	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE2900605	PLOUGASNOU	Menguy Mr/Nicolas Albert/Langlois Guy, atelier de tôlerie et peinture auto, garage et magasin de pièces détachées		Groaz Coz	En activité	G45.21A,G45.21B,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900679	PLOUGASNOU	Le Filous Mr, garage, station service du Trégor		Morlaix (route de)	Activité terminée	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900690	PLOUGASNOU	BRGM, dépôt temporaire d'explosifs			Ne sait pas	V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)

BRE2900691	PLOUGASNOU	BRGM, dépôt temporaire d'explosifs			Ne sait pas	V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)
BRE2900700	PLOUGASNOU	Paugam René, charbons et boissons, DLI		Brossolette (rue) - D46	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2900701	PLOUGASNOU	Détaille Jean Yves, atelier de travaux des métaux		Coty Prigent	Ne sait pas	C24	Métallurgie
BRE2900877	PLOUGASNOU	Bretonne d'Avitaillement et de Distribution Société, DLI		Kerfulupes	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2901394	PLOUGASNOU	Thomas Mr/Le Saux Léon, café-restaurant, station service		Kermouster - CD46	En activité	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2901418	PLOUGASNOU	Marins Pêcheurs du Diben Coopérative, DLI pour avitaillement de bateaux		Diben	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2901502	PLOUGASNOU	Lagadec Guy/Prigent Jean, atelier de réparation de MA		Kermebel	En activité	C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation
BRE2902687	PLOUGASNOU	Chantiers Rolland/Chantiers navals de Primel Rolland père et fils/Rolland		Primel Perros	En activité	C30.1	Construction navale

		Vincent, construction bois petits navires de pêche					
BRE29 02688	PLOUG ASNOU	Primel Franco, station service		Primel Tregastel	Ne sait pas	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 02689	PLOUG ASNOU	Oulhen Mr, DLI		Diben	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 03038	PLOUG ASNOU	COMIREN, Compagnie Minière de Saint Renan, DLI		Mesquéau	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 03039	PLOUG ASNOU	TRANSCAUP, Sté Auxiliaire pour le transport, la conservation, l'achat et l'utilisation des produits/SOFIDECOOP, Sté Finistérienne pour le Développement des Coopératives, DLI		Diben (Le)	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 03210	PLOUG ASNOU	Maritime des Pêcheurs de Primel Coopérative/Bretonne de Stockage Pétrolier Sté, DLI		Diben (Le)	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

BRE2903855	PLOUGASNOU	?, DOMB		Lannigou	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE2904131	PLOUGASNOU		Port du Diben - Site de stockage de déchets de marées noires		Activité terminée	V89.08Z	Stockages de déchets de marées noires (hydrocarbures et matériaux souillés suite à naufrages)
BRE2904132	PLOUGASNOU		Bellec - Site de stockage de déchets de marées noires		Activité terminée	V89.08Z	Stockages de déchets de marées noires (hydrocarbures et matériaux souillés suite à naufrages)
BRE2904133	PLOUGASNOU		Plage de Primel - Trégastel - Site de stockage de déchets de marées noires		Activité terminée	V89.08Z	Stockages de déchets de marées noires (hydrocarbures et matériaux souillés suite à naufrages)
BRE2904134	PLOUGASNOU		Camping de Mesquéau - Site de stocka		Activité terminée	V89.08Z	Stockages de déchets de marées noires (hydrocarbures et matériaux

			ge de déchets de marées noires				souillés suite à naufrages)
BRE29 00235	PLOUGONVEN	Boulanger Hervé, garage autos/Boulanger Jeanne veuve/Boulanger Edouard, commerce, station service		Saint Eutrope	En activité	C28.30Z,G45.21A,G47.30Z,E38.31Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation,Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto…)
BRE29 00683	PLOUGONVEN	Lachuer Ernest, atelier de réparation de MA		La Croix de Pierre	Activité terminée	C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation

BRE29 00720	PLOUG ONVEN	Parcheminal Christian, entrepôt et atelier d'application de peintures		"Ty-ar-Munut" (route de)	Activité terminée	C20.30Z,G45.21B	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants,Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
BRE29 00722	PLOUG ONVEN	Larher Pierre, atelier de serrurerie		Croaz ar Rouz - D9	Activité terminée	C25.71Z	Fabrication de coutellerie
BRE29 00723	PLOUG ONVEN	Deunff Patrice/Madec Roger, atelier de serrurerie et peinture autos		Justiçou, Départementale 9	En activité	G45.21B	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
BRE29 00725	PLOUG ONVEN	Le Roux Joseph, DLI		Sanatorium (route de)	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 00820	PLOUG ONVEN	Quéméneur Mr, réparateur de cycles et moteurs		Croix de Pierre (La)	Ne sait pas	C28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)

BRE2900894	PLOUGONVEN	Commune de Plougonven, DOM		Keravriant	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE2900895	PLOUGONVEN	Commune de Plougonven, DOM		Trélesquin	En activité	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE2901620	PLOUGONVEN	Laizet Daniel, atelier de réparation autos avec peinture, station service/Larher Mr, atelier de réparation MA, station service		Joseph Lécuyer (rue) - CD109	En activité	C28.30Z,G47.30Z,G45.21B,G45.21A	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules…),Garages, ateliers, mécanique et soudure

BRE2901621	PLOUGONVEN	Le Breton Ignace, atelier de réparation autos et MA, cabine de peinture/Larher Edouard veuve (en 1956), machines agricoles et industrielles, station service		Bourg - Plouigneau (route de)	Activité terminée	G45.21A,G45.21B,C28.30Z,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2903203	PLOUGONVEN	Quéguiner Jean, atelier de réparation de MA		La Croix de Pierre - D9	Ne sait pas	C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation
BRE2903684	PLOUGONVEN	Casino/Unico, Paris Jean Claude, supermarché, station service		Kergollet (rue de)	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2903685	PLOUGONVEN	Gourvil Jean Paul, garage		Chemin de Ballenou - Kermeur	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure

BRE2900199	PLOUIGNEAU	Auzou Baptiste et Castel Pierre Marie, tanneurs		Ty Forn ou Ty Forn Pegaden	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE2900236	PLOUIGNEAU	Izoulet Roger/Le Bourhis Ernest, cycles, station service		Route Nationale n°15, ancienn ement route national e Paris-Brest	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900237	PLOUIGNEAU	Guillou E, hôtelier, station service			Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900238	PLOUIGNEAU	Hémonin Lucien, cycles, station service		Pen-ar-Kra - RN12	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900239	PLOUIGNEAU	Le Maître Jules, tannerie		Moulin Eol ou Milin Eol	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)

BRE2900502	PLOUIGNEAU	Guéguen Jean Louis/Guéguen Mr, hôtel de la Roseraie, station service		Trevidy - Pen ar C'hra	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900516	PLOUIGNEAU	Quéméner Auguste, épicerie, station service		Route de Paris, RN12	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900714	PLOUIGNEAU	Le Gall Mr, brasserie St Gildas, DLI		Trévidy - RN12	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2900716	PLOUIGNEAU	Garages de Bretagne, Monnier Mme : directrice, atelier de réparation autos, station service	Garages de Bretagne	Croix Rouge (La)	En activité	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900717	PLOUIGNEAU	Corbel Mr/Corbel et Conan Mrs, DLI		Croix Rouge	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2900718	PLOUIGNEAU	Exploitation des Ets Helary et Cie Société, Le Gros Mr : directeur, concessionnaire Fiat, atelier de réparation de véhicules		Plouigneau (Zl de)	Activité terminée	G45.21A,C28.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation

		industriels et MA					
BRE2900719	PLOUIGNEAU	Matériels Agricoles et Travaux Publics Sté (SMATP), atelier de réparation MA, application de peinture/Vialit Sté, garage et atelier de réparation autos		Restigou - Kerbriant	Activité terminée	G45.21B,C28.30Z,G45.21A	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation,Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900724	PLOUIGNEAU	Tanfuy Joseph, garage, station service	Garage du Trégor	Pen ar c'hra - RN12	En activité	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900726	PLOUIGNEAU	Le Fustec Jean, DLI		En face de la gare	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

BRE2900728	PLOUIGNEAU	Di Giovanni EURL/Grosset Mr/Quéméner A, station service/Merer François, atelier de réparation, peinture et carrosserie autos		Prat al Lan	En activité	G45.21A,G47.30Z,G45.21B	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
BRE2900730	PLOUIGNEAU	Le Hir Joseph, atelier de carrosserie et peintures autos, station service		Kerbriant (ZI de)	Activité terminée	G45.21B,G47.30Z	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE2900898	PLOUIGNEAU	Bernès René/Bernès René et Rolland Yves-Marie, dépôt de récupération de métaux ferreux et non ferreux		Restigou	En activité	E38.41Z,E38.31Z	Décharge de pneus usagés,Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
BRE2900985	PLOUIGNEAU	SIVOM de Morlaix-Saint Martin des Champs, DOMC		Ty Nevez	En activité	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE2901280	PLOUIGNEAU	Desmarais Frères, stations services (2)		Kervizio u	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2901344	PLOUIGNEAU	BEPS, stockage de phytosanitaires		Kerbriant (ZI de)	En activité	V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)
BRE2903060	PLOUIGNEAU	Les Négociants Negobeureuf Sté, Laiterie Moderne du Trégor, DLI		Kerbriant (ZI de)	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

BRE29 03367	PLOUIG NEAU	SACER, Sté Anonyme pour la construction et l'Entretien des Routes, centrale d'enrobage, dépôt de bitume, DLI		RN12	Activité terminée	C20.18Z,V89.03Z	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 03682	PLOUIG NEAU	COMOD, supermarché, station service		Près du bourg	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 03683	PLOUIG NEAU	LEDT Société, réparation auto et station service		Kervanon (ZAD)	En activité	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 00886	PLOUNEOUR-MENEZ	Commune de Plounéour-Ménez, DOMC		Dividou	En activité	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)

BRE29 01337	PLOUN EOUR-MENEZ	Quémerc'h Jean Pierre/Quémerc'h François/Croguennec Lucien/Le Bihan Mr, garage, station service		Général Leclerc (rue du) n°1, ancienn ement Morlaix (route de), RN785	En activité	G47.30Z,G45.21B,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 03199	PLOUN EOUR-MENEZ	Quéméner Ets/Moreau Jean, DLI		La Caserne - D111	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 03854	PLOUN EOUR-MENEZ	SIVOM de Saint Thégonnec, DOMB		Nesnay	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)

BRE2900223	PLOURIN-LES-MORLAIX	Souligou Jean Louis,fabrique de cuirs et colles, gélatine, cuirs, vernis, phosphates, superphosphates, engrais/Papeteries de Glaslan		Usine du Moulin Rouge	Activité terminée	C20.15Z,C20.52Z,C17.1,C15.11Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais,Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,,Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton,Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE2900224	PLOURIN-LES-MORLAIX	Souligou Jean Louis, fabrique de cuirs, tannage, corroyage et vernissage, gélatine, colle forte, phosphate, superphosphate et engrais/Papeteries de Glaslan, industrie papetière		Usine du Moulin de Parc Névez	Activité terminée	C15.11Z,C20.52Z,C17.1,C20.15Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues),Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,,Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton,Fabrication de produits

							azotés et d'engrais
BRE2900225	PLOURIN-LES-MORLAIX	Souligou Jean Louis, fabrique de cuirs et colles gélatines/Papeteries de Glaslan, industrie papetière		Usine du Moulin Blanc	Activité terminée	C20.52Z,C17.1,C15.11Z	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,,Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton,Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
BRE2900263	PLOURIN-LES-MORLAIX	Dantec Jean, tanneur		Parc au Duc	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie,

							peaux vertes ou bleues)
BRE2900594	PLOURIN-LES-MORLAIX	Le Bihan Georges, entrepreneur, dépôt d'explosifs		Kergus	Activité terminée	V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)
BRE2900628	PLOURIN-LES-MORLAIX	Tous-Le Page Donald, DLI		Vieille Roche	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2900629	PLOURIN-LES-MORLAIX	Tosser Mr/André Mr, imprimerie du Viaduc		Le Men-Guen	En activité	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
BRE2900631	PLOURIN-LES-MORLAIX	Cloarec Marcel, atelier de réparation autos et MA, station service		Bourg	Activité terminée	G45.21A,C28.30Z,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE2900896	PLOURIN-LES-MORLAIX	Commune de Plourin les Morlaix,DOM		Kerangrillet	En activité	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE2901230	PLOURIN-LES-MORLAIX	Pinchon Mr/Launay Mr/Rolland Mr, atelier de peinture autos		Guy Lenorman (rue de) - Morlaix (route de)	En activité	G45.21B	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
BRE2902132	PLOURIN-LES-MORLAIX	Meudec Albert, atelier de serrurerie		Parc au Duc - Kermadiou - D109	Activité terminée	C25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...)
BRE2902708	PLOURIN-LES-MORLAIX	Rouilly Ets/Feunteun et Rouilly, DLI		Mengueun	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2902709	PLOURIN-LES-MORLAIX	Exploitation des Ets Helary Sté, atelier de MA		Le Fumé - Carhaix (route de)	Activité terminée	C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation
BRE2902971	PLOURIN-LES-MORLAIX	SPIB, Sté de peinture pour l'industrie et le Bâtiment, Richarte Camille : gérant, atelier et dépôt de peintures, vernis, white spirit et		La Motte Rouge	Activité terminée	C20.30Z	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants

		trichloréthylène					
BRE2903869	PLOURIN-LES-MORLAIX	Moulin de l'Hermitage		Moulin de l'Hermitage	Activité terminée	C17.1,C24.43Z,C13	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton,Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain (production et première transformation),Fabrication de textiles
BRE2903870	PLOURIN-LES-MORLAIX	Moulin de Pont Pol		Pont Pol	Activité terminée	C17.1,C13	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton,Fabrication de textiles
BRE2903873	PLOURIN-LES-MORLAIX	?, DOMB		Lestrezec - Le Cun	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE2904064	SAINT-JEAN-DU-DOIGT	Epicerie, station service		Père Robert Le Meur (Place)	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2904065	SAINT-JEAN-DU-DOIGT	Forge		Tanguy Prigent (Place)	Activité terminée	C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres

BRE2904140	SAINT-JEAN-DU-DOIGT		Le Faou - Site de stockage de déchets de marées noires		Activité terminée	V89.08Z	Stockages de déchets de marées noires (hydrocarbures et matériaux souillés suite à naufrages)
BRE2904141	SAINT-JEAN-DU-DOIGT		Plage de Plougasnou - Saint-Jean-du-Doigt - Site de stockage de déchets de marées noires		Activité terminée	V89.08Z	Stockages de déchets de marées noires (hydrocarbures et matériaux souillés suite à naufrages)
BRE2900196	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Guéguen, Bodros et Compagnie, savonnerie		Roch ar Bleis	Ne sait pas	C20.41Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

BRE2900197	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	EDF-GDF / Lebon et Cie / Le Bon Eugène, gérant de la Compagnie centrale d'éclairage, usine à gaz	Ancienne usine à gaz	CD169, anciennement Route impériale de Lorient à Roscoff	Activité terminée	D35.28z	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)
BRE2900357	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Moreau (représenté par Puyo), usine de fonte de fer		Parc an ao - Route Impériale n°169	Ne sait pas	C24.51Z	Fonderie de fonte
BRE2900360	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ponts et Chaussées, garage, dépôt d'essence et goudrons		Le Bassin	En activité	C20.18Z,G45.21A	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai,Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900361	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Prigent-Lautrou, garage, station service		Quai du Léon	Ne sait pas	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900363	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Traon Pierre/Le Moign Mr, tannerie		Roc'h-ar-Bleis - ruisseau du Pontro	Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie,

							peaux vertes ou bleues)
BRE2900444	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Garage du Pont Bellec/Despretz Auguste/Despretz Léopold, garage, station service, mécanique générale, industrielle et agricole		Angle rue Jean Jaurès et rue Vergleux Roux - Pont Bellec	Activité terminée	G47.30Z,C28.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation,Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE2900456	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Comptoir Armoricain des sacs à papier, station service			Ne sait pas	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900461	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Géréec Alain, garage, station service		Allée St François - RN169	Activité terminée	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure

BRE2900632	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Clech René/Brina Mario, atelier de réparation autos, station service Total/Castel veuve, station service		La Barrière de Brest	Activité terminée	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900633	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Esso-Standard, station service		Allée St François - RN169	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900634	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Goarnisson Emile, entrepreneur de TP, DLI		Carhaix (route de)	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2900635	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Mecamar Sté/Goanvic Yves, atelier de réparation de moteurs marins et industriels		Avant port de Morlaix, DPM	En activité	C28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)
BRE2900636	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Desmarais Frères Sté, DLI, station service		Allée St François - RN169	Activité terminée	V89.03Z,G47.30Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé

							(station service de toute capacité de stockage)
BRE2900637	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Clech René, atelier de peintures et carrosseries autos		Docteur Roux (rue du) n°7	Activité terminée	G45.21B	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
BRE2900639	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Pétroles Shell-Berre Société, DLI		Kérivin (ZI de)	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2900640	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Française de Raffinage et de Distribution Total Cie/Française de Raffinage, station service "Relais du Cornic/Prigent-Lautrou, garage		Le Bassin - Edmond Puyo (place)	Activité terminée	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2900641	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Station Shell/Caro Roger, station service		Route Nationale 169	En activité	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE29 00642	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Laimé Emmanuel, atelier de carrosserie et peinture		Kérivin (ZI de)	Activité terminée	G45.21B	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
BRE29 00643	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Lelay Ets/Le Calvé Henri, atelier de travail des métaux avec sablage et métallisation		Kerivin (ZI de)	En activité	C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
BRE29 00644	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Orange Sté/Les Combustibles Morlaisiens Sté, Crépin Raymond : directeur, chantier, combustibles, DLI		Quai du Léon	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 00645	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Promodès Sté, DLI		Kerivin (ZI de)	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 00646	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Constructions Navales Silvant Société, bois et plastique, atelier, dépôt de plastiques		Allée St François	Activité terminée	C20.16Z,C30.1	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...), Construction navale

BRE2900647	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	SEFDI, Sté d'Etudes, Fabrication et Diffusion Industrielle/Sté Nouvelle des Ets SEROM, atelier de fabrication d'emballages métalliques et plastiques		Kerivin (ZI de) - Marcelin Berthelot (rue)	En activité	C25.9,C25.61Z,C20.30Z,C20.16Z,V89.03Z	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...),Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures),Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants,Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

BRE2900912	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Bastide Ets/Thompson CSF Sté, installation d'application et cuisson de peintures, installation et soudage de circuits imprimés, DLI, atelier de plasturgie		Kerivin (ZI de)	En activité	C20.16Z,C26.30Z,V89.03Z,C25.61Z	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...), Fabrication d'équipements de communication (d'émission et de transmission, téléphone, radar,),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
BRE2900963	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Coopérative Agricole La Morlaisienne, DLI, séchoir à maïs		Jean Jaurès (rue) n°17	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

BRE29 00966	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Somoda Société/Automobiles Citroën SA/Garage du Jarlot, garage-atelier de réparation et peintures autos		Saint Martin (boulevard) - Kerjourdren	En activité	G45.21B,G45.21A,V89.03Z,G47.30Z	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Garages, ateliers, mécanique et soudure,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 01063	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Shell Française SA, DLI/Jupiter Société, dépôt d'huile minérale, DLI		Allée St François	En activité	E38.32Z,V89.03Z	Récupération de déchets triés non métalliques recyclables (chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreaut ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

BRE2901084	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Hardy Ets, dépôt d'acéthylène		Kerivin (ZI de)	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE2901151	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Garion Jean, entrepreneur, station service		Traon ar Velin - Brest (route de)	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2901185	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Cueff François, boucherie-café-tabac, station service		Barrière de Brest	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE2901338	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Garage des Cars du Kreisker/Grand Garage des Poids Lourds		Lorient (route de) - RN169	En activité	G45.21B,G47.30Z,G45.21A	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure

BRE29 01513	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Dilasser F, garage, MA, station service		Allée Saint François	Activité terminée	G47.30Z,G45.21A,C28.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure,Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation
BRE29 01713	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Constructions Nouvelles Paugam et Cie Société, Paugam Robert, atelier de réparation des véhicules de l'entreprise, DLI		L'Espérance - Plouvorn (route de)	Activité terminée	G45.21A,V89.03Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 02245	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Rio Louis, construction navale en polyester		La Palud Saint Julien - D73	En activité	C20.16Z,C30.1	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...), Construction navale
BRE29 02351	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Grand Garage des Poids Lourds/Poids Lourds Service Bretagne, atelier de réparation		Plouvorn (route de) - D19	En activité	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 02614	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Rio Entreprise, fabrique de vedettes en plastique		Saint François (allée) n°19	En activité	C20.16Z	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de

							base (PVC, polystyrène,...)
BRE29 02852	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Tourte Fd et Compagnie, fabrication d'agglomérés de charbons			Ne sait pas	B05.12Z	Agglomération de la houille (utilisation de brai) et/ou lavage de schlams
BRE29 02853	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Guillerm Mr, fabrique d'eau de javel			Ne sait pas	C20.41Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
BRE29 02854	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Busnel Frères, fabrique de peintures		Vergleux Roux (rue)	Activité terminée	C20.30Z	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants
BRE29 02855	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Talbot Mr, dépôt d'huile minérale, DLI			Ne sait pas	V89.03Z,E38.39Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Régénération et/ou stockage d'huiles usagées
BRE29 02856	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Chevannes et Merceron, DLI			Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 02857	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	CIP, Compagnie Industrielle des Pétroles, DLI			Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 02858	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	SHGP, Sté Générale des Huiles et Pétroles, DLI			Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

BRE29 02952	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	ARCEM Sté, Atelier de Réparation et de Constructions Electromécaniques/Cadiou Frères Sté, atelier de tôlerie, application de peintures et traitement des métaux		Kerivin (ZI de) - Marcelin Berthelot (rue)	En activité	C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
BRE29 02975	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Desbordes Pierre/Desbordes Hervé, cycles, station service		Carhaix (route de) n°3	En activité	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 03121	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Tanguy Michel/Figuier-Minous Sté/Tanguy Jean François, atelier de carrosserie et peinture autos		Pierre Brossolette (rue) n°4	En activité	G45.21B	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
BRE29 03145	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Garage Mercedes/Le Jeune Jean, atelier de réparation autos		Le Launay	En activité	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 03190	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Coopérative des AgriculteursSICA des Agriculteurs de Bretagne/Coopérative des Agriculteurs de		Kerivin (ZI de)	En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

		Bretagne/Transcaup SA, DLi					
BRE2903237	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Repillez Loïc, atelier de nettoyage à sec		St Martin (boulevard) - Centre commercial	Activité terminée	S96.01	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons
BRE2903692	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Savonnerie		Prés (Impasse des)	Activité terminée	C20.4	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
BRE2903874	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Décharge, remblais de chantier		Tunès (rue du)	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE2904022	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Castel François fils, fabrique de MA et industrielles			Ne sait pas	C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation
BRE2903678	SAINTE-SEVE	Picoty SA, station service Avia		Pemprat (ZA de)	Ne sait pas	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE29 03765	SAINTE -SEVE	?, DOMB		La Fontaine Blanche	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE29 03766	SAINTE -SEVE	?, DOMB		Dour-Agas	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE29 04068	SAINTE -SEVE	Commune de Sainte Sève, DOMC		Trébompe	En activité	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE29 00599	SAINT-THEGONNEC	Desbordes Mr, station service		Paris (rue de) - Morlaix (route de) n°12	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 00781	SAINT-THEGONNEC	Géminox Sté/SEAGEM, Sté d'Etudes et d'Applications Générales d'Eléments Mécaniques (Le Mer Joseph : PDG)/Le Mer Joseph, fabrication		Laharenaë	En activité	C25.2,D35.44Z	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (pour gaz ou liquide) et de chaudières pour le chauffage central,Transf

		industrielle pour chaudières, transformateur au pyralène					ormateur (PCB, pyralène, ...)
BRE2900904	SAINT-THEGONNEC	Commune de Saint Thégonnec, DOM		Parc an Illis	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE2900910	SAINT-THEGONNEC	Le Borgne Raymond, Letty Christian, casse autos non autorisée		Penfo - La Gare	En activité	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
BRE2901112	SAINT-THEGONNEC	Madec F ou J, cycles, station service		Calvaire (rue du) - bourg	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE29 01301	SAINT-THEGONNEC	Bourven Auguste, garage, station service/Bourven Guy, garage Citroën		Paris (rue de) n°49 - Morlaix (route de)	En activité	G45.21A,G47.30Z,G45.21B	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
BRE29 03524	SAINT-THEGONNEC	Creff Mr, forge		Paris (rue de) - bourg	Activité terminée	C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres
BRE29 03525	SAINT-THEGONNEC	Le Roux Mr, forge		Brest (rue de) - bourg	Activité terminée	C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres
BRE29 03526	SAINT-THEGONNEC	Commune de Saint Thégonnec, décharge de pneus usagés		Bon Repos	Activité terminée	E38.41Z	Décharge de pneus usagés

BRE2903527	SAINT-THEGONNEC	Commune de Saint Thégonnec, dépôt d'immondices		Bon Repos	En activité	E38.11Z,E38.43Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie),Décharge de déchets verts
BRE2903528	SAINT-THEGONNEC	Commune de Saint Thégonnec, dépôt d'encombrants		Rohellou - Luzec	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE2903543	SAINT-THEGONNEC	La Morlaisienne Coopérative, coopérative agricole		Le Keff	Activité terminée	A01.6	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...)
BRE2903544	SAINT-THEGONNEC	Calarn Mr, marchand d'engrais		Bourg	Activité terminée	A01.6	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...)

BRE29 03545	SAINT-THEGONNEC	Imprimerie de la Marine		Bourg	Activité terminée	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
BRE29 03546	SAINT-THEGONNEC	Desbordes Maurice, ferronnerie		Gare	Activité terminée	C25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...)
BRE29 03547	SAINT-THEGONNEC	Le Duc Mr, forge		Rusquec - Vihan	Activité terminée	C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres
BRE29 03548	SAINT-THEGONNEC	Mocquaer Mr, menuiserie/Goareguer Mr, forge		Rusquec - Vihan	En activité	C25.50A,C16	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres,Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
BRE29 03549	SAINT-THEGONNEC	Faure Mr, garage		Menhars	Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure

BRE29 03550	SAINT-THEGONNEC	Kerdilès Mr, transports urbains, DLI, engrais		Sainte Brigitte	Activité terminée	A01.6,V89.03Z	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 03670	SAINT-THEGONNEC	Jaffrenou Mme-ent JREMI/Gourvil Jean, Yvan et Paul/Berder Mr, casse auto		Keravel	En activité	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
BRE29 04070	SAINT-THEGONNEC	La Morlaisienne Coopérative, dépôt d'engrais		Kroas Sav Heol	Activité terminée	A01.6	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...)
BRE29 03876	LOC-EGUINER	Meudec Marcel, garage, station service		Bourg	Activité terminée	G47.30Z,G45.21A	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers,

							mécanique et soudure
BRE29 03877	LOC-EGUINER	Forge		Bourg	Activité terminée	C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres
BRE29 00794	TAULE	Nédélec Raymond, atelier de réparation autos et MA, peintures		Lanninor - bourg	Activité terminée	C28.30Z,G45.21B,G45.21A	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs…) et réparation,Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules…),Garages, ateliers, mécanique et soudure
BRE29 01113	TAULE	Hamon François-Meret Mr, station service		Bourg	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

BRE29 01215	TAULE	Secundino Yvonne/Salaun François Louis ou Louis/Priser Mr, épicier, station service		Penzé	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 02883	TAULE	Bertévas Jean François, station service		Penzé	Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 02884	TAULE	Cavalan Léon, DLI		Corniche (rue de la)	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BRE29 02885	TAULE	Jourdren Gilbert/Jourdren Mr et Guilcher Mr/Bourreau Mr, atelier de réparation autos, station service		Bel Air (rue du)	En activité	G45.21A,G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
BRE29 02914	TAULE	SIVOM du Frout, DOM non fermentescibles		Le Hinger	Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BRE29 02925	TAULE	Jacq Yves, DLI		Gare (quartier de la)	Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

3 Traffic routier et autres nuisances

3.1. Bruit des transports

Carte des voies bruyantes et zones de bruits (DDTM 29 – avril 2016)

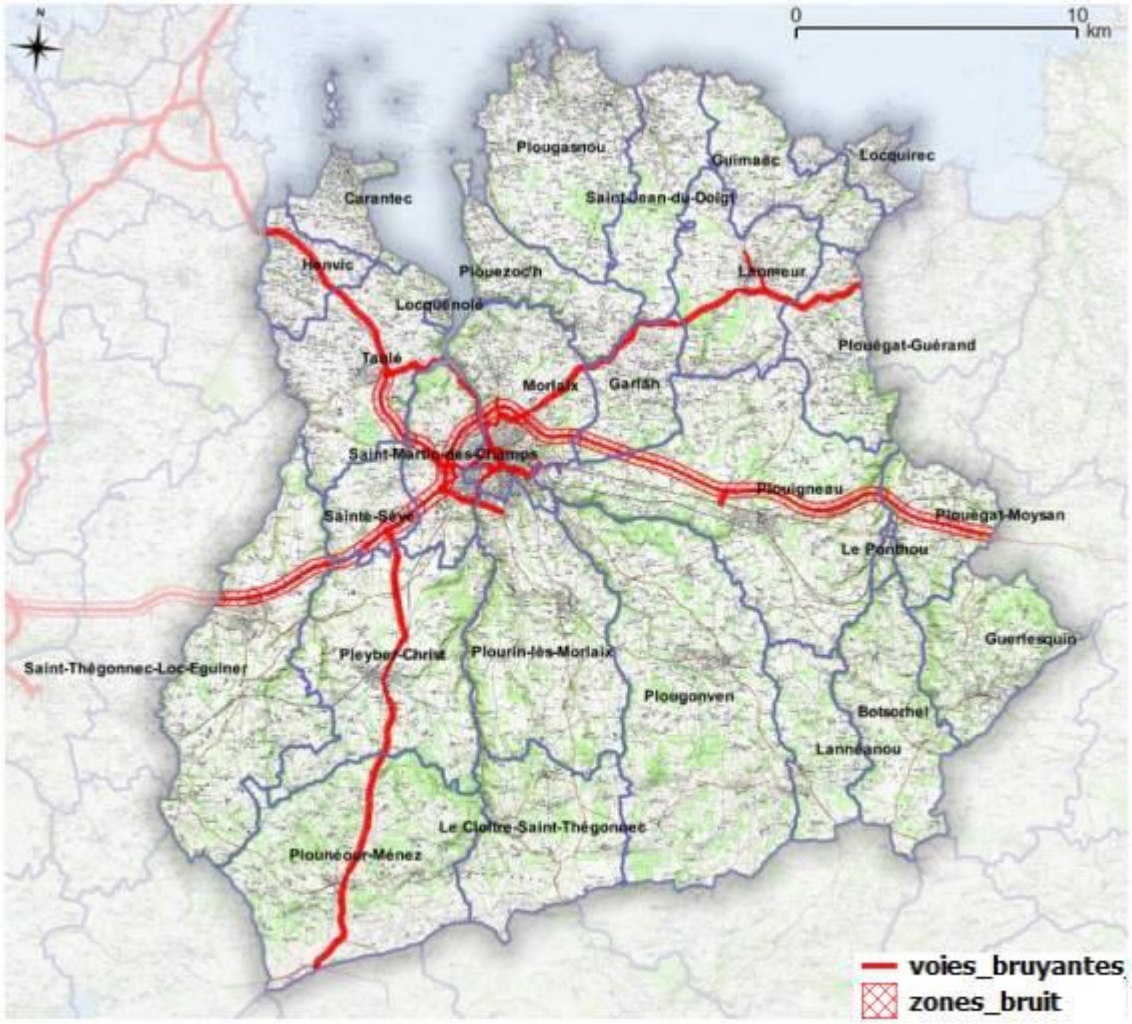

Carte des voies bruyantes et des zones de bruit
Document DDTM

Source : Cartographie du bruit du réseau routier national du Finistère – Résumé non technique – décembre 2012 - CETE de l'Ouest / Département Laboratoire de St-Brieuc.

Cartes de bruit stratégique

La Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, et sa transposition dans le droit français (Articles L 572-1 à 11 et R 572-1 à 11 du code de l'environnement et arrêté d'application du 4 avril 2006), rendent obligatoire la réalisation de cartes de bruit stratégiques (CBS) pour le réseau routier national dont le trafic est supérieur à 6 millions de véhicules par an avant le 30 juin 2007 et à 3 millions de véhicules par an avant le 30 juin 2012. La circulaire du 10 mai 2011 définit l'organisation à mettre en place pour la deuxième échéance.

L'objectif des cartes de bruit stratégiques est principalement de servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore. La finalité de ces représentations est de permettre une

évaluation de l'exposition au bruit de la population et des établissements sensibles (établissements de santé et d'enseignement), de porter ces éléments à la connaissance du public, de contribuer à la définition des priorités d'actions préventives et curatives devant faire l'objet du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

L'étude a pour objectif :

- D'établir les documents graphiques,
- D'estimer les populations et bâtiments sensibles exposés, et la surface concernée
- De rédiger un résumé non technique.

Les cartes de bruit constituent des documents d'information non opposables au tiers. Le niveau de précision est adapté à un usage d'aide à la décision et non de dimensionnement de solutions de protection ou pour le traitement d'une plainte.

Les cartes de bruit relatives au réseau routier national non concédé du département du Finistère sont réalisées par le CETE de l'Ouest avec un pilotage central assuré par la DDTM(29).

Les données cartographiques à créer pour le réseau routier concédé sont :

- Les cartes de type A : cartes avec les zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones tracées par pas de 5 dB (A) à partir de 55 dB (A) pour le Lden et 50 dB(A) pour le Ln,
- Les cartes de type B : cartes représentant les secteurs affectés par le bruit arrêtés par le préfet en application des articles R571-32 à 43 du code de l'environnement
- Les cartes de type C : représentation des zones où les valeurs limites sont dépassées (68 dB (A) en Lden et/ou 62 dB (A) en Ln),
- Les cartes de type D : cartes des évolutions du niveau de bruit connues ou prévisibles au regard de la situation de référence.

Cartographie du bruit stratégique de l'Etat (CBS_Etat) des infrastructures de transports terrestres supportant un trafic supérieur à 6 millions de véhicules par an (première échéance)

Carte de bruit stratégique - Exposition en Lden - Finistère

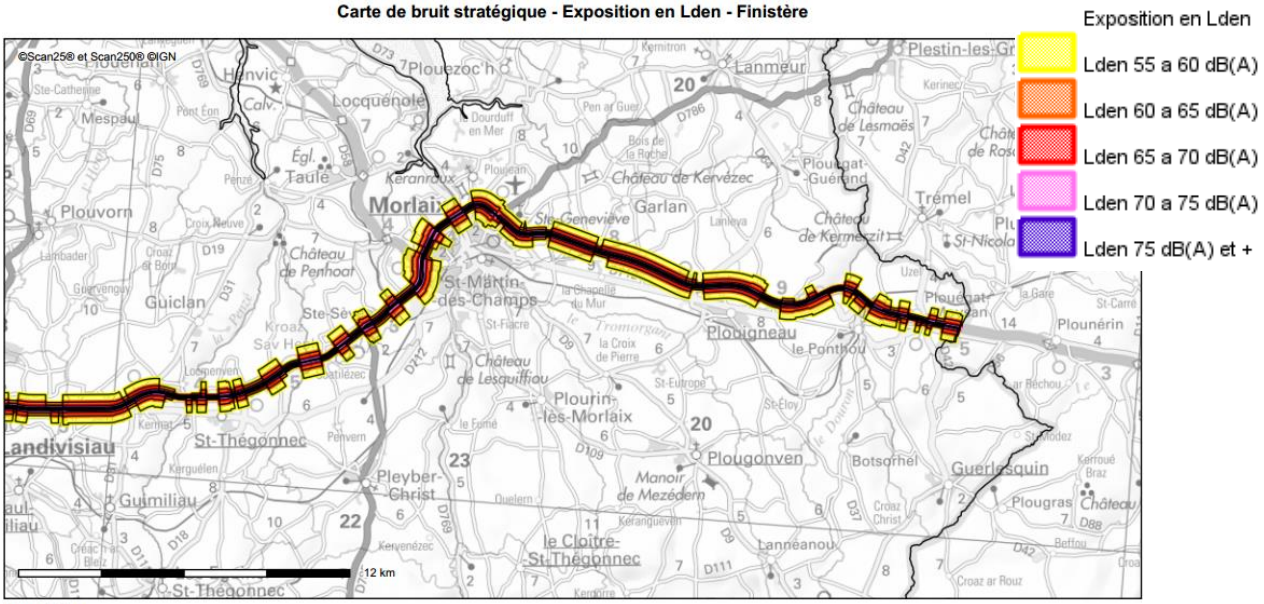

Description :
Carte localisant les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones, indicateur Lden (journée) de 55 à plus de 75 décibels par pas de 5 décibels.
Les informations contenues dans la carte sont présentées à titre indicatif. Seul fait foi l'arrêté préfectoral.

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ETER)

Carte de bruit stratégique - Exposition en Lden - Finistère

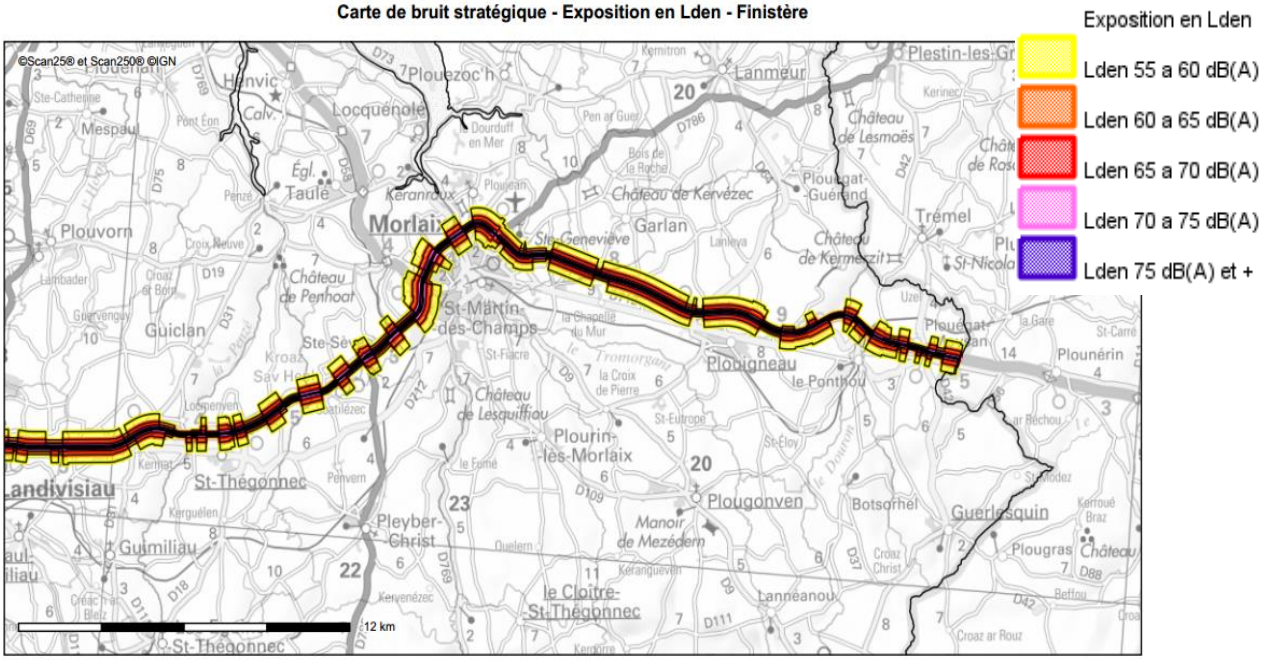

Description :

Carte localisant les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones, indicateur Lden (journée) de 55 à plus de 75 décibels par pas de 5 décibels.
Les informations contenues dans la carte sont présentées à titre indicatif. Seul fait foi l'arrêté préfectoral.

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ETER)

Carte de bruit - Dépassement Lden 68 dB(A) - Finistère

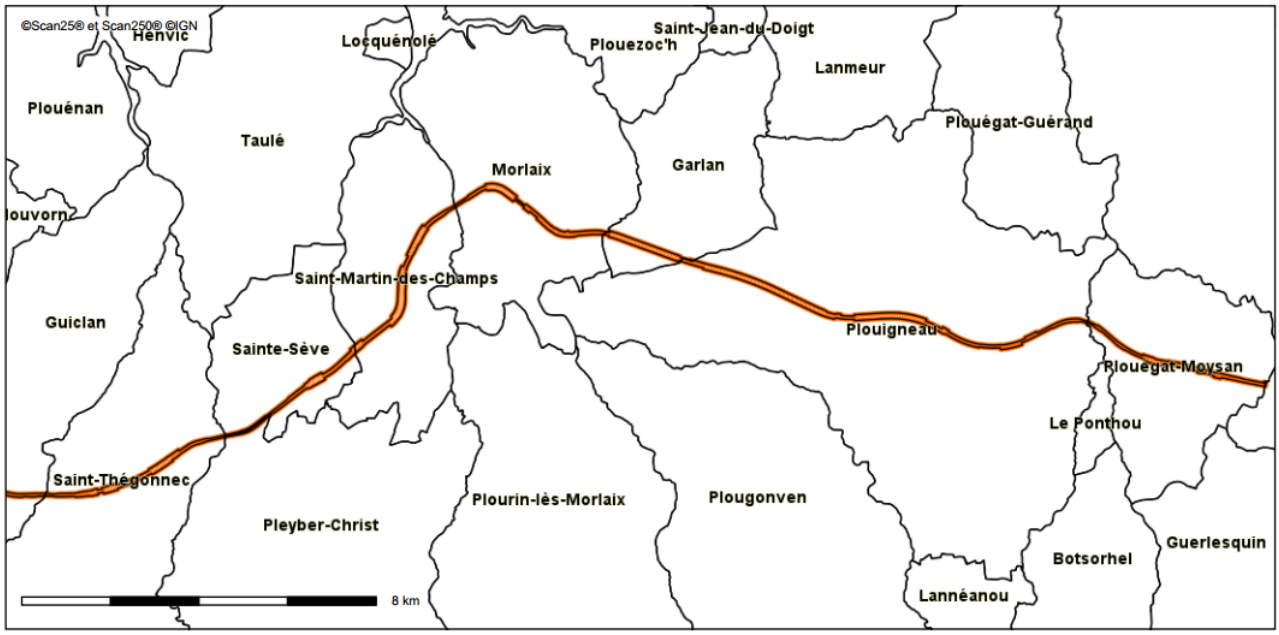

Description :

Carte localisant les zones où les valeurs limites de bruit sont dépassées , indicateur Lden (journée) supérieur à 68 décibels.
Les informations contenues dans la carte sont présentées à titre indicatif. Seul fait foi l'arrêté préfectoral.

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ETER)

Carte de bruit - Dépassement Ln 62 dB(A) - Finistère

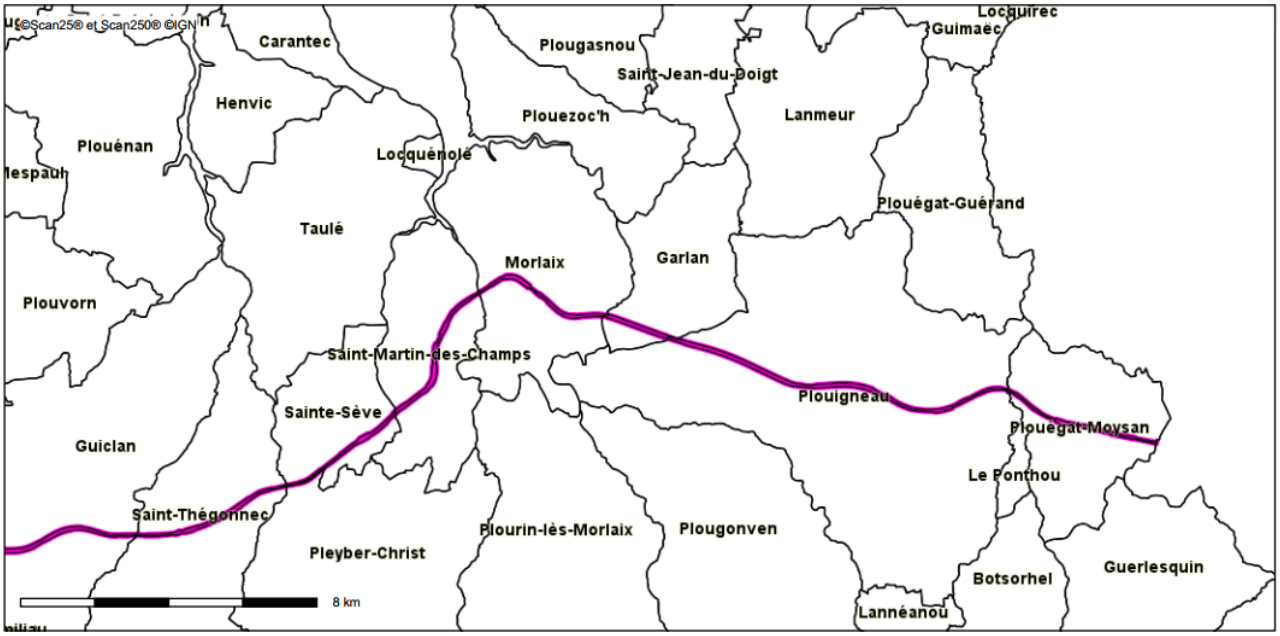

Description :
Carte localisant les zones où les valeurs limites de bruit sont dépassées , indicateur Ln (nuit) supérieur à 62 décibels.
Les informations contenues dans la carte sont présentées à titre indicatif. Seul fait foi l'arrêté préfectoral.

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ETER)

Cartographie du bruit stratégique de l'Etat (CBS - Etat) des infrastructures de transports terrestres supportant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an (deuxième échéance)

Carte A1 – Exposition sonore de jour

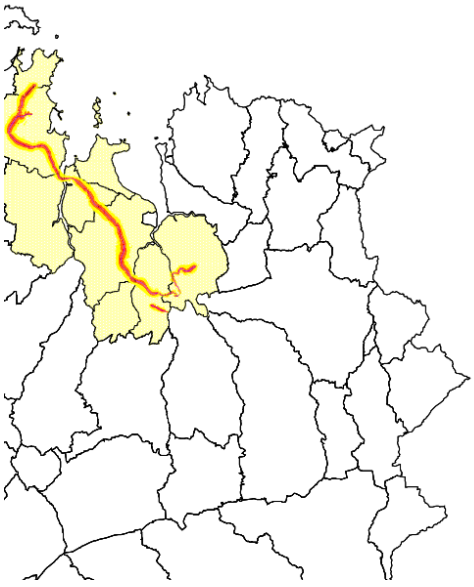

Carte A2 – Exposition sonore de nuit

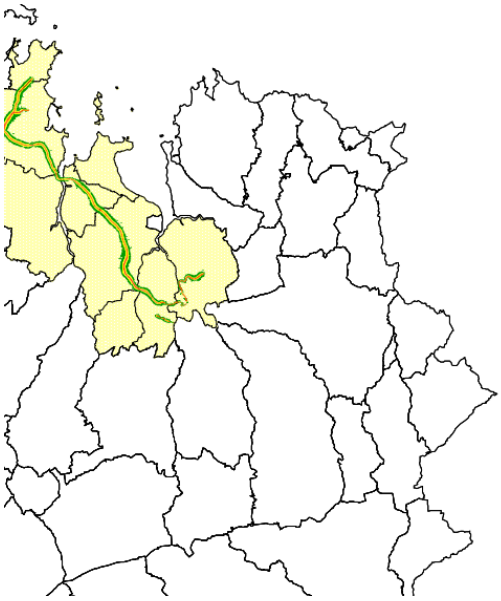

Carte C1 - Dépassement de la valeur limite le jour

C2 - Dépassement de la valeur limite la nuit

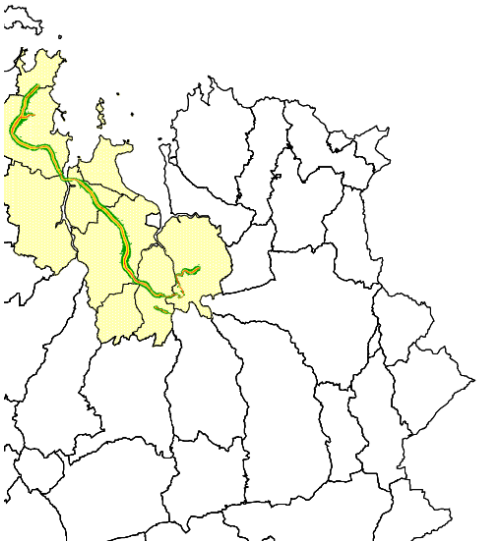

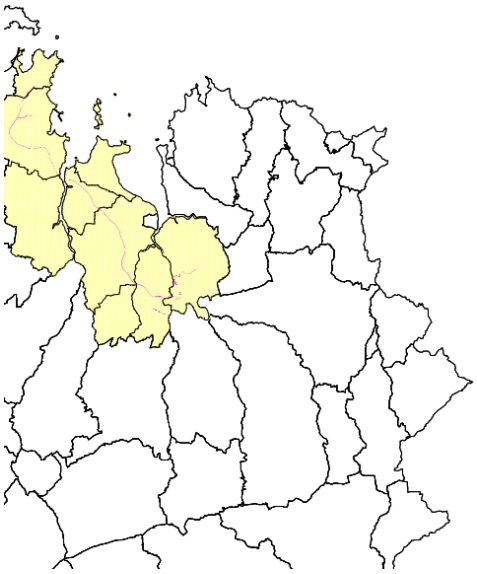

Classement des voies bruyantes

La carte suivante est issu du SCOT 2007

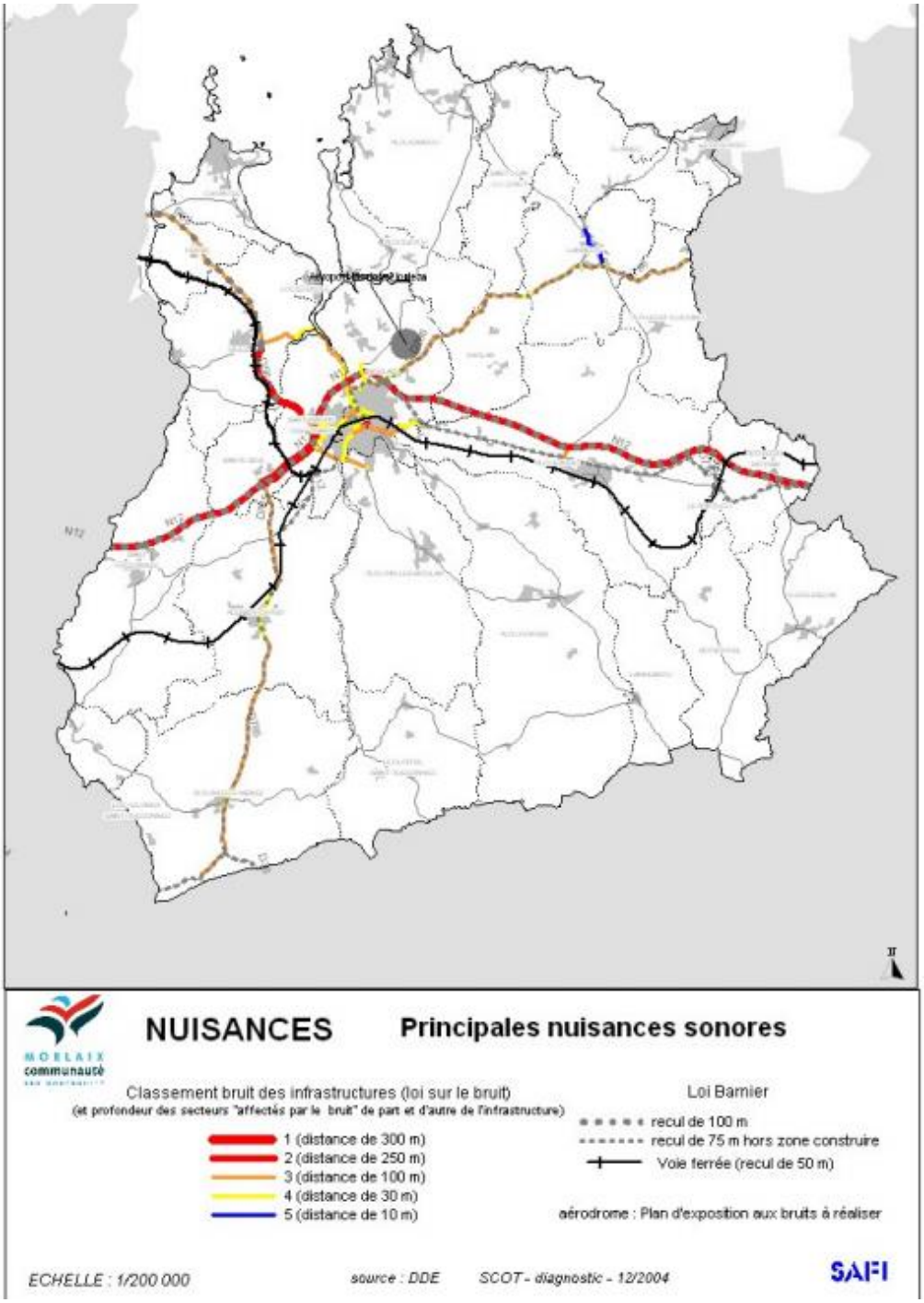

les principales voies bruyantes classées sont: la N12, la D58, la D786, la D785.

3.2. Rayonnements électromagnétiques des lignes à haute tension

Source : PAC (DDTM 29 – avril 2016)

La loi du 15 juin 1906 sur le transport de l'électricité a introduit le principe de servitudes à proximité des lignes de transport électrique. Le décret n°2004-835 du 19 août 2004 a précisé des distances de ces servitudes par rapport aux lignes à haute tension supérieures ou égales à 130 kilovolts et à leurs supports.

Toutefois ces périmètres de sécurité réglementaires paraissent insuffisants pour assurer la protection des personnes au regard des connaissances scientifiques actuelles sur les effets sanitaires des champs magnétiques, car prioritairement basés sur des considérations d'implantation et de gestion de lignes.

Dans son avis du 29 mars 2010, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) estime « qu'il est justifié, par précaution, de ne plus augmenter le nombre de personnes sensibles exposées autour des lignes de transport d'électricité à très hautes tensions et de limiter les expositions ». Elle ajoute que « cette recommandation peut prendre la forme de la création d'une zone d'exclusion de nouvelles constructions d'établissements recevant du public qui accueillent des personnes sensibles d'au minimum 100 mètres de part et d'autre des lignes de transport d'électricité à très hautes tensions ».

Considérant que les personnes sensibles (femmes enceintes, enfants, malades…) ne sont pas seulement présentes dans l'ERP, il apparaît nécessaire d'étendre cette recommandation aux zones destinées à être habitées, en déclarant inconstructibles pour cet usage une bande de 100 mètres de part et d'autre des lignes. Cet éloignement contribuera également à limiter les risques de nuisances sonores susceptibles d'être ressenties par les riverains de cet équipement.

Le territoire de Morlaix Communauté est concerné par des lignes à haute tension 63 kv et 225 kv en plus du réseau de distribution classique.

Carte des lignes de transport électrique Haute Tension (HTB) :

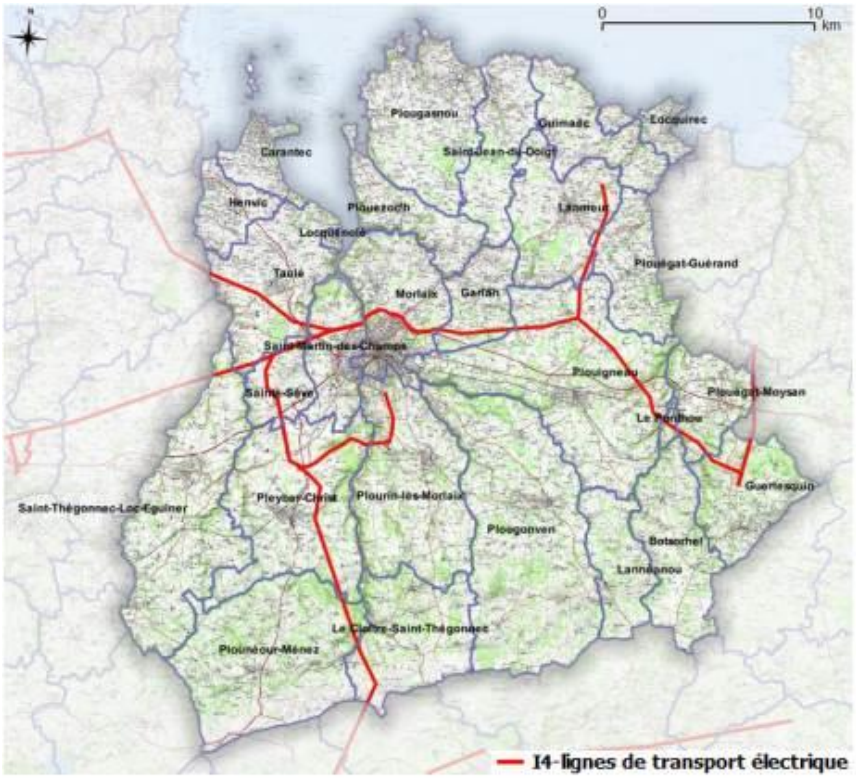

4 Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Morlaix-Ploujean

Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Morlaix-Ploujean, est en cours d'élaboration à ce jour. Le PEB doit être annexé au PLUI dont les dispositions doivent être compatibles avec celui-ci.

Le PEB est un instrument juridique destiné à maîtriser l'urbanisation autour de l'aérodrome, en limitant les droits à construire dans les zones de bruit pour éviter que de nouvelles populations ne soient exposées aux nuisances

sonores générées par l'activité de l'aérodrome et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées dans les zones de bruit. C'est un document opposable à toute personne publique ou privée.

DDTM 29 – PAC d'avril 2016 :

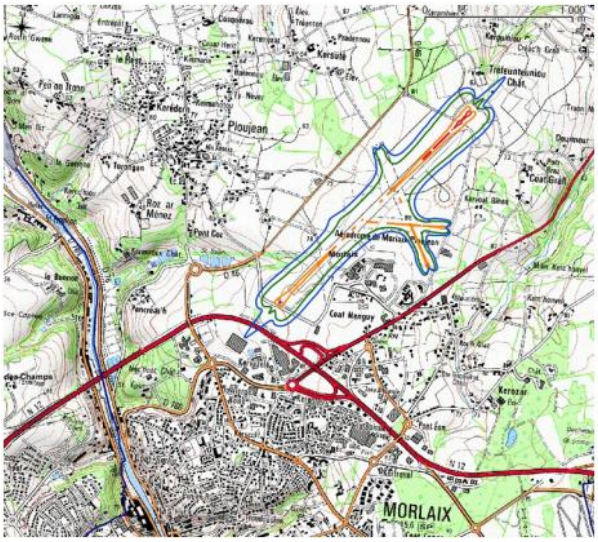

Projet des seuils de bruit du Plan d'Exposition au Bruit de Morlaix Ploujean
Document DDTM

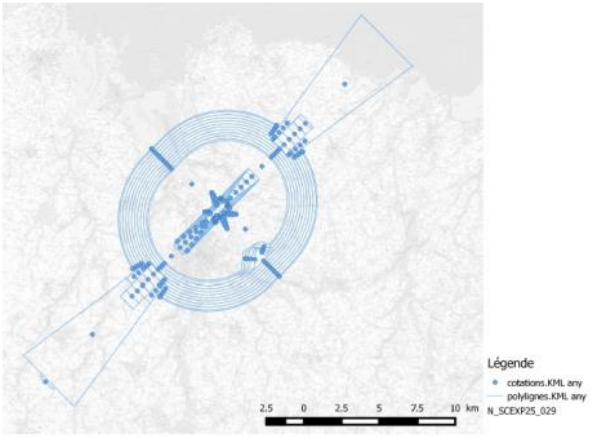

Projet de servitudes aéronautiques de Morlaix
Document SNIA

5 Pollution lumineuse

Source : ANPCEN, réserve naturelle, Le Monde,

La pollution lumineuse (ou photopollution) est créée par les éclairages artificiels si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit, entraînant des impacts importants sur les écosystèmes (faune et flore) et sur la santé humaine suite à l'artificialisation de la nuit.

5.1. Conséquences sur la santé

La lumière intrusive est une nuisance qui est de plus en plus dénoncée dans la mesure où elle perturbe le sommeil et la santé des occupants d'une pièce de repos: chambre à coucher, dortoir, camping, hôtel, hôpital ... Sur un plan physiologique, des études révèlent que l'homme possède comme tous les mammifères des récepteurs qui recalent son horloge biologique. Ces récepteurs commanderaient en fonction de la lumière ou de l'obscurité ambiantes, la production d'hormones et de protéines indispensables à la croissance, à la régulation du sommeil et de bien d'autres fonctions. Certaines études démontrent la mauvaise production de la mélatonine durant les phases de sommeil. Egalement appelée « l'hormone du sommeil », la mélatonine possède de nombreuses vertus et joue un rôle essentiel dans le métabolisme humain.

5.2. Conséquences sur la sécurité

Plusieurs études sérieuses ont permis de vérifier qu'on ne pouvait pas démontrer les effets sécuritaires de l'éclairage. La majorité (80%) des cambriolages ou vols avec agression a lieu en plein jour (statistiques de la police). De plus, l'éclairage des routes n'est pas un gage de sécurité. Au contraire la diminution progressive de la

luminosité peut inciter au ralentissement. Un grand nombre de lampadaires éclairent horizontalement ou tout azimut. Cet éclairage produit un éblouissement et donc une fatigue du conducteur.

5.3. Conséquences sur l'environnement

La production d'énergie pour l'éclairage public induit des émissions de gaz à effet de serre.

Au niveau de la faune et la flore, les insectes, qui représentent 80% des espèces animales paient un très lourd tribu à l'éclairage artificiel. Attiré par la lumière, un grand nombre d'espèces d'insectes tels que les papillons tournent jusqu'à épuisement autour des lampadaires. Ils deviennent ainsi des proies faciles pour leurs prédateurs (chauves-souris, crapauds, engoulevents…). La mort de ces insectes en très grand nombre a des impacts sur l'équilibre des écosystèmes (chaine alimentaire, pollinisation, …).

Les grandes agglomérations, les routes et certains ouvrages fortement illuminés perturbent le sens d'orientation des oiseaux migrateurs. Environ 2/3 des oiseaux migrateurs se déplacent de nuit. À proximité de sources de lumière artificielle, deux types de réactions sont observés : l'attirance ou la fuite. Dans les deux cas, une modification importante de leur trajectoire provoque des erreurs d'orientation.

De très nombreux mammifères (lapin, sanglier, cerf, chevreuil…) sont actifs la nuit et fuient les zones éclairées pour se protéger de ses prédateurs.

5.4. Conséquences économiques

L'éclairage public des collectivités représente près de la moitié des dépenses d'électricité des communes, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Le prix de l'électricité dédiée à l'éclairage public a augmenté de 40 % entre 2005 et 2012 (11 centimes d'euros / KWh aujourd'hui contre 7,7 centimes en 2005). D'ici à 2017, une deuxième hausse de 30 % est probable. La consommation liée à l'éclairage public a diminué dans le même temps (baisse de 9,4 % en moyenne), toutefois, cela ne pourra pas compenser le retard pris dans la rénovation.

5.5. Evolution de l'éclairage public

Une relative stabilisation dela consommation énergétique liée à l'éclairage public, depuis 2005, principalement due à la réduction de durées d'éclairement en milieu de nuit, mesure qui s'apparente beaucoup plus à "la sobriété énergétique" par les usages et les mesures de bon sens.

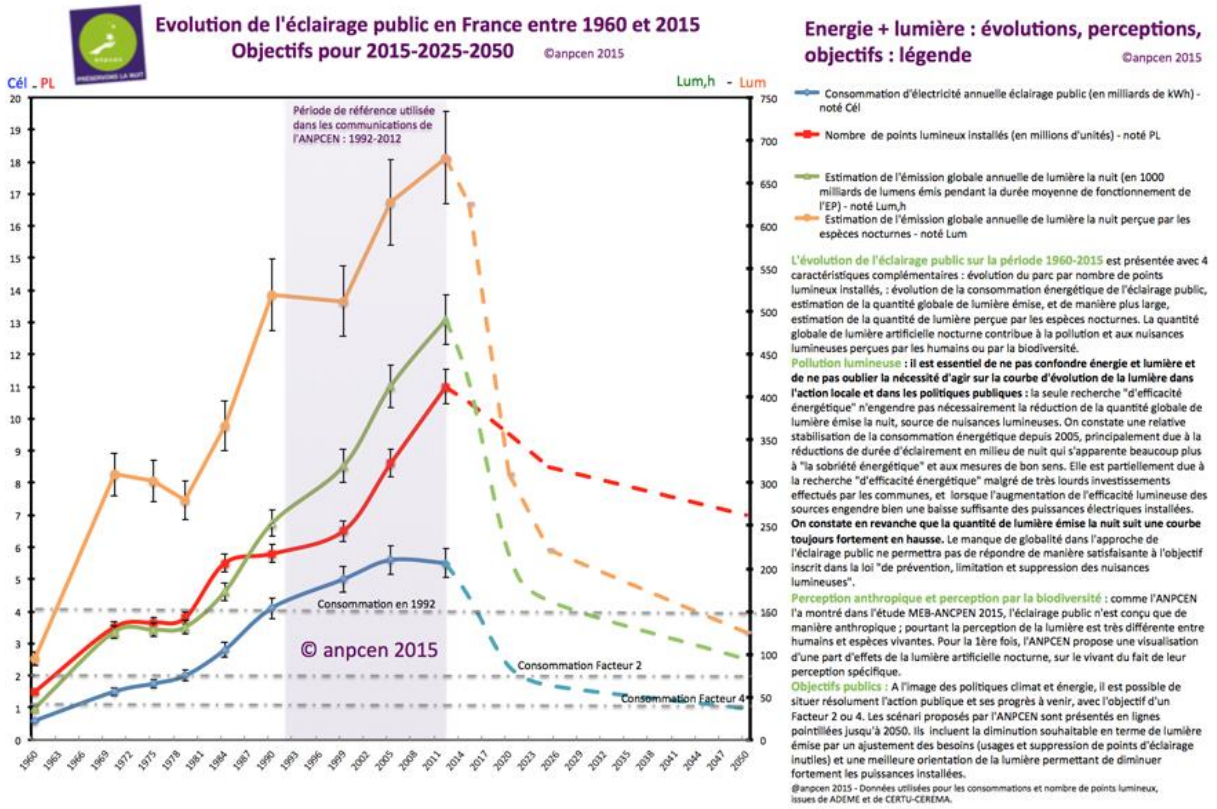

5.6. Loi sur la transition énergétique du 17 aout 2015

Cette loi impose aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants de préparer un programme d'action sur l'éclairage public dont un volet sera intégré au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Article 188, relatif aux Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) : "Lorsque cet établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, ce programme d'actions comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses."

Article 189 : "Les nouvelles installations d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage de l'État et de ses établissements publics et des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale, conformément à l'article L. 583-1 du code de l'environnement."

5.7. Loi pour la biodiversité du 20 juillet 2016

Un des objectifs du Grenelle de l'Environnement est de réduire la pollution lumineuse.

La Loi pour la biodiversité du 20 juillet 2016 fait désormais mention de la pollution nocturne dans le droit français :

Article 1er : "Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation."

Article 3 : "Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement, y compris nocturne. »

Article 3 bis nouveau : "La " pollution " consiste en l'introduction directe ou indirecte, par suite de l'activité humaine, de déchets, de substances, ou d'énergie, y compris de sources sonores ou de sources lumineuses sous-marines d'origine anthropique, qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des effets nuisibles pour les ressources vivantes et les écosystèmes marins, et notamment un appauvrissement de la biodiversité, des risques pour la santé humaine, des obstacles pour les activités maritimes, et notamment la pêche, le tourisme et les loisirs ainsi que les autres utilisations de la mer, une altération de la qualité des eaux du point de vue de leur utilisation, et une réduction de la valeur d'agrément du milieu marin."

Article 7 bis nouveau : "La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural, ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit »

Article 72 : "Les objectifs de qualité paysagère mentionnés à l'article L. 333-1 du présent code visent également à garantir la prévention des nuisances lumineuses définie à l'article L. 583-1."

5.8. Pollution lumineuse sur Morlaix communauté

La pollution lumineuse est assez marquée sur le territoire sur la partie nord ouest des terres et du littoral, à Morlaix, et autour des bourgs sur les parties est et sud.

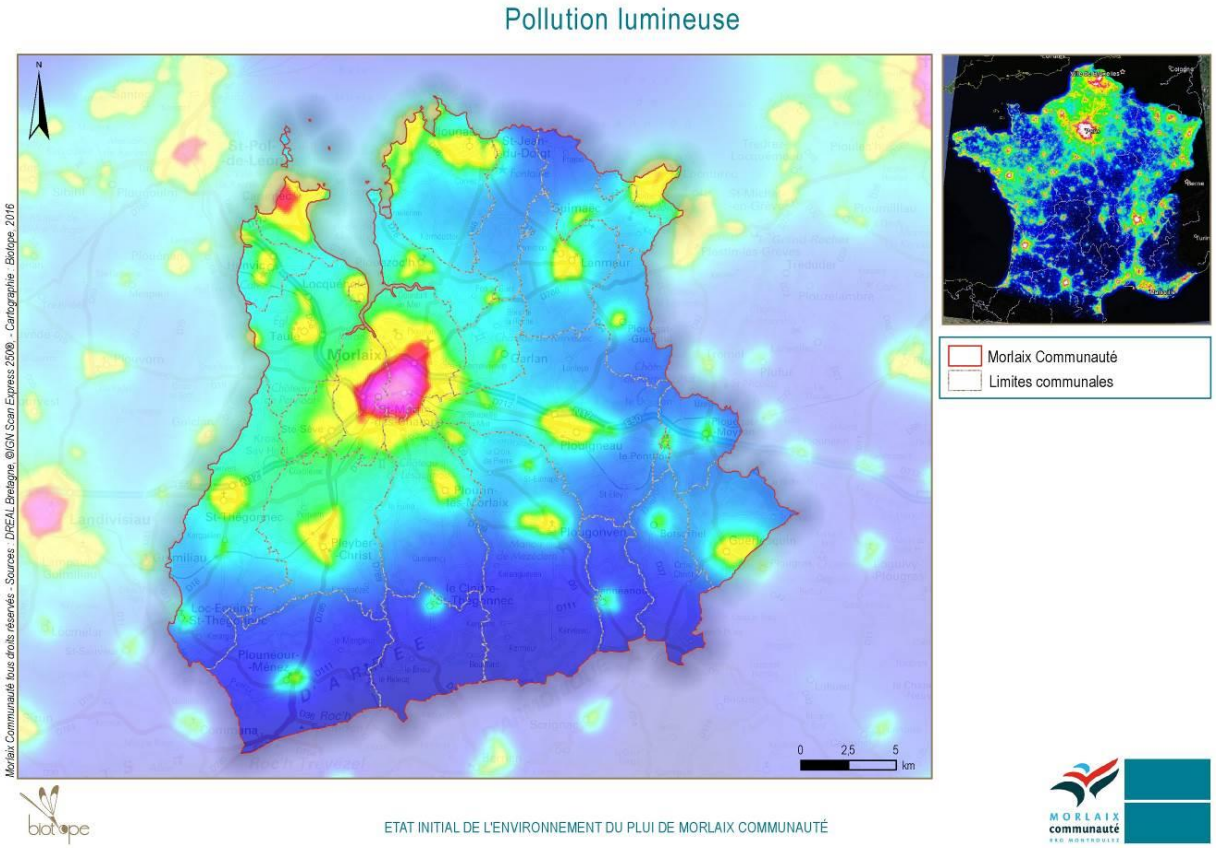

Blanc : 0–50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales.

Magenta : 50–100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : 100 -200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.

Orange : 200–250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, la pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : 250–500 étoiles : pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions. Certains Messier parmi les plus brillants peuvent être perçus à l'œil nu.

Vert : 500–1000 étoiles : grande banlieue tranquille, faubourgs des métropoles, Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques, typiquement les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel et montent à 40 -50° de hauteur.

Cyan : 1000–1800 étoiles : la Voie Lactée est visible la plupart

CHAPITRE F. Gestion des déchets

1 La collecte des déchets

Source :Morlaix Communauté (web) :

Le territoire possède un dispositif technique complet afin de valoriser au mieux les déchets produits sur son territoire : généralisation de la collecte sélective de proximité des emballages légers et des papiers, réseau de points d'apport volontaire pour la collecte du verre, 7 déchèteries et 3 aires de dépôts de déchets verts, opérations de réduction des déchets (composteurs, broyeurs, ...).

Source : SCoT 2007 :

Dans le Finistère, les habitants produisent en moyenne 418 kg de déchets par an. Cette production est en constante augmentation ; ainsi depuis 1997, en Bretagne, la production de déchets croît de 1,5% par an alors que la population augmente seulement de 0,5 % par an.

Depuis le 1er janvier 2003, Morlaix Communauté assurer en globalité la compétence déchets ménagers et assimilés :

- collecte
- tri des déchets
- traitement

Elle a également coordonné le programme de réhabilitation des anciennes décharges. Ce dernier est désormais terminé.

Généralisation de la collecte sélective :

La collecte sélective s'est développée progressivement, désormais, toutes les communes sont concernées par la collecte du verre en apport volontaire et la collecte des emballages légers ainsi que les journaux-revues-magazines en points de regroupement de proximité (bacs grillagés situés à proximité des habitations).

Morlaix Communauté encourage également le compostage individuel avec une campagne d'information et aide à l'acquisition d'éco-composteurs.

Une carence des unités de traitement et valorisation :

Les déchets ne sont pas traités sur le territoire de Morlaix Communauté, cette dernière dépend d'installations extérieures :

- Les déchets sont incinérés à Carhaix (Une partie des déchets peut également être acheminée à Briec en fonction des besoins des incinérateurs). A court terme, ils seront incinérés à Brest.
- Les emballages creux sont envoyés vers le centre de tri de la Communauté Urbaine de Brest,
- Les centres d'enfouissement sont situés hors du Finistère (LAVAL)

Plusieurs projets sont à l'étude :

Une réflexion est en cours à l'échelle du département pour créer un centre d'enfouissement technique (CET) de classe 2 (prévu dans le plan départemental d'élimination des déchets)

Un des sites potentiels a été proposé dans la carrière de Kérolzec à Saint-Martin-des-Champs, il permettrait de stocker les déchets ultimes inertes ainsi que les déchets industriels banaux (D.I.B.).

La question du traitement des boues de station d'épuration et des vidanges des installations individuelles est également une problématique à l'échelle départementale. En effet, les volumes des stations d'épuration urbaines et industrielles sont à la hausse alors que les terres agricoles peuvent de moins en moins accepter ce type d'intrant. Les études relatives à la mise en place du SPANC (service public d'assainissement non collectif) seront l'occasion d'engager une réflexion dans ce sens.

1.1. Les ordures ménagères

Source :Morlaix Communauté (web) :

Pour assurer la collecte des Ordures ménagères, la collectivité met à disposition différents équipements selon les secteurs de collecte :

- Bacs roulants individuels :il en existe plusieurs tailles. Vous pouvez demander un changement de taille de bac ou un remplacement en cas de détérioration, auprès du service. Le service réalise la distribution des bacs pour les nouveaux résidents
- Bacs roulants collectifs : leur entretien est à la charge de Morlaix communauté. Ils sont lavés 1 à 2 fois par an.
- À l'occasion d'événements spéciaux, les associations peuvent solliciter la mise en place de bacs supplémentaires. N'hésitez pas à contacter le service pour connaître les modalités
- Conteneurs enterrés : une importante campagne d'installation de conteneurs enterrés a commencé depuis 2012.
- Conteneurs aériens

Source SINOE - Chiffres 2013 : quantités et valorisation des déchets ménagers et assimilés en 2013

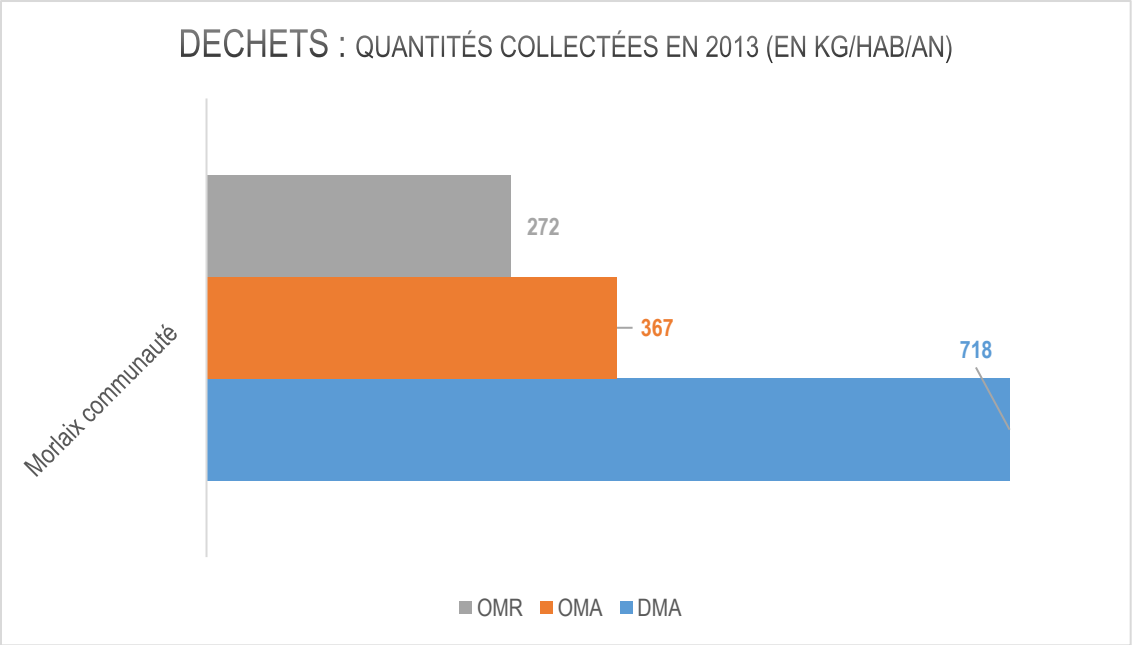

SINOE : Un site référent, base de données consolidée et sécurisée, SINOE® déchets dispose d'un historique unique de 10 ans de données sur la gestion des déchets ménagers et assimilés. Grâce à un processus de contrôle et de validation renforcé à la source, l'outil garantit une fiabilité maximale car seules les données comparables et certifiées sont exploitées.

1.2. Les emballages et papiers recyclables

Source :Morlaix Communauté (web) :

Les sacs pleins, et bien fermés, sont collectés de différentes manières, selon les secteurs :

- Dans les aires grillagées : plus de 3000 aires grillagées sont à votre disposition sur l'ensemble du territoire pour recueillir vos sacs jaunes.
- En points de regroupements (marque jaune au sol) : les habitants concernés déposent ainsi leurs sacs jaunes la veille au soir de la collecte sur un point déterminé par Morlaix Communauté

1.3. Les déchets verts

La priorité est à la réduction des tonnages de déchets verts. Via son programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, Morlaix Communauté mène une politique active de prise en charge individuelle par les ménages de leurs propres déchets verts (subventions à la location de broyeurs, ateliers paillage/jardinage au naturel, subventions à l'acquisition de composteurs, etc...). C'est pourquoi l'agglomération doit poursuivre l'extension à l'ensemble du territoire du compostage individuel et collectif et doit également renforcer et peut être davantage cibler ses actions de communication sur le paillage/compostage/broyage.

A l'heure actuelle, plusieurs types d'infrastructures réceptionnent les déchets verts :

- Plateforme de réception des déchets verts en déchèterie avec broyage : Morlaix, Taulé, Lanmeur, Plourin-Lès-Morlaix, Pleyber-Christ, Plounéour-Ménez ;
- Déchèterie de Saint-Thégonnec avec rapatriement sans broyage en caissons ;
- Plateforme de Guerlesquin avec rapatriement sans broyage en remorque agricole.

Des pites d'action sont actuellement en cours de réflexion par Morlaix Communauté afin d'optimiser le traitement de ces déchets verts. Les déchèteries actuelles seraient réhabilitées et la déchèterie de Saint-Thégonnec déconstruite. Morlaix Communauté compterait alors 6 déchèteries. Par ailleurs il n'existera plus de plateforme déchet verts non gardiennée (cas de la plateforme à Plounéour-Ménez).

Concernant le réemploi local des déchets verts (gisements : environ 18 kt/an), plusieurs possibilités sont mises en exergue :

- Compostage avec réutilisation du compost en amendement organique pour les agriculteurs cherchant du structurant pour rééquilibrer la nature de leurs sols. Avec le projet de plateforme de compostage, Morlaix Communauté vise la production d'un compost normé NF44-051 permettant leur réemploi notamment chez les producteurs bio. La taille du site actuel ne permet d'atteindre cet objectif (3 fois trop petite).
- Méthanisation de la fraction molle (essentiellement tontes de pelouses et fleurs) pour production d'énergie (électricité et chaleur). Valorisation des digestats sous forme d'épandage. Cela est l'objet du test en cours sur la déchèterie de Taulé.

2 Destination des déchets

2.1. Orientation des DMA (SINOE) chiffres 2013

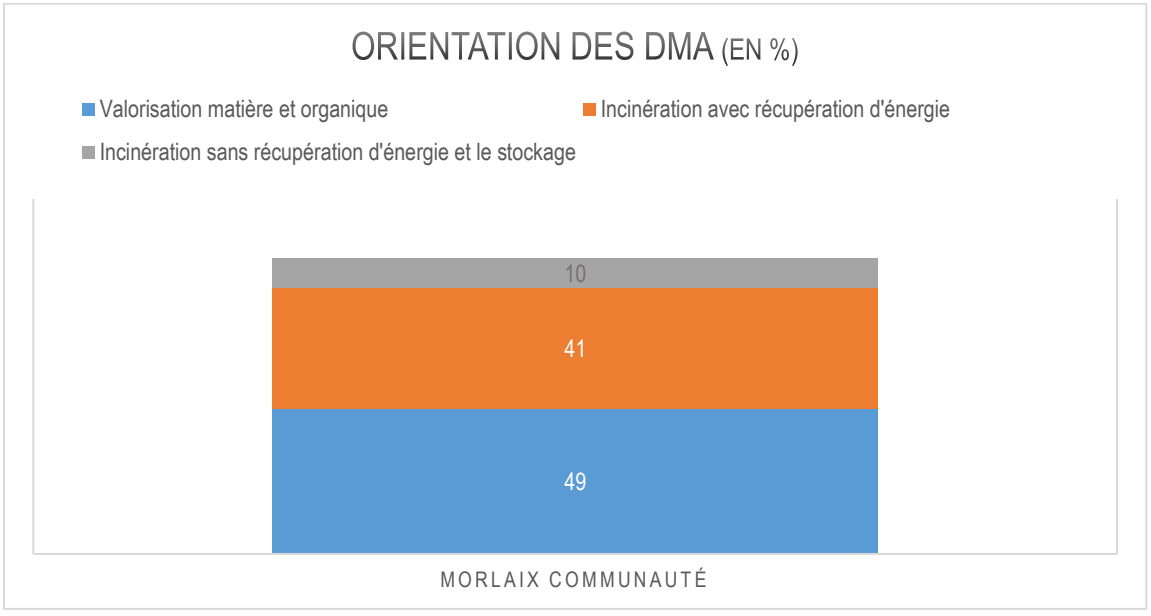

Nb : Étude départementale relative à la gestion des boues et des sous-produits de l'assainissement

2.2. Les déchetteries

Source : Morlaix Communauté (web) :

DÉCHÈTERIES

MORLAIX
Le Pilodeyer - 02 98 63 84 17

LANMEUR
Pen ar Stang - 02 98 67 57 33

TAULÉ
Ker ar Big - 02 98 79 03 61

PLOUGONVEN
Toulivinen - 02 98 29 06 37

PLEYBER-CHRIST
La Gare - 02 98 78 53 79

PLOURIN-LÈS-MORLAIX
Zi de Kersody - 02 98 72 63 30

SAINT-THÉGONNEC
Mes Menez - 02 98 79 64 34

DÉCHETS VERTS

GUERLESQUIN
Haoueden - 02 98 72 81 79

PLOUNÉOUR-MÉNEZ
Site Plassart - 02 98 78 01 17

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
Kerolzec - 06 29 53 00 01

Pour les professionnels, en cas de dépassement d'un certain niveau de service, Morlaix Communauté a institué la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

Dans le cadre de son programme environnement, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA) met en place une opération de collecte en porte-à-porte destinés aux professionnels pour leurs déchets dangereux.

CHAPITRE G. Synthèse des enjeux environnementaux

Thématique	Sous-thématique	Atouts	Contraintes / faiblesse	ENJEUX
Environnement physique	Topographie Géologie	Le projet d'aménagement du PLUiH devra prendre en compte la topographie et la géologie du territoire, qui est à la fois un atout pour la diversité des milieux et paysages et une contrainte possible sur le plan opérationnel.		Préserver les éléments structurant de la topographie et de la géologie du territoire
	Climat	Le climat doux et tempéré du territoire est un atout sur la plan environnemental (milieux naturels, activités humaines, etc)		Lutter contre le changement climatique
Ressources Naturelles (eau)	Eaux souterraines et superficielles	L'état chimique 2013 des eaux souterraines de la Baie de Lannion et de l'Aulne est bon. L'état quantitatif 2013 des masses d'eaux souterraines est bon. Les masses d'eau côtières et de transition « Baie de Morlaix », « Léon-Trégor (large) », « Rivière de	L'état chimique 2013 des eaux souterraines de la Baie de Morlaix est médiocre pour cause « nitrates » La masse d'eau côtière « Baie de Lannion » est en état écologique médiocre Le ruisseau de Plougasnou et ses affluents sont en état écologique médiocre	Préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles

Thématique	Sous-thématique	Atouts	Contraintes / faiblesse	ENJEUX
		Morlaix » et « La Penzé » sont en état écologique moyen La masse d'eau côtière de Perros-Guirec (large) est en très bon état écologique L'état chimique des masses d'eau côtières et de transition est bon Le ruisseau de Locquirec, le Queffleuth, la Penzé et leurs affluents sont en état écologique moyen Le Douron, le Dourduff, le Jarlot, la Pennelé, le ruisseau de Carantec, la vallée des moulins et leurs affluents sont bon en état écologique Le Squiriou est en très bon état écologique Les réservoirs biologiques et axes migrateurs du SDAGE témoignent du potentiel écologique pour les espaces aquatiques et semi-aquatiques	Plusieurs cours d'eau sont classés liste 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement Les nitrates et les pesticides sont problématiques pour la qualité de l'eau	
	Eau potable	Sur le territoire de Morlaix Communauté, on dénombre 16 stations de production d'eau potable avec des procédés de traitement différents. La capacité globale de production à l'échelle du territoire est de 34 340 m3/j, soit 12,5 millions de m3/an. Pour mémoire, les besoins actuels sont de 12,9 millions de m3/an (correspondant à la somme des volumes annuels consommés par les communes et les syndicats présents sur le territoire sur l'année 2014)	Les périmètres de protection situés sur les communes devront être intégrés dans les documents d'urbanisme	Conformément au schéma départemental : Améliorer les performances des réseaux existants, Favoriser les économies d'eau, Renforcer la protection de la ressource, Assurer une sécurisation quantitative et qualitative de la production en eau potable
	Eaux de baignade	Sur le territoire d'étude, plusieurs sites de baignade sont contrôlés par l'ARS. En dehors du moulin de la rive, la qualité de l'eau de baignade est suffisante à excellente	La qualité des eaux de moulin de la rive est insuffisante, Afin de maintenir la qualité des eaux de baignades sur l'ensemble des communes et de reconquérir la qualité de l'eau du Moulin de la rive pour la commune de Locquirec, il s'agira d'agir sur les sources potentielles de pollutions mises en évidence lors de l'élaboration des profils de baignades.	Maintenir la qualité des eaux de baignades sur l'ensemble des communes et de reconquérir la qualité de l'eau du Moulin de la rive pour la commune de Locquirec
	Activités et usages de la mer et du littoral	Les principales activités et usages de la mer et du littoral sont : pêche professionnelle, pêche côtière artisanale, conchyliculture (La baie de Morlaix est le premier site ostréicole départemental et le	L'activité ostréicole doit évoluer et s'organiser en respectant l'équilibre environnemental du milieu naturel et en cohérence avec les autres activités littorales	Maintenir et améliorer la qualité de l'eau en faveur des activités et usages du littoral

Thématique	Sous-thématique	Atouts	Contraintes / faiblesse	ENJEUX
		deuxième site de Bretagne Nord après la baie de Paimpol) extraction de sables coquilliers récolte d'algues d'échouage en rive ou par goémoniers embarqués activités nautiques et activités touristiques fortes en saison pêche plaisance embarquée ou à pied transport maritime avec les navettes de l'île de Batz et les excursions touristiques embarquées en baie, activité de ferry vers le Royaume-Uni 4 sites de pêche à pied sont référencés sur le site dont 2 sites sont « tolérés » pour la pêche, 1 site déconseillé et un site interdit	Le territoire d'étude est concerné par 9 zones professionnelles de production conchylicole classées 4 sites de pêche à pied sont référencés sur le site dont 1 site déconseillé et un site interdit	
	Algues vertes		5 sites finistériens sont inscrits au PAV (plan algues vertes) dont fait partie Locquirec.	Maintenir et améliorer la qualité de l'eau en faveur des activités et usages du littoral
Ressources naturelles (énergie)	Consommation et émissions de GES		Les secteurs les plus concernés : Le résidentiel :42 % des consommations d'énergie, 20 % des émissions de GES. Le tertiaire : 19 % des consommations d'énergie, 9 % des émissions de GES. Les transports : 21 % des consommations d'énergie, 25 % des émissions de GES. L'industrie :11 % des consommations énergétiques, 4 % des émissions de GES	réduire les émissions des gaz à effet de serre, réaliser des économies d'énergie et développer les énergies renouvelables
	Production	Deux sites éoliens en activité sur le territoire (Coat Conval et Ty Ru) La production d'énergie actuelle sur le territoire est (en 2005) entièrement d'origine renouvelable (essentiellement le bois énergie pour l'énergie thermique, et l'éolien pour l'électricité).	Le territoire de Morlaix Communauté ne produit que 8% de l'énergie finale qu'il consomme (2005). Même si tout son potentiel de production d'énergies était exploité, le territoire ne produirait que 60% de l'énergie qu'il consomme. Il demeure donc essentiel de porter des efforts supplémentaires en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétiques.	Porter des efforts supplémentaires en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétiques.
Ressources naturelles (sol et sous sol)	Richesse du sol et du sous-sol	Sur le territoire de Morlaix Communauté, les ressources les plus importantes sont situées sur la moitié sud avec des formations de schistes et quartzites et d'orthogneiss.	Les granulats marins, et notamment le sable coquillier, possèdent leurs contraintes propres. Les réserves théoriques sont loin d'être accessibles en totalité : les précautions à prendre pour préserver l'environnement, et plus	préserver l'environnement, et plus particulièrement, les zones où le dragage pourrait rompre l'équilibre écologique ou menacer certaines activités économiques, notamment

Thématique	Sous-thématique	Atouts	Contraintes / faiblesse	ENJEUX
		Sur le territoire de Morlaix communauté, l'exploitation du sol et du sous-sol est représentée à travers : Des carrières de gneiss, schistes, quartz, de kaolin, granites et plus faiblement de tourbes Des exploitations de granulats marins et notamment de sables coquilliers	particulièrement, les zones où le dragage pourrait rompre l'équilibre écologique ou menacer certaines activités économiques, notamment la pêche, entraînent une réduction des ressources exploitables.	la pêche, entraînent une réduction des ressources exploitables.
Risques	Risques majeurs	Le plan de prévention des risques d'inondation a été approuvé le 29/09/2004 L'aléa « retrait-gonflement des argiles » est faible à nul sur le territoire Il n'y a pas d'établissement SEVESO sur le territoire. Aucune commune du territoire n'est comprise dans la zone d'effet du plan d'urgence.	La SDIS du Finistère mentionne 3 communes concernées par les inondations : Morlaix, Plourin-les-Morlaix et Saint-Martin-des-Champs. Le territoire de Morlaix Communauté est concerné par le risque d'inondation par submersion marine et par l'arrêté préfectoral 2015090-0005 du 2 avril 2015 fixant la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes situés en totalité ou en partie dans des zones soumises à un risque naturel ou technologique prévisible : camping de Bellevue à Locquirec. Des éboulements et glissement de terrain sont recensés par le BRGM et situés à Morlaix. Toutes les communes du Finistère sont exposé à un risque sismique de niveau 2. Toutes les communes finistériennes sont donc potentiellement concernées par le risque « feu de forêt » Toutes les communes finistériennes, et en premier lieu les communes littorales, sont potentiellement concernées par le phénomène tempête La commune de Guerlesquin est concernée par un risque de rupture de barrage, il s'agit du barrage de Trogoaredec dont les caractéristiques sont : Hauteur 13.5m, volume 1.76 millions de m3, surface 27ha, réalisé en 1977	Prendre en compte les zones à risques d'inondation et de submersion marine ainsi que les zones d'éboulement et de glissement de terrain
	Autres risques		Sur le territoire de Morlaix communauté (carte sans portée réglementaire), la majeure partie des communes du territoire sont plutôt propices à l'aléa de remontée de nappe (risque inondation), lié à la dominance d'un socle ancien peu perméable Le territoire de Morlaix communauté est concerné par des dégâts côtiers	Prendre en compte les zones impactées par les ouvrages de transport de gaz naturel et par les dégâts côtiers

Thématique	Sous-thématique	Atouts	Contraintes / faiblesse	ENJEUX
			Le territoire de Morlaix Communauté est impacté par la présence de plusieurs ouvrages de transport de gaz naturel haute pression, sur les communes de Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Pleyber-Christ et Sainte-Sève.	
Nuisances et pollutions	Air	La station de mesure la plus proche se situe à Brest. L'air y est globalement de bonne qualité Le réseau Capt'Air est l'association qui réalise les analyses de particules biologiques dans l'air (analyse pollinique). Le site d'analyse le plus proche est également présent à Brest qui apparait peu sensible aux problèmes allergopolliniques.	Les données de la qualité de l'air pour le territoire sont inexistante, la station la plus proche étant à Brest La qualité de l'air s'est dégradée : le nombre de jours où la qualité de l'air est moyenne à mauvaise est passé de 12 jours en 2000 à 45 jours et a atteint un maximum de 55 jours en 2003 (été chaud et ensoleillé).	Préserver la qualité de l'air
	Sites et sols pollués	Il n'existe aucun site BASOL sur le territoire	Sur le territoire, entre 50 et 100 sites BASIAS (anciens sites industriels) sont recensés	
	Nuisances sonores		Les principales voies bruyantes classées sont: la N12, la D58, la D786, la D785. Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Morlaix-Ploujean, est en cours d'élaboration à ce jour. Le PEB doit être annexé au PLUI dont les dispositions doivent être compatibles avec celui-ci.	Prendre en compte le PEB et les zones bruyantes
	Rayonnements électromagnétiques des lignes à haute tension		Le territoire de Morlaix Communauté est concerné par des lignes à haute tension 63 kv et 225 kv en plus du réseau de distribution classique	Prendre en compte les lignes à haute tension
	Pollution lumineuse		La pollution lumineuse est assez marquée sur le territoire sur la partie nord ouest des terres et du littoral, à, et autour des bourgs sur les parties est et sud. Plabennec, Saint-Pabu et Lannilis sont les bourgs où la pollution lumineuse est la plus présente	Réduire la pollution lumineuse
Gestion des déchets	Gestion des déchets	Depuis le 1er janvier 2003, Morlaix Communauté assurer en globalité la compétence déchets ménagers et assimilés : - collecte - tri des déchets - traitement Elle a également coordonné le programme de réhabilitation des anciennes décharges. Ce dernier est désormais terminé	Les volumes des stations d'épuration urbaines et industrielles sont à la hausse alors que les terres agricoles peuvent de moins en moins accepter ce type d'intrant. Les études relatives à la mise en place du SPANC (service public d'assainissement non collectif) seront l'occasion d'engager une réflexion dans ce sens.	Poursuivre les efforts de valorisation des déchets

Thématique	Sous-thématique	Atouts	Contraintes / faiblesse	ENJEUX
		49% des DMA sont valorisés (matière et organique) 41% des DMA sont incinérés avec récupération d'énergie		
Patrimoine naturel	Zonages du patrimoine naturel	Haute valeur patrimoniale du territoire sur le plan du patrimoine naturel	Des zonages du patrimoine naturel et des sensibilités écologiques qui impliquent un aménagement intégré à la problématique	Préserver le patrimoine naturel du territoire de Morlaix communauté
	Richesse du patrimoine naturel	Baie de Morlaix et de Carantec ; pointes et estuaires côtiers Côte rocheuse de Saint -Jean du Doigt à Locquirec Les grandes vallées Landes littorales Zones humides Landes et tourbières des monts d'Arrée Le bocage et les boisements	Des zonages du patrimoine naturel et des sensibilités écologiques qui impliquent un aménagement intégré à la problématique	Préserver le patrimoine naturel du territoire de Morlaix communauté
	Trame Verte et Bleue régionale et infra-régionale	Toutes les sous-trames régionales sont représentés sur le territoire de Morlaix communauté Les espaces remarquables de la loi littoral associés aux réservoirs de biodiversité Une frange littorale caractérisée par des cours d'eau côtiers, des boisements et landes de petites tailles. Les Monts d'arrée sont connectés au nord du territoire par des grandes vallées qui marquent le paysage de boisements et prairies humides.	Eléments fragmentant : tissu urbain dense, pollution lumineuse, routes, obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau, agriculture intensive Un réseau écologique à préserver et à restaurer : des orientations d'aménagement du PLUi qui devront être compatible avec les objectifs TVB Les milieux bocagers, très préservés au sud du territoire sont répartis de façon hétérogène sur le territoire et leur connexion n'est pas assurée par des milieux typiques de la sou-trame dans le nord du territoire.	Protéger et restaurer les réservoirs de biodiversité Protéger et restaurer les corridors écologiques

MORLAIX
communauté
BRO MONTROULEZ

territoire+